



CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**DES DONNEES ET DES ETUDES PUBLIQUES  
MIEUX CENTREES SUR LES ENFANTS  
ANNEE 2018-2019**

**Rapport adopté par consensus  
le 27 juin 2019**

---



## SOMMAIRE

<b>Avis sur le rapport « des données et études publiques mieux centrées sur les enfants »</b> .....	<b>6</b>
<b>Synthèse des propositions</b> .....	<b>8</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>18</b>
<b>I. Pourquoi et comment progresser sur les données centrées sur les enfants</b> .....	<b>19</b>
<b>1. Un besoin pour étayer l'évaluation et le pilotage de politiques publiques centrées sur l'enfant</b> .....	<b>19</b>
1.1 Un besoin général comme dans d'autres champs .....	19
<b>2. L'analyse des données quantitatives issues de la statistique publique</b> .....	<b>20</b>
2.1 Un sujet prioritaire des utilisateurs identifié par le Cnis .....	20
2.2 Un périmètre d'analyse pour progresser tout en tenant compte des nombreuses données existantes .....	20
2.3. Une architecture qui comprend données administratives, données d'enquêtes et grilles de lectures .....	21
2.4 Une interrogation sur le type de données .....	23
<b>3. Deux séminaires de travail du conseil de l'enfance du HCFEA « données centrées sur les enfants »</b> .....	<b>23</b>
3.1. Un premier séminaire pour initier une réflexion large sur les données nécessaires pour piloter les politiques publiques centrées sur les enfants .....	23
3.2. Un deuxième séminaire sur justice, sécurité et protection des enfants.....	28
<b>II. Un état des lieux de l'offre de données</b> .....	<b>30</b>
<b>1. L'enfant dans famille : environnement familial, conditions de vie</b> .....	<b>30</b>
1.1 Données indirectes : les caractéristiques de l'enfant et sa famille dans son logement (CSP, liens familiaux, état civil, résidence).....	30
1.2 Les revenus, patrimoines et conditions de vie des familles ou des enfants .....	35
1.3 L'interrogation des familles et des enfants dans les enquêtes Depp : cerner l'environnement familial, les conditions de vie et les vécus des élèves .....	39
1.4 Des enquêtes ad hoc sur les contextes familiaux par questionnements indirects (Ined) .....	40
<b>2. Les stages, l'emploi et l'accès à l'autonomie</b> .....	<b>41</b>
2.1 Enquêtes Emploi (Insee).....	41
2.2 Enquête IVA et IPA : insertion après la scolarité.....	41
2.3 Enquêtes parcours des apprentis.....	41
2.4 Elap : accès des jeunes placés à l'autonomie.....	41

<b>3. L'enfant par les prestations familiales .....</b>	<b>42</b>
3.1 14 millions d'enfant concernés .....	42
3.2 L'apport des prestations légales aux connaissances sur les enfants .....	42
3.3 L'apport des prestations de service aux connaissances sur les enfants .....	44
<b>4. L'enfant par les dispositifs et services en santé et social .....</b>	<b>46</b>
4.1 L'accès à la PMI .....	46
4.2 Enquêtes Mode de garde (2002, 2007, 2013, 2020...) .....	47
4.3 Enfants concernés par la protection de l'enfance .....	47
4.4 Enquête sur les établissements et services en faveur des enfants handicapés .....	49
<b>5. L'élève, sa scolarité, ses acquis .....</b>	<b>50</b>
5.1 Les données administratives et enquêtes annuelles centrées sur la scolarité des élèves : caractéristiques des élèves, effectifs, taux et modes de scolarisation, notes et examens .....	50
5.2. Les données administratives et enquêtes annuelles sur les établissements et les personnels et les financements.....	52
5.3 Les acquis et compétences des élèves : mesures standardisées disciplinaires, résultats aux examens, évaluations.....	52
5.4 La scolarisation des enfants en situation de handicap .....	55
<b>6. Environnement culturel, sportif et éducatif des enfants hors école .....</b>	<b>58</b>
6.1 Quelques éléments d'enquêtes sur l'accès des enfants aux équipements et dispositifs culturels .....	58
6.2 Enquête pratiques culturelles des français : données limitées sur les 15 -18 ans + des possibilités à explorer sur les pratiques dans l'enfance en rétrospectif.....	63
6.3 Peu d'enquêtes spécifiques enfants et adolescents : des possibilités avec le suivi de l'Education artistique et culturelle et Elfe.....	64
6.4 Enquêtes Technologie de l'information et de la communication .....	66
6.5 Les pratiques sportives des enfants .....	66
6.6 Les accueils de loisirs, les activités péri et extra-scolaires.....	67
6.7 Les engagements .....	68
<b>7. Les violences .....</b>	<b>69</b>
7.1 Les enquêtes climat scolaire et victimation, la santé et le vécu des enfants à l'école .....	69
7.2 Une enquête par questionnaires rétrospectifs : Enquête Virage - Sur les violences et rapport de genre....	70
7.3 Les infractions commises et subies par les enfants .....	70
<b>8. L'enfant et sa santé .....</b>	<b>72</b>
8.1 La santé des jeunes enfants.....	72
8.2 Les consommations de soins en ville et à l'hôpital : le Sniiram / PMSI .....	73
8.3 La santé générale des enfants et adolescents : épidémiologie, maladies, handicap.....	73

8.4. La santé des enfants et adolescents, au cours de leur scolarité.....	75
8.5. L’impact du cadre de vie et des comportements sur la santé.....	75
8.6 Les enquêtes sur les toxicomanies, drogues et produits illicites.....	76
8.7 L’enquête Elfe – Etude longitudinale française depuis l’enfance avec questions directes sur plusieurs dimensions du développement des enfants.....	77
<b>9. Les trajectoires des enfants et les approches multidimensionnelles.....</b>	<b>78</b>
9.1 Les panels Depp : complémentarité entre approches longitudinales et données administratives pour croiser contexte familial et culturel, acquis et scolarité.....	78
9.2 Les thématiques de panel Depp évoluent avec les besoins des politiques éducatives.....	81
9.3 Connaître les trajectoires familiales : l’usage de l’échantillon démographique permanent (enquête EDP).....	83
9.4 Les trajectoires en protection de l’enfance.....	84
9.5 Elap : accès à l’autonomie des jeunes placés.....	85
9.6 Cohorte Elfe –vers une infrastructure de longue durée ? .....	86
9.7 Une approche multidimensionnelle des conditions de vie des enfants et leur data visualisation sur les territoires.....	89
9.8 Les tableaux de bord d’indicateurs jeunesse .....	92
<b>III. Propositions pour un écosystème et une infrastructure de données « enfant ».....</b>	<b>93</b>
<b>1. Un contexte de développement des données relatives aux enfants dans les grandes enquêtes internationales .....</b>	<b>93</b>
<b>2. Les indicateurs qui permettraient le suivi de la CIDE .....</b>	<b>96</b>
2.1. « Travaux du HCFEA et droits de l’enfant », 2017 et 2018 et mise en place d’un outil du suivi par la DGCS .....	96
2.2. Les observations de la Défenseure des enfants.....	101
<b>3. Propositions pour une véritable infrastructure de données « enfant ».....</b>	<b>105</b>
3.1 Vers une cartographie rendant plus visibles et plus exploitables les multiples données centrées sur les enfants .....	105
3.2 Un besoin de connaissances sur de nouvelles dimensions et de renforcement sur des thématiques phares.....	108
3.3 Des moyens pour maintenir, exploiter et ajouter des questions dans les enquêtes existantes en vue d’une approche plus globale .....	114
3.4 Des données pour tous les enfants, y compris ceux avec des besoins spécifiques : maintiens et ajouts ..	114
3.5 Un besoin <i>d’épaisseur temporelle</i> et des possibilités d’innovation pour mieux croiser les données et développer une approche multidimensionnelle .....	117
3.6 Des données de pilotage des dépenses allouées aux enfants et l’évaluation des stratégies publiques .....	123
<b>ANNEXES .....</b>	<b>132</b>
<b>ANNEXE 1. Avis de la commission démographie du CNIS du 6 juin 2019 .....</b>	<b>132</b>
<b>ANNEXE 2. Avis du CNPE sur les indicateurs en Protection de l’enfance .....</b>	<b>133</b>

<b>ANNEXE 3. Données administratives remontant des équipements culturels .....</b>	<b>134</b>
Les enquêtes auprès des établissements publics et les services déconcentrés .....	135
Direction générale de la création artistique .....	137
Département de la politique des publics : un observatoire des publics des patrimoines .....	138
Direction générale des médias et des industries culturelles / service livre et lecture .....	140
<b>ANNEXE 4. Données Depp .....</b>	<b>141</b>
Scolarisation dans les 1er et 2nd degrés, dans l'apprentissage, dans les établissements médico-sociaux.....	141
Résultats aux examens.....	143
Insertion.....	144
Parcours et panels .....	145
Evaluations .....	148
Climat scolaire.....	152
<b>ANNEXE 5. Tableau de bord jeunesse et panorama regional jeunesse et sport .....</b>	<b>154</b>
<b>ANNEXE 6. Rappel des avancées en réponse aux observations de la CIDE.....</b>	<b>160</b>
<b>ANNEXE 7-1. Rappel des besoins sur le handicap et les Mna : les rapport 2018 du C.enfance du HCFEA .....</b>	<b>164</b>
Un exemple de besoin de données dans la petite enfance en situation de handicap.....	164
Les difficultés de mesure du nombre d'enfant en situation de handicap.....	164
Avant trois ans connaître la situation des familles avec un enfant en situation de handicap : la nécessaire mise en place d'enquêtes.....	169
Les solutions envisagées pour répondre à ces difficultés .....	170
Des avancées par rapport aux demandes du Défenseur des enfants : un double enjeu de compléments et de visibilité des données existantes .....	172
Le handicap des enfants : Quelle scolarisation ? Quel lien entre handicap et ASE ? Quel suivi des établissements ? .....	172
<b>ANNEXE 7-2. Les mineurs non accompagnés (MNA) : des avancées dans le repérage statistique .....</b>	<b>174</b>

## AVIS SUR LE RAPPORT « DES DONNEES ET ETUDES PUBLIQUES MIEUX CENTREES SUR LES ENFANTS »

Les données relatives aux enfants ont vocation à être davantage centrées sur leurs besoins fondamentaux, les conditions favorables à leur développement et leurs droits généraux, en particulier ceux définis par la CIDE ratifiée par la France en 1989.

**Le Conseil de l'enfance du HCFEA dégage 10 orientations à partir desquelles il émet un avis sur les priorités permettant d'élaborer un projet d'ensemble sur les données publiques relatives aux enfants dans le but de mener une politique de l'enfance plus éclairée, ajustée et articulée.**

Plus que de compléter de manière *ad hoc* tel manque de données, il s'agit d'abord de mettre en place une véritable **infrastructure de recherche des données** mieux centrées **sur les conditions de vie et de développement des enfants**, dans toutes leurs dimensions, et le respect **de leurs droits**. Cette infrastructure de recherche inclut une meilleure **exploitation des données**, ce qui suppose d'abord de rendre plus visibles les données financées par l'argent public et de faciliter un accès aux données brutes et à une documentation précise des enquêtes, pour un véritable **écosystème chercheurs – administrations – utilisateurs**. Parmi les priorités est apparue la nécessité de :

- Approfondir les données sur le développement socio-affectif et cognitif de l'enfant et sa santé mentale.
- Renforcer les possibilités de croisement entre les dimensions de santé, de scolarité, d'état socio-affectif des enfants, d'apprentissages et d'environnement relationnel, familial, institutionnel, médiatique, de même que les conditions de vie matérielles, notamment le niveau de vie.
- Accroître l'*épaisseur temporelle* des études pour permettre des analyses de parcours.
- Faire participer plus directement les enfants aux enquêtes.

Au cours de ses travaux, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, nouvelle instance, a rencontré depuis 2017 **des besoins et une demande sociale de données davantage centrées sur les enfants**. C'est pourquoi il a souhaité impulser une réflexion entre les producteurs de la statistique et des infrastructures de recherche publiques et les principaux utilisateurs. Deux séminaires organisés par le Conseil en 2018 ont permis la mise en valeur des bases de données administratives et des enquêtes disponibles en France comportant des informations sur les enfants. Ce travail a été approfondi en 2019, au fil des dernières évolutions liées à la prise de conscience de cette nécessité de données centrées sur les enfants.

Cette démarche a d'ores et déjà permis **des avancées que nous saluons**, parmi lesquelles :

- Parmi les avis de moyen terme 2019-2023, la Commission Démographie et questions sociales du Cnis a émis l'*Avis n°3* (joint en annexe) du 6 juin 2019 intitulé : *Mieux connaître les conditions de vie des enfants* où elle « estime nécessaire de consolider et compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA ».

- Un nouveau module piloté par l’Injep, adossé au panel des élèves de la Depp, sur les activités des enfants en dehors du Collège est lancé à la suite du rapport « Temps et lieux tiers des enfants et adolescents ».

En effet, la réflexion du Conseil de l’enfance et de l’adolescence sur le besoin de données plus précisément afférentes aux enfants fut menée parallèlement à nos rapports thématiques. Au fil de ces travaux, des rencontres avec les acteurs ont permis de consolider l’état des lieux et de dégager des évolutions souhaitables pour compléter l’outillage déjà riche de la statistique publique (Drees, Insee, Depp, données épidémiologiques, statistiques du ministère de l’intérieur et de la justice, etc.) et d’infrastructures de recherche (cohortes Elfe et Elap).



## SYNTHESE DES PROPOSITIONS

### **Pour un écosystème et une infrastructure de données mieux centrées « enfant »**

Le Conseil de l'enfance doit nécessairement faire un travail « d'exégèse » des données sur les enfants, car ces données, et les indicateurs et études issus de leur exploitation, permettent de construire au mieux une analyse des politiques publiques de l'enfance et pour l'enfant.

De nombreuses politiques publiques touchent à la vie des enfants et des adolescents, à travers des institutions, services, ou dispositifs pour prévenir, accueillir, soigner, éduquer ou protéger. Dans la plupart des études scientifiques, et dans ces politiques publiques, les champs de la famille et de l'enfance sont à juste titre reliés, bien que l'angle de vue puisse être différent. Mais pouvoir aborder l'enfant dans une multifocale, croisant les dimensions et les contextes, modifierait utilement l'angle du regard et donc l'élaboration des priorités et politiques publiques.

Ce rapport a identifié une grande richesse de bases de données administratives et d'enquêtes disponibles en France sur les enfants, qui instruisent une partie des dimensions nécessaires au pilotage des politiques publiques sur les enfants, le cas échéant à partir de données bâties sur les familles et les ménages ou les dispositifs. Mais un certain nombre d'améliorations mériteraient d'être apportées, qui permettront à notre infrastructures des données de contribuer à **une politique de l'enfance plus éclairée, mieux ajustée, et plus articulée entre les différentes administrations et niveaux de décision et de la mise en œuvre.**

Il en ressort qu'il convient d'abord de penser une **logique d'ensemble**, décloisonnée (entre disciplines, champs, acteurs, etc.), avant que de recommander ensuite des enquêtes distinctes. Le projet est d'avancer vers une **infrastructure** sur laquelle appuyer une meilleure connaissance des conditions de vie et du développement des enfants, en vue d'une élaboration plus pertinente des politiques publiques à destination des enfants, des dépenses allouées et d'une amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants.

#### **1. Vers une cartographie rendant plus visibles et plus exploitables les multiples données centrées sur les enfants**

Globalement, le temps manquant souvent aux administrations pour exploiter leurs données, ou les données étant peu connues ou difficilement accessibles ou exploitables, il s'agit de favoriser un véritable **écosystème de recherche et d'exploitation des données autour des sujets « enfants »**.

- **Proposition 1.** Considérant la sensibilisation inégale aux enjeux de la CIDE entre les différents services et administrations concernées et une hétérogénéité des données rassemblées, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence recommande :
  - La poursuite de l'exploitation de l'outil de remontée des données des administrations mis en place par la DGCS en 2017 en lien avec le HCFEA, avec des moyens affectés pour

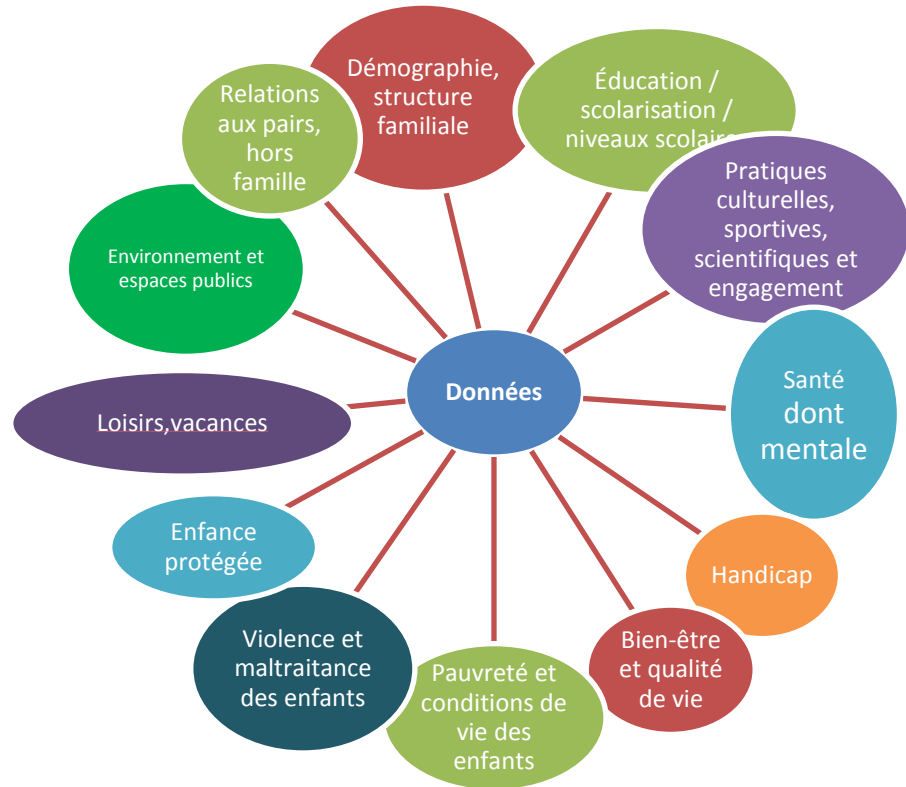
produire des indicateurs sur les droits de l'enfant (quantitatifs et qualitatifs), incluant le point de vue des enfants.

- Les suivis réguliers de la mise en œuvre d'objectifs conformes à la CIDE (incluant un bilan comparant les objectifs initiaux et leur mise en œuvre) et leur publication officielle par les ministères concernés.

➤ **Proposition 2 : Rendre plus visibles les données existantes pour permettre une meilleure exploitation des données et la naissance d'un écosystème associant chercheurs et administrations :**

- **Créer un portail sur l'enfant** piloté par l'Insee, la Drees, la Cnaf, la Depp et l'Injep, en lien avec le SSMSI et le SSM Justice, permettant de lister et décrire les données (cartographie des données), les études et les outils particulièrement intéressants sur le champ des 0 – 18 ans.
  - **Mettre en place un séminaire annuel de présentation** des travaux nouveaux utilisant les données sur l'enfance. Ce séminaire qui réunirait producteurs et utilisateurs (du monde gouvernemental, de la recherche, associatif, etc.) servirait à faire connaître les travaux existants et les nouvelles données, et à faire remonter les manques et/ou problèmes.
  - **Mettre en place un suivi d'indicateurs clés** (à l'instar des recommandations du Conseil National de protection de l'enfance (CNPE) en matière de protection de l'enfance)
  - **Inciter les producteurs à mettre à disposition les données brutes** *via* des instances telles que Quêtelet-PROGEDO, le CASD, etc., ainsi qu'une documentation complète des enquêtes suivant des standards internationaux.
- **Prévoir les coûts pour établir une documentation précise** tant sur les protocoles d'enquêtes, la collecte, les questionnaires que sur les variables exploitables,
- **Mieux valoriser l'action de diffusion des connaissances par les chercheurs dans leurs parcours professionnels.**

**L'architecture des dimensions proposée pourrait être :**



## **2. Un besoin de connaissances sur de nouvelles dimensions et de renforcement sur des thématiques phares**

*Des thématiques « phares » sont à renforcer.*

### **➤ Proposition 3 : Des thématiques « phares » à renforcer :**

#### **Démographie**

Souhait de disposer de données démographiques sur les jeunes enfants à un niveau territorial fin (nombre de jeunes enfants (par âge de 2 à 6 ans) habitant différents types de territoires – par département, zones rurales, à proximité d'un réseau d'éducation prioritaire...).

Sur-échantillonner si besoin les familles monoparentales, d'une part, et nombreuses d'autre part, de manière à distinguer familles de 3 enfants exactement et familles de 4 enfants (sans quoi un tiers des enfants se retrouve dans une catégorie ouverte, alors qu'il semble qu'il y a d'importantes distinctions entre familles de 3 et familles de 4 enfants). Sur-échantillonner, si besoin, dans les enquêtes (y compris longitudinales) concernant les jeunes enfants, les enfants de moins de un an (ou familles comprenant un enfant de moins de 1 an).

## **Handicap**

Prendre en compte les élèves en situation de handicap dans les évaluations du climat scolaire et les remontées de faits de harcèlement au Ministère de l'Éducation Nationale<sup>1</sup>.

## **Santé mentale**

Il conviendrait de disposer de statistiques de prévalence représentatives sur les principaux troubles psychologiques et neuro-développementaux, ainsi que sur leurs facteurs de risque ou de protection (par exemple, violences, utilisation des écrans, activités de loisirs) et leurs déterminants sociaux et familiaux. Des données permettant de faire le lien entre la santé mentale et les conduites addictives des jeunes et leur réussite et orientation scolaire seraient importantes.

## **Niveau de vie, pauvreté et « déprivation » chez les enfants**

Il serait souhaitable de développer une approche plus spécifique de la pauvreté (monétaire et en conditions de vie) et des privations des enfants et des jeunes qui tienne compte de ce qui est délétère pour le développement des enfants en fonction de leur âge, et d'une analyse plus fine de leur conditions de vie. Cette analyse, en plus d'une connaissance aussi fine que possible du niveau de vie de sa famille et de la situation à l'emploi de ses parents, pourrait inclure : les relations intrafamiliales, le recours aux temps et lieux tiers, les possibilités de sociabilité amicale, d'accès à des endroits propices à la poursuite des études, etc.

## **Les ruptures familiales**

La désunion est un fait majeur de société et un évènement qui marque fortement la vie des enfants. La recherche d'éléments de connaissances structurelles sur les séparations, les pensions alimentaires, les nouvelles formes de parentalité, les liens avec les deux parents ou l'exercice de la coparentalité doit se poursuivre, dans la lignée des recommandations du Cnis, faisant elles-mêmes suite à un rapport publié en 2014 par le Haut Conseil de la famille. Pareillement, les ruptures par décès et l'orphelinage doivent être mieux identifiés et mieux suivis.

## **Education**

Grâce aux bases de données de la Depp, c'est l'un des domaines les mieux connus. Toutefois, dans les enquêtes standardisées, il pourrait être pertinent de développer plus systématiquement des éléments comparables en termes de distributions de niveaux (faibles à très bons) à différents âges / classes dans la scolarité (début et fin de primaire, fin de collège, fin de 2<sup>nde</sup> et fin de terminale) et pour plusieurs disciplines (maths, français mais aussi sciences, histoire, sport, compétences techniques dans les filières professionnelles...) et les compétences transversales. Ce pourrait être une démarche importante si l'on souhaite promouvoir la pluralisation des domaines d'excellence.

Il est aussi souhaitable de mieux connaître le travail scolaire en dehors de l'école, y compris aux niveaux préscolaire et élémentaire, qui reste un point aveugle de la recherche statistique.

---

<sup>1</sup> Préconisations issues des Conférences de comparaisons internationales et des Conférences de consensus du Cnesco.

## Protection de l'enfance

Les connaissances sont à approfondir avec de nombreux enjeux bien identifiés dans les travaux de « la commission connaissance et recherche » et les avis annuels sur les indicateurs clés en Protection de l'enfance du CNPE (et conformément aux travaux en cours à l'ONPE et à la Drees).

\*\*\*

Plusieurs études, dans différentes disciplines, ont démontré que le développement des enfants est un concept multidimensionnel, couvrant plusieurs sphères qui sont complémentaires et qui ne peuvent pas être traitées séparément. C'est pourquoi des données centrées sur l'enfant doivent prendre en compte cette **dimension globale** du développement de l'enfant et considérer plusieurs domaines de connaissances (propositions 4 à 10).

- **Proposition 4 : Développer la participation et l'interrogation directe des enfants dans les enquêtes, sous réserve d'améliorations des méthodologies permettant d'obtenir des données exploitables et respectant le cadre éthique.**

Faire répondre les parents à la place des enfants (proxy) doit toutefois être préféré à leur exclusion du champ.

### **3. Des moyens pour maintenir, exploiter et ajouter des questions dans les enquêtes existantes en vue d'une approche plus globale**

Les enquêtes existantes peuvent être le support d'ajouts de questions *a minima* permettant de mieux aborder les dimensions moins suivies (3.2)

- **Proposition 5 : Donner les moyens aux producteurs de poursuivre les enquêtes existantes qui sont essentielles à la connaissance sur l'enfance :**

- Enquête Modes de garde et d'accueil de la Drees.
- Enquêtes Emploi du temps de l'Insee.
- Enquête de victimation (SSSMI), l'Insee se désengageant de l'enquête Cadre de vie et sécurité à l'horizon 2022.
- Suivi de la qualité des services dédiés à l'enfance (à approfondir suivant le rapport du Conseil enfance du HCFEA « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant »).
- Statistiques sur les accueils collectifs de mineurs à l'Injep.

- **Proposition 6 : des moyens pour ajouter des questions dans les enquêtes (dont panels) existantes sur de nouvelles dimensions**

- **Injecter plus de variables sur des dimensions « socio-émotionnelles » dans des enquêtes Depp.**
- Injecter plus systématiquement des questions sur le travail scolaire en dehors de l'école, les **activités extra-scolaires** scientifiques, sportives, culturelles, d'engagements, lectures, écrans, **relations avec les amis et les parents** dans tous les panels Depp (y compris ceux qui commencent avant le secondaire).

#### **4. Des données pour tous les enfants, y compris ceux avec des besoins spécifiques : maintiens et ajouts**

En population générale, chaque fois que possible, les enquêtes et les indicateurs de suivi sur les enfants doivent rendre compte de l'expérience des différents enfants, et fournir des informations selon le sexe de l'enfant, son âge, son statut migratoire, la composition détaillée de sa famille, son niveau de vie, la catégorie sociale de ses parents, sa région de résidence, etc. Pour ceci, des variables qui captent ces **caractéristiques doivent être incluses dans l'enquête ou repérées dans la base administrative, et les échantillons doivent être assez importants pour permettre la stratification** des analyses. Des **sur-échantillonnages** peuvent aussi être envisagés quand l'échantillon total de l'enquête est plus modeste. Cette approche éviterait que les analyses soient concentrées sur l'enfant "moyen", et permettrait de donner aux décideurs publics des éléments pour cibler ou affiner la palette de politiques ou services en offre selon les besoins de différents groupes d'enfants.

Néanmoins, des **publics spécifiques**, et qui méritent une attention particulière, **sont difficiles à repérer dans des enquêtes en population générale** :

➤ **Proposition 5 bis : des moyens pour maintenir et déployer les enquêtes (dont panels) existants pour des publics spécifiques**

- **Enquête Handicap de la Drees**
- **Une nouvelle enquête en population générale sur le handicap**

Dans le rapport « Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et droits de l'enfant 2018), nous avons proposé de renouveler l'exercice de l'enquête Handicap-Santé et produire des études sur le champ de l'enfance et de la jeunesse en situation de handicap. De même, poursuivre et renforcer les travaux de recensement des suivis dans les CAMSP par la CNSA.

➤ **Proposition 6 bis : des moyens pour compléter les enquêtes existantes pour mieux repérer un public spécifique. Compléter notamment les enquêtes auprès des ménages, avec des questions sur le handicap ou des sur-échantillonnages spécifiques.**

- Au sein du Tronc commun des ménages (TCM) de l'Insee, qui constitue la base des enquêtes ménages de l'Insee : l'ajout d'une question de repérage du handicap d'un habitant du logement, quel que soit son âge, permettrait la réalisation de nombreuses exploitations, y compris pour les plus jeunes enfants (en empilant les résultats de plusieurs enquêtes).
- Dans le cadre de l'enquête décennale Famille et logements de l'Insee, qui complète l'enquête annuelle de recensement une année donnée : un repérage des individus en situation de handicap serait particulièrement intéressant. L'échantillon étant de grande taille, il permettrait des exploitations fines sur les enfants. Par ailleurs, on aurait ainsi des informations sur la scolarisation et les modes d'accueil de ces enfants<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Préciser les appariements d'enquêtes.

- Compléter la prochaine enquête Mode de garde et d'accueil par un sur-échantillonnage portant sur 1000 enfants en situation de handicap, à établir à partir des données de l'AEEH ou des informations des CAMSP.

##### **5. Un besoin d'épaisseur temporelle et des possibilités d'innovation pour mieux croiser les données et développer une approche multidimensionnelle**

Jusqu'à présent, il y a peu d'éléments du bien-être de l'enfant dans les enquêtes qui tiennent compte **du la durée ou de la persistance** de facteurs comme la pauvreté. Les résultats à long terme des expériences vécues dans l'enfance sont rarement étudiés. Comme pour toute politique publique, c'est évidemment un enjeu essentiel, plus encore pour le pilotage des politiques relatives à l'enfance, compte-tenu de la réactivité particulière à ce moment-là du développement.

En outre, peu de données permettent d'observer l'enfant **dans plusieurs contextes** (à l'école, à la maison, dans son quartier, etc.). Or, par exemple, pour comprendre la variabilité des résultats scolaires, les variables qui caractérisent l'environnement scolaire ne permettent de capter qu'une petite partie de cette variabilité, tandis que les aspects « ménage » et la prise en compte des ruptures et accidents dans la vie des enfants (séparation des parents, chômage dans la famille, harcèlement par d'autres enfants et situations de violence, problème de santé physique ou mentale, etc.) en captent une grande partie. Des données qui décrivent les différents contextes de l'enfant sont donc nécessaires.

Pour ce faire, plusieurs pistes doivent être poursuivies :

- Plus de données permettant d'**observer le même enfant à plusieurs moments de son développement**.
- **Des designs innovants** pour maîtriser les coûts et les temps d'enquête.
- Mieux exploiter des nouvelles sources de données : le rôle **des données administratives pour innover**.
- **Consulter, le plus en amont possible, les acteurs de la société civile** (associations de parents d'élèves, associations familiales, corps enseignant et autres acteurs du monde de l'éducation) susceptibles de repérer les mutations rendant nécessaire une adaptation des enquêtes.

##### **➤ Proposition 7 : des moyens pour plus d'épaisseur temporelle et de facteurs explicatifs du développement et des parcours**

- Mise en place **d'un fonds en faveur des études longitudinales**.
- Des ajouts de questions pour **renforcer les analyses des trajectoires** des enfants, et pour mettre en lien ce que l'on mesure (l'accès aux modes d'accueil, l'accès à la culture, la pauvreté, etc.) avec l'impact sur l'enfant, sur toutes les dimensions de la cartographie.
- Possibilités accrues de **mise en relations entre trajectoires scolaires, niveaux scolaires dans plusieurs disciplines à différents âges, activités et rencontres extra-scolaires et dans l'espace public, environnement familial (dont niveau de vie et rapport à l'emploi des parents)**.

- **Proposition 8 : de nouvelles enquêtes pour développer le croisement entre données sociocognitives, affectives et de socialisation**

**Proposition 8.1 Une nouvelle enquête multidisciplinaire, 10-14 ans :**

- Indicateurs de qualité de vie : à l'école, en extrascolaire, à la maison...
- On reprend certains modules d'enquêtes existantes, par exemple HBSC, Pisa, Pirls, CEDRE et les enquêtes de climat scolaire, les données de victimation et sur la délinquance.
- On creuse les **relations** (familiales, à l'école, hors école), le bien-être (dans plusieurs dimensions), l'usage des **espaces publics, les rencontres, les engagements.**

Quels appariements pourraient être recommandés entre enquêtes et bases administratives ? Plusieurs sont déjà en cours, comme par exemple l'appariement de l'EDP avec les données de santé, ou en cours de réflexion. Toutefois, les progrès réalisés pour établir ces appariements restent encore mitigés, avec des questions d'anonymat, de consentement et de conformités aux nouvelles lois à clarifier.

**Proposition 8.2 :** Une réflexion sur l'ingénierie et l'éthique de ces appariements, qui a des défis particuliers quand l'enfant est l'unité d'observation.

**Proposition 8.3 :** Des croisements entre les bases de données administratives et des enquêtes pour permettre des analyses des trajectoires des enfants, des facteurs d'inégalités et de développement, **sous réserve de délimitations dépendant des modalités techniques et juridiques qui seront à clarifier**

- Un **appariement Elfe-EDP** permettrait d'enrichir les données de la cohorte Elfe avec des données fines sur les ressources des ménages, des vérifications méthodologiques (notamment sur l'attrition de l'enquête). Les dates de naissance des enfants Elfe ont été choisies pour être cohérentes avec les dates EDP.
- **Appariements avec des « outcomes » enfant : santé, éducation nationale, justice.** Ce type d'appariement permet de sortir de la description (des niveaux de vie, des configurations familiales, des modes d'accueil etc.) et de s'avancer vers une compréhension des impacts de l'environnement sur le bien-être des enfants.
- Mieux exploiter les remontées administratives dans les territoires : fréquentation des dispositifs culturels, accès au soin, recours à divers dispositifs.

**6. Des données pour le pilotage des dépenses allouées aux enfants et l'évaluation des stratégies publiques**

Aux données de connaissances structurelles doivent s'ajouter des données pour le pilotage des politiques publiques.

Financer implique une visualisation des ressources à mobiliser et comment les répartir. Aujourd'hui, pour décrire de manière synthétique les financements dédiés aux enfants et



adolescents, des travaux existent certes<sup>3</sup>. La Drees va lancer un travail actualisé sur le coût de l'enfant. La France n'a toutefois pas à ce jour bâti de **pilotage de long-terme** des dépenses afférentes aux enfants et aux jeunes comme pour la dépendance sénior.

Or de nombreuses politiques publiques à destination des **enfants et des familles** relèvent de **compétences facultatives locales** tout en étant mises en œuvre et financées de manière déterminante par les collectivités territoriales (accueil des jeunes enfants, activités périscolaires et extra-scolaires et plus généralement « temps et lieux tiers »<sup>4</sup>, culture, actions sociales facultatives et aides ciblées en matière de tarification sur des services essentiels) :

- Les communes, la branche Famille de la Sécurité sociale et les familles représentent plus de 80 % des financements<sup>5</sup> totaux des accueils de loisirs qui s'élèvent à 4,7 milliards d'euros pour 11,9 millions d'enfants de 3 à 17 ans, principaux bénéficiaires de ces équipements. Les communes sont généralement les plus gros financeurs (38 %).
- Peu de données consolidées au niveau national existent pour évaluer le financement des pratiques extra-scolaires des enfants et adolescents en matière de culture, de sport, de sciences ou d'engagements et leur distribution territoriale.
- Il en est de même pour la cantine scolaire, alors qu'existe un double enjeu de tarification modulée de la cantine en fonction des revenus des familles et d'existence d'un service de restauration scolaire (liberté des communes).
- Les dépenses de fonctionnement des EAJE sont financées à 40% par les collectivités territoriales (à côté de la branche famille à hauteur de 53% et l'Etat 7%)<sup>6</sup>.

➤ **Proposition 9 : Mieux exploiter les données de financement pour une vraie approche des dépenses publiques investies dans l'enfance y compris localement**

- Mener des travaux permettant d'identifier les **montants et tours de tables** qui financent les prestations et services « enfants » à différents niveaux d'agrégation, si possible rapportés au nombre de bénéficiaires ; analyser les **disparités territoriales** qui en découlent.
- **Les plates-formes d'appel à projets sur divers thématiques (notamment éducation artistique et culturelle) et les subventions aux associations devraient être exploitées pour faire ressortir les financements fléchés ainsi sur les politiques de l'enfance en recueillant au minimum le nombre de bénéficiaires, leurs âges et quelques caractéristiques.**

---

<sup>3</sup> Math Antoine, « Coût des enfants et politiques publiques. Quelques enseignements d'une évaluation des dépenses consacrées par la société aux enfants », *La Revue de l'Ires*, 2014/4 (n° 83), p. 87-113 ; travaux sur la comptabilité intergénérationnelle, par exemple : Le déficit de cycle de vie en France : une évaluation pour la période 1979-2011 (avec C. Bonnet, J. Navaux, J. Pelletan et F.-C. Wolff). *Economie et Statistique* 491-492, 47-70, 2017.

<sup>4</sup> Rapport Conseil enfance du HCFEA (2018), « les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, hors santé, hors scolarité ».

<sup>5</sup> Uniquement sur la base des équipements financés par la Cnaf : résultats issus d'une étude réalisée par la Cnaf pour le HCFEA, rapport TLT. Sachant que les activités de conservatoires, les clubs de sciences, de sport, etc., ne relèvent pas de cette catégorie.

<sup>6</sup> Tome II, « accueil des enfants de moins de trois ans » (2018), HCFEA.

➤ **Proposition 10 : Evaluer les grands programmes actuels**

Beaucoup des préoccupations des programmes de politique publique actuels, surtout chez les enfants, reposent sur *les inégalités sociales*, économiques et régionales dans notre société. Il serait donc souhaitable que toute enquête proposant de collecter des données sur les enfants inclut, systématiquement, quelques *indicateurs de base* comme le niveau d'éducation des parents, le niveau de vie de la famille (donc les ressources et la composition détaillée de cette famille), la situation d'emploi du ou des parents et la catégorie socio-professionnelle, ainsi que des variables contextuelles sur le quartier et/ou la commune (taux de chômage, etc.).

Plus précisément, nous proposons *des pistes pour l'évaluation* d'un des programmes phare du gouvernement concernant les enfants, *la Stratégie de lutte contre la pauvreté*, en mettant en évidence des sources de données existantes qui pourraient être mobilisées et des manques qui nécessiteraient des nouveaux dispositifs.

## INTRODUCTION

En 2018 le Conseil enfance avait mis au programme une étude au long cours sur les données mieux centrées sur les enfants. Parallèlement aux dossiers thématiques et saisines que nous avons traitées sur deux ans et demi d'exercice - pilotage de la qualité de l'accueil des jeunes enfants, temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, scolarisation et accueil des enfants en situation de handicap de la naissance à six ans, rapports « travaux du Conseil de l'enfance et droits de l'enfant », etc. - il s'agissait d'accompagner les débuts du Conseil de l'enfance en observant les données de la statistique publique et de la recherche mobilisables pour instruire nos dossiers. La question se pose car souvent les enfants sont bénéficiaires indirects de dispositifs ou de prestations qui visent d'abord leurs familles, si bien que l'analyse directe des effets d'une politique publique sur les parcours des enfants demande des retraitements qui ne sont pas toujours aisés. En outre interroger directement les parcours de vie des enfants est susceptible de faire apparaître des angles morts, ou insuffisamment étudiés de l'action publique. Enfin, l'ouverture des bases administratives et les nouvelles méthodes et technologies statistiques autorisent une réflexion sur des innovations potentielles. L'objectif *in fine* était donc de favoriser une infrastructure de données centrées sur les enfants (et pas seulement sur les familles ou des dispositifs), susceptible de déplacer le regard que nous portons sur un certain nombre de champs de politiques de publiques qui concernent les enfants, en vue d'éclairer la décision publique.

Deux séminaires en juin et à l'automne 2018 ont été organisés avec les producteurs de la statistique publique. Chemin faisant, au cours de nos dossiers, des manques et des besoins avaient été pointés, et un certain nombre de propositions émises par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence ont déjà essaimé dans la statistique publique : ainsi le prochain panel de la Depp fera une place aux activités de socialisation périscolaires au Collège, à la suite du rapport temps et lieux tiers. Le Cnis, que nous avons associé à nos travaux, a émis un avis en juin 2019 qui, pour la première fois, prend acte de la pertinence de mieux orienter les données de la statistique publique vers les enfants. Le présent rapport présente l'état des lieux des données disponibles – aussi bien celles déjà centrées sur l'enfant (typiquement des données de santé de l'enfant ou de l'Education nationale), mais aussi bien évidemment toutes les enquêtes portant sur les ménages, les familles ou sur des dispositifs qui, bien que non centrées sur les enfants, fournissent néanmoins des résultats indispensables pour comprendre leurs conditions de vie. En les confrontant à la demande sociale sur les politiques de l'enfant et les nouveaux savoirs sur le développement des enfants, nous en tirons une série de recommandations pour aller plus loin et mettre progressivement en place une véritable infrastructure de données centrées sur les enfants, propre à nourrir un écosystème entre statistique publique, recherche et utilisateurs.

## I. POURQUOI ET COMMENT PROGRESSER SUR LES DONNEES CENTREES SUR LES ENFANTS

### 1. UN BESOIN POUR ETAYER L’EVALUATION ET LE PILOTAGE DE POLITIQUES PUBLIQUES CENTREES SUR L’ENFANT

#### 1.1 Un besoin général comme dans d’autres champs

La demande publique d’information se fait toujours plus importante dans notre société de la connaissance. Le sujet de l’enfance et des enfants n’échappe pas à ce mouvement. Le recueil d’informations, souvent qualifiées de données, sur un grand nombre de sujets, et les travaux de recherche qui les analysent permettent à la fois de contribuer à la création de nouveaux savoirs, d’éclairer le débat public, et, pour les décideurs publics, de poser un état des lieux d’évaluer les besoins (dans un objectif de gestion des dispositifs) et de profiler des politiques publiques.

En matière de besoins de données pour l’orientation et la mise en œuvre des politiques publiques à destination des enfants, complétant des outils de pilotage de ces politiques établis de longue date, les initiatives foisonnent : révolution numérique des données, création et suivi de cohortes d’enfants, développement d’expérimentations (aussi bien en matière de petite enfance, d’éducation, de santé, de parcours adolescents...). Il reste néanmoins encore un manque (ou une difficulté d’accès) de données plus spécifiquement centrées sur les enfants<sup>7</sup>, et des interrogations, rappelées par le Comité des droits de l’enfant<sup>8</sup>, sur les modalités de recueil et d’utilisation de ces données.

Dans la littérature scientifique, plusieurs disciplines développent une perspective centrée sur les enfants. Les débats scientifiques ont mis en avant le caractère holistique du développement de l’enfant, l’importance des trajectoires et des contextes multiples (la famille, l’école, les relations et activités hors école et famille, le voisinage, le contexte économique national, etc.) qui influencent leur bien-être. Des travaux de recherche qui s’inscrivent dans ces perspectives demandent des données innovatrices : décroisées, avec une épaisseur temporelle, portant sur plusieurs sphères du développement de l’enfant et de ses contextes.

Ce désir d’information et d’évaluation des dispositifs publics formulé par l’État est finalement assez ancien en France. Il s’agit dans un premier temps de **justifier la dépense publique auprès de l’ensemble des citoyens**. Cette obligation figure d’ailleurs dans la **Déclaration des droits de l’homme et du citoyen** (cf. Art. 14 et 15). Il [ce désir] s’inscrit également dans une volonté d’évaluation de l’efficacité de l’action publique.

Le Conseil de l’enfance et de l’adolescence a inscrit à son programme de travail 2018 ce dossier des données et a choisi de commencer par mener une démarche réflexive sur les statistiques et études sur les enfants avec ses principaux producteurs (voir II.2).

Les données se collectent et s’analysent diversement selon les champs disciplinaires (sociologie, économie, psychologie...) et les politiques publiques touchant la vie des enfants (famille, accueil du

---

<sup>7</sup> Avis du 20 février 2018 du Conseil de l’enfance et de l’adolescence et retour sur quelques dossiers instruits par le HCF et le HCFEA (ruptures familiales, situation de pauvreté des enfants, temps et lieux tiers, modes d’accueil...).

<sup>8</sup> Voir CRC/C/FRA/CO/4 et Corr.1, par.21.

jeune enfant, santé, éducation, pratiques culturelles, scientifiques et sportives<sup>9</sup> ...). Nous nous sommes donc interrogés sur les manières de collecter les données :

- soit **indirectement** (au travers d'enquêtes ménages ou base administratives relatives aux familles ou aux enfants en tant consommateurs de soins, participants à différents programmes, etc.),
- soit **directement** (au travers d'enquêtes ou bases administratives centrées sur les enfants).

A partir de là, nous avons cherché à identifier des zones d'ombres sur les enfants, mal ou non couvertes actuellement par les enquêtes statistiques, et qui seront à l'agenda politique des prochaines années telles que : devenir des enfants vivant en situation de pauvreté, devenir des enfants après une séparation parentale, petite enfance et handicap, pratiques culturelles, scientifiques et autres temps et lieux tiers des enfants (engagements, socialité...).

## 2. L'ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES ISSUES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

### 2.1 Un sujet prioritaire des utilisateurs identifié par le Cnis

Dans le cadre d'une consultation publique des membres du réseau du Cnis (sur le site Internet) en vue de la préparation du programme de moyen terme 2019-2023, le sujet de l'enfance et de la famille est le premier sujet cité par les utilisateurs<sup>10</sup>. L'analyse des trajectoires individuelles, approche importante pour les études sur l'enfance, est également particulièrement mentionnée.

### 2.2 Un périmètre d'analyse pour progresser tout en tenant compte des nombreuses données existantes

Le rapport se concentre sur les données quantitatives car nous retenons cette année le prisme de l'évaluation des politiques publiques et le besoin de disposer de données représentatives au niveau national.

Ultérieurement, pourront être identifiés des sujets qui ne peuvent pas être traités autrement qu'avec des données plus qualitatives.

Dans ce travail, notre objectif est :

- D'identifier l'offre de données par la construction d'une cartographie des données sur les enfants
- D'identifier la demande de données centrées sur les enfants
- De faire des préconisations qui tiennent compte à la fois de l'offre et de la demande

---

<sup>9</sup> Voir notamment le rapport « temps et lieux tiers des enfants hors maison et hors scolarité » du HCFEA.

<sup>10</sup> Cf. rencontre avec Cédric Afsa et le secrétariat général du Cnis – jeudi 19 juillet 2018.

### 2.3. Une architecture qui comprend données administratives, données d'enquêtes et grilles de lectures

Nous avons identifié une série de données clés, sur lesquelles nous revenons plus en détail dans la deuxième partie (état des lieux de l'offre de données).

Les principales sources de données quantitatives sont :

- les **données d'enquêtes** : qui sont coûteuses mais apportent des données fines, parfois inaccessibles autrement (publics spécifiques, croisement entre de multiples dimensions pour tenter d'expliquer des résultats de politiques publiques).

Comme données d'enquêtes, on peut notamment citer :

- **Insee** : recensement, enquête Famille et logements, TCM, enquête Revenus fiscaux et sociaux, SRCV, enquête Patrimoine.
- **Drees** : modes de gardes et d'accueil, enquête nationale sur la santé des élèves, ENRJ, enquêtes annuelles sur l'Aide sociale (volet aide sociale à l'enfance, sauf pupilles de l'État ; volet PMI) ; enquête Établissements sociaux (établissements et services de la protection de l'enfance, handicap (volet enfant), etc.
- **Depp** : les panels (y compris d'élèves en situation de handicap), enquête Nationale de victimation, enquête statistique Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), etc.
- **Ined** : panel Elfe, Virage (violence et rapports de genre – approche rétrospective)
- **Deps** : pratiques culturelles
- **SSMSI**<sup>11</sup> : enquête Cadre de vie et sécurité (avec ONDRP et Insee)
- **ONPE** : Enquête Pupilles de l'État, étude sur les enfants de moins de 6 ans confiés en protection de l'enfance<sup>12</sup>

- les **données administratives**. Elles utilisent des données de gestion (versements de prestations, fréquentations d'équipements...) retraitées. On peut notamment citer :

- **Insee** : Bulletin d'État civil, données fiscales (FIDELI et FILOSOFI)
- **CNAMTS/Drees** : Bases médico-administratives (Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie/Sniiram – Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information/PMSI)
- **Inserm** : Mortalité / CédiDc (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès) – certificat de décès
- **Cnaf** : Fichiers des allocataires ou d'établissements financés par la Cnaf
- **Depp** : Base des élèves – Suivi de l'Identifiant national étudiant (INE)
- **Justice** : Tableaux de bord des tribunaux pour enfants ; statistiques pénales sur les mineurs délinquants et statistiques sur les enfants en danger

---

<sup>11</sup> Service statistique ministériel de la sécurité intérieure créé en 2014 au sein du ministère de l'Intérieur.

<sup>12</sup> [https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/13e\\_ragp\\_complet\\_web\\_0.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/13e_ragp_complet_web_0.pdf).

- **SSMSI** : Délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ou signalée auprès des services de sécurité

On pourrait y ajouter des **données exploitant les subventions** versées aux porteurs de projets associatifs.

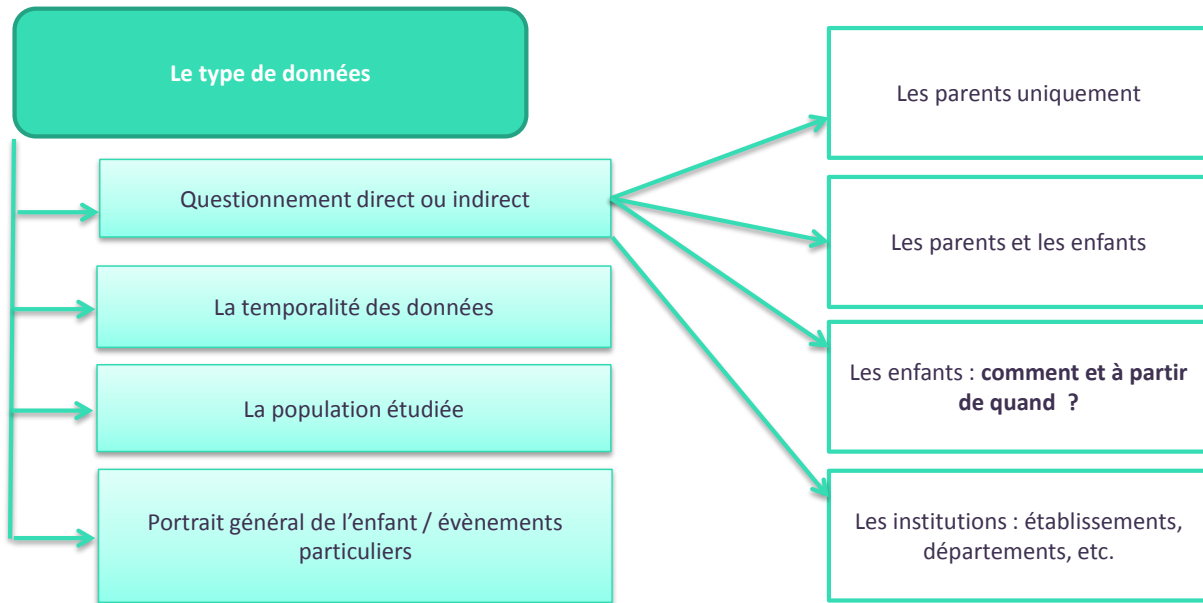
- **les données administratives avec appariement** : elles permettent de croiser plusieurs dimensions ; de reconstituer le cas échéant de quasi panels. Mais les appariements peuvent être coûteux, leurs données difficiles à exploiter, et ils sont, au même titre que les enquêtes, limités par des dispositifs de protection des données (Cnil).

On peut notamment citer :

- **Insee** : échantillon démographique permanent (EDP)
- **Drees** : Système National des Données de Santé (SNDS)
- **EDP-santé**, résultat de l'appariement de l'EDP avec le SNDS, qui permettra l'analyse des inégalités sociales de santé
- **Cnaf** : suivi des allocataires dans les fichiers Cnaf (cf. tableau de bord)
- **Dispositif Olinpe** en protection de l'enfance. Les Conseils départementaux doivent transmettre toute prestation ou mesure individuelle de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, hors aides financières, quelle qu'en soit l'origine. Pour permettre l'analyse des parcours des enfants, sont extraites 105 variables d'un logiciel métier.

De nouvelles sources de données (acteurs du secteur privé comme sous-produit de leur activité) seraient également exploitables, mais la qualité des données qui peuvent en être tirées, ainsi que leur représentativité, est à interroger.

## 2.4 Une interrogation sur le type de données



Les données peuvent provenir d'une interrogation directe des enfants, ou plus souvent de leurs parents, ou encore de statistiques afférentes à des services, prestations ou dispositifs adressés aux familles ou aux enfants. Pour pouvoir interpréter les trajectoires des enfants, nous pouvons exploiter :

- des données de panel (information renseignée à  $t$ ,  $t+1$ , ...,  $t+n$ )
- des données rétrospectives

Enfin les données portent sur une population générale ou spécifique (enfant en situation de handicap, enfant en situation de pauvreté...).

## 3. DEUX SEMINAIRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE L'ENFANCE DU HCFEA « DONNEES CENTREES SUR LES ENFANTS »

Pour la réalisation de son rapport sur les données centrées sur les enfants, le secrétariat général du HCFEA a rencontré les institutions qui produisent les données ou des organisations qui assurent la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de données. En plus de ces auditions, des séminaires réunissant des experts du système statistique ont également été organisés afin de parvenir à la réalisation d'une cartographie des dispositifs existants pour connaître les enfants. Un premier séminaire de travail s'est déroulé le 26 juin 2018, avec la participation d'environ 50 chercheurs et experts. Un second séminaire plus restreint s'est tenu sur les questions spécifiques de protection de l'enfance.

### 3.1. Un premier séminaire pour initier une réflexion large sur les données nécessaires pour piloter les politiques publiques centrées sur les enfants

Le Conseil de l'enfance du HCFEA a souhaité initier dans un premier temps un état des lieux des données institutionnelles en vue d'améliorer l'élaboration et le suivi des politiques publiques



relatives aux enfants, ici les moins de 18 ans. Et a commencé par une démarche réflexive sur ces statistiques de l'enfant avec ses principaux producteurs. Quelles sources ? Quels niveaux d'analyse (parents ou/et enfants) et quelle régularité des données pertinentes ?

Un séminaire fermé d'experts a été organisé le **26 juin 2018** pour dresser **un premier état des lieux (voir programme dans l'encadré ci-dessous)**. Au cours de cette journée nous avons d'abord eu une entrée « généraliste » avec une présentation des principales données qui peuvent dessiner le portrait social des enfants. Les grandes enquêtes de l'Insee (le recensement en premier lieu) ont été présentées, ainsi que les recueils administratifs comme l'État civil, puis des enquêtes plus spécifiques sur la famille. La Drees est ensuite intervenue afin de présenter des enquêtes sur le champ spécifique des politiques propres au ministère des Solidarités et de la Santé : les modes d'accueil d'abord, la jeunesse ensuite, et enfin l'aide sociale à l'enfance, ainsi que le handicap des enfants notamment les enquêtes auprès des départements sur les établissements sociaux et l'aide sociale départementale. La Cnaf est ensuite intervenue afin de présenter son approche par les « bénéficiaires de prestations ou services ». Comme cela a été justement rappelé, les données sont nombreuses, mais ne portant que sur les bénéficiaires, elles sont forcément toujours partielles. Enfin, la direction de l'Ined, a conclu ce premier état des lieux par une présentation mettant l'accent sur l'intérêt des panels d'enfants de la naissance à l'âge de 18 ans, notamment le panel Elfe<sup>13</sup>, mais aussi le retard français en la matière. Une application de l'usage que l'on peut faire à partir de ces données a été présentée ensuite par la Drees qui a développé un outil de data visualisation au niveau communal des conditions de vie des enfants<sup>14</sup>. Une réflexion d'ordre plus politique a ensuite été initiée par la défenseure des enfants, la DGCS et un économiste. Nous développerons certains des points abordés dans cette discussion dans la partie suivante.

Le second temps de la journée a été consacré à l'éducation, à la culture et à la politique de l'adolescence et de la jeunesse. La Depp, service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, a présenté le dispositif des panels de la Depp, mettant ainsi en avant ces enquêtes plus riches pour les interprétations sociodémographiques que les bases administratives du Ministère. Les améliorations à venir du dispositif ont également été présentées. Suivant cette même dialectique, favorable aux enquêtes plutôt qu'aux données administratives, le service statistique ministériel du Ministère de la Culture a décrit les enquêtes décennales sur les pratiques culturelles puis les exploitations possibles à partir d'un module sur la culture dans l'enquête Elfe. Enfin, le Directeur de l'Injep, a abordé trois points :

- Trois exemples de données produites par son service (licences sportives, accueils collectifs de mineurs et le baromètre jeunesse) ;
- La réflexion menée par l'Injep pour produire des tableaux de bord d'indicateurs clés sur la jeunesse et l'adolescence ;
- Les enquêtes en préparation sur l'adolescence et la jeunesse.

Les trois présentations de chercheurs nous ont permis de mieux cerner l'intérêt de deux enquêtes présentées par les intervenants : les panels de la Depp et l'étude Elfe.

Le troisième temps de la journée a été consacré à l'analyse de la santé, du bien-être et de la pauvreté des enfants. Les enquêtes sont finalement assez nombreuses sur ces questions concernant les enfants. La Drees a ainsi présenté trois outils : les enquêtes nationales de santé en milieu scolaire, les bases médico-administratives (système national des données de santé : Sniiram et

<sup>13</sup> Elfe est la première étude scientifique d'envergure nationale consacrée au suivi des enfants, de la naissance à l'âge adulte, qui aborde les multiples aspects de leur vie sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement.

<sup>14</sup> ([http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions\\_de\\_vie\\_des\\_enfants/](http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions_de_vie_des_enfants/)). L'outil propose 65 indicateurs regroupés en 7 catégories, au niveau d'une commune (ou d'un EPCI).

Pmsi), les travaux sur les certificats de santé des enfants et l'enquête nationale périnatale. Cette présentation a été complétée par l'intervention de Santé publique France en apportant un regard d'épidémiologiste en complément du seul regard du statisticien. Ainsi, les registres comme ceux sur le handicap, les anomalies congénitales, ou le cancer de l'enfant ont été présentés. Des enquêtes propres, avec des recueils biologiques ont également fait l'objet d'une description (Epifan, Esteban,...). Une première ébauche de travail de recension d'indicateurs de santé sur les enfants nous a enfin été présentée. Une seconde partie de cette troisième session était consacrée d'une part aux indicateurs de bien-être essentiellement construits à partir de base de données de l'OCDE (Pisa notamment), et d'autre part sur les indicateurs de pauvreté des enfants. Enfin, deux panels en épidémiologie ont été présentés.

Cette journée a finalement permis d'identifier beaucoup de sources d'information sur les enfants et l'enfance, avec des limites liées aux âges concernés, au traitement des données disponibles, aux appariements, au partage et à la diffusion de cette information et de ces données.

## Encadré : Programme du séminaire

### *Données centrées sur les enfants pour l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques : besoins, limites et perspectives*

10-18, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - Salle 4232-R (4<sup>ème</sup> étage)

Organisation : Mickaël Portela et Vanessa Wisnia-Weill

**8h45 : Accueil des participants**

**9h15 : Introduction du séminaire de travail par Sylviane Giampino**

**9h30-12h30 – Table ronde 1 : Portrait des enfants (animation : Céline Marc)**

#### Les données

*Principales sources de données sur les enfants à l'Insee : un bref panorama*  
Isabelle Robert-Bobée, Chef de la division enquêtes et études démographiques à l'Insee

*Les données sociales de la Drees sur les enfants*  
Patrick Aubert, Sous-directeur à l'observation de la solidarité, Drees

*Les données de la Statistique publique sur les enfants du point de vue du Cnis*  
Isabelle Anxionnaz, Secrétaire générale adjointe et Yara Makedssi, Responsable des commissions sociales, Cnis

*Le patrimoine de connaissance de la Branche famille du point de vue des enfants*  
Florence Thibault, Directrice adjointe des Statistiques, des Études et de la Recherche, Cnaf

*La recherche et les données sur les enfants : l'Ined producteur et utilisateur de données sur les enfants en France et dans le monde*  
Magda Tomasini, Directrice de l'Ined

#### Ouverture sur une utilisation

*Une approche territoriale des conditions de vie des enfants - exemple d'une étude en cours*  
Jacques Bellidenty, Chargé d'études au bureau de la jeunesse et de la famille, Drees

#### Discussion

*Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants et adjointe du défenseur des droits*  
*Olivier Passet, Économiste, Directeur des synthèses économiques, Kerfi*  
*Catherine Lesterpt, Adjointe à la sous-directrice de l'enfance et de la famille, DGCS*

#### Questions de la salle

**Table ronde 2 : 13h30-15h30 – Éducation, socialisation et accès à la culture des enfants (animation : Vanessa Wisnia-Weill)**

**Les données**

*Les données statistiques de suivi des élèves : quarante-cinq ans de panels d'élèves à la Depp*  
Hélène Michaudon, Cheffe du bureau des études statistiques sur les élèves, Depp

*Pratiques culturelles des enfants et adolescences*  
Sylvie Octobre, Chargée d'études, DEPS - Ministère de la Culture

*Les données statistiques produites et mobilisées à l'Injep pour mieux connaître l'adolescence et la jeunesse*  
Thibaut de Saint Pol, Directeur de l'Injep

**Ouverture sur des utilisations**

*Les inégalités socio-économiques dans le développement moteur et langagier des enfants à partir des données de l'enquête Elfe*  
Anne Solaz, Économiste, Ined et Lidia Panico, Démographe, Ined

*Quand la scolarisation à 2 ans n'apporte pas les effets attendus : Analyses quasi-expérimentales à partir du panel 2007 (MENESR-DEPP)*  
Arthur Heim, Chef de projets investissement social à France Stratégie

**Discussion**

*Agnes Florin, Professeure émérite de psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'Université de Nantes, en charge du suivi scientifique des conférences de comparaisons internationales au Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire (Cnesco)*  
Hervé Mignot, Associé en charge de la Data Science chez Equancy

**Questions de la salle**

**Pause**

**Table ronde 3 : 15h45-17h30 – Santé, pauvreté, bien-être des enfants (animation : Mickaël Portela)**

**Les données**

*Les données de santé sur les enfants produites et exploitées par la Drees*  
Philippe Raynaud, Chef du bureau état de santé de la population, Drees

*Les indicateurs produits dans le champ de l'enfant par Santé publique France*  
Nolwenn Regnault, Épidémiologiste, Coordinatrice du Programme de surveillance de la Santé périnatale, Santé publique France

*La pauvreté des enfants en France : éléments d'analyse et d'observation*  
Jean-Luc Outin, Économiste, Chercheur invité au Centre d'économie de la Sorbonne - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Chargé de mission à la Mission recherche de la Drees, Membre du conseil scientifique de l'ONPES

*La mesure du bien-être des enfants développée par l'OCDE*  
Olivier Thévenon, Économiste, OCDE

**Ouverture sur une utilisation**

*La cohorte Tempo en épidémiologie et santé mentale*  
Maria Melchior, Directrice de recherche à l'Inserm

*La cohorte mère-enfant EDEN: une étude observationnelle sur les déterminants précoces de la santé et du développement de l'enfant*  
Barbara Heude, Chargée de recherche en épidémiologie à l'Inserm

**Discussion**

*Bénédicte Apouey, Chargée de recherche au CNRS, Paris School of Economics (PSE) - CNRS*

**Questions de la salle**

**Conclusion du séminaire de travail par Sylviane Giampino**

### 3.2. Un deuxième séminaire sur justice, sécurité et protection des enfants

Le séminaire a réuni des chercheurs de L'ONPE pour évoquer les données chiffrées en protection de l'enfance, des Service de la statistique du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur, ainsi que Conseil national de protection de l'enfance et la Drees.



## AVIS DE RÉUNION

16 OCTOBRE 2018 - 14H00 - 18H00

10-18, PLACE DES CINQ MARTYRS DU LYCÉE BUFFON - SALLE 5124-R (5ÈME ÉTAGE)

### ***Données centrées sur les enfants pour l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques : la question des enfants en danger (justice, police et protection de l'enfance)***

#### **Programme :**

- 1) Introduction du HCFEA  
*Sylviane Giampino : Présidente du HCFEA et du Conseil de l'enfance et de l'adolescence*
- 2) Retour sur le premier séminaire sur les « données centrées sur les enfants pour l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques : besoins, limites et perspectives » : vers une cartographie des données sur les enfants  
*Mickaël Portela : DREES / Rapporteur et conseiller scientifique du HCFEA*
- 3) Intervention du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du Ministère de l'Intérieur  
*Olivier Filatriau*
- 4) Intervention de la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du Ministère de la Justice  
*Christine Chambaz et Tedjani Tarayoun*
- 5) Intervention de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du Ministère de la Justice  
*Anne-France Germain et Déborah Kaminsky*
- 6) Intervention de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des Solidarités et de la Santé  
*Nadia Amrous*
- 7) Intervention de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)  
*Anne Oui et Gaëlle Guibert*
- 8) Intervention de Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)  
*Marie Derain*
- 9) Conclusion

## II. UN ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE DONNEES

### 1. L'ENFANT DANS FAMILLE : ENVIRONNEMENT FAMILIAL, CONDITIONS DE VIE

#### 1.1 Données indirectes : les caractéristiques de l'enfant et sa famille dans son logement (CSP, liens familiaux, état civil, résidence)

##### *La famille des enfants dans les approches statistiques : une entrée par les ménages*

La famille n'est pas une notion explicitement présente dans la boîte à outil du statisticien, celui-ci lui préférant la notion de ménage. Celui-ci est défini comme : « l'ensemble des personnes, quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent un même logement à titre de résidence principale »<sup>15</sup>. Cette définition ne concorde pas parfaitement avec celle de famille, mais elle est très « étroitement mêlée » à celle-ci<sup>16</sup>. Ce principe d'enquêter le ménage, et le recoupement entre ménage et famille est historiquement ancré : dès 1836 ces deux notions apparaissent dans le bulletin de recensement. Dès cette époque on identifie également les liens entre les différents membres d'un ménage permettant ainsi à partir de ces enquêtes d'identifier les familles. La famille, pour le statisticien, est alors définie comme « une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants »<sup>17</sup>. L'enfant, toujours pour le statisticien, est un « individu célibataire (lui-même sans enfant) vivant dans le même ménage que son ou ses parents sans limite d'âge »<sup>18</sup>.

##### *Recenser la population et les enfants : les enquêtes annuelles de recensement (EAR) et le bulletin d'État civil*

L'identification du nombre de familles et d'enfants en France est l'une des missions essentielles de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ce comptage est notamment réalisé avec le recensement de la population, les remontées d'information de l'état civil, et les enquêtes Familles. Le recensement de la population constitue toutefois la source principale pour la connaissance des familles et donc des enfants. Par ailleurs, un grand nombre d'enquêtes statistiques sur des thématiques particulières sont échantillonnées pour être représentatives de la population Française dans le recensement. Les incidences d'un mauvais repérage des enfants dans le recensement sont multiples, notamment pour les enfants dont les parents sont séparés, qui sont une source importante de double comptage dans les recensements, particulièrement s'il s'agit d'une garde partagée<sup>19</sup>.

<sup>15</sup> Pressat R. (1979), *Dictionnaire de démographie*, PUF.

<sup>16</sup> de Saint Pol T., Deney A. et Monso O. (2004), « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et société*, n°11, vol. 1, pp. 63-78.

<sup>17</sup> Déchaux J.-H (2007), *Sociologie de la famille*, La Découverte, Repères.

<sup>18</sup> *Op. cite.* Déchaux J.-H (2007).

<sup>19</sup> Toulemon L. (2017). Undercount of young children and young adults in the new French census. *Statistical Journal of the IAOS*, 33 (2), pp. 311-316.

Avec le recensement de la population de l’Insee, on dispose des **caractéristiques des enfants et des adultes vivants avec ces enfants dans un même logement**.

### **Le recensement (5 enquêtes annuelles de recensement ou EAR)**

Il était exhaustif jusqu’en 1999. Depuis 2006, il est réalisé par un tirage annuel d’échantillons représentatifs de la population nationale. C’est un échantillonnage particulier qui distingue les habitants des grandes communes des habitants des petites communes pour représenter l’ensemble de la population sur cinq ans. Le recensement est obtenu par cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement (EAR) successives qui couvrent l’ensemble du territoire national. Le dernier recensement disponible est celui de 2015, qui cumule les EAR de 2013 à 2017.

On dispose de résultats sur les caractéristiques de la population, notamment sur les enfants et les familles, qui peuvent être assez fins au niveau géographique. On peut avoir des résultats nationaux ou locaux, notamment communaux voir infra-communaux. Les EAR sont composées **d’une feuille de logement** qui détaille les liens entre les habitants d’un même logement et d’un bulletin individuel qui donne les **caractéristiques sociodémographiques des habitants du logement**. C’est un complément d’information qui est demandé à chacun des habitants du logement, dont on pourra connaître la CSP, l’âge, le diplôme, etc.

Concernant la structure des familles, on pourra distinguer les enfants vivant avec deux adultes en couple et les enfants vivant dans une famille monoparentale.

Les nouvelles formes de la vie familiale nécessitent d’ajuster la manière d’identifier les familles dans la statistique publique. Un travail important dans le cadre du recensement de la population a notamment été réalisé récemment afin de mieux prendre en compte le fait que des membres d’une même famille peuvent ne pas cohabiter, notamment à la suite d’une séparation<sup>20</sup>.

Une refonte de la feuille de logement de l’EAR a eu lieu en 2018 pour distinguer parmi les couples avec enfant(s), les enfants vivant avec leurs deux parents, les enfants vivant avec un parent et un beaux-parents et les enfants en famille monoparentale. Les lieux de résidence des enfants de parents séparés sont également précisés, permettant notamment de savoir si un enfant réside également partiellement chez son autre parent. Le recensement 2018 a été premier intégrant ces changements<sup>21</sup>.

Récemment toujours, des ajustements dans le recensement ont été réalisés pour mieux identifier les jeunes adultes qui vivent une partie de l’année en dehors du domicile familial pour leurs études. Enfin, des réflexions sont actuellement menées pour mieux prendre en compte les situations de parentalité de couples homosexuels.

Derrière la définition de chaque catégorie statistique (ici le ménage, la famille et l’enfant), les normes de parentalité sont questionnées, les définitions s’adaptant progressivement aux transformations de la société.

<sup>20</sup> Cf. Thelot C. (2016), « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance », rapport du Cnis.

<sup>21</sup> L’information sera disponible en juin 2023. Des résultats intermédiaires seront publiés avant, mais ils ne seront pas fondés sur le cumul de cinq EAR.



Le recensement est **complété des enquêtes Famille**<sup>22</sup>. Les compléments permettent d'avoir des informations sur tous les enfants de la famille, y compris ceux qui ne vivent plus dans le logement (informations sur l'autre lieu de résidence partielle, sur le temps passé dans le logement, sur les relations entretenues avec les adultes...).

### *Mieux comprendre la famille et ses transformations : les enquêtes « Famille » de l'Insee*

Associées au recensement de la population depuis 1954, les enquêtes Famille suivent les transformations familiales. Réalisées environ tous les 10 ans, chacune de ses enquêtes s'intéresse à une préoccupation du moment. La plus récente, l'enquête Famille et logements de 2011, s'interroge particulièrement sur les nouvelles formes de familles que sont les familles recomposées. Elle permet également de connaître la multi-résidence des enfants notamment à la suite d'une séparation. Le questionnaire a également permis d'éclairer la connaissance statistique sur les couples de même sexe et les familles homoparentales. Par rapport aux recensements, cette source d'information permet donc de mieux décompter les enfants (en prenant mieux en compte des éventuelles doubles résidences en cas de garde partagée), et de mieux décrire les enfants dans des configurations familiales moins communes. Toutefois sur ces questions, ces enquêtes sont encore très largement lacunaires<sup>23</sup>. Enfin, l'enquête interroge les parents sur les modes d'accueil principaux de leurs enfants.

À partir de ces enquêtes, quelques informations particulièrement intéressantes sont à noter sur les enfants dans les familles.

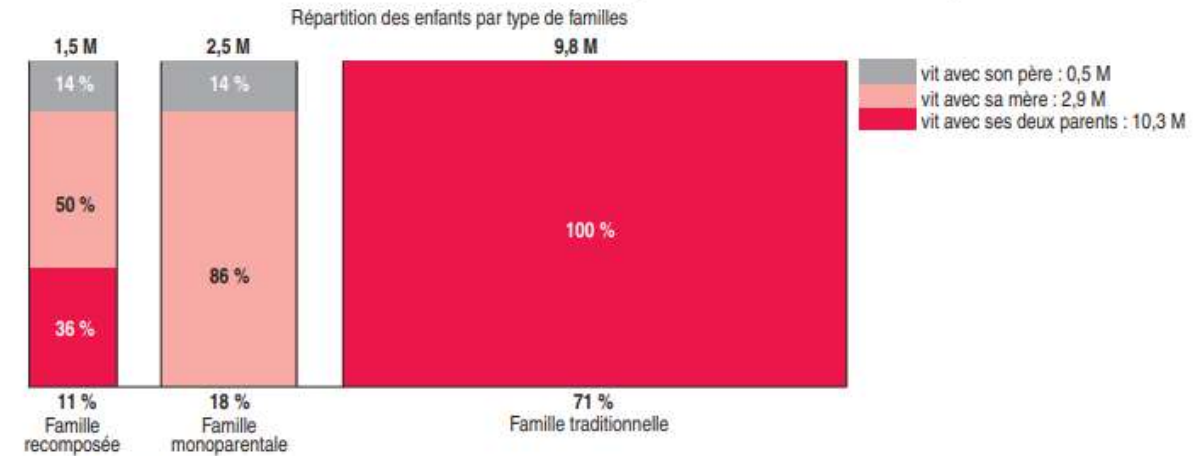
En 2011, 13,7 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans vivent en famille en France métropolitaine (cf. graphique ci-dessous). Près de 10 millions d'enfants vivent dans une famille dite « traditionnelle » ; 2,5 millions d'enfants vivent dans une famille monoparentale, dont 86 % avec leurs mères ; 1,5 millions dans une famille recomposée. Dans ces familles recomposées, 36 % des enfants vivent avec leurs deux parents, mais cohabitent vraisemblablement avec des demi/quasi-frères ou sœurs. Finalement, parmi l'ensemble des enfants vivant en France métropolitaine, on apprend avec cette enquête que 10,3 millions vivent avec leurs deux parents, 2,9 millions avec leurs mères et 0,5 million avec leurs pères.

---

<sup>22</sup> Ces enquêtes sont couplées au recensement et se font sur un échantillon conséquent de la population, qui remplit un questionnaire complémentaire d'environ 4 pages en plus des documents liés au recensement, pour avoir plus d'informations sur les personnes et les familles. Elles ont lieu environ tous les 10 ans et la plus récente est celle de 2011 : « enquête Famille et logements ». Elle compte environ 400 000 adultes répondants. L'échantillonnage est organisé de manière à être représentatif au niveau national et au niveau régional. Le principe de ces enquêtes est de compléter le recensement, c'est pourquoi elles sont adossées à une EAR : pour les ménages échantillonnés dans l'enquête, on a donc les variables statistiques de l'EAR et du questionnaire complémentaire.

<sup>23</sup> Buisson G. et Lapin A (2015), « L'enquête Famille et logements 2011 : pour mieux comprendre ce que sont le couple et la famille au recensement », *Communication aux Journées de méthodologie statistique de l'Insee*.

## Graphique : Répartition des enfants selon le type de famille et le parent gardien



Unité : millions d'individus

Lecture : 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent en famille recomposée. Parmi eux, 14 % vivent avec leur père (et un beau-parent).

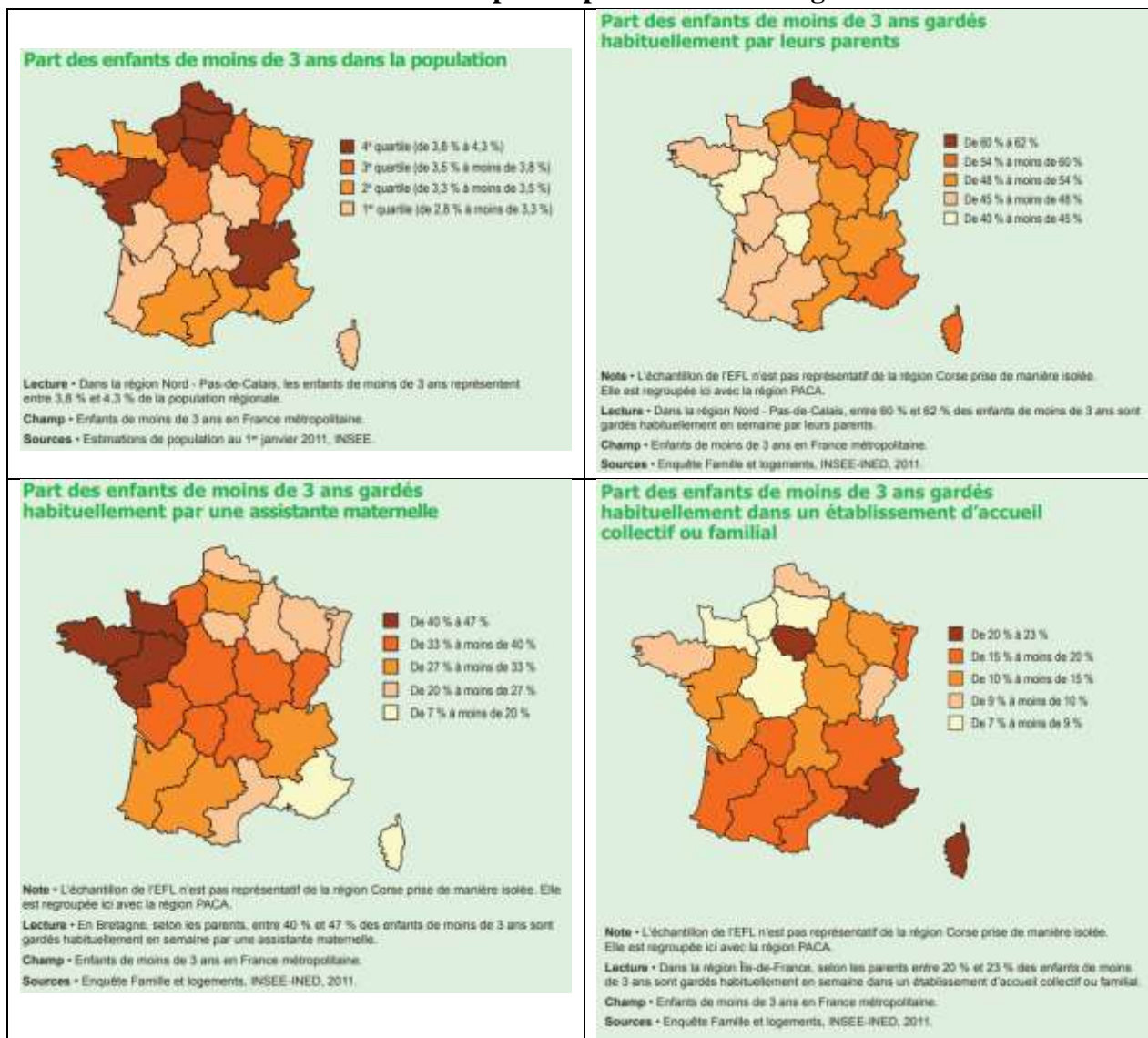
Champ : enfants de moins de 18 ans vivant en famille, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Source : Lapinte A. (2013) « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première*, Insee, n°1470, octobre.

L'enquête étant représentative au niveau régional elle permet aussi des **éclairages au niveau des territoires**. Un éclairage intéressant sur la connaissance des enfants porte sur l'accès à un mode d'accueil du jeune enfant, ici les moins de trois ans. La première des cartes ci-dessous permet de savoir quelles sont les régions (anciennes régions) avec une part importante d'enfants dans la population. Dans le Nord Pas de Calais, les enfants représentent de 3,8 à 4,3% de la population de la région. On voit se dessiner des autres cartes ci-dessous des pratiques d'accueil du jeune enfant différenciées selon les régions : plus d'accueil individuel en Bretagne, Haute et Basse-Normandie, un accueil plus souvent dans un EAJE pour les enfants en Ile-de-France et en Provence - Alpes - Côte d'Azur, enfin dans le Nord Pas de Calais, plus de 60 % des enfants sont gardé par leurs parents. À notre connaissance, il s'agit là de la seule enquête permettant de savoir précisément à un niveau régional où sont les jeunes enfants de moins de 3 ans (les approches territoriales portent exclusivement sur l'offre d'accueil).

## Cartes : la localisation des enfants de moins de trois ans grâce au mode de garde des enfants de moins de 3 ans déclaré par les parents selon la région de résidence :



## 1.2 Les revenus, patrimoines et conditions de vie des familles ou des enfants

### Pauvreté monétaire : ERFs, EDP et SRCV

La principale source pour examiner la pauvreté monétaire et les niveaux de vie des familles des enfants est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Elle renseigne les revenus perçus par le ménage (revenus individuels tels que salaires, indemnités de chômage, revenus d'activité non salariaux ; revenus du patrimoine et prestations sociales ; impôts) et recueille les critères sociodémographiques usuels (catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, activité de chaque individu, etc.) permettant d'analyser les niveaux de vie et la pauvreté monétaire des personnes<sup>24</sup>.

**Tableau : Population des ménages selon le niveau de vie et le nombre d'enfants**

	Ménages pauvres		Ménages modestes		Ménages moyens		Ménages aisés		Ménages très aisés		Total	> revenu médian
	< 40% du revenu médian	entre 40% et 60% du revenu médian	entre 60% et 80% du revenu médian	entre 80% et 120% du revenu médian	entre 120% et 140% du revenu médian	entre 140% et 160% du revenu médian	entre 160% et 180% du revenu médian	entre 180% et 200% du revenu médian	> 200% du revenu médian			
<b>Ensemble</b>	3,6%	10,4%	16,6%	19,3%	16,3%	10,9%	7,3%	4,6%	3,2%	7,7%	100,0%	50,0%
<b>Personnes seules</b>	4,7%	11,2%	21,3%	22,4%	14,1%	9,6%	5,8%	3,3%	2,0%	5,7%	100,0%	40,4%
Homme seul	5,6%	11,5%	18,6%	21,7%	13,8%	10,2%	6,2%	3,2%	2,1%	7,0%	100,0%	42,6%
Femme seule	4,0%	10,9%	23,4%	22,9%	14,2%	9,0%	5,5%	3,3%	2,0%	4,7%	100,0%	38,8%
<b>Familles monoparentales</b>	7,5%	26,0%	25,6%	17,4%	9,3%	5,6%	3,5%	1,8%	1,0%	2,4%	100,0%	23,6%
1 enfant mineur	6,2%	22,6%	31,7%	19,1%	8,0%	4,8%	2,9%	1,3%	1,0%	2,4%	100,0%	20,4%
2 enfants dont au - 1 mineur	8,6%	30,1%	27,4%	18,2%	6,3%	3,5%	1,7%	1,0%	1,2%	2,0%	100,0%	15,7%
3 enfants et + dont au - 1 mineur	13,4%	48,0%	22,8%	8,2%	3,2%	1,9%	1,2%	0,5%	0,2%	0,6%	100,0%	7,6%
enfants majeurs uniquement	4,1%	13,0%	21,0%	20,4%	16,2%	9,9%	6,9%	3,5%	1,4%	3,7%	100,0%	41,5%
<b>Couples</b>	2,5%	7,8%	14,2%	19,0%	17,8%	12,1%	8,3%	5,4%	3,8%	9,1%	100,0%	56,5%
Couples sans enfant	1,2%	4,5%	11,3%	17,3%	17,4%	13,1%	9,8%	7,3%	4,9%	13,3%	100,0%	65,7%
1 enfant mineur	2,8%	6,6%	12,5%	17,6%	20,1%	14,1%	10,3%	5,2%	4,0%	6,9%	100,0%	60,5%
2 enfants dont au - 1 mineur	2,7%	6,9%	14,4%	22,1%	19,9%	12,5%	7,4%	4,5%	3,1%	6,5%	100,0%	53,9%
3 enfants dont au - 1 mineur	3,2%	12,6%	21,8%	22,4%	15,7%	8,4%	4,8%	2,5%	2,1%	6,4%	100,0%	40,0%
4 enfants et + dont au - 1 mineur	9,4%	31,1%	26,7%	13,7%	8,9%	3,3%	2,2%	0,8%	0,8%	3,1%	100,0%	19,1%
enfants majeurs uniquement	2,0%	5,9%	10,7%	16,5%	17,5%	14,0%	10,1%	6,9%	5,6%	10,8%	100,0%	64,9%
<b>Autres ménages</b>	9,0%	15,6%	18,7%	17,9%	15,7%	8,4%	4,9%	4,2%	2,0%	3,7%	100,0%	38,8%
Ménage complexe sans enfant mineur	10,3%	10,1%	14,6%	16,7%	16,8%	10,0%	6,6%	7,0%	2,4%	5,7%	100,0%	48,4%
Ménage complexe avec enfant(s) mineur(s)	7,7%	20,9%	22,7%	19,1%	14,6%	6,9%	3,2%	1,6%	1,7%	1,8%	100,0%	29,7%

Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA

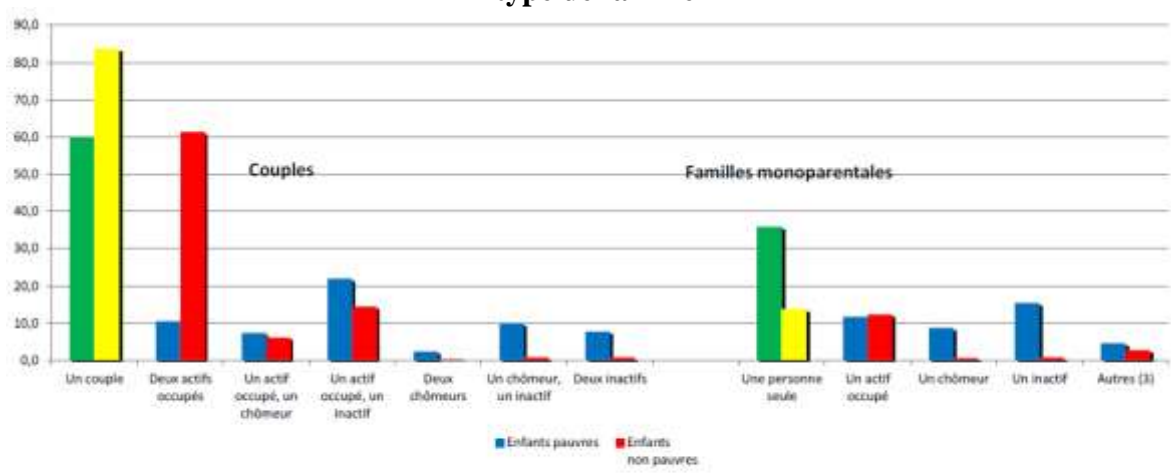
Données utilisées : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Comme l'ERFS résulte de l'appariement de l'enquête Emploi avec des données administratives sur les revenus, elle permet de décrire les niveaux de vie et la pauvreté en croisant le statut d'activité et la configuration familiale.

<sup>24</sup> Voir par exemple les travaux du HCFEA de 2018 : « Comment lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des familles et des enfants ? » et notamment la Note 1.1 La pauvreté des enfants et des familles, constat statistique sur la situation française

### Graphique : Situation des enfants pauvres et non-pauvres selon l'activité des parents et le type de famille



Source : Calculs Secrétariat général du HCFEA à partir de données tirées de l'ERFS 2015 publiées sur le site de l'Insee.  
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Les bas revenus sont en général liés à une faible qualification et au sous-emploi. La situation des enfants par rapport à l'activité de leurs parents est ainsi très différente entre les enfants pauvres et les autres<sup>25</sup> : Pour les enfants pauvres dont les parents sont en couple (un peu moins de 60% sont dans ce cas), il est très rare que les deux parents soient actifs occupés, à la différence des enfants non pauvres pour lesquels cette situation est la norme ; au mieux, l'un des deux parents a une activité, les situations dominantes étant le chômage et l'inactivité. Lorsqu'ils vivent avec un seul parent (trois fois plus souvent que les autres enfants), la situation la plus fréquente pour les enfants pauvres est l'inactivité et/ou le chômage de celui-ci.

L'ERFS ne permet pas d'étudier les parcours des enfants : combien de temps restent-ils en situation de pauvreté, à quel moment de leur scolarité cela intervient-il donc ? Pour ce faire, un outil prometteur pourrait être l'exploitation de l'échantillon démographique permanent.

#### L'EDP

L'EDP est un **panel d'individus**, c'est-à-dire que l'on suit des personnes et non des ménages, mis en place depuis 1968. Ce panel a donc un très grand recul historique et permet de décrire des parcours et des transitions. La méthode d'échantillonnage repose sur le jour de naissance : sont suivies des personnes nées 4 jours particuliers dans l'année au départ, puis 16 jours particuliers, ce qui représente aujourd'hui 4 % de la population environ sur une année donnée, soit 3,6 millions d'individus EDP au total dans la base de données 2016. Les individus décédés ne sortent pas du panel : tout l'historique est gardé pour pouvoir faire des études de cohortes, intergénérationnelles.

L'EDP repose sur une **compilation de données en provenance de 5 sources** :

- Le recensement de la population puis l'EAR qui permet d'avoir les caractéristiques sociodémographiques de l'individu EDP et des habitants de son logement.
- Les bulletins de l'état civil qui renseignent la naissance des personnes EDP, de leur(s) enfant(s), le décès et le mariage des personnes EDP.

<sup>25</sup> Rapport Conseil Famille du HCFEA, Note sur la pauvreté des enfants

- Les données fiscales (FIDELI et FILOSOFI) qui donnent des informations au niveau du ménage sur le logement, les revenus, le niveau de vie de l'individu EDP, et des personnes de son foyer fiscal ou d'un foyer fiscal relié à son logement (depuis 2011 pour les revenus de 2010).
- Le panel « d'actifs » qui permet d'avoir les salaires et les CSP des individus EDP. Il permet donc d'avoir des éléments sur les revenus et niveaux de vie des familles. Il renseigne aussi sur les **événements familiaux** (à partir des données fiscales et des bulletins de l'état civil).

Dans cette même optique, l'enquête SRCV est un **panel qui suit les individus pendant 9 ans**. Elle s'inscrit dans un dispositif européen (EU-SILC - Statistics on Income and Living Conditions), qui permet de récolter des données comparables au niveau européen. Elle est menée sur un échantillon de 12 000 ménages représentatif au niveau national de la population adulte.

Depuis 2008, des appariements avec des données administratives (données fiscales, Cnaf, Msa, Cnav) permettent de récupérer des informations plus fiables sur les ressources qui étaient collectées auparavant directement auprès des ménages.

Le **module principal de SRCV** est administré chaque année et les mêmes questions posées. Il comporte un questionnaire ménage et un questionnaire individu (16 ans ou plus). Chaque année, on a donc des informations sur les enfants habitants dans le logement et les caractéristiques sociodémographiques des habitants des ménages. On a des données sur les revenus perçus l'année précédant la collecte, la situation financière (endettement, épargne). On a donc des informations sur la **pauvreté monétaire**. En particulier, en 2009 et 2014, les enquêtés du panel ont été interrogés pour savoir si les enfants du ménage étaient confrontés à des restrictions au même titre que les autres membres du ménage.

Pour les jeunes adultes, d'autres dispositifs de suivi des parcours ont été mis en place par la Drees et l'Insee, car les jeunes qui habitent seuls ont souvent des ressources monétaires en provenance de leurs parents.

### *Pauvreté en conditions de vie*

Par ailleurs, SRCV inclut un module sur les conditions de vie des enfants résidant avec l'adulte interrogé (collecté pour tous les pays participants au dispositif en 2009 et, en tant que module facultatif, en 2014, avec un nouveau passage du module Enfant prévu en 2021 et 2024) qui collecte des informations sur l'accès des enfants : à des besoins fondamentaux (la nutrition, des chaussures, des vêtements, etc.), à l'éducation (des livres adaptés à l'âge de l'enfant, pouvoir participer aux sorties scolaires, avoir un endroit calme pour faire les devoirs), aux activités de loisirs et sociabilité (les vacances, pouvoir inviter les amis chez soi, pouvoir fêter les anniversaires). Le reste de l'enquête contient également des questions au niveau ménage sur : la qualité du logement, les biens durables, et l'endettement. Les questions relatives aux conditions de vie des enfants ont trois réponses potentielles : oui, l'enfant a accès à ce bien ou service ; non, l'enfant n'a pas accès parce que le ménage n'a pas les moyens financiers nécessaires ; non - pour une autre raison. Les enfants ne sont pas interrogés eux-mêmes : les membres du ménage fournissent les ressources et les activités suivantes en leur nom. Les éléments spécifiques aux enfants concernent les enfants âgés de 1 à 15 ans, à l'exception des éléments relatifs à l'éducation qui s'appliquent uniquement aux enfants d'âge scolaire.

Des questions ont aussi porté sur des **privations** qui seraient plus spécifiques aux enfants. Ce module complémentaire, « Privations des enfants » (voir plus bas pour plus de précisions), permet donc d'approfondir la description des privations subies par les enfants, et de les mettre en relation avec autres informations relatives à l'environnement familial.

Par ailleurs, à chaque vague on peut savoir les changements récents dans le logement : séparation, naissances, départ(s) d'enfant(s) et retour(s) d'enfant(s).

La pauvreté monétaire n'informe pas sur les biens et les services dont une personne dispose ou sur les privations auxquelles elle s'expose. Le module principal de **SRCV fournit également des données sur les conditions de vie** avec des indicateurs de privation et d'équipement, d'environnement et de santé. Dans l'enquête conditions de vie des ménages, on interroge les ménages sur différents items pour mesurer les difficultés financières regroupées en 4 domaines :

- Les contraintes budgétaires (endettement, découverts bancaires)
- Les retards de paiements (factures)
- Les restrictions consommation (privations)
- Les difficultés de logement (confort, espace)

---

***La pauvreté en conditions de vie : la définition de l'Insee : (au moins 8 difficultés sur 27)***

1. **Insuffisance de ressources** (au moins 3 insuffisances sur 6)
  - Remboursement des emprunts ou crédits supérieur à 33 % du revenu
  - Difficulté à ne pas faire de dettes
  - Fréquence très élevée de découverts bancaires
  - Difficulté à couvrir toutes les dépenses
  - Recours aux économies pour équilibrer son budget
  - Absence d'épargne
2. **Retards de paiement** (au moins un retard sur 3)
  - Factures d'électricité impayées à plusieurs reprises dans l'année
  - Loyers et charges impayés à plusieurs reprises dans l'année
  - Impôts impayés à plusieurs reprises dans l'année
3. **Restrictions de consommation** (au moins 4 restrictions sur 9)
  - Maintien du logement à bonne température
  - Paiement d'une semaine de vacances dans l'année
  - Capacité à remplacer des meubles abimés
  - Achat de vêtements neufs
  - Manger de la viande ou du poisson tous les deux jours
  - Réception des parents ou d'amis
  - Offre de cadeaux au moins une fois par an
  - Possession de deux paires de chaussures
  - Absence de repas complet lors d'une journée entière ces deux dernières semaines
4. **Difficultés de logement** (au moins 3 difficultés sur 9)
  - Logement trop petit par rapport au nombre de personnes dans le ménage
  - Absence de salle-de-bain
  - Absence de toilettes
  - Absence d'eau chaude courante
  - Absence de système de chauffage
  - Logement de petite taille
  - Difficulté à chauffer le logement
  - Logement trop humide
  - Logement trop bruyant

On considère qu'un ménage mentionnant 8 difficultés parmi un ensemble de 27 est en situation de pauvreté.

Le **module** secondaire SRCV dit « ad hoc » diffère d'une année à l'autre. Par exemple, en 2017, des questions relatives à la santé et à la santé des enfants ont été posées. Ce module repose sur un principe de rotation, tous les 3 ans un des trois thèmes ci-dessous est abordé :

« **Santé, vie associative, relations professionnelles et participation sociale** »

« **Sports et loisirs** »

« **Mobilité sociale et contact avec les proches** »

Ce sont des données indirectes sauf quand l'enfant est suivi à titre personnel par l'EDP.

**L'ONPES met en place des indicateurs de suivi de la pauvreté.**

- **La pauvreté en condition de vie des enfants pourrait être mieux approchée avec des indicateurs qui évoluent avec l'âge des enfants (les privations les plus significatives pour un enfant de 5 ans, ou un adolescent de 15 ans ne sont pas de même nature)**

### ***Patrimoine et biographies familiales (Insee)***

*Enquête histoire de vie et patrimoine :*

C'est une enquête récente dont la deuxième vague a eu lieu fin 2017 - début 2018, dans la suite des enquêtes traditionnelles sur le patrimoine. Le dispositif est un panel d'individus. Cette enquête pourra permettre de reconstituer des biographies familiales et professionnelles et leurs effets sur le patrimoine, grâce aux détails disponibles pour les enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint comme l'année de naissance, le lien de parenté, les événements vécus pendant l'enfance pour la personne de référence et son conjoint, la taille de la fratrie, les difficultés financières, les événements familiaux, l'âge départ de chez les parents....

### **1.3 L'interrogation des familles et des enfants dans les enquêtes Depp : cerner l'environnement familial, les conditions de vie et les vécus des élèves**

L'analyse de la scolarité des enfants gagne à être mise en rapport avec les environnements familiaux des enfants. Réciproquement, des données recueillies dans le cadre des enquêtes menées par le ministère de l'Éducation nationale sont susceptibles d'alimenter les réflexions sur d'autres champs relatifs aux parcours des enfants.

On ne peut pas récolter toutes les informations pertinentes auprès des directeurs d'école. En particulier, il peut y avoir des réticences de la part des directeurs pour collecter des informations comme le niveau scolaire des parents, dont on sait que cela a une importance prépondérante sur le niveau des enfants, données qui n'étaient pas présentes dans les systèmes d'information administratives. Certains directeurs ont même refusé de la collecter auprès des parents, c'est pourquoi la Depp interroge les familles elles-mêmes sur leurs caractéristiques sociodémographiques, leur **capital scolaire**, sur la manière dont elles s'impliquent dans la scolarité de leur enfant et sur les représentations et attentes qu'elles ont en matière de formation initiale. L'enquête Famille, répétée à plusieurs moments de la scolarité des élèves suivis dans les panels



(voir II.9), a permis d'apporter une dimension longitudinale dans l'observation de l'environnement familial. Elle intègre des questions permettant de préciser la **structure familiale et les conditions de vie des enfants et adolescents ainsi que l'étendue du capital culturel de leur famille**. Ces informations, croisées avec les tests passés auprès des élèves, permettent de mettre en lien l'environnement familial et la réussite scolaire des élèves, ainsi que leurs compétences socio-émotionnelles.

Par ailleurs, les **jeunes** ont également commencé à être eux-mêmes interrogés, pas uniquement par la Depp. Par exemple, lors du panel 1989, il y a eu des interrogations directes de sous-échantillons de jeunes. La Depp et l'Insee avaient notamment mis en place une enquête, reprenant le dispositif de l'enquête Emploi du temps, avec un carnet que le jeune devait remplir. Et une enquête Jeunes mise en place en 2002 sur le vécu de la scolarité secondaire, l'image de soi, les projets professionnels et universitaires, a été adossée au Panel 1995.

#### 1.4 Des enquêtes ad hoc sur les contextes familiaux par questionnements indirects (Ined)

##### **Une enquête auprès des parents : l'enquête mon quartier mes voisins**

Cette enquête porte sur les relations de voisinage et est réalisée en collaboration avec le centre Max Weber (CNRS). On récupère des données en interrogeant des parents ; les données ne sont pas extrapolables à l'ensemble de la population car les échantillons sont basés sur des quartiers spécifiques, mais elles permettent de caractériser une thématique particulière : les relations de voisinage contemporaines et leurs variations en fonction des territoires. L'enquête s'est déroulée dans différents quartiers de Lyon et Paris : des quartiers urbains, périurbains, périphéries, gentries, populaires, bourgeois...

Cette enquête est complémentaire aux données statistiques en population générale et permet notamment d'analyser la **contribution du voisinage à l'intégration sociale**. Elle comporte un module sur les enfants de l'enquêté : sa scolarisation, son mode de garde, ses activités périscolaires, les lieux qu'il fréquente et ses relations avec les autres enfants. Cela permet d'aborder des questions liées à la socialisation des enfants, tout en retenant un prisme « territoire » très innovant : comment la socialisation des enfants se construit dans leur quartier et voisinage ? Comment les parents interagissent avec leur contexte local ? Est-ce que ceci varie selon le type de quartier ?

##### **Enquête ERFI**

L'objectif de l'ERFI est de décrire les situations familiales dans toute leur diversité et, notamment, les relations entretenues avec ses parents, enfants, petits-enfants, beaux-enfants mais aussi les relations de couples. Des informations sur la répartition des tâches parentales, des modes de garde, ainsi que des enfants qui ne résident pas dans le logement (proximité, fréquence des rencontres, etc.), des beaux-enfants et des enfants décédés, sont aussi recueillis. Afin de comprendre ces comportements, environ 10 000 personnes, femmes et hommes, âgées de 18 à 79 ans, ont été suivies sur trois vagues entre 2005 et 2011. Cette enquête ne vise pas directement les enfants mais

pourrait être utilisée pour décrire leurs contextes familiaux. L'enquête fait partie du dispositif Gender and Generation Program, ce qui permet de comparer le contexte français à plusieurs autres pays européens, mobilisant des variables finement harmonisées entre les pays.

## 2. LES STAGES, L'EMPLOI ET L'ACCES A L'AUTONOMIE

### 2.1 Enquêtes Emploi (Insee)

Les moins de 18 ans sont concernés pour partie par des situations d'emploi ou de stages, dès les premiers parcours découvertes professionnelles, et pour ceux qui suivent une voie professionnelle après le collège.

### 2.2 Enquête IVA et IPA : insertion après la scolarité

Les enquêtes IVA-IPA interrogent chaque année les sortants de l'année terminale d'un cycle de formation professionnelle, ce qui permet par exemple d'observer des taux d'insertion selon le diplôme.

A venir : les sources administratives sur l'emploi (Déclaration Sociale Nominative) pour mieux caractériser l'insertion de ces jeunes et produire des indicateurs par établissement (projet Depp-DARES).

### 2.3 Enquêtes parcours des apprentis

A vocation à compléter l'enquête IVA-IPA pour éclairer les parcours des jeunes en situation d'apprentissage. En particulier, comprendre les facteurs explicatifs du choix ou du non-choix d'orientation en apprentissage, décrire les conditions d'accès à l'apprentissage et le déroulement du contrat d'apprentissage (Premiers résultats en 2019).

### 2.4 Elap : accès des jeunes placés à l'autonomie

L'enquête Elap - **Étude sur l'accès des jeunes à l'autonomie : c'est un panel qui concerne des jeunes placés**. Ils sont interrogés une première fois à 17 ans puis à 19 ans. Cette enquête vise à étudier le devenir des jeunes placés au « cap fatidique » des 18 ans puisqu'ils ne bénéficient en général plus de l'ASE (même si elle peut être différée jusqu'à 21 ans). Elle s'intéresse à la façon dont les jeunes appréhendent leur avenir par rapport aux autres jeunes et comment ils accèdent à l'autonomie.

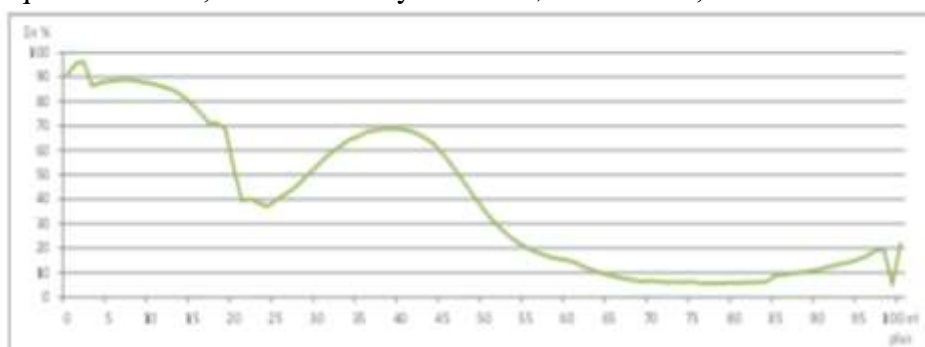
### 3. L'ENFANT PAR LES PRESTATIONS FAMILIALES

#### 3.1 14 millions d'enfant concernés

La branche Famille contribue à des objectifs de politique publique qui sont nombreux à travers :

- Le versement de **prestations légales** : des prestations monétaires qui sont versées directement aux familles bénéficiaires.
- Le versement de **prestations de service** : des prestations directement adressées à des structures qui vont être chargées de la réalisation d'un service à destination des familles ou des enfants. Par exemple, la branche Famille finance des services de médiation familiale ou encore les crèches.
- La **mise à disposition de services** : accompagnement en cas de séparation, site internet listant les modes d'accueil, travailleurs sociaux...

La branche Famille couvre près de 13,7 millions d'enfants à une date donnée et 12,3 millions de foyers allocataires, ce qui représente 31,3 millions de personnes. Son taux de couverture, représenté sur le graphique ci-dessous, s'élève en moyenne à 47,5% en 2016, mais évolue avec l'âge.



Champ : France entière, CAF  
Source : CNAF, DZS - FR2 de décembre 2016 et INSEE, estimations de population

On voit à travers ce graphique que les CAF ont une très bonne connaissance des très petits enfants car elles dispensent des prestations qui s'adressent directement à cette tranche d'âge. Ensuite, le taux de couverture des enfants diminue avec leur âge. A 18 ans, le taux de couverture est de 60%, sachant qu'il est proche de 90% pour les enfants de moins de 6 ans. Il est aussi important de tenir compte du fait que certaines familles (celles, par exemple, avec un seul enfant, ou avec des revenus trop importants, etc.) ne bénéficient pas de ces prestations ; ces données ne sont pas représentatives de tous les ménages avec un enfant de moins de 6 ans.

#### 3.2 L'apport des prestations légales aux connaissances sur les enfants

**A partir de prestations légales, directement versées aux familles, les CAF connaissent relativement bien l'environnement de l'enfant «au sens CAF» :**

- son identité,
- ses caractéristiques,
- les membres de son foyer (nombre, «activité»),
- les ressources de son foyer,
- son quartier, sa localisation géographique
- et parfois, son logement.

Toutes les caractéristiques de l'enfant et des membres du foyer que l'on peut connaître sont liées à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les prestations versées. Par exemple :

- On identifie un **enfant en situation de handicap** dès lors que les parents font une demande de prestation afférente. Si les parents ne font pas la demande ou ne vont pas au bout de la démarche (par la MDPH) qui permet de demander l'allocation correspondante, la CAF n'aura pas connaissance de cette information.
- Par ailleurs, un grand enfant qui résiderait avec son petit frère ou sa petite sœur mais dont la présence ne déterminerait pas le droit aux prestations de la famille, ne sera pas présent dans les données CAF. Il sera présent dans le foyer et donc dans toutes les enquêtes ménages citées précédemment mais ne sera pas membre du foyer au sens CAF puisque sa présence ne joue pas sur les droits que verse la CAF.
- Par ailleurs, l'information sur la profession des parents sera aussi récoltée si elle impacte les droits : on saura donc si les parents sont en situation de chômage ou non mais on ne connaîtra pas la nature de leur activité, s'ils travaillent à temps partiel ou complet, s'ils travaillent dans le public ou dans le privé.
- Enfin, les caractéristiques du logement ne sont connues que s'il y a une incidence sur le droit aux aides au logement. Dans le cas où les parents sont propriétaires et sans charge de remboursement, on n'aura pas d'information sur le logement comme son nombre de mètre carré.

De plus en plus de travaux sont réalisés par la Cnaf en lien avec des données géographiques.

Dans le système de données, on a également le montant des prestations perçues par la famille à laquelle l'enfant appartient :

- Le montant des prestations familiales.
- Le montant des prestations légales des modes de garde.
- Le montant des prestations logement.
- Le montant des revenus garantis (les minima sociaux et la prime d'activité).
- Le montant des recouvrements des pensions alimentaires.
- Le montant des aides financières individuelles dont la famille peut bénéficier.

**Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2017**

Type de prestations légales	Métropole		Dom		France entière		Montants mensuels moyens
	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	Effectifs	Évolution annuelle (en %)	
<b>Nombre de foyers allocataires avec au moins une prestation versable (« noyau dur »)</b>	<b>12 111 170</b>	<b>0,9</b>	<b>556 507</b>	<b>1,8</b>	<b>12 667 677</b>	<b>0,9</b>	
<b>Petite enfance</b>	<b>1 949 609</b>	<b>-3,2</b>	<b>68 926</b>	<b>-3,0</b>	<b>2 018 595</b>	<b>-3,2</b>	<b>317 €</b>
• Prestation d'accueil du jeune enfant	1 949 609	-3,2	68 926	-3,0	2 018 595	-3,2	317 €
- primes à la naissance ou à l'adoption	45 354	1,9	1 829	8,2	47 183	2,12	944 €
- allocation de base	1 596 464	-3,0	65 370	-3,3	1 661 834	-3,0	180 €
- complément d'activité (Clos, Colca, PreParE)	269 302	-32,0	2 550	-32,1	271 852	-32,0	343 €
dont PreParE	267 914	4,1	2 539	6,2	270 453	4,1	284 €
- complément de mode de garde (voir note de lecture)	795 122	-1,6	9 177	3,1	804 299	-1,6	272 €
<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>5 559 383</b>	<b>8,4</b>	<b>303 527</b>	<b>3,8</b>	<b>5 862 910</b>	<b>8,6</b>	<b>564 €</b>
• Allocations familiales (Af)	4 606 703	0,3	292 984	2,7	4 899 687	0,4	207 €
• Complément familial (Cf)	836 414	1,2	33 656	8,7	870 070	1,5	202 €
- dont Cf majoré	456 708	2,1	25 860	6,5	482 568	2,4	232 €
• Allocation de soutien familial (Asf)	667 345	2,7	92 068	-0,6	759 413	2,3	171 €
- dont Asf complémentaire*	24 922	87,7	594	34,7	25 516	86,0	70 €
• Allocation de rentrée scolaire (Ars)	2 826 296	0,2	176 422	0,5	3 004 718	0,2	637 €
• Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	252 450	6,3	12 053	12,0	264 503	6,6	267 €
• Allocation journalière de présence parentale (App)	7 664	21,7	25	-7,4	7 709	21,5	805 €
<b>Logement</b>	<b>6 106 457</b>	<b>8,7</b>	<b>216 913</b>	<b>8,5</b>	<b>6 323 370</b>	<b>8,7</b>	<b>231 €</b>
• Allocation de logement à caractère familial (Alf)	1 096 395	-1,4	125 241	-0,5	1 223 607	-1,3	284 €
• Allocation de logement à caractère social (Als)	2 221 295	0,7	91 672	1,9	2 312 967	0,8	187 €
• Aide personnalisée au logement (Apl)	2 786 796	1,5	0	0,0	2 786 796	1,5	245 €
<b>Solidarité et insertion</b>	<b>4 856 716</b>	<b>3,9</b>	<b>338 541</b>	<b>0,7</b>	<b>5 195 257</b>	<b>3,7</b>	<b>396 €</b>
• Prime d'activité (Ppa)	2 563 660	7,7	109 454	2,5	2 673 114	7,5	158 €
- dont Ppa majorée (avec ou sans Rsa soe)	151 192	-4,2	8 648	-7,5	159 840	-4,3	248 €
• Revenu de solidarité active (Rsa)	1 626 199	-0,8	200 678	-0,7	1 826 877	-0,6	490 €
- dont Rsa majoré	189 573	-0,4	31 161	-4,0	220 734	-0,9	564 €
• Allocation aux adultes handicapés (Aah)**	1 054 632	3,5	39 432	4,9	1 094 064	3,6	648 €
- Complément Aah	212 122	0,3	5 305	4,8	217 427	0,4	128 €
- Complément majoration vie autonome	146 086	0,6	4 434	4,9	150 520	0,7	105 €
- Complément garantie de ressources	66 036	-0,4	870	4,7	66 886	-0,4	179 €
- Ancien complément Aah	20	-39,4	1	0,0	21	-38,2	101 €
- Revenu de solidarité (Rsa)	0	0,0	8 785	0,1	8 785	0,1	511 €
<b>Prestations internationales***</b>	<b>13 883</b>	<b>5,9</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>	<b>13 883</b>	<b>5,9</b>	<b>613 €</b>
• Allocation différentielle (Adi)	10 124	2,5	0	0,0	10 124	2,5	766 €
• Complément différentiel (Cd)	512	4,9	0	0,0	512	4,9	824 €
• Allocation migrants (Am)	3 247	18,2	0	0,0	3 247	18,2	100 €

Source : Cnaf - Dier - fichiers Allstats Fi2 (données semi-définitives) 31 décembre 2017. Champ : France entière.

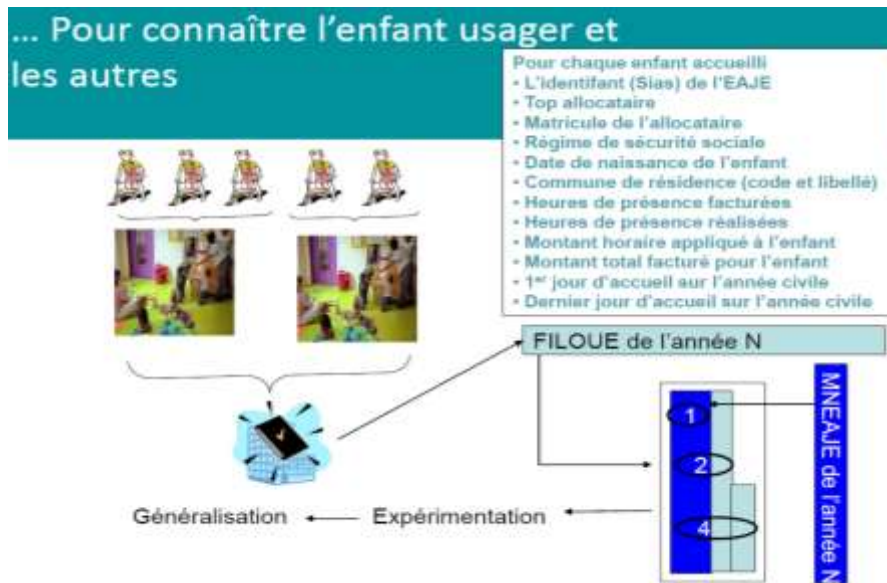
Note de lecture : un foyer peut cumuler plusieurs prestations. Pour le Cmg, un foyer peut cumuler plusieurs modes de garde. Pour cette raison, les lignes du tableau ne se somment pas toujours. (\*) Généralisation de l'Asf complémentaire en avril 2016. (\*\*) Avec ou sans compléments. (\*\*\*) Droits au cours du troisième trimestre 2017.

### 3.3 L'apport des prestations de service aux connaissances sur les enfants

*Les données administratives orientées vers la structure :*

Les caisses financent les EAJE, les ALSH, les centres sociaux, les CLAS, REAAP et les services de médiation familiale. Les données administratives disponibles permettant de payer les prestations de service associées, se fondent sur des heures de fréquentation, des coûts horaires, des ETP... mais ne permettent pas de connaître les publics usagers, les projets et les activités.

Pour les EAJE avec le dispositif FILOUE, on aura des données sur l'enfant qui bénéficie de la prestation de service. Grâce à ce dispositif on peut avoir – pour chaque structure – des informations sur l'ensemble des enfants qui fréquentent la crèche. Par la suite, ces données sont croisées avec deux autres sources : d'un côté, toutes les données liées aux prestations légales permettant ainsi de connaître le revenu de la famille, les autres prestations de garde, et de l'autre côté, toutes les données sur les caractéristiques de l'EAJE comme sa localisation géographique, son prix de revient. On peut ainsi connaître et croiser l'usage de l'enfant, son âge, sa fratrie, le cumul des modes de garde, le niveau de revenus de sa famille, les trajets domicile –accueil... Ces éléments peuvent alors documenter la question de la population qui fréquente les structures en fonction des caractéristiques des parents et de la structure.



### Des trajectoires à exploiter :

Toutes ces données Cnaf sont des informations dont on dispose à un moment donné. On parle de « photographie ». Avant, on disposait de ces photographies une fois par semestre puis, depuis 2005, une fois par trimestre. Depuis 2017, on dispose désormais de photographies mensuelles, ce qui rend l'information encore plus riche. Cette richesse permet la connaissance de trajectoires de droit et de vie longtemps difficiles à documenter, toujours dans la limite des données administratives. On peut voir, au mois le mois, comment la situation de l'enfant évolue et celle du foyer auquel il appartient.

Lorsque l'on regarde une photographie, on aimerait savoir ce qui s'est passé avant. Pour cela, les données CAF sont parfois suffisantes mais pas toujours. Par exemple, elles peuvent renseigner sur la date d'ouverture des droits. Ainsi, pour un enfant en situation de handicap, on peut savoir quand il a commencé à bénéficier de l'AEEH. On peut aussi regarder comment a évolué la configuration familiale du foyer d'appartenance de l'enfant, et ce, dès sa naissance. Là où nos capacités de suivi sont plus limitées, c'est en cas de changement dans le foyer d'appartenance de l'enfant (notamment en cas de séparation, si l'enfant a rejoint un autre ménage allocataire), et si c'est un changement au niveau du foyer d'appartenance de l'enfant qui entraîne l'ouverture de droits (par exemple, si c'est une séparation qui a rendu le parent gardien éligible à certaines prestations sous condition de ressources).

Lorsque l'on regarde une photographie, on aimerait aussi savoir ce qui va se passer après. A partir des données, on peut documenter l'évolution des droits en cas de séparation. Parfois, on peut aussi documenter l'évolution de l'activité, l'organisation des parents s'ils optent pour la résidence alternée... Mais, on ne peut pas tout documenter comme les questions de temps plein/ temps partiel. Pour ce qui est des motifs de sortie, la CAF a encore du mal à fournir une information détaillée.

Aujourd'hui, grâce aux photographies au mois le mois, on a **presque du panel exhaustif**. Il est possible de faire un panel avec l'ensemble des allocataires. On peut observer la durée de versement d'une prestation, la variabilité des droits ou des ressources... Ces données peuvent contribuer à documenter plusieurs questions : par exemple, le maintien dans la pauvreté ; l'impact des prestations sur le retour à l'emploi des parents après l'arrivée d'un enfant ; comment les séparations façonnent (ou non) l'emploi parental et les modes de garde des enfants.

Par ailleurs, il existe des panels :

- Le panel PANAME (2009) : 1 allocataire sur 26 a été extrait en fonction de sa date de naissance et on regarde ses trajectoires de droits.
- Le panel FAR (2017) qui donne une photographie des droits de toute l'année des foyers ayant perçu au moins une prestation légale durant l'année civile.

*Projets et perspectives :*

- Gérer des individus : aujourd'hui se pose la question de la « gestion » dans les données des enfants comme des individus (et non comme membre d'un ménage). Le jour où cela sera fait, il sera possible de vraiment suivre l'enfant quel que soit son foyer d'appartenance, dès lors qu'il est dans un foyer allocataire.

- Le NIR crypté dans les fichiers statistiques : il permettrait de suivre des familles même quand elles déménagent et même lorsqu'elles changent de numéro d'allocataire.

- Les données sur les tiers : la Cnaf envisage de développer l'information sur le parent non gardien lorsqu'il est connu au titre du non-paiement de la pension alimentaire. En effet, lorsqu'il y a un impayé, les informations sur le parent non-gardien sont stockées dans une base dédiée. L'exploitation propre de cette base et le croisement de cette base avec celle contenant les informations sur les foyers allocataires permettrait de savoir qui sont les parents qui ne paient pas leur pension alimentaire, est-ce qu'ils ont d'autres enfants à charge ? Est-ce qu'ils sont en situation de pauvreté ? etc.

- La création d'une base ressources plus récente qui passera par la base ressources mensuelles (BRM) : cela permettra de mieux connaître les ressources contemporaines des foyers allocataires.

## 4. L'ENFANT PAR LES DISPOSITIFS ET SERVICES EN SANTE ET SOCIAL

### 4.1 L'accès à la PMI

*Enquêtes annuelles Aide sociale, volet protection maternelle et infantile (PMI) :*

Tous les ans, la Drees interroge les conseils départementaux sur le service départemental de PMI. Les remontées des données sont individuelles et ce sont des données agrégées par département qui renseignent notamment sur les établissements d'accueil et les assistantes maternelles. Ces données sont utilisées dans le cadre des travaux de l'ONAPE (Observatoire National de la petite enfance) qui produit une synthèse avec des données de la Cnaf ET de la Depp.

Les données d'activité issues de la PMI<sup>26</sup> sont difficilement exploitables, faute de moyens sur le terrain, et en raison de l'hétérogénéité des services, et celles qui existent sont peu exploitées ou anciennes. Pourtant c'est un espace qui croise famille, santé, dimensions sociales et éducatives et pourrait à ce titre constituer un réservoir de données multidimensionnelles (voir propositions).

#### 4.2 Enquêtes Mode de garde (2002, 2007, 2013, 2020...)

Cette enquête régulière (tous les 6-7 ans) réalisée par la Drees, est un complément essentiel à toutes les données administratives récoltées sur l'accueil des jeunes enfants. Elle s'adresse aux ménages ayant au moins un enfant de moins de 6 ans et permet de fournir une information sur les solutions d'accueil utilisées par les parents pour leurs jeunes enfants qu'elles soient formelles (crèches, assistantes maternelles...), y compris l'école, ou informelles (mères, pères, proches, grands-parents) ainsi que sur les attentes des familles et sur l'articulation des vies familiale et professionnelle des parents de jeunes enfants.

##### **Modalités de l'enquête mode de garde**

On demande aux familles de compléter un calendrier détaillé sur une semaine où les parents indiquent pour chaque période où est l'enfant, avec qui, ce qu'il fait... On récolte ainsi la fréquentation de modes d'accueil formel et informel, mais aussi les modalités afférentes (transports, frais, raisons du recours aux modes de garde...). Les caractéristiques des ménages (taille de la fratrie, CPS, éducation des parents, etc.) sont aussi renseignées. Un calendrier rétrospectif permet aussi de reconstruire le parcours des modes d'accueils de chaque enfant entre sa naissance et le moment de l'enquête, en tenant compte de la possible multiplicité d'accueils simultanées ou successifs.

Les principales nouveautés pour la nouvelle enquête 2020 sont de procéder à l'appariement de l'enquête aux données administratives socio-fiscales sur les revenus, ce qui permettra de disposer d'une mesure plus précise des ressources financières des ménages et une évaluation du taux de pauvreté des enfants selon leurs modes d'accueil, de développer les thématiques d'accès aux services des familles résidant en QPV via un suréchantillon de familles résidant en QPV et de l'accueil des enfants en situation de handicap via un suréchantillon de familles avec un enfant en situation de handicap identifiés par exemple parmi les bénéficiaires de l'AEEH.

#### 4.3 Enfants concernés par la protection de l'enfance

D'une manière générale, s'agissant de la violence et de la protection de l'enfance, nous renvoyons pour plus de précisions aux travaux de « la **commission connaissance et recherche** » et aux avis annuels sur les indicateurs clés en Protection de l'enfance, produits par le **CNPE**<sup>27</sup>.

<sup>26</sup>M. Peyron, *Pour sauver la PMI, agissons maintenant !*, (2019).

<sup>27</sup> 4 sont déjà déterminés, d'autres sont en travail. Pour la publication annuel des chiffres dans le rapport annuel (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil->



Deux institutions suivent particulièrement les enfants concernés par la protection de l'enfance (Ase) en France : le ministère de Solidarités et de la Santé par l'intermédiaire de son service statistique la Drees qui est en charge d'identifier le nombre de bénéficiaire de l'Ase et l'ONPE dont la mission sur cette question est d'une part de produire des synthèses à partir des données notamment de la Drees et d'autre part de réaliser une base de données individuelles au niveau national des mineurs et majeurs bénéficiaires de l'Ase permettant ainsi un suivi longitudinal.

### ***Enquête annuelle Aide sociale - Volet ASE (Aides Sociales à l'Enfance) :***

Le volet « Ase » de l'enquête annuelle Aide sociale, réalisée auprès des départements, identifie le nombre d'enfants suivis pas l'Ase, le type de mesures (placements, actions éducatives,...), le mode d'hébergement, le sexe et l'âge des bénéficiaires de l'Ase<sup>28</sup>.

Cette enquête se fait toujours dans le cadre de l'enquête Aide sociale auprès des conseils départementaux. Ces données agrégées permettent de caractériser la population concernée, avec un certain nombre de ventilations sociodémographiques (sexe, âge...). La Drees interroge les départements sur les actions éducatives (AED et AEMO) et sur les mesures de placement. Elle suit aussi les aides financières, les interventions d'un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) et les mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale<sup>29</sup>.

### ***Enquête sur les établissements et services de la protection de l'enfance (ESPE)***

Cette enquête a lieu désormais tous les 4 ans et se concentre maintenant sur les établissements de l'ASE et de la PJJ. La récolte des données se fait auprès des établissements qui renseignent des informations sur l'activité de l'établissement, sur le personnel et sur tous les enfants qui y sont accueillis, avec des observations sur chaque enfant qui permet notamment de connaître des caractéristiques sociodémographiques et des **éléments de parcours**. On peut savoir où était l'enfant avant, où il va aller après et on a accès à des éléments concernant sa scolarisation<sup>30</sup>.

### ***Olinpe : parcours des enfants***

Chaque département français doit transmettre ses données pour permettre d'observer les parcours des enfants en protection de l'enfance à partir d'un large spectre de variables :

---

national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapports-d-activites-du-cnpe ), et accompagné d'une note ONPE/DRESS, rendue publique : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_chiffres\\_cles\\_janvier\\_2018.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_chiffres_cles_janvier_2018.pdf). Voir rapport annuel : [lien rapport annuel : https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapports-d-activites-du-cnpe](https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conseil-national-de-la-protection-de-l-enfance-cnpe/article/rapports-d-activites-du-cnpe)

<sup>28</sup> DREES (2017), *L'aide et l'action sociales en France – édition 2017*, collection Panoramas de la Drees.

<sup>29</sup> Mais cette mesure est relativement difficile : en effet, les pratiques des

Départements sont particulièrement diverses dans ce domaine

<sup>30</sup> C'est cette enquête par exemple qui a permis de faire des études sur la scolarité des enfants placés.

- Le contexte de vie du mineur (scolaire, social, état de santé) et son **cadre de vie social et familial** (Caractéristiques du ménage au sein de la résidence principale, Exercice de l'autorité parentale, Situation sociodémo des parents/adultes s'occupant du mineur, Ressources du ménage)
- L'information initiale et le danger ou le risque de danger (nature du danger, etc.)
- la mesure en protection de l'enfance : décision, entrée et sortie du dispositif

#### 4.4 Enquête sur les établissements et services en faveur des enfants handicapés

##### (Volet « enfant » de ES-H)

La récolte se fait aussi auprès des établissements qui renseignent des informations sur l'activité de l'établissement, sur le personnel et sur tous les enfants qui y sont accueillis, avec des observations sur chaque enfant qui permet notamment de connaître des caractéristiques sociodémographiques et des éléments de parcours. La prochaine collecte aura lieu en 2019 et portera sur la situation en 2018 et les dernières données disponibles portent sur la situation en 2014.

*Opération de remontées de données individuelles sur la PCH (RI-PCH) :* Cette opération est en train d'être achevée. La collecte se fait auprès des conseils départementaux et parmi ces données, on a des enfants bénéficiaires de la PCH. Ces données seront appareillées à des données socio fiscales et permettront de mieux caractériser ces familles et les enfants.

## 5. L'ÉLÈVE, SA SCOLARITE, SES ACQUIS

### 5.1 Les données administratives et enquêtes annuelles centrées sur la scolarité des élèves : caractéristiques des élèves, effectifs, taux et modes de scolarisation, notes et examens<sup>31</sup>

La Depp a des données administratives sur l'ensemble des élèves inscrits dans le système éducatif (y compris établissements privés du secondaire sous contrat) et sur les établissements scolaires (base centrale des établissements comprenant par exemple le secteur géographique, l'appartenance à l'éducation prioritaire mais pas les caractéristiques scolaires et sociales individuelles des élèves fréquentant l'établissement)<sup>32</sup>.

A chaque rentrée scolaire, une photographie reposant sur des **données individuelles**<sup>33</sup> permet de connaître :

- les caractéristiques de chaque élève,
- la formation dans laquelle il est inscrit
- les résultats aux examens, et ce de manière assez fine puisque l'on a désormais le détail des notes.
- depuis 2007, le système intègre les données individuelles des apprentis.

Cet ensemble de données **exhaustives et annuelles**<sup>34</sup> nourrit les **repères et références statistiques**, recueil qui présente un vaste ensemble d'indicateurs, déclinés en plus de 180 thématiques, centrés sur les élèves :

- Effectifs et caractéristiques des élèves, étudiants et apprentis, par département, académie et régions académiques
- Evolution des effectifs d'élèves ; établissements fréquentés selon le sexe, l'âge, l'origine sociale...
- Taux de scolarisation selon le sexe, l'âge ; espérance de scolarisation à 15 ans

---

<sup>31</sup> Voir annexe pour un résumé des enquêtes DEPP.

<sup>32</sup> Les données administratives sur la scolarisation dans les 1er et 2nd degrés, dans l'apprentissage, dans les établissements médico-sociaux (effectifs, répartition...) : DIAPRE - effectifs d'élèves des écoles publiques et privées du premier degré ; Constat de rentrée des effectifs d'élèves des établissements publics et privés du second degré ; SIFA - Système d'information sur la formation des apprentis.

<sup>33</sup> Jusqu'aux années 1970, les données étaient agrégées, reposaient sur des comptages recueillis auprès des directeurs d'école. Progressivement le Ministère s'est doté d'un système de remontées d'information sur bases de données individuelles issues des établissements scolaires qui remontent aux niveaux académiques et nationaux. Pour raison de sécurité, la Cnil s'est opposée à la remontée des données nominatives au niveau national (d'où l'intérêt de transiter par un niveau académique). Parallèlement, la Cnil a autorisé des remontées globales pour des enquêtes portant sur des panels d'élèves portant sur moins de 5% de la population de référence.

<sup>34</sup> Sources : MESRI-SIES et MEN-MESRI-DEPP. Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale, Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SIFA sur la formation des apprentis et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

- Répartition des élèves par niveau de scolarisation selon le sexe, l'âge, l'origine sociale et dans les différents cycles d'enseignements et les différentes formations
- Redoublement et retards selon le sexe, l'âge, le niveau scolaire, l'origine sociale
- Formation et résultats aux examens
- Enquêtes annuelles spécifiques : élèves allophones<sup>35</sup>, élèves en situation de handicap<sup>36</sup> et scolarisés dans des établissements médico-sociaux et de santé<sup>37</sup>
- Les notes et examens : la réussite au brevet des collèges et la réussite au baccalauréat<sup>38</sup>, les diplômes technologiques et professionnels – dont CAP, BEP<sup>39</sup>, BTS - selon l'origine sociale, l'âge, le sexe
- L'emploi à la sortie du Lycée<sup>40</sup>

### La Base élèves du premier degré (BE1D) et ses utilisations

La Base élèves 1er degré est un logiciel d'aide à la gestion des élèves, au suivi des parcours scolaires et au pilotage académique et national. Ce logiciel est accessible sous internet avec un accès haut débit, sécurisé et déclaré à la CNIL par le ministère de l'Éducation nationale, installé sur les ordinateurs de travail des directrices et directeurs d'école, alimenté par des interfaces avec d'autres logiciels, sous réserve de leur adaptation aux spécifications publiées par le ministère de l'Éducation nationale.

Il couvre notamment les processus suivants : inscription, admission et radiation des élèves, répartition des élèves dans les classes et les groupes, suivi de la scolarité et passages, suivi et prévision des effectifs, gestion courante du directeur.

La base est utilisée par les IEN et l'IA, pour les statistiques académiques et nationales et l'établissement de la **carte scolaire**. Cette « photographie », est utilisée pour le calcul d'indicateurs tels que les **taux de scolarisation à deux ans, les taux de redoublement, la taille des classes ou encore la composition des classes**.

<sup>35</sup> Enquête EANA : Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français.

<sup>36</sup> Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. MEN-MESRI-DEPP

<sup>37</sup> Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

<sup>38</sup> Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

<sup>39</sup> Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré et Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

<sup>40</sup> Enquête IVA et IPA. On dispose par ailleurs d'enquêtes sur le niveau d'études et l'insertion à la sortie du système scolaire : MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2014. ; Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP....

## 5.2. Les données administratives et enquêtes annuelles sur les établissements et les personnels et les financements

Les données administratives décrivent également les **établissements et les personnels** :

- Suivi des établissements<sup>41</sup> : nombre d'élèves dans les établissements, nombre moyen d'élèves par classe, nombre d'établissements ; nombre d'établissements du second degré par académie ; taille des collèges et lycée. hébergement des élèves.
- Système de technologie de l'information des établissements
- Répartition des personnels selon leur mission<sup>42</sup>
- Age, sexe et temps de travail des agents du MEN<sup>43</sup>
- Formation et disciplines des enseignants
- Services des enseignants
- Taux d'encadrement des élèves
- Mobilité des personnels
- Eléments sur les financements, les budgets et les coûts<sup>44</sup>
- Le suivi de la politique prioritaire<sup>45</sup> : nombre d'établissements et d'élèves concernés dans par l'éducation prioritaire ; proportion d'élèves habitants dans un quartier prioritaire par académie.

## 5.3 Les acquis et compétences des élèves : mesures standardisées disciplinaires, résultats aux examens, évaluations

### *Les résultats aux examens*

DNB - résultats détaillés, BAC - résultats détaillés, CAP, BEP, BP, MC...

### *Les mesures standardisées d'acquis et les évaluations*

Initialement, les seuls critères de réussite des parcours suivis par l'Education nationale étaient les redoublements et l'orientation, ce qui ne dit pas grand-chose des niveaux atteints par les élèves, et de leurs évolutions dans la durée. C'est pourquoi l'Education nationale a progressivement développé des mesures standardisées d'acquis.

---

<sup>41</sup> Enquêtes dans les écoles publiques et privée de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, (Constat) : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/RERS\\_2018/22/5/depp-2018-RERS-chap-02\\_1018225.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/RERS_2018/22/5/depp-2018-RERS-chap-02_1018225.pdf); à partir du collège : Systèmes d'information Scolarité et Scolège.

<sup>42</sup> Base statistique des agents (BSA) 2011-2017 et Bases relais (pour Segpa, professionnel).

<sup>43</sup> Base statistique des agents (BSA) 2011-2017 et Bases relais (pour Segpa, professionnel).

<sup>44</sup> MEN-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.; MEN-MESRI-DEPP, LFI 2018 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

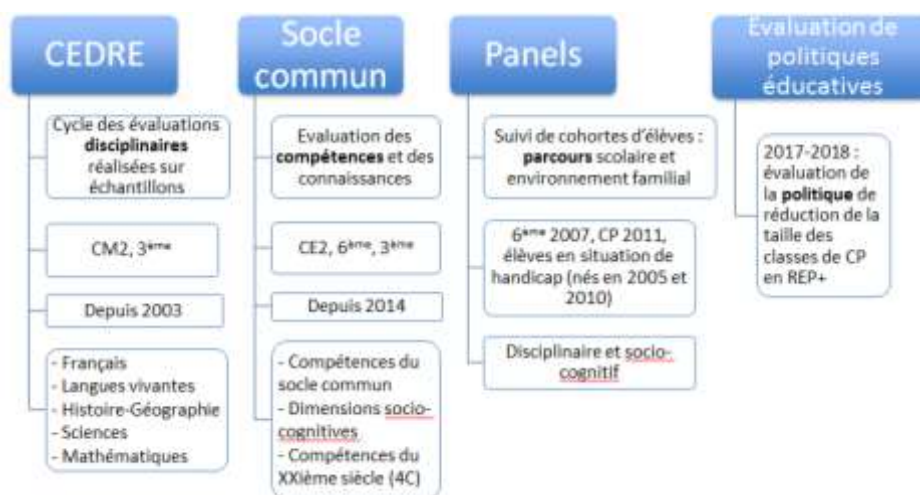
<sup>45</sup> MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

Les mesures standardisées d'acquis, sont de plusieurs types :

- Des évaluations **nationales exhaustives** en CE2<sup>46</sup>, en entrée en 6<sup>ème</sup><sup>47</sup> sur le **socle commun**
- Des évaluations nationales exhaustive de l'**illettrisme** *via* les journées défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle est passé un test de compréhension de l'écrit.



- des enquêtes **nationales sur échantillon** : évaluation du **socle commun**, évaluation par rapport à des programmes<sup>48</sup>. Au sein du dispositif **Cedre**, un **champ disciplinaire** différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et enseignement moral et civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007, 2013 et 2018) et mathématiques (2008 et 2014).



Ces résultats sont mobilisés pour l'analyse des parcours (voir panel ci-après) : plusieurs études montrent le lien entre l'appartenance au quartile de scores les plus bas à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et la sortie sans qualification ou la probabilité d'atteindre la 2<sup>nde</sup> GT.

<sup>46</sup> MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun des élèves en fin de CE2, juin 2017.

<sup>47</sup> MEN-MESRI-DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième, novembre 2017.

<sup>48</sup> Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes.

### L'évaluation des compétences du socle commun

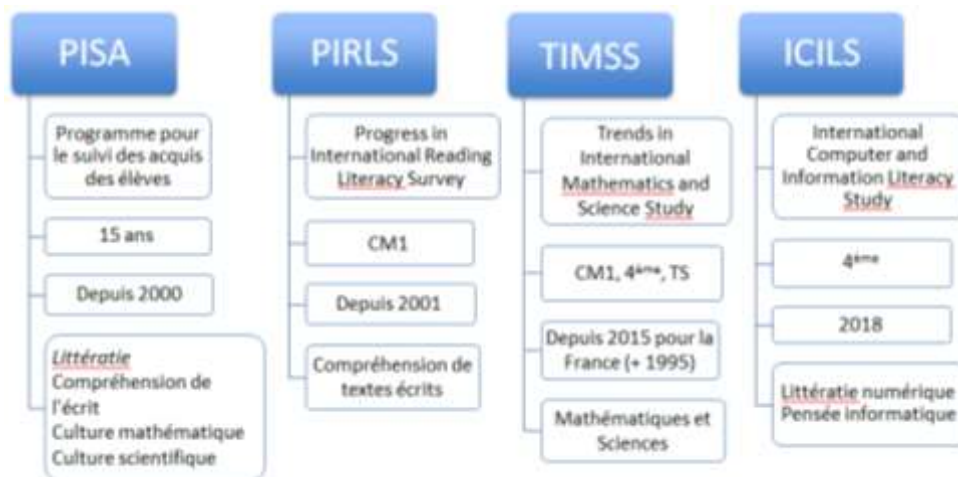
Les évaluations standardisées des compétences<sup>49</sup> et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques du socle commun ont remplacé, depuis la rentrée 2016, l'évaluation de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique).

Le socle commun rénové en 2015 identifie les cinq grands domaines de formation que les élèves doivent acquérir durant la scolarité obligatoire et qui leur permettront de poursuivre leurs études et de construire leur projet personnel et professionnel : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

En 2017, des indicateurs de maîtrise ont été calculés à la fin du cycle II, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2). Ils concernent le domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » pour chacun des deux types de langage : la langue française et les langages mathématiques. Des indicateurs seront ensuite calculés au collège, à la fin de la sixième (cycle III) et à la fin de la troisième (cycle IV). La maîtrise des connaissances et des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 15 000 élèves de CE2 répartis dans 444 écoles.

Pour analyser d'autres dimensions, ont été mises en place des évaluations spécifiques aux panels (voir II.9). Par exemple, dans le panel 1995, on a mesuré pour la première fois les connaissances civiques et les méthodes de travail de l'élève. On s'intéresse ainsi à diverses dimensions dont on suppose qu'elles ont un impact sur les résultats scolaires de l'élève.

Il faut y ajouter des évaluations sur **échantillon** dans le cadre **d'enquêtes internationales** : PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study)<sup>50</sup>, PISA, TIMSS



<sup>50</sup> Pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'International Study Center du Boston College. En France, c'est la DEPP qui a conduit la mise en œuvre de l'opération et qui a également participé aux travaux internationaux sur l'élaboration de l'enquête.

Les trois enquêtes sur l'éducation (PISA, PIRLS et TIMSS) sont centrées sur des compétences cognitives, mais ne mesurent pas le même type de compétences (compétences nécessaires dans la vie courante versus compétences académiques). Différentes tranches d'âges sont concernées.

L'objectif de l'enquête PIRLS est de suivre l'évolution dans le temps de la littératie en lecture chez les enfants en fin du cycle d'études primaires, en mettant l'accent sur les facteurs, à la maison et à l'école, qui facilitent l'apprentissage de la lecture (PIRLS Assessment Framework and Specifications, 2006). Bien qu'il recueille des données sur le rendement vers les 9 et 14 ans (et en Terminale), le système TIMSS (et TIMSS Advanced) est semblable au système PIRLS, mais centré sur les mathématiques et les sciences : il cherche à observer l'évolution des performances des systèmes éducatifs au fil du temps et met l'accent sur les facteurs familiaux et scolaires pour répondre aux préoccupations concernant la quantité, la qualité et le contenu des enseignements. Un autre objectif de TIMSS est d'étudier l'efficacité du programme d'enseignement de chaque pays, au regard des niveaux atteints dans les disciplines étudiées, ainsi que les inégalités entre différents groupes de population.

La troisième enquête sur l'éducation, PISA, visait à mesurer les « connaissances et les compétences essentielles à la pleine intégration dans la « société de la connaissance » des enfants arrivant à la fin de la scolarité obligatoire (15 ans). Les mesures cognitives comprennent des tests de lecture, de mathématiques et de sciences, mais aussi des compétences socio-émotionnelles.

#### 5.4 La scolarisation des enfants en situation de handicap

Dans le premier et le second degré l'information en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap est publiée depuis quelques années par la Depp et le SIES (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) dans sa publication annuelle *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche*. Deux enquêtes statistiques permettent de recueillir cette information :

- Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ;
- Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Ainsi, à la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés. Parmi ces enfants, près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (voir tableau ci-dessous).



### 1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
<b>Premier degré</b>	96 396	111 083	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	5,7
dont PPS (2)	—	89 045	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	1,8
% public	91,5	91,5	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	
<b>Second degré</b>	37 442	44 278	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	9,6
dont PPS (2)	—	28 789	60 380	70 080	79 678	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	54 885	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	9,1
dont Sogpa collège	n.d.	7 571	13 292	15 099	15 788	16 029	16 030	15 507	15 497	15 558	0,4
ULIS	5 988	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	10,7
% public	88,5	87,0	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	
<b>Total en milieu ordinaire</b>	<b>133 838</b>	<b>155 361</b>	<b>187 490</b>	<b>201 388</b>	<b>210 395</b>	<b>224 942</b>	<b>225 563</b>	<b>239 160</b>	<b>259 941</b>	<b>278 978</b>	<b>7,3</b>
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	4,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	2,0
<b>Total étab. spécialisés (3)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 951</b>	<b>74 845</b>	<b>78 112</b>	<b>79 778</b>	<b>79 873</b>	<b>79 873</b>	<b>79 217</b>	<b>77 962</b>	<b>79 714</b>	<b>2,2</b>
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	8,2
<b>Ensemble (4)</b>	<b>210 979</b>	<b>232 312</b>	<b>255 572</b>	<b>272 874</b>	<b>283 041</b>	<b>297 740</b>	<b>298 361</b>	<b>310 853</b>	<b>330 247</b>	<b>350 333</b>	<b>6,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

2. Voir « Définitions ».

3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© 2017

Source : Depp (2018), *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche – édition 2017*.

La ventilation selon le type de handicap est également disponible dans cette même publication. Dans le tableau ci-dessous on peut ainsi voir que les modes de scolarisation dépendent largement du type de handicap de l'enfant.

### 3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

Déficiences	Milieu ordinaire				Ensemble	Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré			Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	32 853	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage et de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 566	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap (1)						51	1 126	1 177
	<b>111 682</b>	<b>48 361</b>	<b>82 875</b>	<b>36 060</b>	<b>278 978</b>	<b>8 140</b>	<b>71 574</b>	<b>79 714</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© 2017

Source : Depp (2018), *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche – édition 2017*.

Des informations sont également diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale présentant le nombre d'enfants scolarisés par âge, le type de handicap et le cycle scolaire (voir graphique ci-dessous). Le handicap est ici regroupé en deux catégories :

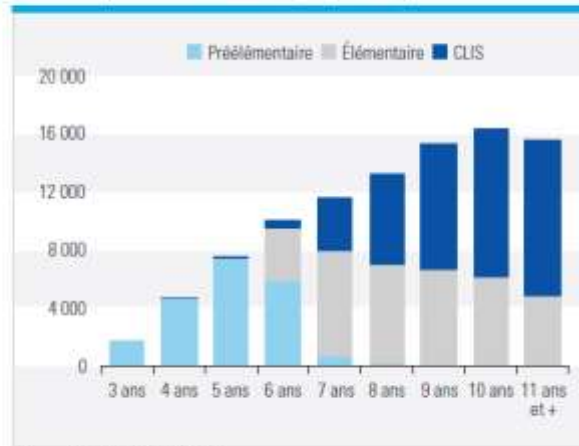
- Groupe 1 qui regroupe les troubles du langage et de la parole, auditifs, visuels, viscéraux, moteurs et les autres troubles ;
- Groupe 2 qui rassemble les troubles intellectuels, cognitifs et du psychisme.

**GRAPHIQUE 2 – Les modalités de scolarité dans le premier degré par âge pour les élèves du groupe 1 en 2011-2012**  
France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



Source : MEN/JVA-MESR/DEPP

**GRAPHIQUE 3 – Les modalités de scolarité dans le premier degré par âge pour les élèves du groupe 2 en 2011-2012**  
France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



Source : MEN/JVA-MESR/DEPP

Source : Depp (2012), « La scolarisation des enfants en situation de handicap », *Note d'information*, n° 10.

Les rapports du Défenseur des droits font aussi état d'absence d'informations permettant de croiser la situation de handicap parmi les bénéficiaires de l'Ase. **Le Ministère des Solidarités et de la Santé a pris en compte depuis 2017 dans son enquête sur l'Action sociale départementale les remarques du Défenseur des droits.** L'information sur le nombre de bénéficiaires de l'Ase en situation de handicap est à présent collectée. Sous réserve de robustesse de ces données, en cours d'expertise par la Drees, elles pourront être diffusées.

Enfin, concernant les établissements sociaux qui accueillent des enfants en situation de handicap l'information semble également disponible dans le cadre des enquêtes auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (dites ES « handicap »). La récente publication de Thomas Bergeron et Jean-Sébastien Eideliman donne un éclairage intéressant sur cet accueil<sup>51</sup>.

Compte-tenu du caractère obligatoire de l'instruction à partir de trois ans, à l'avenir, on peut estimer que les enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap seront mieux repérés par ces enquêtes. Toutefois, s'agissant d'une obligation d'instruction et non de scolarisation, il n'est pas évident que les enfants en situation de handicap qui n'étaient pas scolarisés avant vont le devenir, surtout si les conditions d'accueil ne sont pas jugées adéquates par les parents. Les données de la Depp analysent la scolarité des enfants en situation de handicap qui sont effectivement scolarisés/repéré par l'institution scolaire. Il n'est **pas certain que tous les phénomènes de non inclusion soient repérés de la sorte.**

Un **panel dédié à la situation des élèves en situation de handicap** étaye ces données. Il vise à décrire et expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves en fonction de leur type de

<sup>51</sup>Bergeron T. et Eideliman J.-S. (2018), « Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014 », Les Dossiers de la Drees, n°28, Drees, juillet.

trouble, tout au long de leur scolarité (en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé) jusqu'à leur insertion professionnelle. Il contient des données **rétrospectives** (interrogation des parents).

## 6. ENVIRONNEMENT CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF DES ENFANTS HORS ECOLE

### 6.1 Quelques éléments d'enquêtes sur l'accès des enfants aux équipements et dispositifs culturels

Le ministère de la Culture dispose d'un nombre important d'outils de remontées d'informations dans lesquels nous pouvons extraire quelques données sur les enfants et les jeunes de – de 18 ans. Cependant, il n'y a pas de centralisation des données. Ces données ont des applications « sectorielle » uniquement.

#### *Des données assez générales de fréquentation des musées, monuments, bibliothèques*

##### **Le rapport Patrimostat**

Au sein de la Direction Générale du Patrimoine, le Département de la politique des publics (DPP) assure une fonction d'observatoire des publics des patrimoines et de leurs pratiques, via quatre principaux dispositifs :

- Les indicateurs du rapport annuel Patrimostat (alimenté par les données de l'enquête Muséofile et la plateforme « OPUS »)
- La requête dite « post-attentats »
- Le programme d'enquête « A l'écoute des visiteurs »

Les études conduites par le DPP ont pour but d'évaluer l'impact des actions menées par le ministère et les établissements patrimoniaux afin d'améliorer l'accessibilité des patrimoines en matière d'offre éducative et culturelle, de conditions de visite ou d'information auprès des publics.

Le département de la politique des publics assure un rôle de suivi de la fréquentation des musées, des monuments nationaux, des archives nationales et départementales, ainsi que des Villes et Pays d'Art et d'Histoire., à travers des actions de recueil, enregistrement et analyse des données de fréquentation de différents sites patrimoniaux. Le rapport annuel du département, « PATRIMOSTAT », propose une synthèse de ces données à travers une série d'indicateurs sur la fréquentation de ces lieux.

Les modes de recueil varient selon les patrimoines :

- Pour l'ensemble des musées ayant l'appellation « Musée de France » ainsi qu'aux Maisons des Illustres (environs 1200 structures en totale), un questionnaire papier était envoyé jusqu'en 2017. À compter de 2018, la collecte s'effectue via une enquête en ligne *Muséofile*, qui intègre l'ancien questionnaire. .

Concernant la fréquentation et la composition des publics, les musées renseignent les informations suivantes dans le questionnaire en ligne :

- La fréquentation annuelle totale
- Le nombre d'entrées gratuites
- Le nombre d'entrées payantes
- Le nombre d'entrées visiteurs individuels
- Le nombre d'entrées de visiteurs en groupes hors scolaire
- **Le nombre d'entrées de visiteurs en groupes scolaires**

- **Le nombre d'entrées de moins de 18 ans (hors groupes scolaires)**
- Le nombre d'entrées de 18-25 ans
- Le nombre de d'enseignants (titulaires du Pass Education)
- Visiteurs étrangers (% du total des entrées) [uniquement la part du total des entrées (%)]
- Nombre de groupes accueillis : Scolaires / Autres
- Si le musée participe à ces événements, les fréquentations de : la Nuit européenne des musées, des Journées européennes du patrimoine, des Journées nationales de l'archéologie, des Journées des métiers d'art, des Rendez-vous aux jardins, de la Fête de la Science
- La fréquentation du premier dimanche du mois gratuit (s'il a lieu)
- La fréquentation des expositions temporaires (si elle fait l'objet d'un comptage spécifique)
- Les autres musées et monuments nationaux y compris le château de Chambord renseignent directement ces données de manière trimestrielle via la **Plateforme ministérielle « OPUS »**. Ce dispositif permet aux musées et monuments nationaux sous tutelle de la Direction générale des patrimoines de renseigner trimestriellement des données de fréquentation : fréquentation totale, fréquentations payante et gratuite ainsi que des données sur la composition des publics : moins de 18, 18-25 ans, scolaires, titulaires du Pass Education. Ces données sont intégrées aux indicateurs proposés dans les rapports Patrimostat.
- Pour les autres patrimoines, les rapports d'activités constituent la source d'informations, complétée par les données collectées par les comités régionaux et départementaux du tourisme (CRT et CDT).

#### **SIBIL: la Base centralisée des données de billetterie du spectacle vivant en France**

SIBIL (Système d'Information BILletterie) a été mis en place en 2018 pour permettre aux entrepreneurs de spectacle vivant la remontée des données de billetterie à des fins d'information statistique. La loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » de 2016 dispose que les entrepreneurs de spectacles vivants détenant une licence mettent à la disposition du ministre chargé de la Culture les informations de billetterie relatives, d'une part au prix global payé par le spectateur ou, s'il y a lieu, la mention de la gratuité et, d'autre part, le nom du spectacle, le domaine, la localisation et le type de lieu de chaque représentation. Cette mesure institue donc une remontée obligatoire et centralisée des données de billetterie, ce qui permet de constituer un référent national d'informations sur la fréquentation du spectacle vivant et la recette globale de billetterie. Après un déploiement du dispositif en trois vagues, la généralisation à l'ensemble des structures de spectacle vivant (environ 15 000 structures) a eu lieu en avril 2019. La plateforme recueille des données sur le type de spectacle, sa localisation et le type de lieu, et le type de billet (dont : tarif « jeune », scolaire, ou exonérée).

Parallèlement, **les enquêtes annuelles mêmes par la DGCA auprès des 12 labels** attribués dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques (Centre chorégraphique national, Centre de développement chorégraphique national, Centre d'art contemporain d'intérêt national, Fonds régional d'art contemporain, Centre dramatique national, Centre national des arts de la rue et de l'espace public, Pôle national du cirque, Centre national de création musicale, Opéra national en région, Orchestre national en région, Scène de musiques actuelles, Scène nationale) recueillent des données sur les nombre de fauteuils mis à la vente et vendus, avec une distinction entre places vendues dans le cadre de sorties scolaires, du tarif jeune publique.

#### **SCRIB : les données d'activité des bibliothèques**

L'Observatoire de la lecture publique du Service du livre et de la lecture conduit une enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales. Jusqu'en 2008, l'enquête portait

sur un échantillon correspondant à environ un quart des établissements existants (environ 5000 structures en 2009) : ceux implantés dans les plus grandes collectivités. A partir de 2009, un nouveau dispositif visant à interroger l'ensemble des points d'accès au livre du territoire a été mis en place. Lorsque le dispositif sera entièrement déployé, on estime que l'enquête portera sur environ 16 300 structures.

Le questionnaire, retravaillé chaque année afin de l'adapter au mieux aux réalités de l'activité des bibliothèques, varie selon la taille des collectivités et les missions propres à chaque établissement. Les bibliothèques peuvent donc être destinataires d'un questionnaire abrégé, complet ou patrimoine. Les questionnaires s'organisent selon les axes suivants :

- accès et installations ;
- collections ;
- usages et usagers ;
- budget ;
- personnel et formation ;
- partenariats et action culturelle.

L'enquête est entièrement dématérialisée à travers la plateforme en ligne SCRIB. Une synthèse nationale, avec des indicateurs issus de ces données, est proposée chaque année.

Ces remontées annuelles permettent de savoir, au niveau national et/ou plus locale, le nombre inscrits et emprunteurs « actifs » de 0-14 ans en bibliothèque. A l'avenir, le **Pass culture** permettra également une remontée d'informations sur les jeunes de 18 ans.

#### **Les autres bases :**

ELODIE: Gestion des concours/examens de la musique et de la danse (reprise par Elodie2 en étude de faisabilité)

CARTE MUSIQUE: application externalisée

BRAVO: Base de données répertoriant les structures recevant une subvention publique du ministère de la culture dans le champ de compétence de la DGCA, et permettant de constituer une base d'info sur la localisation, les budgets et les volumes d'activité de ces structures (sur le thème des spectacles en arts vivants).

#### **Des enquêtes sur les publics fréquentant les musées, monuments, bibliothèques**

**Panel post-attentats** - fréquentation d'un échantillon de lieux patrimoniaux nationaux

Suite aux attentats de novembre 2015, à la demande du Cabinet du ministère de la Culture, un dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation (fréquentation totale, fréquentation des scolaires, pourcentage de visiteurs étrangers) est mis en place auprès d'un échantillon de **22 établissements patrimoniaux nationaux (14 musées, 2 lieux d'expositions temporaires, 6 monuments nationaux)**.

**Enquête « A l'écoute des visiteurs »**

Enquête par questionnaire auprès des **visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (plus de 60 lieux enquêtés en 2018)** : environ 10 300 visiteurs interrogés. Ce programme d'étude contribue à une connaissance générale des publics des établissements concernés et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquête. L'enquête se déroule pendant 6 jours dans les établissements participants, elle donne des informations

sur les profils sociodémographiques des visiteurs enquêtés : le genre, l'âge, le niveau de diplôme, l'activité, la catégorie socio-professionnel, le lieu de résidence, et sur les modalités de visite (venue seul, en famille, entre amis, etc.)

*Des enquêtes thématiques auprès des 80 établissements publics* (écoles d'arts, d'architecture, musée, cmn etc.)

### *Le suivi des actions de démocratisation culturelle et d'éducation artistique et culturelle*

- Les enquêtes annuelles de la DGESCO dressent un panorama de **l'Education artistique et culturelle** (EAC) dans les écoles, les collèges et les lycées et visent surtout à offrir une vision des modalités de pilotage académique de la politique d'EAC. Elles prennent appui sur le réseau des DAAC chargées de collecter les informations disponibles au sein de leur service et plus largement auprès des acteurs académiques. Leurs principaux champs d'analyse portent sur le nombre d'élèves impliqués dans les dispositifs d'EAC à cadrage réglementaire national, sur le pilotage académique et partenarial de la politique d'EAC, et éventuellement un focus sur des thématiques particulières. Par exemple, l'enquête 2018 a un focus sur la **démocratisation culturelle**. Les enquêtes permettent d'identifier le nombre de bénéficiaires des actions sur les tranches 0 – 3 ans et 3 – 18 ans.
- Des enquêtes sur les politiques interministérielles dans le cadre de mission Vivre ensemble ou Reça qui regroupe les EP (enquête 2017-2018 Justice et PJJ ; enquête 2018 Culture Santé et médicosocial). La mission « Vivre ensemble », née en 2003, réunit trente-deux établissements culturels qui travaillent pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles. Leur objectif est de faire jouer à la culture son rôle dans la lutte contre l'exclusion et de contribuer ainsi à la démocratisation culturelle. Mais peu de données détaillées sur les enfants en sont retirées.

### *Les Enquêtes en services déconcentrés*

Les chargés de mission Dedac réalisent des analyses sur leur politique interministérielle à partir des données Arpège (outil de programmation budgétaire) et des enquêtes annuelles compilées dans un recueil d'enquête envoyé aux services déconcentrés (Drac). Cet outil permet d'avoir une vision du **nombre d'action par public cible** mais pas sur la quantité de public touché.

### *Les enquêtes Bibliothèques*

Le ministère de la Culture et de la Communication administre, dans le cadre du contrôle technique exercé par l'État sur les collectivités territoriales, une enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques publiques, prévue par les articles R310-5 et R320-1 du Code du patrimoine.

L'enquête nationale sur les bibliothèques publiques a été créée à la fin des années 1960 et dématérialisée dans les années 1990. En 2009, la mise en œuvre de cette enquête a suscité la création, au sein du Service du

livre et de la lecture, d'un Observatoire de la lecture publique, qui a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser les données d'activité de l'ensemble des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Le projet s'appuie sur un partenariat avec les Conseils départementaux, qui contribuent à l'identification et au suivi des bibliothèques municipales et intercommunales qu'ils desservent.

Chaque année, l'Observatoire de la lecture publique recueille les données d'activité des bibliothèques relatives au bilan d'activité de l'année précédente. Ces données sont analysées dans les synthèses annuelles de l'Observatoire et mises en ligne dans un logiciel de cartographie interactive.

A ce jour, près de 12 000 établissements de lecture publique sont régulièrement interrogés par l'Observatoire de la lecture publique, qui constitue l'une des bases de données les plus riches à la disposition des acteurs culturels.

**Enquête nationale +15 ans** avec interrogation sur usages passés en bibliothèque (fréquentation au moins une fois d'une bibliothèque).

**Sur les pratiques culturelles des enfants et des adolescents, le ministère de la culture** n'organise donc pas une remontée administrative systématique de données sur ce domaine. Par exemple, on sait (ou on peut savoir) si les enfants vont dans des conservatoires (par le nombre d'inscrits dans les établissements), on sait si les enfants vont en bibliothèque (à travers le nombre d'inscrits, modulo l'augmentation des usagers non – inscrits), on sait aussi si les enfants vont au cinéma (par les enquêtes du CNC).

Mais ces données posent plusieurs problèmes :

- a) elles sont partielles (on ne dispose pas systématiquement des informations émanant des équipements culturels).
- b) elles ne sont pas homogènes (d'une part des remontés administratives en termes de « publics d'un équipement », d'autres part des données d'enquêtes avec une approche « pratique »).
- c) une grande partie du champ ne relève pas du MC ni de la puissance publique : voir ce qui émerge à l'éducation populaire et aux industries culturelles (il est difficile de leur demander des indications extrêmes précises sur leurs audiences et leur part de marché).
- d) les sources sont atomisées : le service statistique du ministère produit des informations, certains établissements publics rattachés au ministère également, entre lesquels les informations statistiques circulent plus ou moins bien. Et les prismes d'observations dépendent de ce que chacun a besoin d'observer pour mener les politiques qu'il veut mener. Cette multiplication des études « sectorielles » ne facilite pas la construction d'une vision globale des choses.

La confrontation et l'articulation de différentes sources est complexe.

## 6.2 Enquête pratiques culturelles des français : données limitées sur les 15 -18 ans + des possibilités à explorer sur les pratiques dans l'enfance en rétrospectif.

Des enquêtes générales fournissent des données sur les enfants (15 ans et plus) :

- *Enquête Pratiques culturelles des Français* (enquête répétée) :

C'est une enquête par sondage, répétée tous les 10 ans : 1973, 1981, 1988, 1998, 2008 et 2018. Elle est la seule enquête générale qui permet des comparaisons dans le temps. Elle porte sur un échantillon d'individus âgés de 15 ans et plus, qui participent à un entretien en face à face.

Cette enquête ne permet pas de faire des traitements statistiques spécifiques extrêmement élaborés sur la tranche des 15 – 18 ans car comme nous sommes sur des échantillons globaux relativement faibles, on ne peut pas aller dans des sous-populations (par exemple, les 15-17 ans représentent 4,6% des enquêtés en 2008 soit 213 individus).

Les questions posées portent sur les consommations audiovisuelles et usages médiatiques, la fréquentation des équipements culturels, les pratiques en amateur, les semi loisirs, le sport et les caractéristiques socio démographiques.

Cela a donné lieu à plusieurs types d'analyses : des analyses en coupes, en évolutions (Donnat, 1988, 1998 et 2008) et des analyses générationnelles et cycle de vie (Donnat et Lévy 2003), qui sont les plus récentes et les plus intéressantes pour mettre en évidence les transformations liées aux jeunes.

La dernière enquête « Pratiques culturelles », actuellement sur le terrain, met en place une nouvelle méthodologie, car pour la première fois cette enquête **est basée sur un échantillon tiré aléatoirement par l'Insee et sur la base du recensement**, donc on n'est plus sur un petit échantillon par quotas. Avec cette nouvelle méthodologie, on peut espérer un échantillon total de 10 000 individus. C'est un échantillon important au regard des enquêtes précédentes, mais il reste insuffisant pour des analyses fines sur les 15-17 ans dont la part dans les plus de 15 ans est d'environ 4,44% (selon le recensement de 2014) en France métropolitaine, soit environ 440 individus de 15-17 ans dans l'échantillon.

Une originalité cependant, pour la première fois, a été introduit un **nouveau module sur la socialisation culturelle dans l'enfance (rétrospectif)** qui vise à mieux expliquer ou comprendre les comportements observés chez des 15 ans et plus en fonction de ce qu'ils auraient bénéficié pendant leur enfance comme type d'incitations culturelles : le fait de se faire lire des histoires ou d'avoir été inscrit au conservatoire. Enfin, l'enquête sera étendue aux Outre-Mer (Martinique, Réunion, Guadeloupe), ce qui nécessite des adaptations, qui ne sont pas mineures.

- *Enquête Représentation de la culture* (ponctuelle) :

Cette enquête porte sur les 15 ans et plus (4% de 15-17 ans sur 1 500 individus : il n'y a donc pas de traitement spécifique compte-tenu d'un effectif trop faible). L'échantillon est constitué via la méthode par quotas, et les individus sélectionnés participent à une interview en face à face. On a demandé aux personnes ce que la culture recouvrait selon eux et l'on observe que c'est très



dissemblable de ce que la politique culturelle définit comme champs d'expertise et particulièrement chez les jeunes.

L'enquête a été réalisée en 2015. On ne peut pas faire d'analyses vraiment fines sur les 15 – 17 ans.

- *Enquête Cultures croisées* (ponctuelle) :

L'enquête, réalisée en Allemagne, Italie et France, s'intéresse principalement aux références communes et spécifiques des trois populations. Des questions étaient posées autour des connaissances et perceptions des références et du patrimoine de son pays et des autres.

Cette enquête porte sur les 15 ans et plus (4% de 15-17 ans sur 1 500 individus pour chaque enquête-pays, il n'y a donc pas de traitement spécifique compte-tenu d'un effectif trop faible).

### 6.3 Peu d'enquêtes spécifiques enfants et adolescents : des possibilités avec le suivi de l'Education artistique et culturelle et Elfe

*Enquête les loisirs des 6-14 ans* (ponctuelle) :

L'enquête a été réalisée par sondage, en 2004, en collaboration avec l'éducation nationale pour construire un échantillon d'enfants.

Il y a eu un premier tirage des écoles et collèges, stratifié suivant la démographie scolaire, la partition privé/public, le poids des Zep et la tranche d'unité urbaine puis un tirage aléatoire d'une classe par école ou collège dans un niveau déterminé. Les enfants ont été directement interrogés du CM2 à la 3eme.

Méthodologiquement, il était très compliqué **d'interroger les enfants**, surtout si on veut des questions similaires sur des années d'âge très différentes, pour pouvoir comparer. Les **parents** d'élèves de CP à la 3eme ont également été directement interrogés sur l'environnement familial, leurs pratiques et celles de l'enfant. C'est très intéressant de comparer les réponses des parents sur les pratiques de leurs enfants et les réponses des enfants eux-mêmes. Les écarts sont assez magistraux : ce qui pose la question de savoir quelle est la réponse adaptée à la question que l'on se pose. Les passations se sont déroulées en classe pour les enfants et par auto-questionnaire à domicile pour les parents et ont concerné au total 3 306 enfants. On n'est donc vraiment pas dans les mêmes échelles que ce qui a été présenté ce matin, pour des raisons de moyen notamment.

Le champ des questions était très large. Pour l'enfant, ont été abordées les consommations audiovisuelles et usages médiatiques, la fréquentation des équipements culturels, les pratiques en amateur, l'argent de poche, les discussions, ou encore la scolarité et pour les parents, ont été ajoutées des questions autour de la description du foyer, des attitudes parentales à l'égard des activités de l'enfant, de leurs loisirs, et de leurs caractéristiques sociodémographiques.

### ***Enquête l'Enfance des Loisirs (ponctuelle) :***

Cette enquête s'est appuyée sur le panel 1997 de la Depp. Du fait du décalage de l'information, lorsque le DEPS a voulu participer au panel, il était déjà lancé, et compte tenu des lourdeurs administratives pour construire une enquête, les interrogations ont finalement commencé lorsque les élèves étaient au CM2. Les enfants ont directement été interrogés exhaustivement à quatre reprises tous les deux ans, de 2002 à 2008 (CM2, 5<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup>) et étaient donc âgés de 11 à 17 ans. Parallèlement, les parents ont été directement interrogés à la première vague, sur leurs pratiques culturelles et le parcours culturel antérieur de l'enfant, sachant que l'on avait déjà beaucoup d'informations provenant de la Depp sur ces familles et des informations sur la trajectoire scolaire et les résultats scolaires. La passation s'est faite à domicile, de façon auto-administrée. Au total, 3900 enfants ont répondu à toutes les vagues (entre 4979 et 7587 suivant les vagues), sur 9000 enfants participant au panel. On a choisi, pour vraiment travailler en longitudinal, de produire des analyses uniquement sur ces 3900 enfants avec des redressements statistiques.

Les questions posées aux enfants portaient sur les consommations audiovisuelles et usages médiatiques, la fréquentation des équipements culturels, les pratiques en amateur, le sport, les passions/hobbys, le look/style, les relations avec les parents, les relations avec les copains, la scolarisation... et les questionnaires aux parents étaient composés en plus de questions sur la socialisation culturelle dans l'enfance, la socialisation culturelle avec l'enfant aujourd'hui, l'historique de la participation culturelle de l'enfant, la sociabilité familiale, la vie scolaire de l'enfant, l'opinion sur les loisirs des enfants et les caractéristiques sociodémographiques.

### ***Enquête Elfe***

C'est une opportunité formidable pour la connaissance de la **socialisation culturelle infantile** (voir ci-après).

### ***Suivi de l'Education Artistique et Culturelle***

C'est un projet phare de la politique actuelle, piloté par le Ministère de la Culture en collaboration avec l'éducation nationale (la Depp). Le champ investigué est celui des **élèves au collège, avec une extension envisagée à la maternelle, au primaire et au lycée.**

Un double protocole est envisagé :

- **Mesurer des dispositifs** d'EAC, actions éducatives dans le domaine artistique et culturel, soutenus par les institutions scolaires et/ou culturelles, en lien avec la demande politique.

Il s'agira de saisir la morphologie de l'EAC à travers l'étude des dispositifs en place sur le terrain (enquête auprès des chefs d'établissements et professeurs principaux, directeurs d'école par un questionnaire en ligne).

- **Etudier la réception des dispositifs** et l'EAC vue par les enfants et leurs parents

Il s'agira de saisir les effets de l'EAC mis en perspective avec les autres formes de socialisation culturelle, comment ces formes de socialisation s'articulent ou pas, en recueillant notamment le point de vue des enfants. Le protocole envisagé est une interrogation directe des enfants et des parents.

### Le protocole EAC

Actuellement, on envisage d'enquêter environ 28 enfants dans 360 collèges (échantillon des collèges représentatif au niveau national), pour environ 7000 enfants interrogés. Les parents de ces 7000 enfants seront invités à participer à une enquête en ligne, pour décerner des informations sur les pratiques culturelles parent-enfant, les propres pratiques culturelles du parent, les opinions du parent sur l'EAC reçu par leur enfant. Le volet parent permettra aussi d'obtenir des informations sur le contexte socio-économique du ménage. Si on envisage un taux de refus d'environ 50% chez les enfants, on pourrait s'attendre à environ 3500 pairs enfant-parent enquêtés. Le terrain de l'enquête est prévu pour le printemps 2020, avec un rythme envisagé de tous les deux ans.

### *Limites et enjeux des données sur les pratiques culturelles et artistiques chez les enfants*

Il existe très peu d'enquêtes itératives, pour des questions d'affectation de moyens, la seule étant « Pratiques culturelles ». Il y a donc des difficultés à suivre les évolutions dans le temps. Il ne serait pourtant pas du tout aberrant d'avoir une enquête « pratiques culturelles des enfants » itérative.

Pour conclure, les besoins et enjeux prioritaires identifiés sont :

- itérer des enquêtes spécifiques aux enfants
- faire en sorte collectivement qu'Elfé continue et ne s'arrête pas à 11 ans car la richesse de l'enquête se déploiera avec le temps
- accéder à des données des acteurs « privés » (notamment numériques)
- **articuler des travaux quantitatifs et qualitatifs. Il ne faut pas oublier que d'autres types d'études peuvent fournir des éléments dans les interstices non comblés par le quantitatif.**

## 6.4 Enquêtes Technologie de l'information et de la communication

Depuis 2007, l'Insee réalise une enquête annuelle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages. Son objectif est de collecter des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC. Celles-ci regroupent les techniques de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, d'internet et des télécommunications qui permettent aux utilisateurs de communiquer, d'accéder aux sources d'information, de stocker, de manipuler, de produire et de transmettre l'information sous toutes les formes (texte, musique, son, image, vidéo et interface graphique interactive). Cette enquête répond ainsi à une demande de l'Union européenne sur l'utilisation des TIC. Avec des données sur les 15 – 19 ans.

## 6.5 Les pratiques sportives des enfants

*Le Recensement des licences sportives (INJEP)*

**C'est pratiquement la seule source dont on dispose actuellement pour décrire en détail les activités sportives des enfants.** Cette enquête exhaustive auprès de l'ensemble des fédérations françaises agréées par le ministère en charge des Sports mesure le niveau et l'évolution dans le temps d'une pratique sportive particulière, licenciée. Les données sont disponibles par âge fin, par sexe et par fédérations. Leur particularité est qu'elles sont géocodées par l'Insee lorsque l'adresse du licencié est correctement renseignée, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des données. Ce

géocodage permet ainsi de réaliser des travaux du type de ceux que l'on fait pour l'ONPV (l'observatoire national des politiques de la ville) pour renseigner la pratique des enfants dans les quartiers des politiques de la ville.

Les données sont mises à disposition sous forme de tableaux synthétiques disponibles sur injep.fr et sur data.gouv.fr. Elles sont donc largement accessibles.

Grâce à ces données on peut par exemple faire une pyramide des âges des licences ou encore décrire les pratiques différenciées des garçons et des filles selon le sport ou le lieu de vie.

#### *Enquête nationale sur la pratique sportive en France :*

Aujourd'hui, on dispose de très peu de données sur les pratiques sportives en France, en dehors de la pratique licenciée, sachant que cela concerne en particulier les adultes. On a donc très peu de données sur la pratique sportive des enfants. L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives que réalisée tous les 10 ans environ porte sur les adultes. Pour disposer d'informations entre ces grandes enquêtes, a été mis en place avec la Direction des sports **un Baromètre sur la pratique sportive en France qui serait réalisé tous les 2 ans et dont la collecte sera lancée avant l'été 2018**<sup>52</sup>. L'objectif est de suivre l'évolution de la pratique sportive en France pour potentiellement pouvoir évaluer et guider les politiques publiques.

### **6.6 Les accueils de loisirs, les activités péri et extra-scolaires**

#### *Les Données statistiques sur les Accueils Collectifs de Mineurs :*

Ce sont des données issues de l'exploitation de la base administrative SIAM (Système d'Information relatif aux Accueils de Mineurs), dont la collecte est liée à l'obligation de déclaration des accueils collectifs de mineurs. Le champ couvert par ces données regroupe tous les ACM (avec ou sans hébergement) réglementés par le ministère, les accueils de scoutisme et les séjours dans une famille. Les données sont actuellement disponibles par année scolaire, par département et par région, avec des variables différentes selon les accueils avec hébergement ou sans hébergement. Pour les premiers, on connaît le nombre de séjours, de départs de mineurs par tranche d'âge, de journées et d'enfants selon la catégorie de séjours. Pour les seconds, on connaît le nombre d'accueils de loisirs et d'accueils de jeunes et de places ouvertes par tranche d'âge selon la période de référence.

**L'exploitation statistique permet par exemple d'identifier des accueils périscolaires.** On peut également décrire le type d'enfant / jeune qui bénéficie des différents modes d'accueil.

---

<sup>52</sup> SRCV 2015 comprend un module sur la pratique physique ou sportive des jeunes dès 16 ans, mais n'interroge donc pas les plus jeunes.

## *Enquête sur l'activité des jeunes en dehors du collège (Injep et Depp)*

A la suite du **rapport temps et lieux tiers** du Conseil enfance du HCFEA, réalisation d'une enquête statistique nationale, actuellement sur le terrain, sur les **activités des enfants en dehors du collège**. Partenariat Injep-Depp. Elle apportera des éléments de connaissance nouveaux au second semestre **2019**.

### 6.7 Les engagements

Le baromètre *Djepva* n'est pas une enquête de statistique publique mais est réalisée annuellement dans le cadre de la mission étude et recherche pour le ministère, est une enquête annuelle auprès de 4 500 jeunes en collaboration avec le CREDOC. Elle porte sur un certain nombre de thématiques qui regroupent notamment des questions d'engagement, de bénévolat, de service civique, de mobilité internationale, d'aspirations et de modes de vie des jeunes, de renoncement à certains droits sociaux... Les DROM sont inclus depuis l'édition de 2017.

Chaque année, il y a une partie variable qui porte sur un thème spécifique. En 2017, elle était par exemple sur les difficultés de déplacements et de transports.



On peut alors alerter les acteurs de certaines difficultés spécifiques aux jeunes. Par exemple, sur la mobilité, on voyait apparaître que 26% des jeunes ont dû renoncer à un emploi et 21 % à suivre une formation ou des études en lien avec des difficultés de déplacement.

C'est donc une enquête annuelle un peu différente des enquêtes de statistiques publiques qui permet d'étudier des thèmes spécifiques et qui a sa place dans l'ensemble du dispositif.

*Enquête auprès des sortants du service civique sur les compétences développées pendant leur mission*

Cette enquête est en cours de préparation et portera en particulier sur les compétences développées lors de leur mission, en collaboration avec l'agence du service civique.

*Enquête annuelle insertion des BPJEPS en lien étroits avec les directions régionales.*

**Globalement, l'INJEP collecte de nombreuses informations sur les jeunes à partir de 18 ans, peu de données disponibles sur le sujet « engagements » pour les plus jeunes.**

## 7. LES VIOLENCES

Pour plus de détails, on renvoie aux travaux du **CNPE** sus-cités.

### 7.1 Les enquêtes climat scolaire et victimation, la santé et le vécu des enfants à l'école

Les principales enquêtes sont :

- **L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation** vise à préciser l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle est répétée tous les deux ans. La dernière enquête s'est déroulée au printemps 2017, sur un échantillon de 21 600 élèves scolarisés dans 360 collèges publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 72 % .  
L'objectif est de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre élargi du temps scolaire, c'est-à-dire dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci ou lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire, notamment lors du trajet domicile-école.  
Pour les élèves, les principaux thèmes sont : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, « climat » scolaire (comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires, le ressenti sur les relations vis-à-vis des autres élèves ou des adultes de l'établissement scolaire, le jugement sur les sanctions dans l'établissement), conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions, victimation selon leur mode de communication (téléphone, SMS, mail, réseaux sociaux...), les comportements (insultes, menaces, bagarres), les vols. Pour la plupart des faits de victimation remontés, il est demandé sa fréquence, son lieu et/ou la qualité des auteurs (autres élèves, professeurs, autre adulte...) <sup>53</sup>.
- **Le système d'information Sivis** - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. Elle mesure les incidents graves déclarés.
- La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) réalise depuis l'année scolaire 2003-2004 une enquête sur **l'absentéisme des élèves** auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM.
- Drees et MEN-DGESCO, Enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle et de CM2.
- Enquêtes HBSC (pas annuel)

---

<sup>53</sup> <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-nationale-de-climat-scolaire-et-de-victimation-en-milieu-scolaire-aupres-des-collegiens/>

### **Un exemple de croisement intéressant qui ne semble pas possible en l'état :**

- rajouter des questions sur le relationnel hors de l'établissement : structure familiale, relations aux parents et à la fratrie, occasions d'avoir des amis hors de l'établissement des auteurs et des victimes / dans la partie questions sur le climat scolaire ?
- liens à faire activités périscolaires
- liens à faire avec état de santé / santé mentale.

## **7.2 Une enquête par questionnaires rétrospectifs : Enquête Virage - Sur les violences et rapport de genre.**

Cette enquête<sup>54</sup>, menée par l'Ined, cherche à dénombrer le nombre de personnes ayant subi ou qui subissent des violences conjugales, au travail, en cours d'études ou dans la sphère publique. La violence est abordée dans une perspective de genre pour rendre compte de sa place dans les rapports entre les femmes et les hommes et de son rôle dans la construction de la féminité et de la masculinité. Elle étudie également les conséquences de ces violences sur les parcours de vie, scolaires, professionnels et familiaux. Dans le cadre de toutes ces questions, il existe un **module sur les violences subies dans l'enfance**.

## **7.3 Les infractions commises et subies par les enfants**

A ce stade, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) dispose principalement de deux sources pour étudier l'insécurité, la délinquance et la victimation : l'enquête nationale de victimation «Cadre de vie et sécurité» et les données issues des bases d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie. L'exploitation fiable de cette dernière source est récente et donne lieu encore à de nombreux investissements méthodologiques pour harmoniser les informations statistiques issues des logiciels de rédaction de procédure utilisés dans la police (LRPPN) et dans la gendarmerie (LRPGN), améliorer la qualité des données et exploiter finement le détail informatisé des procédures.

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

La disponibilité, depuis le printemps 2016, de bases de données détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles de « l'état 4001 »

---

<sup>54</sup> C'est une enquête qui concerne 27 000 personnes interrogées, 15 000 femmes et 12 000 hommes en métropole, par téléphone. Pour le moment, les données sont en cours de traitement, un ouvrage est en cours de rédaction. Il y a un terrain en cours dans 3 DOM avec 3 000 répondants visés dans chacun des DOM, ce qui est très ambitieux.

(séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur depuis 1972) : repérage des violences intra familiales, analyses par types de victimes ou de mis en cause ou selon la localisation des faits par exemple. Cette situation a vocation à évoluer dans le temps. Elle permet également d'exploiter progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance et de la victimation.

Enfin, les plateformes de signalements et de pré-plainte en ligne se sont développées (Perceval, Pharos, plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes, pré-plainte en ligne). Leur exploitation permettra de mieux cerner la délinquance, en particulier les violences sexuelles et la cyberdélinquance.

Les enquêtes **Cadre de vie et sécurité (CVS)** menées auprès de l'ensemble de la population par l'Insee, en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le SSMSI (depuis sa création en 2014). Cette enquête nationale, dite de «victimation», a pour objectif d'évaluer et de décrire les infractions (vols ou tentatives, actes de vandalisme, escroqueries et arnaques, menaces et injures, violences physiques et sexuelles) dont sont victimes les ménages et les individus. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie car les victimes ne déposent pas toujours plainte. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.

On peut par ailleurs décrire la partie « révélée » de la délinquance **et des mises en danger** :

- **Les mineurs délinquants** dans les affaires traitées par les parquets en 2017, selon le sexe et l'âge (SSM Justice) et traitements judiciaires et suivi éducatif
- Les **mineurs en danger** avec saisie du juge pour enfant (âge, sexe dispo)

L'enquête Virage « **Violences et rapports de genre** » a été conduite en 2015 par l'Institut national des études démographiques (Ined) et a été notamment cofinancée par le ministère de l'intérieur. Cette enquête porte sur les violences interpersonnelles subies dans les douze derniers mois et au cours de la vie dans les différents espaces de vie (famille, études, travail, couple actuel ou passé, espaces publics). Elle couvre un champ d'infractions de nature sexuelle plus large que celui de l'enquête CVS.

L'enquête **Virage** interroge les femmes et hommes adultes sur les violences sexuelles vécues pendant la vie. A titre rétrospectif, des données sur les enfants sont disponibles :

Plus d'un quart des femmes et un tiers des hommes déclarent que les viols et tentatives de viol ont commencé avant leurs 11 ans. C'est en particulier le cas pour les violences intrafamiliales qui commencent avant 11 ans pour plus de la moitié des femmes et des hommes qui les rapportent, mais aussi pour les viols et tentatives subis dans l'espace public qui surviennent avant 11 ans pour environ 20 % des femmes et des hommes qui les rapportent<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles, Alice Debauche, Amandine Lebugle, Elizabeth Brown, et al. Collection : Documents de travail n° 229, 2017, 67 pages



## 8. L'ENFANT ET SA SANTE

Pour un travail plus exhaustif sur les données de santé, se reporter au travail en cours du HCSP. Sont ici mentionnées les principales enquêtes issues des travaux de nos deux séminaires.

### 8.1 La santé des jeunes enfants

#### *Les certificats de santé de l'enfant et les examens médicaux obligatoires*

Les trois certificats de santé de l'enfant (CSE) sont établis par le médecin et adressés au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département à l'occasion des examens obligatoires :

- dans les premiers huit jours de vie,
- au cours du neuvième mois,
- et au cours du vingt-quatrième mois de vie de l'enfant.

Ces certificats permettent de proposer aux familles une aide éventuelle (visite à domicile de la puéricultrice, information de suivi, etc.). Les données font l'objet d'une remontée, qui permet un suivi épidémiologique des données de santé périnatale par le département, par les services statistiques du ministère chargé de la santé et des Agences régionales de santé, par l'Institut National de Santé et par l'Inserm.

Plusieurs thématiques peuvent être abordées par ces données : l'état de santé des nouveau-nés (notamment les données sont utilisées pour élaborer des indicateurs de santé périnatale par département), le suivi médical et vaccinal des enfants de moins de 6 ans, etc. Le manque d'un suivi individuel (les données ne sont pas « panélistées ») et de données sociodémographiques sont les limites de ces données. Les taux de retour insuffisants (82 % pour le premier certificat, 39 % pour le deuxième et 32 % pour le troisième) et un taux de remplissage insuffisant les rendent aussi difficiles à exploiter sur le plan épidémiologique<sup>56</sup>.

**Le rapport de S. Rist et MS. Barthet-Derrien, relatif au parcours de coordination renforcée santé-accueil – éducation des enfants de zéro à six ans souligne l'absence de données consolidées, ainsi que l'utilité d'une réflexion plus poussée sur la dématérialisation des échanges et l'interopérabilité des systèmes d'information<sup>57</sup>.**

#### *Les enquêtes nationales périnatales*

L'enquête *Périnatale* 2010, menée par l'INSERM, la DGS, et la Drees, vise à connaître l'état de santé des mères et des nouveaux nés, les pratiques médicales pendant la grossesse, et les conditions de l'accouchement ainsi que les facteurs de risque périnatal.

#### *Epifane : épidémiologie en France de l'alimentation et de l'état nutritionnel des enfants pendant leur première année de vie*

<sup>56</sup> Voir l'avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à la refonte du carnet de santé de l'enfant, 25 mai 2016, pour, entre autres, améliorer les taux de retours.

<sup>57</sup> P.13, p.15, p.45.

Epifane est un système de surveillance de l'alimentation et de l'état nutritionnel des enfants depuis la naissance avec l'étude nationale. L'étude, conçue pour être répétée de manière régulière, souhaite évaluer les éventuels impacts des actions menées sur la promotion de l'allaitement maternel et de diversification alimentaire de l'enfant. L'étude est pilotée et financée par l'Institut de veille sanitaire (devenu Santé publique France).

Concrètement, les données collectées donnent des informations sur :

- la fréquence, la durée et l'exclusivité de l'allaitement maternel ;
- le type, la durée et les quantités utilisées de préparations pour nourrissons ;
- les modalités de la diversification alimentaire.

### 8.2 Les consommations de soins en ville et à l'hôpital : le Sniiram / PMSI

Le Sniiram / PMSI est le Système d'information de l'assurance maladie qui donne :

- Patients : Age, sexe, notion de CMU-C, diagnostic de l'ALD, département et région de résidence, date de décès
- consommation de soins en ville (détail des prestations)
- consommation des soins en établissements

Un échantillon (EGB) de bénéficiaires tiré du Sniiram permet par ailleurs de suivre des données individuelles et anonymes permettant des croisements multiples avec chainage ville-hôpital

### 8.3 La santé générale des enfants et adolescents : épidémiologie, maladies, handicap

#### *Les registres et observatoires :*

Registres des anomalies congénitales (6)

Registres du handicap de l'enfant (2)

Observatoire des morts inattendues du nourrisson (OMIN)

Registres des cancers de l'enfant

Observatoires régionaux de santé

### **Les observatoires régionaux de la santé (ORS)<sup>58</sup>**

Depuis le début des années 80, les observatoires régionaux de la santé sont présents dans chacune des régions françaises aussi bien dans l'Hexagone qu'Outre-mer. Ils sont majoritairement portés par des associations à but non lucratif. Les travaux des ORS visent à améliorer la connaissance de l'état de santé de la population régionale, de ses besoins et des équipements sanitaires et sociaux qui permettent d'y répondre. Ils documentent l'état de santé des populations à l'échelle régionale, dans le cadre d'une mission d'aide à la décision. Ils sont consultés comme experts pour la définition et la mise en œuvre des politiques de santé dans les régions.

Leur champ d'activité est très large et leurs études portent sur des domaines très variés avec une attention particulière aux déterminants de la santé : études épidémiologiques sur des pathologies (sida, cancers, maladies cardiovasculaires...), sur des facteurs de risque (alcool, tabac, toxicomanie, environnement, travail, modes de vie...), travaux sur l'offre et la consommation de soins, sur des populations spécifiques (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation de vulnérabilité...), évaluations d'actions ou de structures...

Les équipes des ORS se caractérisent par leur pluridisciplinarité (médecins épidémiologistes ou de santé publique, statisticiens, démographes, géographes, sociologues, économistes, informaticiens, cartographes, documentalistes...) et leur pluralité d'approche (analyses quantitatives et qualitatives).

**Plus de 3000 études publiées**

**Le rapport de S. Rist et MS. Barthet-Derrien, relatif au parcours de coordination renforcée santé-accueil – éducation des enfants de zéro à six ans souligne l'hétérogénéité de ces données et l'utilité d'une meilleure visibilité<sup>59</sup>**

### ***Les accidents de l'enfant et les décès accidentels :***

Nombre de noyades accidentelles suivies ou non d'un décès (Enquête NOYADES 2015 et 2018)

Nombre de défenestrations accidentelles et conséquences (décès, survie, séquelles) (Enquête Défenestrations Accidentelles d'enfants 2013)

### ***Enfance, environnement et produits toxiques***

- Nombre total de plombémies
- Nombre de plombémies de primo dépistage
- Nombre de cas de saturnisme au primo dépistage (au seuil de 100 µg/L)
- Incidence du saturnisme
- Prévalence du saturnisme

### ***Les indicateurs de maladies infectieuses***

Pour ces données, un enjeu sur les inégalités sociales de santé à suivre et éventuellement croiser avec d'autres déterminants, ainsi qu'un suivi à renforcer sur la santé mentale.

---

<sup>58</sup> <https://www.fnors.org/index.html>

<sup>59</sup> P.23

## 8.4. La santé des enfants et adolescents, au cours de leur scolarité

### *Les Enquêtes de santé en milieu scolaire*

Le cycle d'enquêtes de santé en milieu scolaire a débuté au début des années 2000. Tous les 3 ans initialement, et une année sur deux depuis 2012, les enquêtes sont réalisées sur un échantillon national d'enfants scolarisés alternativement dans l'un des trois niveaux scolaires suivants : les enfants de grande section de maternelle, les élèves de CM2 et les adolescents en troisième (soit un niveau scolaire enquêté tous les 6 ans). Les enquêtes sont pilotées par la Drees, la DGESCO, la DGS, et la Depp, avec l'appui méthodologique de l'Institut de veille sanitaire (devenu Santé publique France).

Les recueils des données sont réalisés en milieu scolaire par les infirmières et médecins de l'Education nationale.

La dernière enquête, en 2016-7, portait sur environ 10 000 adolescents scolarisés au collège en classe de 3ème (filiale générale ou professionnelle), et portait sur :

- les troubles staturo-pondéraux (surpoids/obésité) en relation avec l'activité physique, les activités sédentaires et les habitudes alimentaires,
- le dépistage des troubles sensoriels (vision, audition),
- la santé bucco-dentaire,
- la santé respiratoire (asthme),
- le savoir nager,
- les accidents de la vie courante,
- la couverture vaccinale.

Pour l'auto-questionnaire (à l'abri du regard des enquêteurs), l'adolescent répond à des questions liées à la santé mentale, sur sa consommation de tabac, d'alcool, de drogue, sur l'automutilation, sur les agressions verbales et physiques et sur le suicide. Il est invité à évoquer ces sujets, s'il le souhaite, avec le professionnel de santé enquêteur.

### *Enquête HBSC*

L'enquête sur la santé et les comportements à risque (HBSC) est conçue pour informer la promotion de la santé publique et les pratiques d'éducation à la santé pour les jeunes [11, 13 et 15 ans], au niveau national et international. L'étude vise également à comprendre les liens entre les conditions de vie, le contexte social, et la santé et les comportements de santé des jeunes. Les données permettent d'effectuer des comparaisons internationales et permet de suivre la conjoncture à l'échelle nationale et internationale. Un certain nombre d'éléments sont inchangés depuis le début de l'étude en 1983, et l'objectif explicite est de maintenir la partie obligatoire de l'enquête inchangée sur les trois vagues consécutives afin d'étudier les tendances au fil du temps.

## 8.5. L'impact du cadre de vie et des comportements sur la santé

### *Enquête Esteban*

Elle porte sur les 6 – 17 ans et croise trois thématiques : l'exposition à certaines substances de l'environnement, la nutrition (alimentation et activité physique) et certaines maladies chroniques ou

facteurs de risque de santé (diabète, allergies, maladies respiratoires, hypertension artérielle, hypercholestérolémie...).

### **Baromètres santé**

Les Baromètres santé ont été créés en 1992 et sont aujourd'hui menées par l'agence nationale de santé publique (Santé Publique France). Leur objectif est d'orienter les politiques de prévention et d'information de la population. Ces enquêtes périodiques collectent des données sur les principaux comportements, attitudes et perceptions liés aux prises de risques et à l'état de santé de la population résidant en France métropolitaine. Les thématiques abordées incluent le **tabagisme, alcoolisation, pratiques vaccinales, comportement sexuel, pratique** d'une activité physique, nutrition, sommeil, consommation de soins, santé mentale, etc., de manière tournante. Les données sont déclaratives (i.e. renseignées par le répondant) et réalisées par téléphone. L'échantillon, de grande taille (par exemple, n=30 000 en 2010 ; 10 000 en 2019), repose sur un sondage aléatoire et vise à être représentatif au niveau national. Depuis 2017, les enquêtes s'intéressent qu'aux adultes. Mais, en 2016, 2014 et 2010, les jeunes à partir de 15 ans étaient inclus, et jusqu'à 2005, ceux à partir de 12 ans était inclus. Des Baromètres spécifiques aux jeunes (15-30 ans) ont été menés en 2010 et 1997/8.

## 8.6 Les enquêtes sur les toxicomanies, drogues et produits illicites

Plusieurs enquêtes portent sur les toxicomanies :

- Enquêtes Enclasse sur la consommation de produit illicite (OFDT, Observatoire français des drogues et des toxicomanies)
- L'enquête ESPAD ou *European School Project on Alcohol and other Drugs* est une enquête quadriennale en milieu scolaire. Elle porte sur les comportements de consommations de tabac, alcool, tranquillisants et somnifères utilisés hors prescription médicale, cannabis et autres produits illicites.

## 8.7 L'enquête Elfe – Etude longitudinale française depuis l'enfance avec questions directes sur plusieurs dimensions du développement des enfants

### **Les modalités de la cohorte Elfe**

Elle a été conduite en maternité, puis auprès des parents aux moments des 2 mois, 1 an et 2 ans de l'enfant. Une enquête aux 3 ans et demi des enfants a été faite pour saisir l'entrée en école maternelle, auprès des parents et les enfants. Et enfin, la collecte à 5 ans et demi vient d'être terminée. Son objectif est d'actualiser les informations concernant l'environnement de l'enfant (familial, social, économique, culturel, alimentaire, physico-chimique etc.), de questionner les parents sur leurs pratiques éducatives et culturelles et de documenter les étapes du développement psychomoteur de l'enfant et les événements de santé.

A l'enquête des 3 ans et demi, une première visite à domicile avec l'enfant a été faite : des tests cognitifs (le *British Abilities Scale Picture Similarities* module), des tests de visions, ainsi que le dessin d'un bonhomme ont été proposés à tous les enfants de la cohorte. Plus de 10 000 enfants ont participé à ces tests. Ces données viennent d'être mises à disposition des équipes d'exploitation.

A partir de 5 ans et demi, des questionnaires ont été administrés aux enfants eux-mêmes. Ces questionnaires sont ludiques : ils ont nécessité de nombreux tests et ont été conçus par des équipes qui travaillent sur la socialisation de l'enfant, en collaboration avec une illustratrice pour la partie graphique et avec le concours du système d'information d'Elfe et d'une entreprise privée pour les développements techniques nécessaires. C'est un mode de collecte inspiré du « serious game » pour étudier le comportement de l'enfant à travers un jeu. Des dispositions ont été prises auprès de la Cnil puisque l'on entre en contact avec un enfant assez jeune. Compte tenu de l'attrition, on est environ à 13 000 enfants dans la cohorte et 3800 enfants (soit 23 %) ont participé au test. Le taux de réponse est relativement modeste mais produit un effectif de répondants suffisants pour exploiter les réponses de ces questionnaires même s'il ne pourra pas permettre des exploitations représentatives au niveau national.

Elfe est le seul dispositif en France, longitudinal, qui **met en lien les aspects développement physique de l'enfant, le bien-être de l'enfant, ses conditions de vie et des prélèvements sur l'environnement écologique** (l'exposition aux poussières et aux perturbateurs endocriniens notamment). Ces aspects sont rassemblés sur un même dispositif avec l'idée forte que les différentes sphères sont liées.

3 types de questionnaires directs aux enfants ont été mis en place :

- « Les activités » : ce questionnaire aborde les préférences enfantines dans le domaine de l'habillement, des jeux et des activités scolaires et domestiques.
- « Les animaux » : l'enfant attribue des qualités à une série de cinq animaux, désigne celui qu'il préfère et fait ensuite des choix qui permettent de saisir les principes moraux auxquels il se réfère de façon privilégiée.
- « Les métiers » : l'enfant classe une série de cartes représentant des métiers selon ses préférences et les appariements probables. Est ensuite posée une question sur le partage des ressources selon les métiers pour saisir le sentiment de justice et de justice distributive.

Par ailleurs, il y a eu des évaluations en grande section de maternelle pour un sous-échantillon de la cohorte, pour mesurer les **compétences des enfants** dans les classes en comparant avec trois autres enfants nés le même mois que l'enfant ELFE pour pouvoir contextualiser.

## 9. LES TRAJECTOIRES DES ENFANTS ET LES APPROCHES MULTIDIMENSIONNELLES

### 9.1 Les panels Depp : complémentarité entre approches longitudinales et données administratives pour croiser contexte familial et culturel, acquis et scolarité

Depuis longtemps, la **Depp mène des études à partir de panels suivant des échantillons d'élèves au cours de leur scolarité**<sup>60</sup>. Typiquement, ce va être un tirage d'échantillon d'élèves qui rentrent dans un niveau donné (en général le CP ou la 6<sup>e</sup>) sur lequel on va pouvoir observer pendant une plusieurs années l'évolution de données individuelles (mesures d'acquis, résultats scolaires, vécus liés à la vie scolaire...) et leur contexte.

Constitués initialement de données administratives (suivi des résultats), ces panels se sont enrichis avec des données d'enquête auprès des familles et des résultats à des tests<sup>61</sup>. Des enquêtes sont également menées sur des populations spécifiques, comme les élèves allophones (les élèves arrivés en France ayant un besoin spécifique en français) ou les élèves en situation de handicap.

La formation initiale constitue un processus fortement cumulatif dont les effets sont différés dans le temps. L'approche longitudinale est donc indispensable pour évaluer à moyen et long termes les politiques publiques en matière d'éducation. Par ailleurs, on sait que le passé scolaire se prête mal aux enquêtes rétrospectives, on l'a vu sur des questions aussi simples que la date exacte d'entrée à l'école des enfants. Il y a des effets de désirabilité et les données ne sont pas stockées, ni par les familles ni par les écoles. Enfin, certains phénomènes scolaires ne peuvent être appréhendés que de manière longitudinale comme le choix de secteur ou l'effet du redoublement sur la scolarité ultérieure.

Initialement, les panels ont les premiers permis la constitution de données individuelles et le développement d'approches longitudinales. Mais les **appariements** successifs de fichiers

---

<sup>60</sup> Voir actes du colloque + Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif. Cette partie s'appuie notamment sur la présentation réalisée par le Depp lors du premier séminaire du Conseil enfance du HCFEA sur les données

<sup>61</sup> Pour plus de détail : « Les panels d'élèves de la DEPP : source essentielle pour connaître et évaluer le système éducatif » Synthèses statistiques - Revue Éducation et formations - n° 95, décembre 2017 . Notamment l'article « Quarante-cinq ans de panels d'élèves à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) » de Jean-Paul Caille.

administratifs annuels ont permis de constituer des bases statistiques pouvant également servir à des études longitudinales à partir des bases de données administratives exhaustives.

Reste que les données administratives ne collectent que peu d'informations sur les **contextes familiaux ou scolaires des enfants** (environnement social dont données sociodémographiques et capital culturel de la famille, structure familiale, environnement scolaire dont niveaux des classes et de l'établissement de scolarisation...), variables qui nécessitent des enquêtes pour avoir des données robustes qui se prêtent aux analyses. Les enquêtes apportent donc des éléments indispensables et complémentaires aux bases de données administratives.

Enfin, des données provenant des systèmes d'information des établissements ont été mobilisées pour avoir des **informations sur la classe dans laquelle évolue l'élève et on peut ainsi étudier des effets de pairs**. On sait par exemple s'il y a une proportion importante dans la classe d'élèves boursiers, d'élèves d'origine sociale modeste ou d'élèves en retard.

*Le recueil d'informations dans les panels d'élèves :*

	Panel 1973	Panel 1978	Panel 1980	Panel 1989	Panel 1995	Panel 1997	Panel 2007	Panel 2011
Suivi de la scolarité	■	■	■	■	■	■	■	■
Enquête famille				■	■	■	■	■
Evaluation des acquis				■	■	■	■	■
Enquête orientation	■		■	■	■	■	■	
Suivi des bacheliers				■	■		■	
Entrée vie adulte					■		■	

Pour conclure, il y a une véritable complémentarité entre les panels avec enquête auprès des familles et des élèves et les données administratives de base.

Voici un tableau récapitulatif des avantages et inconvénients de chacun :

	Avantages	Inconvénients
Cohortes sur données administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- remontées exhaustives (analyses infra-nationales possibles)</li> <li>- Données annuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remontées pauvres en informations</li> <li>- champ partiel (agriculture, privé hors contrat...) /</li> </ul>
Panel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très riches en informations (conditions de vie et de scolarisation, variables d'opinion, acquis des élèves...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille de l'échantillon</li> <li>- Périodicité</li> </ul>



La Depp a mené un vaste projet qui est désormais bien avancé : l'attribution à chaque élève un **identifiant unique (INE)**, adossé au répertoire national des identifiants élève. Avant, les élèves qui, par exemple, changeaient d'académie, changeaient aussi d'identifiant. Les systèmes d'information ont également été améliorés pour avoir des données plus riches et de meilleure qualité. On est désormais en capacité de retracer des parcours en appariant des photographies obtenues chaque année sur la base de l'identifiant. C'est un dispositif qui monte en puissance et, actuellement, la Depp travaille sur la complémentarité des données administratives et des panels avec enquête, qui ont tous deux leurs avantages et leurs inconvénients.

Par ailleurs, le dispositif EVA a été mis en place, sur l'entrée dans la vie adulte, qui réunit la Depp, le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et l'Insee, et qui vise à connaître toute la **trajectoire du jeune jusqu'à la fin de ses études**, y compris dans l'enseignement supérieur, mais aussi « l'entrée dans la vie adulte » avec la décohabitation, les ressources financières, la mise en couple, ou encore des enquêtes ponctuelles sur la santé.

Dans le même temps, le principe de mener **plusieurs enquêtes auprès des familles** d'un même panel a été entériné. A partir du Panel 2007, les familles sont interrogées deux fois (en 6<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>), on peut ainsi étudier l'impact des changements dans la famille sur la scolarité, et les évolutions des pratiques et des représentations parentales par rapport à la scolarité : on sait que ces pratiques et représentations évoluent beaucoup au cours du collège.

Les panels ont intégré progressivement des mesures standardisées d'acquis :

- Intégration au Panel 1989 des scores obtenus par les élèves aux évaluations diagnostiques exhaustives. Ces évaluations avaient pour objectifs d'aider les enseignants à positionner les élèves en connaissant mieux leur niveau. Les évaluations de français et de mathématiques ont été intégrées pour enrichir le panel des résultats obtenus par les élèves.
- Pour les Panel 1995 et 1997, les informations recueillies ont été affinées avec des scores par groupe d'items et des scores moyens de la classe de l'élève. On peut donc savoir si l'enfant est dans une classe de bon niveau ou d'un niveau plus moyen.
- A partir des années 2000, des évaluations spécifiques aux panels ont été mises en place : elles sont bâties pour les objectifs des panels et mesurent des acquis cognitifs et conatifs.
- Dans le panel 2007, on a un protocole spécifique pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. L'objectif était de mesurer l'impact de la réforme de l'éducation prioritaire, et le dispositif faisait suite à la suppression des évaluations nationales de CE2 et de 6<sup>ème</sup> en janvier 2007.
- Et pour les élèves du panel 2011, on a évalué les acquis en fin de CP, en CM2 et à chaque année passée au collège.

Ces résultats sont mobilisés pour l'analyse des parcours : plusieurs études montrent ainsi le lien entre l'appartenance au quartile de scores les plus bas à l'entrée en 6<sup>ème</sup> et la sortie sans qualification ou la probabilité d'atteindre la 2<sup>nde</sup> GT.

## 9.2 Les thématiques de panel Depp évoluent avec les besoins des politiques éducatives

La mise en place des panels a été étroitement liée aux besoins d'analyses induits par les évolutions de la politique éducative. 7 panels sur 8 ont directement été mis en place pour évaluer les principales réformes :

- Généralisation de l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire (panel 1973)
- Développement de l'accès à l'école maternelle à 3 ans (panel 1978)
- Réforme du collège unique (panel 1980)
- Faire parvenir 80% d'une classe d'âge au baccalauréat (panel 1989)
- Réforme du collège de 1994 (panel 1995)
- Instauration des cycles à l'école élémentaire (panel 1997)
- Loi d'orientation de 2005 et effet de la réforme de l'éducation prioritaire (panel 2007)

	Entrants au C. P.	Entrants en sixième		Niveau de recrutement	Mesure de politique éducative
Panel 1973		37 500 élèves suivis pendant 11 ans	Panel 1973	Entrée en sixième	Suppression des classes de fin d'études et entrée en vigueur de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans (1967)
Panel 1978	22 000 élèves suivis pendant 8 ans		Panel 1978	Entrée au cours préparatoire	Généralisation de l'école maternelle à trois ans
Panel 1980		20 000 élèves suivis pendant 10 ans	Panel 1980	Entrée en sixième	Loi Haby (1975)
Panel 1989		25 000 élèves suivis pendant 15 ans	Panel 1989	Entrée en sixième	80 % d'une génération au niveau du bac
Panel 1995		17 800 élèves suivis pendant 16 ans	Panel 1995	Entrée en sixième	Réforme du collège (1994)
Panel 1997	9 000 élèves suivis pendant 16 ans		Panel 1997	Entrée au cours préparatoire	Mise en place des cycles à l'école
Panel 2007		35 000 élèves entrés en sixième à la rentrée scolaire 2007	Panel 2007	Entrée en sixième	Loi d'Orientation de 2005 et réforme de l'éducation prioritaire de 2006
Panel 2011	15 800 élèves entrés au C. P. à la rentrée scolaire 2011		Panel 2011	Entrée au cours préparatoire	Déficit d'informations de la BE1D

Les premiers panels ont été mis en place dans les années 1970, pour comprendre l'orientation après l'école élémentaire.

- Les panels se mettent à répondre à deux enjeux majeurs, d'une part étudier le lien entre les parcours et les acquis des élèves, leur progression, et d'autre part, recueillir des informations sur l'environnement familial directement auprès des familles. Le contexte de mise en place de ces panels est celui d'un objectif de 80 % d'une génération au baccalauréat, d'une mise en place des cycles à l'école élémentaire et de la suppression du palier d'orientation de 5<sup>ème</sup>.
- Les panels des années 2000 sont devenus des dispositifs complexes dans la mesure où ils articulent plusieurs sources d'information très diverses.
- *Zoom sur le panel 2011*<sup>62</sup> : L'échantillon était composé de 19 000 entrants au CP à la rentrée 2011. Le sondage s'est fait à deux degrés (école/classe) et tous les élèves d'une classe ont été évalués pour faciliter le passage des évaluations. Il y a une surreprésentation des écoles

<sup>62</sup> Pour plus d'éléments :

Marion LE CAM, Thierry ROCHER, Irène VERLET, « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au cours préparatoire entre 1997 et 2011 », *Note d'information* n°19, septembre 2013

Marie-Flavie BRASSEUR, Jean-Paul CAILLE, Elise DION, Fiona MORICE, « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », *Note d'information* n°26, septembre 2015

Sarah ABDOUNI, « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social », *Note d'information* n°23, juillet 2015

appartenant à un réseau « ambition-réussite » (les RAR ont été mis en place à la suite du plan de relance de l'éducation prioritaire lancé en 2006 par le Ministère de l'Éducation en France dans les collèges les plus socialement et scolairement défavorisés ; ces réseaux regroupaient des écoles autour de ces collèges dans le but de créer ou de renforcer les liens entre les équipes pédagogiques. Grâce à des moyens supplémentaires et à un projet pédagogique commun, ce dispositif devait permettre d'améliorer la réussite scolaire des élèves dans les établissements sélectionnés).

#### *À venir : le panel 2020*

- Pour la première fois, les élèves seront recrutés en école maternelle (35 000 élèves), en petite section, pour éclairer le rôle de la scolarisation à l'école maternelle. Ils ne seront pas recrutés à deux ans, mais nous pourrons avoir une information plus fraîche sur une éventuelle scolarisation à deux ans. Il est envisagé de mettre en place des évaluations, ce qui pose des enjeux certains : comment évaluer les tout-petits ? Enfin, l'angle mort des panels et enquêtes reste les pratiques enseignantes : on n'est pas en capacité de mettre en lien les pratiques enseignantes et les trajectoires scolaires des élèves, c'est pourquoi on réfléchit aux modalités d'observation des pratiques enseignantes pouvant être mises en place à cet horizon.

Le panel recueillera des informations sur les thèmes suivants<sup>63</sup> :

- Caractéristiques du milieu familial de l'élève : composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement ;
- degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant ;
- opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif ;
- déroulement de la scolarité à l'école maternelle ;
- niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au début et en fin de scolarité élémentaire ;
- parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire ;
- dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

Ces évolutions ont fourni un riche matériau d'études pour aborder des thématiques nouvelles et des sous-populations comme l'étude du rôle déterminant des aspirations scolaires dans l'explication des parcours scolaires des collégiens issus de l'immigration ou la forte corrélation entre déroulement de la scolarité élémentaire et parcours dans l'enseignement supérieur.

---

<sup>63</sup> Avis du Cnis sur panel 2011.

### 9.3 Connaître les trajectoires familiales : l'usage de l'échantillon démographique permanent (enquête EDP)

L'EDP est un panel d'individus, c'est-à-dire que l'on suit des personnes annuellement sur une longue période. Il se compose d'informations administratives essentiellement que l'on connaît chaque année ou lors de l'évènement (un mariage, un décès, l'inscription sur les listes électorales, etc.) et d'informations d'une enquête connue ponctuellement : le recensement.

Ce panel d'individus est donc ce que l'on appelle un appariement en statistique, qui n'est rien d'autre finalement qu'une compilation de données portant sur une même personne. Les cinq sources constituant à ce jour l'EDP sont l'EAR, le bulletin d'état civil (pour les naissances, les décès et les mariages), les données fiscales (ce sont les fichiers FIDELI et FILOSOFI), le panel « d'actifs » sur l'activité de l'ensemble des salariés et le fichier électoral (l'inscription sur les listes électorales).

Cette base de données est ancienne : elle a été mise en place en 1968. Elle permet en théorie de suivre des enfants, s'ils sont des individus EDP, soit des individus sélectionnés dans l'échantillon. Cette sélection se fait selon le jour de naissance<sup>64</sup>. Mais les informations sur les enfants sont très lacunaires, hormis leur naissance on ne sait finalement rien d'autre les concernant directement avant l'entrée sur le marché du travail, l'inscription sur les listes électorales ou la première déclaration fiscale<sup>65</sup>. On peut toutefois connaître l'exposition de son ménage à des situations de pauvreté, en identifiant le foyer fiscal de ses parents. C'est finalement encore *via* un parent que l'on pourra avoir le plus d'informations sur les enfants. Si le parent est lui-même EDP, on peut ainsi identifier les évolutions de son revenu, de son activité professionnelle, de la composition familiale, etc. Le HCFEA et le conseil de la famille dans son rapport *Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance*<sup>66</sup> a notamment encouragé les exploitations sur les trajectoires d'activité professionnelle des parents de jeunes enfants bénéficiaires d'une allocation d'interruption d'activité professionnelle à la naissance d'un enfant. Cette base de données apporte une réelle connaissance supplémentaire sur les situations des familles après une séparation quelle que soit la nature du couple. Les travaux de Vianney Costemalle dont est tiré le graphique ci-dessous en sont une illustration.

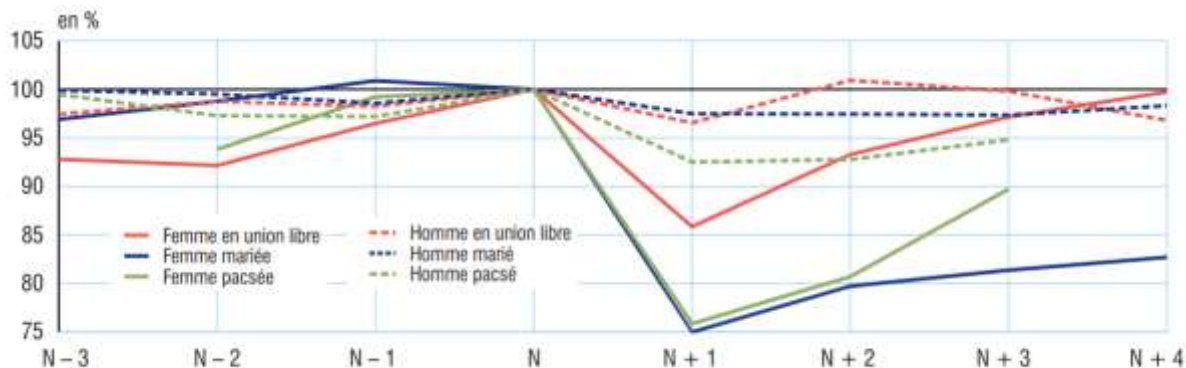
---

<sup>64</sup> On suit à ce jour des individus nées 16 jours particuliers dans une année donnée, ce qui représente 4 % de la population environ, soit 3,6 millions d'individus EDP au total dans la base d'études 2016.

<sup>65</sup> Le bulletin d'individuel de l'enfant dans le recensement avant 14 ans ne porte que sur 6 questions. Par ailleurs, il ne permet pas de suivi panel.

<sup>66</sup> Adopté le 13 février 2019.

## Graphique : Évolution du niveau de vie des femmes et des hommes avant et après une séparation de couple



Champ : France métropolitaine, personnes vivant en couple cohabitant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N (N étant égal à 2011, 2012, 2013 ou 2014) et s'étant séparées de leur conjoint durant l'année N.

Lecture : le niveau de vie moyen des femmes deux ans après la séparation (N+2) est équivalent à 80 % du niveau de vie moyen des femmes avant la séparation (N) si elles étaient mariées.

Note : les personnes sont en couple cohabitant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et ne le sont plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N + 1. La séparation a donc eu lieu durant l'année N. Les niveaux de vie sont calculés selon la situation du logement fiscal au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée en prenant en compte les revenus disponibles de l'année précédente. Chaque point correspond à la somme des niveaux de vie en N+i divisée par la somme des niveaux de vie en N (i compris entre - 3 et + 4). Les points dont les effectifs sous-jacents de l'échantillon sont inférieurs à 150 n'ont pas été reportés.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2015.

Par ailleurs, même si les effectifs sont limités, il commence à être possible de travailler sur des paires parent EDP et enfant EDP, d'autant plus depuis que l'échantillon a grossi avec le passage de 4 jours à 16 jours de naissance particuliers.

Grâce aux sources évoquées, on récupère énormément d'information : sur l'état civil (naissance, décès, mariage et à terme PACS), sur les situations familiales et conjugales (marié, pacsé, en union libre ou pas en couple et les caractéristiques sociodémographiques (CS, diplôme, activité professionnelle, localisation géographique, notamment résidence un an avant, caractéristiques du logement) via l'EAR, sur les revenus perçus depuis 2010, les caractéristiques du logement le niveau de vie et sur les événements familiaux via les données fiscales...

### 9.4 Les trajectoires en protection de l'enfance

Une enquête de la Drees peut nous éclairer sur une catégorie spécifique des jeunes bénéficiaires de l'Ase : ceux hébergés en établissements (les maisons d'enfants à caractère social [MECS], les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants, les lieux de vie et d'accueil, les enfants relevant de l'Ase hébergés chez un assistant familial et dont le placement est géré et rémunéré par un établissement). Fin 2012, 55 000 enfants et adolescents sont hébergés dans un établissement de l'aide sociale à l'enfance (ASE)<sup>67</sup>. Ils représentent selon l'enquête Aide sociale, environ 38 % des jeunes confiés à l'ASE. Cette enquête auprès des établissements décrit les

<sup>67</sup> Pliquet E. (2016), « Aide sociale à l'enfance : 55 000 enfants et adolescents hébergés en établissements », *Études et Résultats*, Drees, n° 974, septembre.

établissements, leur personnel, mais aussi la « clientèle »<sup>68</sup>. Ces enquêtes permettent notamment de connaître des éléments sur l'ancienneté dans l'établissement, la situation avant l'entrée et après la sortie si le mineur ou majeur accueilli est sorti de l'établissement, la situation scolaire du jeune, etc. Il s'agit semble-t-il de rares **informations disponibles sur les trajectoires publiées, en dehors** des travaux plus académiques sur **l'enquête ELAP**.

### **La mission de suivi longitudinal de l'ONPE**

Celle-ci a été lancée par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui prévoit la transmission d'informations relatives à la protection de l'enfance à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Les modalités de cette transmission d'informations sont fixées par le décret du 28 février 2011.

L'ONPE avec son **dispositif OLINPE** devrait permettre d'assurer un suivi des trajectoires des enfants suivis par l'Ase. En effet, l'ONPE a pour mission de recueillir auprès des conseils départementaux une base de données individuelle regroupant l'ensemble des données relatives aux mineurs et majeurs bénéficiant d'une mesure et/ou de prestations en protection de l'enfance, débutée ou terminée dans l'année dans le département.

Ces **données individuelles et longitudinales** doivent permettre de reconstituer les parcours de ces mineurs et majeurs. Toutefois, depuis le début de la constitution de cette base en 2012, seulement **40 départements** ont été en mesure de transmettre au moins une base de données<sup>69</sup>. Compte tenu de ces **difficultés de transmission** des informations aucune étude n'est pour le moment publiée à partir de cette base à notre connaissance.

### **9.5 Elap : accès à l'autonomie des jeunes placés**

Pour conclure sur les trajectoires des jeunes bénéficiaires de l'Ase présentons l'enquête Elap menée par **l'Ined et le laboratoire PRINTEMPS** de l'Université Versailles Saint-Quentin. L'enquête **ELAP est un panel qui concerne des jeunes placés**. Ils sont interrogés une première fois à 17 ans puis à 19 ans. Cette enquête vise à étudier le devenir des jeunes placés au « cap fatidique » des 18 ans puisqu'ils ne bénéficient en général plus de l'ASE (même si elle peut être différée jusqu'à 21 ans). Elle s'intéresse à la façon dont ces jeunes aux trajectoires difficiles appréhendent leur avenir par rapport aux autres jeunes et comment ils accèdent à l'autonomie. **Le dispositif ELAP est en route dans 7 départements** du Nord-Pas-de-Calais et de l'Ile-de-France. Il s'intéresse plus particulièrement à ce moment décisif de transition entre le suivi par l'Ase et la fin de celui-ci, et si cette enquête n'est pas représentative nationalement, elle apporte par ces deux interrogations à une année d'intervalle (2014 et 2015) et son questionnaire une information essentielle dans la compréhension du suivi des trajectoires de ces jeunes en protection de l'enfance.

---

<sup>68</sup> Maynaud T. (2012), « Les établissements et services en faveur des enfants et adolescents en difficulté sociale. Activité, personnel et clientèle au 15 décembre 2008 », *Document de travail de la Drees, Série statistiques*.

<sup>69</sup> ONPE (2017), « Dispositif Olinpe : quelles sont les difficultés et les besoins exprimés par les départements sur le dispositif de transmission des informations en protection de l'enfance ? », *Note d'actualité*, juin.

## 9.6 Cohorte Elfe –vers une infrastructure de longue durée ?

Elfe est le seul dispositif en France, longitudinal, qui met en lien les aspects développement physique de l'enfant, le bien-être de l'enfant, ses conditions de vie et des prélèvements sur l'environnement écologique (l'exposition aux poussières et aux perturbateurs endocriniens notamment). Il comporte un panel d'environ 18 000 enfants.

Le projet à 10 ans comporterait :

- Des tests cognitifs
- Un entretien de l'enfant avec l'enquêteur
- Une mesure objective de l'activité physique des enfants
- Un auto-questionnaire parental
- Un examen physique de l'enfant (mais ce volet est actuellement remis en cause)

L'enquête Elfe est un investissement d'avenir qui a obtenu un financement jusqu'en 2019, sachant qu'il porte sur des enfants nés en 2011. Lorsqu'ils auront 10 ans l'enquête ne sera donc plus financée. **Il serait dommage de stopper une enquête avec des effectifs aussi élevés et une source qui en France est inégalée.**

### *Les dispositifs étrangers :*

De nombreux pays ont développé leur propre étude de cohortes, représentatives au niveau national et avec une perspective interdisciplinaire, afin de suivre des grands échantillons d'enfants dès leur naissance tout au long de leur vie et d'étudier leur développement et leur bien-être (ainsi que les déterminants de ces trajectoires) : les Etats-Unis, l'Australie, l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore la Norvège.

Le Royaume-Uni précurseur en la matière a établi **une série de cohortes qui s'étendent sur plus d'un demi-siècle** : la première cohorte a commencé avec des enfants nés en 1946, suivie par des cohortes d'enfants nés en 1958, 1970 et 2001. Alors que chaque cohorte a sa propre étude indépendante, une plateforme commune (CLOSER, [www.closer.ac.uk](http://www.closer.ac.uk)) les réunit en fournissant des données harmonisées et un support pour des analyses comparatives et suivre l'évolution des expériences de l'enfance **d'une génération à l'autre**, mais aussi d'étudier comment les associations entre l'environnement de l'enfant et sa santé et son bien-être interagissent avec son contexte historique : ce type de recherches pionnières a montré, par exemple que l'association négative entre l'âge maternel avancé et le faible poids de naissance s'est progressivement affaibli entre les

générations<sup>70</sup>, tout comme le rapport négatif entre un poids faible à la naissance et les compétences cognitives<sup>71</sup>.

**De plus des appariements poussés de ces données de cohorte avec des bases administratives sont faites systématiquement**, dans plusieurs domaines, et rendus disponibles à l'ensemble des usagers. Des exemples d'appariement faits entre données de cohortes et base administratives : les bulletins de décès pour les cohortes plus âgées ; les données hospitalières (par exemple, pour obtenir des renseignements précis sur le poids à la naissance, l'incidence du cancer, etc.) ; des données spatiales ; et avec les données de l'éducation nationale.

#### **The Millenium Cohort Study (2000) :**

Elle concerne 19 000 enfants britanniques nés en Angleterre entre septembre 2000 et août 2001 et en Ecosse et Irlande du Nord entre fin novembre 2000 et août 2002. Les objectifs sont très proches de ceux de la cohorte ELFE, qui sont de décrire les conditions de santé, de vie sociale et économique des enfants nés au début de ce siècle, et leurs conséquences tout au long de la vie, de conserver cette information pour l'avenir, de comparer les modes de développement entre cohortes, de recueillir de l'information sur des sujets peu explorés auparavant comme l'implication paternelle et les modes de garde et d'analyser largement l'écologie sociale de la famille, en caractérisant les lieux de vie et les services locaux, à partir de données géocodées.

Les deux parents sont interrogés à chaque étape : 9 mois, 3 ans, 5 ans, 7 ans, 11 ans, 14 ans, et 17 ans. Les chercheurs ont déjà accumulé énormément de données et ont suivi les enfants, eux, jusque leurs 17 ans. Par ailleurs, des enseignants ont été interrogés dans les vagues de 7 ans et 11 ans. L'interrogation directe des enfants est effectuée à partir des 7 ans. Au départ, il y avait 18 555 répondants et aux 14 ans, 11 700 répondants, ce qui est très bon pour un panel puisque par exemple, sur SRCV, on était à 80 % de répondants à chaque vague par rapport à la précédente.

Les informations portent sur :

- La composition du foyer, structure familiale et origine ethnique
- Niveau d'éducation, emploi, revenus et catégorie sociale des parents
- Logement et voisinage
- Santé physique et mentale des parents
- Santé physique et mentale de l'enfant
- Tabac et alcool – à partir de la grossesse et dès l'adolescence pour les enfants
- Parentalité – ex allaitement, discipline, transmission du savoir
- Modes de garde et école
- Activités
- Attitudes, valeurs, aspirations – parents et enfants

<sup>70</sup> Goisis, A, Schneider, D. and Myrskylä, M. (2018) Secular changes in the association between advanced maternal age and the risk of low birth weight: a cross-cohort comparison in the UK *Population Studies* 72(3):381-397

<sup>71</sup> Goisis, A, Ozcan, B. and M. Myrskylä. (2016) The negative association between low birth weight and cognitive ability is decreasing: evidence from three U.K. birth cohorts *Proceedings of the National Academy of Sciences* 114(1):84-88



Pour chaque enfant dans la cohorte Millennium, nous avons maintenant aussi leurs trajectoires éducatives complètes : quand ils sont rentrés à l'école, leurs notes, le type d'écoles qu'ils ont fréquenté, les filières choisies, etc.

Ces dispositifs sont a priori prometteurs de suivi des parcours de la petite enfance à la puberté, en croisant plusieurs dimensions du développement et des conditions de vie des enfants. Mais ils sont coûteux et soulèvent des questions éthiques et méthodologiques. Même s'il y a la possibilité de faire des entretiens téléphoniques, la qualité est toujours meilleure en face à face, ce qui nécessite un réseau d'enquêteurs capables de se rendre dans tout le territoire. Elle nécessite des délais pour obtenir des résultats, puisque sa valeur ajoutée porte sur la dimension longitudinale.

**Les appariements sont vus comme un vrai chantier de long terme, qui nécessite une ingénierie fine et pérenne.** Par exemple, un pilier de la plateforme CLOSER est dédié à l'ingénierie des appariements entre les cohortes et les données administratives, ce qui permet de mutualiser les connaissances.

**Cependant ces croisements et appariements de plus en plus élargis posent in fine des interrogations éthiques à traiter en profondeur** telles que la protection des données, la confidentialité et l'anonymisation de celles-ci, la non influence des financeurs sur les résultats et le problème de la sécurisation de leurs **utilisations à des fins autres que l'intérêt supérieur de l'enfant.**

## 9.7 Une approche multidimensionnelle des conditions de vie des enfants et leur data visualisation sur les territoires

La Drees a mis en place un outil qui rassemble un ensemble des statistiques sur les conditions de vie des enfants.

### **Une étude inspirée du rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi de 2009 et ses suites**

Le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi a tenté de définir à travers 8 dimensions le bien-être : les conditions de vie matérielle ; la santé ; l'éducation ; les activités personnelles, dont le travail ; la participation à la vie politique et à la gouvernance ; les liens et rapports sociaux ; l'environnement (état présent et à venir) ; l'insécurité. A la suite de ce rapport Stiglitz, plusieurs travaux ont été : OCDE, 2017, « Comment va la vie ?, Better life index » ; « Une approche de la qualité de vie dans les territoires »<sup>72</sup> de l'Insee ; un rapport du CGET<sup>73</sup>.

Le travail de l'OCDE, 2017, « Comment va la vie ?, Better life index » a mis à disposition un outil interactif. A chaque pays était associé une marguerite, et chaque pétale de la marguerite correspond à une des dimensions du rapport Stiglitz et la taille du pétale de la marguerite informe sur le positionnement du pays par rapport au thème. Par ailleurs, ils proposent également de faire varier l'importance de chaque thème (éducation, économie, santé...) pour repositionner les pays.

Les travaux de l'Insee et du CGET proposent une approche similaire à l'étude Drees, mais en population générale, pas seulement sur les enfants.

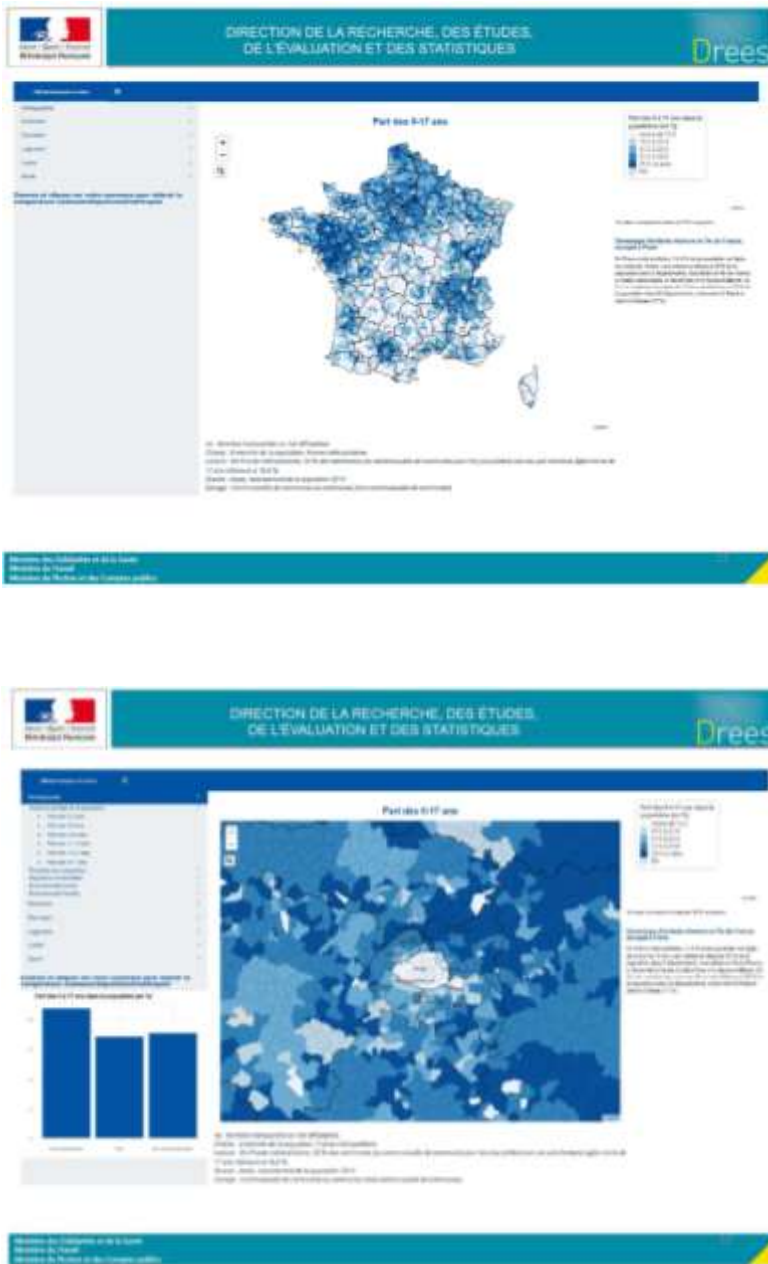
L'outil développé par la Drees s'inspire des travaux initiés par le rapport Fitoussi, Sen et Stiglitz mais aussi des travaux sur les enfants, compilant des approches multidimensionnelles :

- UNICEF, 2007, « La pauvreté des enfants en perspective : Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches », Bilan Innocenti 7.
- UNICEF, 2013, « Équité entre les enfants : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches », Bilan Innocenti 13.
- OCDE, 2009, « Comparaison du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE », Assurer le bien-être des enfants.

<sup>72</sup> Reynard R, Vialette P., 2014, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires » : Insee Première, Insee, N° 1519, octobre

<sup>73</sup> CGET, 2015, « Qualité de vie, habitants, territoires » (Rapport de l'Observatoire des territoires 2014).

Un outil de data visualisation qui regroupe environ 70 indicateurs pour une meilleure diffusion



On peut choisir le thème, la part par tranche d'âge et un petit texte explicite la carte. On peut zoomer ou rechercher sa commune.

### Les sources et indicateurs utilisés par la Drees :

Le choix ici a été fait de restreindre le champ aux enfants mineurs, qui vivent en France métropolitaine. L'entrée est territoriale et permet de descendre au niveau des communes ou des communautés de communes (pour des raisons de confidentialité).

Insee : Recensement, Base Permanente des Equipements, FIDELI (part d'enfant en logement sociale, taux de pauvreté). De plus, avec le recensement de la population, la base permanente des équipements, l'état civil et la déclaration annuelle de données sociales, ont pu être produits des indicateurs sur la structure de la population et sur l'accessibilité aux équipements.

Depp, ministère de l'Education nationale : DIAPRE, SI-scolarité, Constat du premier degré, organisation du temps scolaire dans le 1er degré : taille des classes, inscription à la cantine....

Cnaf, étude FILEAS : taux de familles à bas revenu, les capacités d'accueil des jeunes enfants...

DGFIP : la Direction générale des Finances publiques livre des sources d'informations sur le revenu des ménages et avec les bases Filosofi et Fideli de l'Insee

Injep : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les études et statistiques permettent de recenser les licences et clubs sportifs auprès des fédérations sportives agréées. C'est l'une des sources précises d'information par tranche d'âge et par sexe. Elle a été utilisée dans l'état des lieux du rapport 2018 du HCFEA sur les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents. Elle permet entre autre de dégager des indicateurs d'inégalités entre les genres.

OCDE (Labour Force Statistics Database, PIAAC, PISA, Health Database, Regards sur l'éducation, Panorama de la santé) : Ces sources permettent de disposer d'un éventail extrêmement large d'indicateurs allant de la satisfaction au travail, aux niveaux des enfants en mathématiques, et écriture... l'état de santé de la population, la part des fumeurs selon l'âge et le sexe, l'utilisation de préservatif ... Ses précieuses compilations de sources nationales ouvrent des perspectives d'études plus ciblées sur les enfants et avec des données territoriales.

SDeS – Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, en appui sur les données "Base des notaires" peuvent se dégager un indicateur de niveau de vie à partir des transactions immobilière pour différencier les territoires avec faible coût de la vie versus fort coût de la vie. L'étude SDeS Base CORINE Land Cover (CLC), un service de la donnée et des études statistiques, qui permet de décrire l'occupation des sols, et donc de caractériser le type d'habitat et les caractéristiques de territoires.

Drees – ministère des solidarités et de la santé (les études PMI, PMSI, SNIIR-AM) : inclut un recours aux généralistes et spécialistes, des bases sur hospitalisation... le SNIIR-AM, a été utilisé pour l'accès aux médecins généraliste et pour produire un indicateur permettant de repérer les déserts médicaux. L'enquête nationale de santé auprès des élèves de CM2 a également été utilisée notamment pour l'IMC ;

ACOSS (Pajemploi) : à compléter

Injep – ministère de l'éducation nationale (recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées) : indicateurs d'inégalité hommes femmes. (*Voir autres § du rapport*)

Eurostat (EU-SILC) : dans ces études beaucoup d'informations sont récoltés sur les conditions de logement (présence de toilette, le nombre de pièces par habitant... ) mais aussi des évolutions de modes de vie...

Gallup (Gallup World Poll) : cette étude a la particularité de se pencher sur des éléments de bien-être subjectif, essentiellement à travers d'échelles de satisfaction qui ont l'avantage de passations simplifiées et sur des grands nombres, mais dont on connaît aussi les limites d'interprétation des résultats.

OMS (Base de données sur la mortalité, HBSC) : étude sur la mortalité des enfants.

## 9.8 Les tableaux de bord d'indicateurs jeunesse

### *Le Tableau de bord statistique sur la jeunesse*

L'objectif de ce tableau de bord, réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires, est de mieux appréhender la situation des jeunes de 15 à 20 ans. Sa construction repose sur la collecte auprès de l'ensemble des producteurs de données des indicateurs les plus pertinents, dont la sélection a reposé sur un important travail de discussion au sein d'un groupe interministériel.

80 indicateurs sont regroupés en 8 thématiques que sont : Démographie ; Formation-Éducation ; Activité-Emploi-Chômage ; Conditions de vie ; Loisirs-Sport-Culture ; Engagement-Participation ; Santé-Handicap ; Sécurité-Justice. Voir annexe.

### III. PROPOSITIONS POUR UN ECOSYSTEME ET UNE INFRASTRUCTURE DE DONNEES « ENFANT »

#### 1. UN CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES DONNEES RELATIVES AUX ENFANTS DANS LES GRANDES ENQUETES INTERNATIONALES

##### *Plusieurs facteurs concourent à renforcer les demandes de données relatives aux enfants*

Les données et /ou d'indicateurs de l'enfant se développent sous l'effet de plusieurs courants qui se conjuguent, sans toujours se recouper :

- D'une part, l'impulsion de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989. Les droits des enfants, sujets plus centraux qu'il y a 20 ans, traversent un certain nombre d'enquêtes.

Stricto sensu, la CIDE ne promeut pas une « stratégie »<sup>74</sup>, mais consacre pour les Etats parties engagés, « l'intérêt supérieur » de l'enfant, étant à la fois reconnu comme une personne, pourvu de droits semblables à ceux des adultes dans la déclaration des droits de l'homme de 1948 et comme ayant « droit à une aide et à une assistance spéciale ». Il s'agit donc :

- d'assurer le bien-être de l'enfant, entendu au sens large du terme, dans une logique de déclinaison des droits de l'homme à l'enfant en tenant compte de ses spécificités ;
- de lui assurer un niveau de vie (art27) suffisant pour pouvoir se développer Physiquement, mentalement, spirituellement et socialement (et pas seulement pour vivre décemment comme pour tout adulte) ;
- s'agissant du statut spécifique de l'enfant, elle pose également d'emblée le rôle premier de la famille.

Plusieurs études sont pensées à partir des droits de l'homme et se rattachent à des courants philosophiques (les capacités d'Amartya Sen notamment) et conceptions de ce qui est bon pour l'homme.

- D'autre part, les avancées des connaissances sur le développement de l'enfant et son contexte.

##### *Deux approches se dégagent : garanties des droits et processus cumulatifs de développement*

Deux approches présentes dans le champ d'analyse du bien-être des enfants se retrouvent dès lors souvent hybridées<sup>75</sup>:

- La première approche est plus directement concernée par la garantie de certains droits aux enfants en matière de conditions de vie, d'accès aux soins élémentaires et aux services susceptibles de favoriser le développement (suites de la **CIDE**) ;

<sup>74</sup> Pour une analyse des différents courants sous-jacents aux stratégies intégrées de l'enfant, voir Commission enfance et adolescence, Vanessa Wisnia-Weill et Marine Boisson-Cohen, Mise de jeu

<sup>75</sup> Olivier Thévenon

- La seconde met l'accent sur les processus cumulatifs de développement des **capacités** cognitives, sociales ou émotionnelles au cours de l'enfance et, de ce fait, permet d'identifier les carences pouvant elles-mêmes s'accumuler durant cette période. Elle associe une préoccupation de **bien-être** présent et celle d'un bien devenir.

**Ces approches se nourrissent de l'évolution des connaissances et réciproquement<sup>76</sup> :**

- La sociologie de l'enfance s'est développée et produit de nombreux travaux sur ce que sont les enfants dans leur relation, dans leur interaction avec leur groupe social, leur groupe de pairs...
- Les théories écologiques du développement de l'enfant (Bronfenbrenner, etc.) qui se représentent le développement de l'enfant dans une inscription multiple : l'enfant est à la fois l'enfant de sa famille nucléaire et dans les interactions avec ses donneurs de soin et avec les autres enfants.
- Des évolutions sur les données recueillies sur les enfants (voir infra)

***Le développement des analyses à l'international***

L'OCDE a développé depuis les années 90 (d'abord en se focalisant sur la petite enfance puis en élargissant la tranche d'âge) une approche cherchant à comparer les politiques nationales visant à améliorer le bien-être des enfants, conçu dans une approche plurifactorielle. Un développement physique mais aussi les conditions de vie matérielles, l'environnement éducatif et certains aspects du bien-être subjectif lié aux relations que l'enfant entretient avec ses pairs. La mise en place de ces critères repose sur un consensus des pays représentés dans l'OCDE, notamment ceux qui s'impliquent effectivement dans les commissions de travail. Pour la France à date c'est le ministère de l'éducation nationale que représente la France, y compris concernant les études sur la très petite enfance avant 3 ans.

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne livrent également des données réunies sur des pays européens, majoritairement ayant des stratégies intégrées ou des indicateurs composites (Royaume-Uni, Irlande), mais intègrent également les travaux de l'Australie, des USA avec le Child Wellbeing index..).

Par ailleurs, les grandes institutions, non gouvernementales internationales continuent de s'approprier ces logiques de collecte des données pour appuyer des évolutions et des transformations sur l'environnement des enfants. (Rapport Innocenti de l'Unicef, par exemple).

---

<sup>76</sup> Agnes Florin pour séminaire HCFEA

Plusieurs grandes enquêtes internationales (voir partie I pour leur description) auxquelles participe la France, ont pris l'enfant comme unité d'observation et développent une approche multidimensionnelle, au moins en partie.

	HEALTH BEHAVIOUR IN SCHOOL-AGED CHILDREN STUDY (HBSC)	PROGRESS IN INTERNATIONAL READING LITERACY STUDY (PIRLS)	PROGRAMME FOR INTERNATIONAL STUDENT ASSESSMENT (PISA)	TRENDS IN INTERNATIONAL MATHEMATICS SCIENCE STUDY (TIMSS)
<b>MOST RECENT WAVE (NEXT WAVE)</b>	2009/10 (2013/14)	2006 (2011, 2016)	2009 (2012, 2015)	2007 (2011, 2015)
<b>APPROX. CHILD AGE</b>	11, 13 and 15 year olds	4th grade students (aged around 9.5 years) (above the average age of 13.5 years)	15 year olds	4th and 8th grade students (aged around 9.5 and 13.5 years)
<b>CONTENT OF FOCUS</b>	Health status and behaviour	Reading literacy (curricula based)	Reading, mathematics and science literacy (life skills-based measure)	Mathematics and Science abilities (curricula based)
<b>NUMBER OF COUNTRIES</b>	26	23	25	22
<b>FRANCE PARTICIPE ?</b>	Oui	Oui	Oui	Depuis 2015

L'information fournie par ces sources a été utilisée dans une série de comparaisons internationales du bien-être des enfants. Dans toutes ces enquêtes, **l'enfant est l'unité d'observation principale**. Dans les enquêtes PISA et PIRLS, les **parents** reçoivent également un questionnaire dans le cadre de la collecte.

**Bien que de multiples analyses puissent en être tirées, les observateurs pointent certaines limites :**

Dans ces enquêtes, les indicateurs de santé, les comportements à risque, et les compétences cognitives sont les indicateurs les plus mobilisés, tandis que des questions sur la **santé mentale demeurent peu fréquentes**. Ce qui laisse dans l'ombre ce secteur déjà sous-estimé dans les études et les budgets. De plus les enquêtes sont **plutôt en coupe**, avec peu de données rétrospectives : les expériences de la petite enfance sont donc les moins couvertes. De plus ces études reposent sur des



choix de critères établis soit par consensus de groupes de travail dont la représentativité des approches, des disciplines et des pays n'est pas toujours exhaustive, et souvent choisis pour leur caractère chiffrable et maniable sur des grosses cohortes, ce qui limite la représentation dans ces travaux des publics "plus spécifiques".

**Très peu de ces enquêtes interrogent directement les enfants de moins de 10 ans.** La différence serait à préciser entre "faire participer les enfants à des enquêtes" et "tester les compétences et acquisitions des enfants *pour* des enquêtes".

Citons pour exemple l'enquête de l'OCDE « International Early Learning and Child Well-being Study », qui interroge des enfants de 5 ans, présente sur 3 pays (Angleterre, Estonie, et Etats Unis) . Les enfants sont interrogés sur quatre domaines : littératie émergente, numératie émergente, fonction exécutive et empathie. A la fois à travers des évaluations directes (environ 15 minutes par domaine, avec deux domaines administrés par jour aux enfants), et à la fois par une évaluation indirecte *via* des questionnaires aux parents et aux professionnels enseignants, sensée mesurer les aptitudes cognitives et socio-émotionnelles. A date, la France a choisi de ne pas s'impliquer.

## 2. LES INDICATEURS QUI PERMETTRAIENT LE SUIVI DE LA CIDE

### 2.1. « Travaux du HCFEA et droits de l'enfant », 2017 et 2018 et mise en place d'un outil du suivi par la DGCS

Dans ses travaux et compte-tenu de ses missions, le Conseil de l'enfance<sup>77</sup> a pris acte des demandes du Comité des droits de l'enfant de l'ONU en matière de données à mieux centrer sur les enfants et cherche à faire évoluer ces données en général, et en particulier celles qui permettraient un meilleur suivi de la CIDE.

#### *Les demandes à la France*<sup>78</sup>

Pour mémoire, la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'enfant en 1990. Cela l'engage à rendre un rapport au Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève tous les 5 ans<sup>79</sup>. Le Comité examine ce rapport et auditionne les pays signataires à cette fin, puis produit des observations finales.

---

<sup>77</sup> Article L.142-1 de la Loi ASV : « Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre [...] formule des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie, au regard notamment des engagements internationaux de la France, dont ceux de la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 »

<sup>78</sup> Cette partie reprend le rapport « Travaux du HCFEA et droits de l'enfant », 2018

<sup>79</sup> Afin que le comité fasse des recommandations adaptées à la situation, plusieurs associations présentent des contre-rapports. Le COFRADE en fait partie. A partir des constats faits sur le terrain par ses associations membres, il élabore lui aussi son rapport sur l'application de la CIDE en France, et le présente devant le Comité des Droits de l'enfant ([:https://www.cofrade.org/rapports-onu](https://www.cofrade.org/rapports-onu)). .

### La Chronologie des rapports remis par la France au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Avril 1993 : premier rapport

Novembre 1998 : second rapport

2008 : remise simultanée des troisième et quatrième rapports Audition de la France par la Comité des Droits de l'enfant de l'ONU à Genève en mai 2009.

2012-2015 : cinquième rapport

Audition de la France par le Comité des Droits de l'enfant de l'ONU à Genève en janvier 2016.

Depuis plusieurs années, le Comité des droits de l'enfant de Genève émet des demandes de données concernant l'enfance dans plusieurs observations générales, sachant par ailleurs que la question de la collecte de données est étroitement liée à l'élaboration d'une stratégie globale de l'enfance<sup>80</sup>. Le comité des droits de l'enfant proposait plusieurs recommandations en 2009 à la lecture des troisième et quatrième rapports périodiques de la France :

« Le Comité prend note de la création d'un système centralisé de collecte et de suivi des données qui recueille des informations relatives aux enfants à risque, à savoir l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED). Toutefois, il reste préoccupé par le processus de collecte de données provenant de secteurs différents et se demande si les différentes sources utilisent une méthode uniforme d'évaluation et de description des données. Le Comité est également préoccupé par les conditions dans lesquelles les entités qui fournissent ou traitent les données peuvent accéder aux informations recueillies, et en particulier par l'absence de politique générale relative à l'utilisation des données à caractère personnel ». [paragraphe. 20, page 6, CRC/C/FRA/CO/4]

**« Le Comité recommande l'établissement d'un système national harmonisé permettant de recueillir et d'analyser des données ventilées sur tous les domaines couverts par la Convention et ses deux Protocoles facultatifs, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant, de contribuer à l'élaboration de politiques globales et complètes en faveur des enfants et de leur famille et de faciliter la promotion et la mise en œuvre de la Convention et de ses deux Protocoles facultatifs. Le Comité recommande en outre à l'État partie de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectées en vue de prévenir une utilisation abusive des informations ».** [par. 21, page 6, CRC/C/FRA/CO/4, en gras dans le texte]

En réponse à cette demande, la France proposait des éléments de réponse dans le cadre du cinquième rapport périodique<sup>81</sup> qu'il proposait au Comité des droits de l'enfant et reconnaissait ne

<sup>80</sup> ONU (2016), Observations finales concernant le cinquième rapport périodique de la France, CRC/C/FRA/CO/5 ; ONU (2009), Observations finales concernant les troisième et quatrième rapports périodiques de la France, CRC/C/FRA/CO/4.

<sup>81</sup> ONU (2015), Cinquième rapport périodique de l'État partie attendu en 2012 : France, CRC/C/FRA/5.

pas disposer, à ce jour, d'un « système national harmonisé » centralisant les données sur tous les domaines couverts par la Convention :

« La France ne dispose pas, à ce jour, de « système national harmonisé » centralisant les données sur tous les domaines couverts par la Convention. Compte tenu de l'étendue du champ des données potentiellement concernées, la mise en place d'un tel système, qui devrait être le plus complet possible si l'on voulait qu'il apporte une plus-value réelle, serait extrêmement lourde, tant d'un point de vue pratique qu'en raison des strictes garanties qui devraient être mises en place en vue de protéger les droits des personnes (définition des données, anonymisation, conditions d'accès et de confidentialité, etc.). » [par. 83, page 16, CRC/C/FRA/5]

Pour autant, la France indiquait également les informations dont elle dispose et l'effort de son administration pour produire des données fiables :

« Néanmoins, les administrations en charge des différentes politiques concernant les enfants s'efforcent de recueillir des données fiables et pertinentes concernant leur champ de compétence, et font leurs meilleurs efforts pour améliorer la qualité de leurs dispositifs de recueil de données, dans le respect de la législation relative à la protection des données à caractère personnel. »

« Un exemple parmi d'autres de ces efforts peut être trouvé dans le recueil d'informations anonymisées relatives aux enfants en danger ou en risque de danger. »

« Ainsi, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED), dont la mission est de mettre en cohérence les différentes données sur l'enfance en danger, publie chaque année, dans son rapport remis au Gouvernement et au Parlement, le nombre de mineurs et de jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Au 31 décembre 2009 le nombre de mineurs bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance était d'environ 271 500 ce qui représentait 1,89 % des mineurs et le nombre de jeunes majeurs d'environ 21 000 soit 0,83 % des jeunes âgés de 18 à 21 ans. »

« Cette estimation est fondée sur les données produites par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), direction du ministère en charge de la famille, qui produit chaque année une enquête conduite auprès des conseils généraux sur les enfants, bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. Elle s'appuie aussi sur les données fournies par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la justice). Sans recenser de manière exhaustive le nombre d'enfants en danger ou en risque de danger, les données du ministère de la justice permettent néanmoins de connaître le nombre de saisines faites au parquet ou au juge des enfants concernant des mineurs en danger ainsi que le nombre de mesures financées par la DPJJ. »

« Par ailleurs les statistiques du ministère de l'intérieur (Fichier « État 4001 ») donnent également un aperçu du nombre de violences subies par les mineurs. Aux actes de violence ainsi recensés, il faut ajouter les délits concernant la garde des mineurs, lesquels révèlent l'importance de la problématique des enfants confrontés aux séparations parentales conflictuelles. » [par. 84 à 88, pages 16 et 17, CRC/C/FRA/5]

En réponse, en 2016, le Comité<sup>82</sup> recommande, dans l'examen du rapport proposé par la France, à nouveau d'améliorer son système de collecte de données pour tous les domaines visés par la Convention, sans pour autant préciser les domaines :

« Le Comité prend note des informations fournies par l'État partie dans ses réponses écrites, note avec préoccupation qu'on ne dispose toujours pas de données fiables et ventilées sur de nombreux aspects visés par la Convention et que les statistiques publiques restent fragmentaires et insuffisantes. » [par. 15, page 3, CRC/C/FRA/CO/5]

**« Le Comité recommande de nouveau à l'État partie d'améliorer son système de collecte de données pour tous les domaines visés par la Convention (voir CRC/C/FRA/CO/4, par. 21). Il lui recommande en outre de veiller à ce que les données recueillies par les différentes autorités administratives soient utilisées pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets qui visent à assurer l'application effective de la Convention et l'exercice de leurs droits par les enfants. Le Comité recommande enfin à l'État partie de tenir compte du cadre conceptuel et méthodologique établi dans le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé « Indicateurs des droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre » lorsqu'il définit, recueille et diffuse des informations statistiques. »** [par. 16, page 3, CRC/C/FRA/CO/5, en gras dans le texte]

Plus spécifiquement, dans ce cinquième rapport, le Comité des droits de l'enfant se préoccupe également à la difficulté d'obtenir des statistiques officielles sur des actes de violence familiale pouvant provoquer la mort d'un enfant :

« Le Comité est profondément préoccupé par l'absence de statistiques officielles et par les informations faisant état de deux décès d'enfants par jour, potentiellement dus à des actes de violence familiale. Il est également gravement préoccupé par le fait que, lorsque des parents ont été condamnés pour des infractions graves (parmi lesquelles le meurtre) visant un ou plusieurs de leurs enfants, et qui continuent à présenter un risque pour les enfants survivants, l'État partie donne la priorité au maintien de liens familiaux aux dépens de l'intérêt supérieur de l'enfant et autorise les parents à conserver leurs droits parentaux, ce qui représente un risque pour le droit à la vie, à la survie et au développement de leurs autres enfants. » [par. 16, page 6, CRC/C/FRA/CO/5]

---

<sup>82</sup> Observations et recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur les 4<sup>ème</sup> (22 juin 2009) et 5<sup>ème</sup> (23 février 2016) rapports de la France, voir aussi rapport Droits de l'enfant 2017 du Conseil enfance p.19 à 23.

Et toujours en lien avec le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violences le comité rappelle sa volonté de créer une base de données nationale de tous les cas de violence à l'égard des enfants :

**« Rappelant son observation générale no 13 (2011) sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité recommande à l'État partie d'accélérer l'adoption d'une stratégie globale visant à prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, dans le cadre de la politique générale de protection de l'enfance. Il lui recommande également :**

**a) De créer une base de données nationale sur tous les cas de violence à l'égard des enfants, dont les mauvais traitements, les violences sexuelles et la négligence, la violence familiale, le harcèlement et les brimades ; »**  
[par. 43, page 9, CRC/C/FRA/CO/5, en gras dans le texte]

### *Mise en place d'un outil structuré de suivi des données des ministères par la DGCS*

Dès sa première année d'exercice, le Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence a souhaité :

- Que soit mis en place un suivi annuel de l'application de la CIDE avec les administrations.
- Porter une attention particulière aux articles de la CIDE et recommandations<sup>2</sup> du Comité en lien avec les autres travaux en cours de son programme de travail (Les temps et lieux tiers des enfants, l'expression des enfants, le numérique et les écrans, les modes d'accueils du jeune enfant, la collecte des données).

Lors de la séance plénière du 30 novembre 2017 consacrée aux droits de l'enfant et de la séance du 19 janvier 2018 a été présenté le premier rapport sur le « suivi des recommandations du comité international des droits de l'enfant – janvier 2016/décembre 2017 » par le Directeur Général de la Cohésion Sociale, Monsieur Jean-Philippe Viquant..

Impulsé par le HCFEA, le premier rapport de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, constituait une première dans le suivi de mise en œuvre de la CIDE. Malgré l'hétérogénéité des éléments remontés par les différents services en cette première année d'exercice, la méthode et les outils mis en place pour le rapport établi par la DGCS en 2017, marquaient une avancée remarquable :

- lancement d'une mobilisation des différents services et administrations centrales sur le sujet.
- création d'une méthode et d'outils pour faciliter la mise en forme et les remontées du suivi par les administrations de l'application de la CIDE et des observations du comité de Genève.

En 2018, le dispositif s'est étoffé et les remontées de la DGCS ont déplié des indicateurs, des données chiffrées et des objectifs.

## 2.2. Les observations de la Défenseure des enfants

Dans ces différents rapports, le Défenseur des Droits observe le besoin de données sur les enfants. Nous centrons le recensement des recommandations afférentes sur la base de la contribution de la Défenseure des enfants au HCFEA, dans le cadre du séminaire « données » du Conseil enfance qui s'est tenu le 26 juin 2018.

Plusieurs thématiques ont ainsi été abordées à plusieurs reprises dans des rapports successifs :

### - *Phénomènes de violences faites aux enfants et protection de l'enfance*

#### Rapport 2017 « Au Miroir de la Convention internationale des droits de l'enfant » :

Le Comité recommande à la France d'accélérer l'adoption d'une stratégie globale visant à prévenir et combattre toutes formes de violence à l'égard des enfants, dans le cadre de la politique générale de protection de l'enfance et de créer une base de données nationale sur tous les cas de violence à l'égard des enfants, dont les mauvais traitements, les violences sexuelles et la négligence, la violence familiale, le harcèlement et les brimades. En effet, si les campagnes de communication sont essentielles pour sensibiliser, elles ne sont toutefois pas suffisantes.

« Le Défenseur des droits considère que le développement d'un véritable outil statistique et la mise en place d'enquêtes approfondies sur les droits de l'enfant seraient de nature à mieux connaître les difficultés rencontrées pour améliorer la réactivité des citoyens lorsqu'ils sont témoins d'une atteinte aux droits des enfants. »

#### Rapport 2012 ; Enfants et écrans, grandir dans un monde numérique

La Défenseure des enfants soulignait l'émergence de nouvelles difficultés pour protéger les enfants victimes d'agressions sur les réseaux sociaux et ceux qui commettent les actes et qui souvent « n'ont pas conscience qu'ils sont répréhensibles », avec à la clé une augmentation probable des contentieux. Pour étoffer l'appareil juridique permettant d'y faire face (formations des magistrats, dispositifs...), elle recommandait de développer l'appareil prospectif et statistique permettant de décrire le phénomène.

#### Rapport 2011 : enfants confiés enfants placés, défendre et promouvoir leurs droits.

« Il serait utile de mieux connaître le parcours des enfants placés. Or actuellement, il n'existe pas de données sur l'enchaînement des mesures de protection, alors même que ces données sont indispensables à l'évaluation de l'impact de ces mesures ».

- *Mineurs non accompagnés*

Rapport 2017

La loi du 14 mars 2016 contient des dispositions spécifiques relatives aux mineurs non accompagnés (MNA). Plusieurs textes relatifs aux MNA ont été adoptés pour l'application des dispositions de cette loi : le décret n° 2016-840 du 24 juin 2016, l'arrêté du 28 juin 2016 du Garde des Sceaux relatif aux modalités de calcul de la clé de répartition et l'arrêté interministériel du 17 novembre 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Le Défenseur des droits, saisi depuis plusieurs années de nombreuses réclamations concernant ceux qu'on appelait alors « Mineurs Isolés Etrangers » (MIE), s'est réjoui du fait qu'un cadre juridique plus solide concernant les MNA ait été apporté et que la loi dispose que le doute sur la minorité doit bénéficier aux jeunes. Pour autant, de fortes préoccupations demeurent quant à leur situation.

« Le Défenseur des droits a préconisé dans une décision de juillet 2016<sup>30</sup> que soient régulièrement collectées au niveau départemental, des données chiffrées précises, aux fins de comparaison et d'amélioration de l'évaluation et de l'accueil des jeunes migrants au plan national. »

Rapport 2014 : 1989 -2014, la Convention des droits de l'enfants, 25 ans après. De la défense à la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant

Le défenseur pointait de « données chiffrées qui restent lacunaires tant au niveau de leur origine que du nombre... »<sup>83</sup>.

- *Handicap*

Rapport annuel 2016 consacré aux droits de l'enfant « Droit fondamental à l'éducation : une école pour tous, un droit pour chacun».

La défenseur souligne<sup>84</sup> que les « chiffres globaux ne permettent pas de mesurer les évolutions [de la scolarité] selon le type de handicap et donc de repérer suffisamment les difficultés persistantes »

Rapport 2015 consacré aux droits de l'enfant en situation de handicap et en protection de l'enfance : « des droits pour des enfants invisibles »

Les difficultés récurrentes de connaissance des profils des enfants suivis en protection de l'enfance sont aggravées en cas de handicap, portant préjudice à l'élaboration de politiques publiques réellement adaptées à leurs besoins. Le Défenseur des droits recommande<sup>85</sup> :

- que des études épidémiologiques soient menées sur les enfants handicapés en protection de l'enfance, visant, ainsi, à une meilleure connaissance de ce public ;

---

<sup>83</sup> P.43

<sup>84</sup> Chapitre 2 p.48

<sup>85</sup> Proposition 6

- que les questionnaires transmis par la Drees aux Départements et aux ESMS dans le cadre des enquêtes annuelles et pluriannuelles soient modifiés afin de les interroger directement sur cette population au croisement des dispositifs ;
- que le système de remontées des données relatives à la protection de l'enfance des départements à l'ONED soit mis effectivement en place incluant, notamment, les données liées au handicap ;
- que la remontée des données par les départements puisse s'effectuer dans le cadre de l'autorisation unique n° AU-028 qui permet de collecter certaines données liées au handicap et particulièrement aux enfants en situation de handicap faisant l'objet d'une information préoccupante ;
- que les demandes d'autorisation auprès de la CNIL pour le recueil de ces données soient effectuées sans délai, conformément aux articles 25-1-1° et 7° de la loi de 1978, et à l'annexe 2.8 du décret de 2011.

Au niveau opérationnel<sup>86</sup>, il recommande de mettre en place un système de recensement des besoins des enfants handicapés et d'information sur l'offre institutionnelle permettant d'obtenir, en temps réel, des données objectives au niveau national.

Rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 27 février 2015

Le Défenseur des droits soulignait qu'il est difficile de connaître précisément le nombre d'enfants concernés par un manque de places en **établissement médico-social en raison de l'absence de dispositif national de collecte de données.**

#### - *Adoption*

Rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 27 février 2015

Le défenseur recommande de mettre en place la base de données à destination des conseils généraux permettant de gérer le dispositif national d'adoption.

#### *La parole de l'enfant*

Rapport 2013 : l'enfant et sa parole en justice

Dans le cadre des procédures de séparations et des affaires traitées par le juge aux affaires familiales (JAF), le Défenseur des enfants soulignait le besoin de « chiffrer le nombre d'enfants qui font une demande d'audition au JAF, ainsi qu'un besoin de données à développer pour suivre :

- le nombre d'enfants auditionnés par un JAF au plan national ;

---

<sup>86</sup> Proposition 1



- les délégations d'audition à un tiers demandé par le JAF et les nominations d'administrateurs *ad hoc*.
- *Collecte de données*

Rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 27 février 2015

Le Défenseur des droits recommande de :

- poursuivre les efforts engagés et dégager les moyens nécessaires afin de finaliser dans les plus brefs délais la mise en place du système de recueil centralisé des données sur les enfants en danger ;
- fixer comme priorité la consolidation au plan national de l'ensemble des informations portant sur chacun des droits des enfants inscrits dans la convention

**Le Conseil de l'enfance dans son rapport « Travaux du Conseil enfance du HCFEA et droits de l'enfant 2018 » a émis plusieurs recommandations sur les données relatives au handicap et mineurs isolés (voir annexe). Plus globalement, des données structurées sur l'ensemble des champs de l'enfance doivent être instaurés. C'est l'objet des recommandations qui suivent.**

### 3. PROPOSITIONS POUR UNE VÉRITABLE INFRASTRUCTURE DE DONNÉES « ENFANT »

Plus que des enquêtes distinctes, il convient d'abord de penser une logique d'ensemble. L'idée serait de créer une solide infrastructure sur laquelle appuyer un pilotage efficace des dépenses allouées à l'enfance, ce qui permettrait de décloisonner (les disciplines, les champs, les acteurs, etc.) et d'assurer des critères de qualité harmonisés (dans le temps, entre enquête, entre pays/régions).

#### 3.1 Vers une cartographie rendant plus visibles et plus exploitables les multiples données centrées sur les enfants

Il serait structurant de renforcer l'appropriation des problématiques « enfants » par l'administration et d'en renforcer les suivis à réaliser sur une série de politiques publiques

- **Proposition 1.** Considérant la sensibilisation inégale aux enjeux de la CIDE entre les différents services et administrations concernées et une hétérogénéité des données rassemblées, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence recommande :
  - La poursuite de l'exploitation de l'outil de remontée des données des administrations mis en place par la DGCS en 2017 en lien avec le HCFEA, avec des moyens affectés pour produire des indicateurs sur les droits de l'enfant (quantitatifs et qualitatifs), incluant le point de vue des enfants.
  - Les suivis réguliers de la mise en œuvre d'objectifs conformes à la CIDE (incluant un bilan comparant les objectifs initiaux et leur mise en œuvre) et leur publication officielle par les ministères concernés.

Plus largement, il convient de renforcer un écosystème entre administration publique, chercheurs et usagers :

#### ***En rendant visible***

Il serait utile de s'inspirer de la démarche de L'OCDE qui a mis en place :

- **Un portail « enfant »** qui rassemble des données dans tous les pays<sup>87</sup>
- **Une architecture globale des données autour de grandes dimensions :**
  - Famille et conditions de vie
  - Santé et sécurité
  - Ecole et vie scolaire....

---

<sup>87</sup> Les indicateurs dépendent des enquêtes internationales qui permettent d'avoir des informations harmonisées : SILC, LFS sur les conditions de vie (réponse des parents) ; Données démographiques sur la santé nationales, Health behaviour of school-aged children (HBSC), adolescents de 11-13-15 ans ; PISA sur la vie scolaire, incluant des questions sur le bien-être subjectif.

### *En fournissant les données en Open Access*

Les données de recherche financées par l'État sont un bien public, produites dans l'intérêt public, et devraient être mises à la disposition du public et accessibles avec le moins de restrictions possible, avec des délais raisonnables et de façon éthique. Plusieurs directives, au niveau européen et français, vont dans ce sens<sup>88</sup>, et, à terme, impliquent toutes les données financées par de l'argent public (y inclus les bases administratives, les données d'enquêtes, et les données issues d'expérimentations).

En pratique, l'ouverture des données se fait en plusieurs étapes :

- 1) rendre les différentes sources plus visibles et faciliter l'accès à une documentation complète des données ;
- 2) l'accès aux données elles-mêmes, d'une façon assez fine pour permettre des analyses intéressantes. Pour ce qui concerne les bases administratives et les enquêtes menées par les ministères (et, comme vu dans les parties 1 et 2 de ce rapport, la grande partie des données enfants sont issues de la statistique publique), les freins concernent plutôt les chercheurs ;
- 3) la mise à disposition de fichiers d'exploitation « nettoyés » par les producteurs de données, préparés éventuellement avec les (potentiels) utilisateurs. Ce travail n'est pas négligeable, surtout pour les enquêtes complexes (par exemple, données multi-niveau ou longitudinales) et pour les données administratives, qui ne sont pas faites pour l'exploitation statistique et qui demandent un vrai travail de « transformation » de fichier administratif à fichier statistique ;
- 4) l'ouverture des données passe aussi par la mise à disposition des moyens pour l'exploitation des enquêtes. Dans un contexte de réduction globale des moyens, les financements sont plutôt affectés à la production de données plutôt qu'à l'exploitation (accès aux bases, production du fichier d'exploitation, analyse des données, etc.).

Des plateformes qui standardisent et facilitent les procédures d'accès aux données et la mise à disposition de la documentation existent déjà en France : voir la plateforme Quételet-PROGEDO Diffusion. Egalement, le projet international Nesstar (en France, on peut notamment voir d'exemple du Nesstar de l'Ined) offre des standards de documentation très fine (jusqu'au niveau variable) et de mise à disposition des métadonnées d'enquête, essentielles pour une bonne exploitation des fichiers. La question de leur ouverture sous conditions à des services de recherche issus de la société civile pourrait être posée.

---

<sup>88</sup> Au niveau européen, voir, par exemple, la révision de la Directive 2003/98/EC sur les données issues du secteur public, qui a été approuvée par le Parlement Européen en avril 2019 et sera considérée pour validation du Conseil d'Europe ; et la Directive 2012/417/EU, mise à jour en 2018, sur l'accès et la préservation de l'information scientifique. En France, les lois sur la République numérique et sur les Données de santé posent chacune le principe de l'« Open Data » et précisent les modalités.

### ***En donnant les moyens d'un écosystème chercheurs – administrations pluridisciplinaire***

Globalement, le temps manquant souvent aux administrations pour exploiter leurs données, il s'agit de favoriser un véritable écosystème de recherche autour des sujets enfants. Cela suppose des approches pluridimensionnelles. Par ailleurs, les données d'enquêtes rendues disponibles doivent plus systématiquement introduire :

- Des indicateurs validés.
- Des exploitations pour corriger des biais de non-réponse à travers des pondérations assurant des estimations représentatives.
- Une documentation des méthodes de validation ou de traitement du biais de non-réponse dans leurs enquêtes.
- Une documentation précise tant sur le protocole d'enquête, la collecte, les questionnaires originales et les variables exploitables,

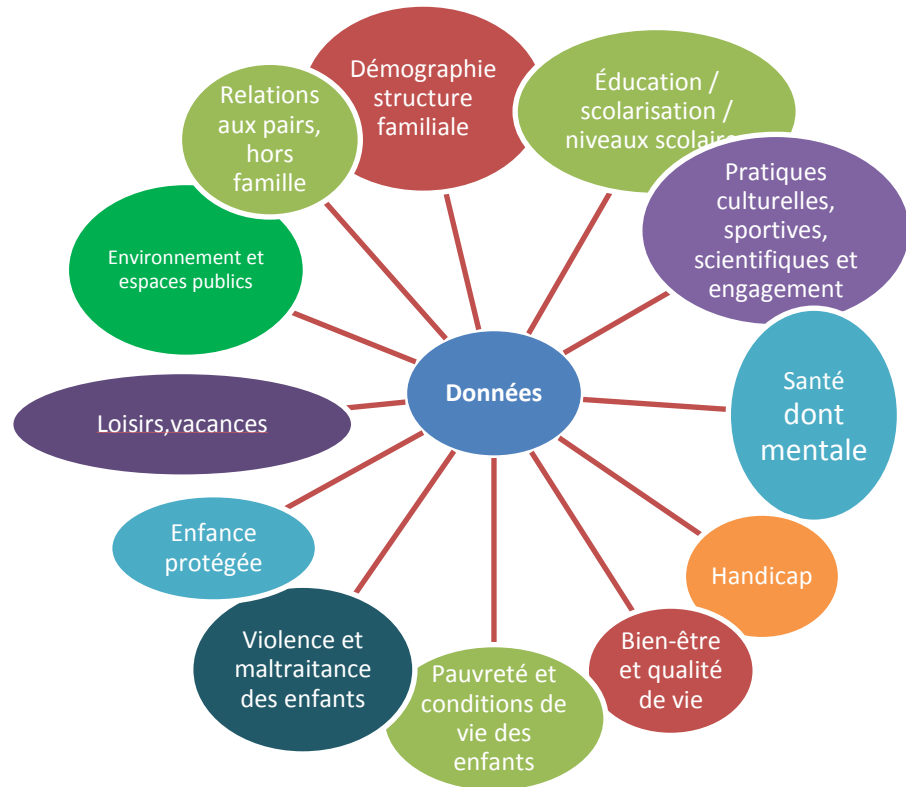
Toutes choses nécessaires pour garantir une utilisation et interprétation fiable des données. La documentation peut également jouer un rôle clé dans la promotion de l'enquête et l'orientation des futurs efforts d'enquête. En tant que telle, une documentation de bonne qualité sur tout l'ensemble du processus de collecte de données est un besoin critique, mais peut être un exercice long et coûteux, qui nécessite un personnel qualifié ; ces coûts ne sont pas toujours pris en compte dans l'architecture des budgets d'enquête ou dans l'allocation des ressources humaines au sein des équipes enquêtes.

➤ **Proposition 2 : Rendre plus visibles les données existantes pour permettre une meilleure exploitation des données et la naissance d'un écosystème associant chercheurs et administrations :**

- **Créer un portail sur l'enfant** piloté par l'Insee, la Drees, la Cnaf, la Depp et l'Injep, en lien avec le SSMSI et le SSM Justice, permettant de lister et décrire les données (cartographie des données), les études et les outils particulièrement intéressants sur le champ des 0 – 18 ans.
  - **Mettre en place un séminaire annuel de présentation** des travaux nouveaux utilisant les données sur l'enfance. Ce séminaire qui réunirait producteurs et utilisateurs (du monde gouvernemental, de la recherche, associatif, etc.) servirait à faire connaître les travaux existants et les nouvelles données, et à faire remonter les manques et/ou problèmes.
  - **Mettre en place un suivi d'indicateurs clés** (à l'instar des recommandations du Conseil National de protection de l'enfance (CNPE) en matière de protection de l'enfance)
  - **Inciter les producteurs à mettre à disposition les données brutes** *via* des instances telles que Quételet-PROGEDO, le CASD, etc., ainsi qu'une documentation complète des enquêtes suivant des standards internationaux.
- **Prévoir les coûts pour établir une documentation précise** tant sur les protocoles d'enquêtes, la collecte, les questionnaires que sur les variables exploitables,

- **Mieux valoriser l'action de diffusion des connaissances par les chercheurs dans leurs parcours professionnels.**

**L'architecture des dimensions proposée pourrait être :**



### 3.2 Un besoin de connaissances sur de nouvelles dimensions et de renforcement sur des thématiques phares

*Les thématiques « phares » à renforcer*

#### ➤ Proposition 3 : Des thématiques « phares » à renforcer

##### **Démographie**

Souhait de disposer de données démographiques sur les jeunes enfants à un niveau territorial fin (nombre de jeunes enfants (par âge de 2 à 6 ans) habitant différents types de territoires – par département, zones rurales, à proximité d'un réseau d'éducation prioritaire...).

Sur-échantillonner si besoin les familles monoparentales, d'une part, et nombreuses d'autre part, de manière à distinguer familles de 3 enfants exactement et familles de 4 enfants (sans quoi un tiers des enfants se retrouve dans une catégorie ouverte, alors qu'il semble qu'il y a d'importantes distinctions entre familles de 3 et familles de 4 enfants. Sur-échantillonner, si besoin, dans les

enquêtes (y compris longitudinales) concernant les jeunes enfants, les enfants de moins de un an (ou familles comprenant un enfant de moins de 1 an).

### **Handicap**

Prendre en compte les élèves en situation de handicap dans les évaluations du climat scolaire et les remontées de faits de harcèlement au MEN<sup>89</sup>.

### **Santé mentale<sup>90</sup>**

Il conviendrait de disposer de statistiques de prévalence représentatives sur les principaux troubles psychologiques et neuro-développementaux, ainsi que sur leurs facteurs de risque ou de protection (par exemple, violences, utilisation des écrans, activités de loisirs) et leurs déterminants sociaux et familiaux. Des données permettant de faire le lien entre la santé mentale et les conduites addictives des jeunes et leur réussite et orientation scolaires seraient importantes.

### **Niveau de vie, pauvreté et « déprivation » chez les enfants**

Il serait souhaitable de développer une approche plus spécifique de la pauvreté (monétaire et en conditions de vie) et des privations des enfants et des jeunes qui tienne compte ce qui est délétère pour le développement des enfants en fonction de leur âge, et d'une analyse plus fine de leur conditions de vie. Cette analyse, en plus d'une connaissance aussi fine que possible du niveau de vie de sa famille et de la situation à l'emploi de ses parents, pourrait inclure : les relations intrafamiliales, le recours aux temps et lieux tiers, les possibilités de sociabilité amicale, d'accès à des endroits propices à la poursuite des études, etc.

### **Les ruptures familiales**

La désunion est un fait majeur de société et un évènement qui marque fortement la vie des enfants. La recherche d'éléments de connaissances structurelles sur les séparations, les pensions alimentaires, les nouvelles formes de parentalité, les liens avec les deux parents ou l'exercice de la coparentalité doit se poursuivre, dans la lignée des recommandations du Cnis, faisant elles-mêmes suite à un rapport publié en 2014 par le Haut Conseil de la famille. Pareillement, les ruptures par décès et l'orphelinage doivent être mieux identifiés et mieux suivis.

### **Education**

Grâce aux bases de données de la Depp, c'est l'un des domaines les mieux connus. Toutefois, dans les enquêtes standardisées, il pourrait être pertinent de développer plus systématiquement des éléments comparables en termes de distributions de niveaux (faibles à très bons) à différents âges / classes dans la scolarité (début et fin de primaire, fin de collège, fin de 2<sup>nd</sup>e et fin de terminale) et pour plusieurs disciplines (maths, français mais aussi sciences, histoire, sport, compétences techniques dans les filières professionnelles...) et les compétences transversales. Ce pourrait être une démarche importante si l'on souhaite promouvoir la pluralisation des domaines d'excellence.

Il est aussi souhaitable de mieux connaître le travail scolaire en dehors de l'école, y compris aux niveaux préscolaire et élémentaire, qui reste un point aveugle de la recherche statistique.

---

<sup>89</sup> Préconisations issues des Conférences de comparaisons internationales et des Conférences de consensus du Cnesco.

<sup>90</sup> Proposition Maria Melchior pour le HCFEA – Conseil enfance

## Protection de l'enfance

Les connaissances sont à approfondir avec de nombreux enjeux bien identifiés dans les travaux de « la commission connaissance et recherche » et les avis annuels sur les indicateurs clés en Protection de l'enfance du CNPE (et conformément aux travaux en cours à l'ONPE et à la Drees).

### *Des besoins pour une approche multidimensionnelle*

Plusieurs études, dans différentes disciplines, ont démontré que le développement des enfants est un concept multidimensionnel, couvrant plusieurs sphères qui sont complémentaires et qui ne peuvent pas être traitées séparément<sup>91</sup>. C'est pourquoi des données centrées sur l'enfant doivent prendre en compte cette **dimension holistique** et considérer plusieurs domaines de connaissances<sup>92</sup> : développement intellectuel et cognitif, développement socio-émotionnel, affectif et social, bien-être mental, développement physique et moteur, santé physique. Ceci signifie un décloisonnement des disciplines et des approches.

Une approche holistique passe aussi par une inclusion, dans toute enquête, des « inputs » et des « outputs » ou résultats. Ceci permet de passer au-delà d'une simple description de la situation des enfants, ou de leur bien-être, à une mise en relation entre l'environnement (familial, scolaire, etc.) et leur situation (physique, mentale, etc.). De toutes les données d'enquête disponibles, on recueille plus d'informations sur les facteurs sociodémographiques que sur les « outcomes » (leur bien-être), et très peu de sources mettent les deux en relation.

Finalement, une approche holistique essaye aussi de collecter des informations sur plusieurs environnements de l'enfant à la fois (école ; famille ; famille élargie ; amis ; temps tiers etc.) Par exemple, plusieurs recherches ont montré que, pour comprendre la variabilité des résultats scolaires, les variables qui caractérisent l'environnement scolaire ne permettent de capter qu'une petite partie de cette variabilité, tandis que les aspects « ménage » en captent une grande partie<sup>93</sup>. **Enrichir systématiquement les données avec des variables contextuelles** (du quartier, la région, etc.) peut aussi participer à une meilleure caractérisation de l'environnement de l'enfant.

A ce titre, le Conseil enfance et adolescence, dans la suite de son rapport *Temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité, 2018*, souligne l'importance de développer une connaissance spécifique sur cet axe, qui devrait se constituer en politique publique à part entière, à côté de l'école, des modes d'accueils et de la santé. Plus généralement, connaître le

---

<sup>91</sup> Khine, M. S., & Aarepattamannil, S. (Eds.). (2016). *Non-cognitive Skills and Factors in Educational Attainment*. Springer ; Blair, C., & Raver, C. C. (2015). School readiness and self-regulation: A developmental psychobiological approach. *Annual review of psychology*, 66, 711-731 ; Cunha, F., Heckman, J. J., Lochner, L., & Masterov, D. V. (2006). Interpreting the evidence on life cycle skill formation. *Handbook of the Economics of Education*, 1, 697-812.

<sup>92</sup> Agnès Florin (2017). Introduction : Les évaluations de leur qualité de vie par les enfants. *Enfance*, 2017, pp 5-11 doi:10.4074/S0013754517001021

<sup>93</sup> Bradbury, B., Corak, M., Waldfogel, J. & Washbrook, E. (2015). *Too Many Children Left Behind: The US Achievement Gap in Comparative Perspective*. New York: Russell Sage Foundation.

lien entre les **bonnes et mauvaises rencontres, intellectuelles, affectives et relationnelles**, qu'un enfant peut faire dans ses lieux de vie et d'expériences serait important pour expliquer des différences de trajectoires y compris scolaires et d'insertion. Et de manière complémentaire, il est utile de développer des **enquêtes sur les temps des enfants** et comment ils l'occupent, entre le lever (à quelle heure ?) et le coucher (à quelle heure ?) selon la période (jours d'école, congés hebdomadaires, vacances), comme le font par les enquêtes Emploi du temps chez les adultes.

Plus globalement, des connaissances plus interactives et contextualisées pourront éclairer des politiques publiques qui aspirent à des interventions intégrées, à l'intersection de plusieurs champs et à plusieurs niveaux. Elle peut prendre appui sur **des évolutions méthodologiques** :

### ***Première tendance, l'importance croissante de la perspective subjective comme champs de recherche***

Aujourd'hui les données subjectives sont le plus souvent valides et fiables avec un certain nombre de garanties méthodologiques. Ce sont des informations supplémentaires pour évaluer nos programmes et nos objectifs, à l'instar de ce qui a eu lieu pour les données « adulte »<sup>94</sup>.

### **Le point de vue des enfants sur leur vie est complémentaire aux indicateurs « objectifs »<sup>95</sup>**

Interroger les enfants directement sur leur qualité de vie, leurs craintes éventuelles et leurs aspirations serait pertinent. La participation des enfants est un principe central de la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. En effet, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies en 1989 prévoit la participation de l'enfant dans les processus décisionnels qui le concernent, et le droit des enfants à s'exprimer leur point de vue. Ces droits sont de plus en plus reconnues à l'échelle internationale, y inclus dans le domaine de la recherche (Harcourt et Einarsdottir, 2011). Une « nouvelle sociologie de l'enfance » s'inscrit dans un paradigme des droits de l'enfant (Hill, 2006), et considère l'enfant comme un sujet à part entière et un acteur social capable d'autodétermination (Fraser et al., 2004).

Cette tendance à fait évoluer la *recherche faite sur les enfants vers une forme de recherche plus participative faite avec les enfants* (Alderson et Morrow, 2004; Lloyd-Smith et al., 2000). Certaines recherches font évoluer les méthodes qui favorisent une participation d'enfants très jeunes<sup>96</sup>.

### **Pourquoi inclure les enfants dans le processus de recherche ?**

Certains auteurs soulignent qu'il n'est pas éthique de faire de la recherche sur les enfants sans qu'ils soient directement consultés (Lundy, McEvoy et Byrne, 2011). Il est aussi reconnu que les adultes peuvent avoir une perception de la vie de leurs enfants très différentes de la perception des enfants eux-mêmes (et parfois inexacte dans certains cas, (Söderbäck, Coyne et Harder, 2011). Entre autres, des analyses par l'OCDE (2012) des enquêtes PISA et HSBC suggèrent que les enfants plus âgés

<sup>94</sup> Voir les travaux en économie du bien-être.

<sup>95</sup> A. Florin pour séminaire HCFEA

<sup>96</sup> Pascale Garnier et Sylvie Rayna (dir.) *Recherches avec les jeunes enfants*; ed. P.I.E Peter Lang SA - Éditions Scientifiques Internationales



(d'au moins de 11 ans) peuvent fournir des informations fiables sur leur propre bien-être et sur des caractéristiques simples de leur famille, lorsque les questions sont adaptées à leur âge. Ces résultats suggèrent que les réponses récoltées auprès des enfants ne diffèrent pas beaucoup de celles des adultes.

### **Un intérêt croissant et des questions méthodologiques sur l'implication des enfants dans les processus de recherche, notamment des enquêtes.**

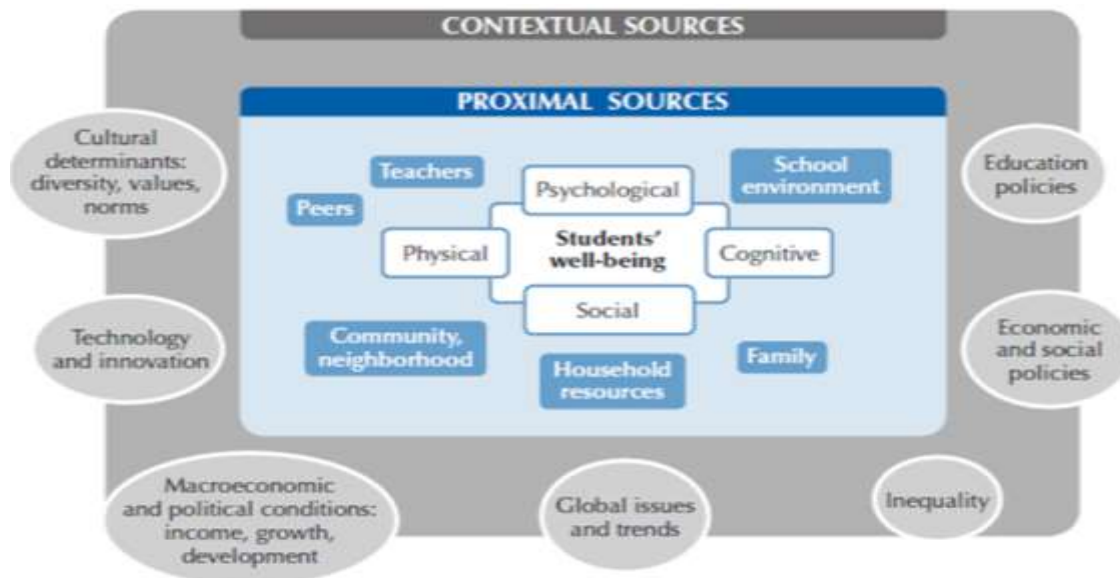
Ceci soulève plusieurs enjeux éthiques et méthodologiques (Hill, 2005). Finalement, encore peu d'écrits présentent les enjeux éthiques en profondeur et/ou proposent des méthodologies adaptées à ces enjeux (Hill, 2005). D'un point de vue méthodologique, selon l'âge de l'enfant, la recherche avec des enfants n'implique pas nécessairement des méthodes fondamentalement différentes de la recherche avec des adultes : les enfants peuvent remplir des questionnaires, ils peuvent participer à des entretiens structurés, ils peuvent participer à des focus groups. Cependant, ne pas adapter les méthodes signifie exclure les enfants plus jeunes ou ceux qui n'ont pas acquis certaines compétences (savoir lire ou écrire, par exemple). Des adaptations ont été proposées et mis en œuvre dans le cadre de recherches qualitatives (Christensen et James 2008), mais moins souvent pour des études quantitatives. Certaines techniques développées pour s'adapter aux enfants (à travers le dessin, l'observation, des techniques narratives, etc.) ne sont pas facilement adaptables à la collecte de données quantitatives, particulièrement sur une grande échelle. Les méthodes quantitatives classiques, telles que les enquêtes par questionnaire, sont moins satisfaisantes lorsqu'elles sont utilisées pour les enfants : les taux de réponse sont généralement faibles, ils exigent un certain niveau d'alphabétisation et tous les enfants ne trouvent pas facile de bien communiquer par écrit. Les enfants souvent trouvent les questionnaires non pertinents ou difficiles à remplir (Hill, 1997).

### **Un questionnement du point de vue éthique, dont un sujet majeur est le consentement à participer.**

Des tensions entre la nécessité de protéger les enfants et le fait de les considérer comme des sujets capables de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels qui les concernent (Kirk, 2007). Normalement, les mineurs sont supposés n'être pas seuls capable d'apprécier la liberté de leur consentement, cette compétence étant définie comme pouvoir comprendre ce qui est proposé et prendre une décision réfléchie en fonction de ses propres intérêts. Le consentement est donc obtenu d'un adulte, comme un parent ou enseignant, qui devient donc le garant, au risque d'être le « contrôleur » pour avoir accès à l'enfant. Certains chercheurs posent que les enfants ont les compétences pour donner leur consentement, tandis que d'autres posent que la démarche de obtention du consentement est en soit problématique car elle pourrait exclure certains enfants, comme les enfants handicapés. Pour répondre à ces questions, Cocks (2006) propose le concept de « assentiment », une démarche plus qualitative qui demande au chercheur de rester attentif tout au long du processus de recherche à tout comportement ou réaction de l'enfant pour évaluer son souhait de participation. Les enjeux éthiques peuvent aussi se croiser avec les considérations méthodologiques. Par exemple, trouver un espace privé et calme à la maison où l'enfant puisse s'exprimer librement peut être problématique pour des soucis de protection de l'enfance, de sorte que les parents peuvent souhaiter être présents, ce qui peut influencer les réactions des enfants (Scott, 2000).

**Deuxième tendance : utilisation accrue des données et diversité croissante des sources de données**

Ces manques de données ne sont pas propres à la France. Au croisement du bien-être et des capacités, il manque souvent des dimensions essentielles de la vie des enfants dans les données recueillies par l'OCDE, notamment la perception des enfants sur leurs conditions de vie matérielles, leur vie familiale, leur environnement de loisir, etc. Soulignons toutefois que l'étude Pisa apporte des éléments assez globaux intéressants sur ces aspects.



D'où les propositions 4 à 8

- **Proposition 4 : Développer la participation et l'interrogation directe des enfants dans les enquêtes, sous réserve d'améliorer les méthodologies permettant d'en tirer des données exploitables et le cadre éthique.**

**Dans les cas où la consultation directe des enfants est jugée impossible, il reste toutefois préférable que leurs parents répondent à leur place, plutôt que d'exclure les enfants du champ de l'enquête.**

### 3.3 Des moyens pour maintenir, exploiter et ajouter des questions dans les enquêtes existantes en vue d'une approche plus globale

Ce rapport a identifié une grande richesse de base de données administratives et d'enquêtes disponibles en France sur les enfants qui instruisent une partie des dimensions nécessaires. Les enquêtes existantes peuvent être le support d'ajouts de questions a minima permettant de mieux aborder les dimensions moins suivies (3.2)

➤ **Proposition 5 : Donner les moyens aux producteurs de poursuivre les enquêtes existantes qui sont essentielles à la connaissance sur l'enfance :**

- Enquête Modes de garde et d'accueil de la Drees
- Enquêtes Emploi du temps de l'Insee
- Enquête de victimation (SSSMI), l'Insee se désengageant de l'enquête Cadre de vie et sécurité à l'horizon 2022.
- Suivi de la qualité des services dédiés à l'enfance (à approfondir suivant le rapport du Conseil enfance du HCFEA « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant »)
- Statistiques sur les accueils collectifs de mineurs à l'Injep

➤ **Proposition 6 : des moyens pour ajouter des questions dans les enquêtes (dont panels) existantes sur de nouvelles dimensions**

- Injecter plus de variables sur des **dimensions** « socio-émotionnelles » dans des enquêtes Depp
- Injecter plus systématiquement des questions sur le **travail scolaire** en dehors de l'école, les **activités extra-scolaires** scientifiques, sportives, culturelles, d'engagements, lectures, écrans, **relations** avec les amis et les parents dans tous les panels Depp (y compris ceux qui commencent avant le secondaire).

Veiller à intégrer le niveau de vie de la famille et de la situation d'emploi des parents dans le cadre du recueil de l'environnement sociodémographique des élèves.

### 3.4 Des données pour tous les enfants, y compris ceux avec des besoins spécifiques : maintiens et ajouts

En population générale, chaque fois que possible, les enquêtes et les indicateurs de suivi sur les enfants doivent rendre compte de l'expérience des différents enfants, et préciser comment les indicateurs varient avec le sexe, âge de l'enfant, son statut migratoire, selon différents groupes sociodémographiques, selon la région de résidence etc. Pour ceci, des variables qui captent **ces caractéristiques doivent être incluses dans l'enquête ou repérées dans la base administrative, et les échantillons doivent être assez importants pour permettre la stratification** des analyses. Des **sur-échantillonnages** peuvent aussi être envisagés quand l'échantillon total de l'enquête est plus modeste. Cette approche évite que les analyses soient concentrées sur l'enfant "moyen", et que les enquêtes puissent donner aux décideurs publics des éléments pour cibler ou affiner la palette de politiques ou services en offre selon les besoins de différents groupes d'enfants.

Néanmoins, des **publics spécifiques sont difficiles à repérer dans des enquêtes en population générale**, et qui méritent une attention particulière :

- **Les données relatives au handicap** (voir annexe qui reprend des recommandations du rapport Travaux 2018 du HCFEA et droits de l'enfant)

Le rapport « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille » du Conseil Enfance du HCFEA a mis l'accent sur l'exercice délicat d'une estimation du nombre d'enfants en situation de handicap selon les âges. Il faut **affiner la connaissance des enfants en situation de handicap (avant reconnaissance administrative)**

Par ailleurs, afin d'évaluer dans quelle mesure les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans sont présents dans les différents modes de garde et d'accueil, il est nécessaire de disposer de données comparables à celles qui existent pour la population générale. S'agissant des structures collectives (EAJE), il est également utile de connaître les modalités de cet accueil : s'agit-il d'un accueil à temps plein ou à temps partiel ? **L'enjeu d'une meilleure connaissance de l'accueil dès avant 3 ans et de la possibilité d'une conciliation vie familiale et vie professionnelle pour les parents d'enfants en situation de handicap nécessite des données additionnelles.**

Les enquêtes en population générale sur le handicap sont complexes à réaliser dans la mesure où elles nécessitent la réalisation au préalable d'une enquête dite « filtre », c'est-à-dire d'identification des individus qui en France sont en situation de handicap, qui serait représentative de tous les individus vivant en France. Les entrées bénéficiaires ne sont donc pas appropriées pour ce type d'enquête. C'est à partir des données du recensement de la population qu'on peut réaliser une telle enquête. Mais pour obtenir un nombre d'individus en situation de handicap, représentatif par type de handicap, par âge, etc. le nombre d'individus à enquêter dans l'enquête filtre doit-être très important. Une fois identifié, une seconde enquête beaucoup plus longue est réalisée pour décrire la situation de ces personnes en situation de handicap. C'est sur ce modèle qu'était conçue l'enquête Handicap-Santé réalisée par la Drees et l'Insee en 2008. Toutefois, ces enquêtes sont très coûteuses. Une estimation réalisée par Drees évalue à environ 6 millions d'euros, la réalisation d'une telle enquête (ensemble des coûts). La réflexion pour la réalisation d'une nouvelle enquête est actuellement en cours.

- **Les mineurs non accompagnés (MNA)** (voir annexe qui reprend des recommandations du rapport Travaux 2018 du HCFEA et droits de l'enfant),
- **Mineurs SDF + victimes exploitations sexuelles**
- **Enfants orphelins de père et/ou de mère**

- **Proposition 5 bis : des moyens pour maintenir et déployer les enquêtes (dont panels) existants pour des publics spécifiques**
  - **Enquête Handicap de la Drees**
  - **Une nouvelle enquête en population générale sur le handicap**

Dans le rapport « Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et droits de l'enfant 2018), nous avons proposé de renouveler l'exercice de l'enquête Handicap-Santé et produire des études sur le champ de l'enfance et de la jeunesse en situation de handicap. De même, poursuivre et renforcer les travaux de recensement des suivis dans les CAMSP par la CNSA.

À coût minimal, les dispositifs statistiques déjà existants et routiniers pourraient être complétés d'une question d'identification des individus au sein d'un logement ou d'un ménage en situation de handicap. Ces questions sont déjà disponibles dans une partie des enquêtes ménages de l'Insee, pour les individus de 15 ans ou plus. Dans l'enquête Emploi de l'Insee, une question de ce type a été ajoutée depuis 2013. Elle permet des exploitations particulièrement originales par exemple sur les bénéficiaires de minima sociaux (cf. Drees [2017], *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Panorama de la Drees).

Pour les enfants il s'agirait d'identifier au sein d'un ménage ou d'un logement la présence d'un enfant en situation de handicap.

Le Conseil enfance et adolescence du HCFEA recommande particulièrement d'ajouter des questions handicap dans les enquêtes ménage existantes<sup>97</sup>.

- **Proposition 6 bis : des moyens pour compléter les enquêtes existantes pour mieux repérer un public spécifique. Compléter notamment les enquêtes auprès des ménages, avec des questions sur le handicap ou des sur-échantillonnages spécifiques.**
  - Au sein du **Tronc commun des ménages (TCM)** de l'Insee, qui constitue la base des enquêtes ménages de l'Insee : l'ajout d'une question de repérage du handicap d'un habitant du logement, quel que soit son âge, permettrait la réalisation de nombreuses exploitations, y compris pour les plus jeunes enfants (en empilant les résultats de plusieurs enquêtes).
  - Dans le cadre de **l'enquête décennale Famille et logements** de l'Insee, qui complète l'enquête annuelle de recensement une année donnée : un repérage des individus en situation de handicap serait particulièrement intéressant. L'échantillon étant de grande taille, il permettrait des exploitations fines sur les enfants. Par ailleurs, on aurait ainsi des informations sur la scolarisation et les modes d'accueil de ces enfants<sup>98</sup>.

---

<sup>97</sup> Cf. rapport « Travaux du HCFEA et droits de l'enfant 2018 »

<sup>98</sup> Préciser les appariements d'enquêtes.

- Compléter la prochaine enquête Mode de garde et d'accueil par un sur-échantillonnage portant sur 1000 enfants en situation de handicap, à établir à partir des données de l'AEEH ou des informations des CAMSP.

### 3.5 Un besoin d'épaisseur temporelle et des possibilités d'innovation pour mieux croiser les données et développer une approche multidimensionnelle

Jusqu'à présent, il y a peu d'éléments du bien-être de l'enfant dans les enquêtes qui tiennent compte du temps, ou de la persistance, des facteurs comme la pauvreté. Les résultats à long-terme des expériences vécues dans l'enfance sont rarement étudiés. Comme pour toute politique publique, c'est évidemment un enjeu essentiel, plus encore pour le pilotage des politiques relatives à l'enfance, compte-tenu de la réactivité particulière à ces âges du développement. Ainsi, deux pays ayant des politiques similaires en matière de les taux de pauvreté des enfants peuvent finalement des résultats qui varient fortement en partant de situations très différentes de pauvreté persistante. Dans la mesure du possible, les données sur l'enfance devraient tenter de tenir compte de la temporalité et de la variabilité dans le temps de certaines expériences, ce qui bien souvent nécessite des données longitudinales (prospectives et/ou rétrospectives), et qui permettrait d'appliquer des méthodes d'évaluation des politiques publiques.

#### *Plus de données permettant d'observer le même enfant à plusieurs moments de son développement*

Les données de panel **répétées dans le temps** sur des indicateurs comparables pour décrire des trajectoires dans l'enfance, repérer les événements marquants pour l'enfant, et permettre le recours à des techniques économétriques adaptées (pour mettre en évidence des liens de causalité) sont nécessaires.

La France n'a pas une très longue histoire de ce type de données. Des exceptions notables existent : Les panels de la Depp offrent déjà cette possibilité, mais les indicateurs ou les enquêtes auprès des familles ne sont pas toujours renseignés à plus de deux dates (ce qui rend compliqué l'application de modèles à effets fixes). **L'idéal serait de disposer d'au moins trois points d'observation.** De plus, ils ne commencent que quand les enfants sont scolarisés, or on sait que beaucoup d'inégalités se forment en amont. **L'enquête Elfe** est précieuse pour en savoir plus sur la petite enfance en France, mais il y a peu de variables sur le développement des enfants qui sont répétés et comparables dans le temps, et ses financements ne sont pas pérennes.

A l'international, plusieurs innovations ont eu lieu dans ce type de collecte de données qui permettent, selon le design, de mieux maîtriser les coûts ; rapporter des résultats plus rapidement ; ou intègrent des nouvelles technologies.

### *Des designs innovants également possibles*

Les études longitudinales sont souvent utilisées pour étudier les trajectoires des enfants, leurs réactions à des changements ou «chocs» (naissance de sœurs ou frères, décès dans la famille – notamment d'un des parents – déménagement, la séparation parentale, le chômage d'un parent), et pour étudier si l'impact de son environnement (scolaire, familial, etc.) se maintient sur le long terme. Alors qu'une étude de cohorte prend un groupe d'individus au même âge initial et les suit dans le temps, un « design longitudinal accéléré » prend plusieurs cohortes d'enfants, chacune commençant à un âge différent. Le principal avantage cette conception accélérée est sa capacité de couvrir la tranche d'âge d'intérêt dans un **laps de temps plus court** que ce qui serait possible avec une cohorte classique. Les **coûts sont également plus faibles** : étant donné que les coûts liés à la durée de l'enquête et au suivi (qui sont plus élevés dans les cohortes classiques) sont plus importants que les coûts de recrutement (qui sont plus élevés dans les cohortes accélérés), ce type de collecte pourrait également proposer une alternative moins coûteuse aux cohortes classiques, qui sont des investissements très importants financièrement, et qui engagent des financements sur des très longues durées. Des questions sur le travail post-enquête (notamment en ce qui concerne le traitement du biais introduit par des cohortes multiples ; et sur la puissance statistique, compte tenu de la taille réduite des échantillons pour chaque groupe d'âge) incitent toutefois à la prudence dans leur développement futur.

Un exemple d'une étude avec un **plan « accéléré » est le NEPS (German National Educational Panel Study)**, la plus grande étude de panel en Europe sur le développement des compétences cognitives et les trajectoires éducatives. Dans le cadre d'une structure à plusieurs cohortes démarrée en 2009 et toujours en cours, NEPS recueille des données longitudinales sur six cohortes, qui ont commencé toutes au même moment, mais qui échantillonnent des enfants de différents âges : la cohorte des nouveau-nés (SC1), la cohorte de la maternelle (SC2), la cohorte de la 5e année (début école secondaire, SC3), la cohorte de la 9e année (début équivalent lycée, SC4), la cohorte université (SC5), et la cohorte adulte. Chaque échantillon, d'environ 3000 à 6000 enfants est représentatif à l'échelle nationale.

Ce type de données permet, sans attendre que le groupe d'enfants fasse toute leur scolarité, à faire des observations, très rapidement après le début de la collecte, sur tout le système scolaire. Utilisant des données NEPS collectées entre 2011 et 2016, Skopek et Passaretta (2018) ont par exemple identifié des écarts socio-économiques en termes des compétences cognitives des enfants qui se manifestent avant l'entrée à l'école, et qui demeurent étonnamment stables tout au long de la carrière scolaire.

Des **nouvelles technologies** permettent aussi des nouveaux modes de collecte, comme par exemple, l'accélérométrie, les questionnaires sur internet, l'utilisation d'app pour permettre de collecter des données sur l'utilisation du temps (time use) ou pour prendre en photo les repas, des données GPS. Ces nouvelles technologies peuvent s'intégrer au sein de collectes de données plus classiques, mais la qualité de ces données est à valider. Notamment, il est important d'examiner ces nouvelles formes de données dans le contexte des erreurs d'enquête, en examinant à la fois les erreurs de mesure et les erreurs de représentation. Les nouvelles méthodes de collecte de données soulèvent des questions de validité et de fiabilité des mesures et peuvent poser des défis technologiques en ce qui concerne la

convivialité, l'acceptabilité, et la mise en œuvre. Les problèmes de couverture et de participation peuvent aussi introduire un biais d'échantillonnage, notamment si la participation à ces nouvelles formes de collecte de données est corrélée avec les caractéristiques sociodémographiques des participants, mais aussi leur personnalité, leurs compétences techniques ou leur familiarité avec la technologie proposée. Les nouvelles données et leur collecte posent également des défis administratifs, par exemple dans le traitement et le stockage des données, mais aussi dans la gestion du budget, car l'achat du matériel, le développement des applications, etc. peut être coûteux.

### ***Mieux exploiter des nouvelles sources de données : le rôle des données administratives pour innover***

La disponibilité croissante de données administratives et fiscales en France offre des opportunités d'innovation (tant dans les méthodes que dans les analyses). Les lois Santé et la loi pour une République numérique (adoptées en 2016), ainsi que les nouvelles directives européennes encouragent et facilitent la mise à disposition des données issues de la statistique publique et étendent considérablement les possibilités d'accès aux ensembles de données administratives. Restent à trouver les modalités d'application en partie encore en cours de discussion. D'ailleurs, il existe des fortes incitations à utiliser d'avantage les « Big Data » et les grandes bases de données administratives (voir les principes 9 et 10 du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne).

Par comparaison avec les « Big Data » qui sont recueillis par Internet et d'autres canaux d'information, connus pour leur "faible densité d'information", les **grandes bases administratives** contiennent généralement un riche ensemble d'informations sur les individus, tout en partageant deux caractéristiques communes importantes avec des sources de « **Big Data** » : elles sont (**quasi**) **exhaustives** dans leur domaine, et elles ne sont **pas conçues pour un usage scientifique** basé sur des inférences statistiques<sup>99</sup>. Les données administratives donnent une photographie des dossiers et démarches administratives et non des réponses à des questions comme dans les enquêtes classiques, elles ne peuvent donc pas répondre aux mêmes questions de recherche. Les données sont plus étroitement liées aux **comportements** des individus et des ménages, mais ne peuvent pas donner des informations sur les valeurs, les opinions, ou même les conditions (de vie, de santé) d'un individu, sauf si cette condition a donné lieu à une démarche administrative (demande d'aide au logement, accès à un soin, etc.).

Quelles sont donc les forces de ces bases de données ? Tout d'abord, leur **exhaustivité** permet de dresser des images très fiables de la population, sans erreur statistique ou problème de représentativité. La taille des échantillons permet de donner le pouvoir statistique pour des analyses très fines, et permet notamment de retrouver et décrire des situations insuffisamment étudiées (par exemple, pour dresser un portrait des orphelins en France<sup>100</sup>).

---

<sup>99</sup> Groves R., 2011, Three eras of survey research, *Public Opinion Quarterly*, 75, 5, p. 861–871.

<sup>100</sup> Flammant, C. (2019) Approche démographique de l'orphelinage en France. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



L'utilisation de données administratives, seules ou intégrées à des données d'enquêtes classiques, permettent une collecte de données « **passives** », qui sont moins contraignantes pour les répondants, et par conséquent **moins chères, avec un moindre risque d'attrition** etc. Néanmoins, il est important de noter que les participants aux enquêtes préfèrent avoir un certain degré de contrôle et de connaissance des données qu'ils fournissent. Les méthodes de collecte passive peuvent donner peu de transparence sur les données recueillies ; il est donc essentiel de trouver un moyen d'informer adéquatement les répondants, ou même de leur permettre de voir leurs propres données. Néanmoins, ces grandes bases de données sont encore **sous-utilisées**, surtout pour les exploitations « enfant », avec quelques exceptions. L'**Insee** a une longue tradition d'utilisation de **fusion de fichiers administratifs et statistiques**. Le processus d'intégration de différentes sources administratives et fiscales, accessibles à travers un accès sécurisé à distances (CASD), offre l'opportunité d'une observation dynamique et longitudinale des situations familiales individuelles et de leur évolution au cours de la vie. L'Echantillon Démographique Permanent, enrichi avec plusieurs autres sources d'information comme les données fiscales, est un exemple des possibilités de combinaisons des plusieurs bases administratives, mise à disposition à la recherche.

#### ***Des défis techniques et méthodologiques***

Il est important de rappeler que leur utilisation à des fins statistiques nécessite une **gestion et une préparation spécifique** des données avant l'analyse, et des méthodes d'analyses spécifiques. Les compétences pour constituer, gérer et analyser ce type de fichier ne sont pas négligeables et l'utilisation de ces données comporte donc plusieurs défis techniques et méthodologiques pour les administrateurs et les chercheurs.

#### ***Des défis éthiques***

L'établissement du "**consentement**" pour les **appariements** représente un défi important pour avancer dans ces chantiers. En Europe, les approches sont radicalement différentes d'une étude à l'autre. Certaines études n'établissent que des appariements quand un consentement explicite est apporté par le répondant, tandis que d'autres ne cherchent pas à obtenir un consentement, mais offrent plutôt un moyen de s'y opposer. Dans ce cas, une distinction a été établie entre l'obtention du consentement pour établir une base juridique pour les appariements et l'obtention du consentement pour des raisons éthiques et pour aider à établir et à maintenir l'acceptabilité des participants à cette forme de collecte de données. Toutefois, les deux types de consentement exigent une communication avec les répondants qui informent, engagent et renforcent la confiance des répondants envers l'étude, et les deux exigent l'approbation des producteurs des données et les organismes chargés de la protection des données et de l'éthique.

#### **Les défis liés à la gestion du consentement se rapportaient à trois domaines principaux :**

1) la difficulté d'établir un consensus sur ce qui constitue les "bonnes pratiques" en matière de consentement en raison de la multiplicité des acteurs qui sanctionnent les enquêtes (protection des données, éthique au niveau national, locale, de l'institut de recherche, etc.) et de leurs exigences différentes.

- 2) le défi de maintenir la validité longitudinale du consentement lorsque ces organismes changent leurs exigences ou des nouvelles lois entrent en vigueur.
- 3) comment rendre le processus de consentement accessible et informatif pour les répondants.

Les **appariements enquêtes-données administratives** sont rendus difficiles par un manque de clarté sur les procédures et les processus à suivre quand une proposition d'appariement est formulée. Le manque de ressources pour faire face à des niveaux croissants de ces propositions et à la complexité croissante de ces demandes est aussi à surligner. Des challenges techniques (notamment, autour des erreurs dans les appariements, surtout si systématiques ; comment traiter les valeurs manquantes ; ou encore les risques de re-identification des répondants) sont aussi à noter. Le risque de re-identification et un mauvais usage de ces données sensibles sont souvent mis en avant comme barrières à ce type d'appariement. Des solutions peuvent être envisagées au niveau de l'accès aux données et de la mise à disposition restreinte des données appariées, et/ou à la mise à disposition des données à travers des milieux de recherche sécurisés (un exemple en France est le Centre d'Accès Sécurisé aux Données [CASD]). Ceux-ci peuvent être des lieux physiques ou un accès sécurisé à distance (comme le CASD). Une nouvelle idée innovante, un système de " passeport de la recherche " permettrait aux chercheurs de démontrer leurs titres, compétences et/ou leur légitimité de manière efficace et cohérente.

Ces défis sont d'autant plus importants aujourd'hui que la sensibilisation accrue de la société à l'utilisation et au **mauvais usage des données** résultant des atteintes à la protection des données, des scandales liés à l'utilisation abusive des données, de l'attention des médias concernant l'utilisation des données et des modifications législatives (notamment le Règlement général sur la protection des données [RGPD]). Le défi de la gestion de la transition vers le RGPD est particulièrement intéressant compte tenu qu'il consiste à renforcer les droits des citoyens en matière de données, tout en prévoyant des exemptions importantes pour la recherche.

Bien que ces défis soient génériques à toute enquête, certains ont des dimensions particulières pour les enquêtes sur les enfants : la transition du consentement des enfants participants aux adultes, sur la façon de gérer le retrait du consentement, etc.

Finalement, nous avons vu que la littérature scientifique considère le développement des enfants de façon « holistique », c'est-à-dire, les différents grands domaines du développement (physique, affectif (émotionnel), social, intellectuel (cognitif), et de santé mentale). sont complémentaires et ne se développent pas indépendamment les uns des autres. Néanmoins, les enquêtes sur les enfants en France restent aujourd'hui encore trop cloisonnées et ne considèrent que un domaine à la fois (i.e. on retrouvera une enquête sur les compétences cognitives ; une autre enquête sur la santé des enfants, etc.), ce qui ne permet pas d'étudier le développement des enfants dans sa globalité. Des exceptions, comme l'enquête Elfe qui collecte des données sur plusieurs sphères, sont néanmoins à noter. Nous constatons surtout un manque de données sur le **bien être socio-émotionnel et affectif** des enfants.

- **Proposition 7 : des moyens pour plus d'épaisseur temporelle et de facteurs explicatifs du développement et des parcours**
  - Mise en place **d'un fonds en faveur des études longitudinales**.
  - Des ajouts de questions pour **renforcer les analyses des trajectoires** des enfants, et pour mettre en lien ce que l'on mesure (l'accès aux modes d'accueil, l'accès à la culture, la pauvreté, etc.) avec l'impact sur l'enfant, sur toutes les dimensions de la cartographie.
  - Possibilités accrues de **mise en relations entre trajectoires scolaires, niveaux scolaires dans plusieurs disciplines à différents âges, activités et rencontres extra-scolaires et dans l'espace public, environnement familial (dont niveau de vie et rapport à l'emploi des parents)**
  
- **Proposition 8 : de nouvelles enquêtes pour développer le croisement entre données sociocognitives, affectives et de socialisation**
  
- **Proposition 8.1 Une nouvelle enquête multidisciplinaire, 10-14 ans :**
  - Indicateurs de qualité de vie : à l'école, en extrascolaire, à la maison...
  - On reprend certains modules d'enquêtes existantes, par exemple HBSC, Pisa, Pirls, CEDRE et les enquêtes de climat scolaire, les données de victimation et sur la délinquance.
  - On creuse les **relations** (familiales, à l'école, hors école), le bien-être (dans plusieurs dimensions), l'usage des **espaces publics, les rencontres, les engagements**.

Les données administratives (recensement, données fiscales, consommation de santé, etc.) deviennent de plus en plus disponibles aux chercheurs en sciences sociales. Ces données permettent de faire un état des situations des enfants et leur conditions de vie, mais pas de rattacher cette information aux autres indicateurs de développement de l'enfant, ni de comprendre les processus sous-jacents. *Des appariements entre enquêtes en population générale à ces sources administratives* permettraient plusieurs choses :

- (1) des **améliorations méthodologiques** : mieux redresser les enquêtes et comprendre qui participe et qui ne participe pas, et, pour les données de panel, mieux décrire l'attrition ;
- (2) permettre un suivi passif des enquêtés et **alléger les questionnaires** aux parents/enfants, car moins d'informations doit être demandé aux participants (plus besoin par exemple de demander aux parents leurs revenus). Ceci pourrait permettre une amélioration des taux de participation et de rétention, obtenir une information de meilleure qualité parfois ;
- (3) étudier **les effets à plus de long terme** : si, par exemple, nous rattachons les données Elfe à l'EDP et aux données fiscales, on pourrait dire si, par exemple, les inégalités en termes de développement dans la petite enfance ont des effets de long terme sur les futures inégalités salariales.

Quels appariements pourraient être recommandés ? Plusieurs sont déjà en cours, comme par exemple, le couplement de l'EDP avec les données de santé, ou en cours de réflexion. Toutefois, les progrès réalisés pour établir ces appariements restent encore mitigés. Si certains ont été atteints, d'autres restent bloqués, avec des issues d'anonymat, consentement et de conformités aux nouvelles lois, etc. à clarifier.

**Proposition 8.2 :** Une réflexion sur l'ingénierie et l'éthique de ces appariements, qui a des défis particuliers quand l'enfant est l'unité d'observation.

**Proposition 8.3 :** Des croisements entre les bases de données administratives et des enquêtes pour permettre des analyses des trajectoires des enfants, des facteurs d'inégalités et de développement, **sous réserve de délimitations dépendant des modalités techniques et juridiques qui seront à clarifier**

- Un **appariement Elfe-EDP** permettrait d'enrichir les données de la cohorte Elfe avec des données fines sur les ressources des ménages, des vérifications méthodologiques (notamment sur l'attrition de l'enquête). Les dates de naissance des enfants Elfe ont été choisies pour être cohérentes avec les dates EDP.
- **Appariements avec des « outcomes » enfant : santé, éducation nationale, justice.** Ce type d'appariement permet de sortir de la description (des niveaux de vie, des configurations familiales, des modes d'accueil etc.) et s'avancer vers une compréhension des impacts de l'environnement sur le bien-être des enfants.
- Mieux exploiter les remontées administratives dans les territoires : fréquentation des dispositifs culturels, accès au soin, recours à divers dispositifs.

### 3.6 Des données de pilotage des dépenses allouées aux enfants et l'évaluation des stratégies publiques

*Aux données de connaissance structurelles doivent s'ajouter des données pour le pilotage des politiques publiques :*

- La compréhension des **facteurs et motivations justifiant le recours / non-recours** aux services destinés aux parents et aux enfants : notamment compréhension des critères de choix de modes d'accueil<sup>101</sup>, recours aux modes de garde antérieurs à la scolarisation (ce point sera abordé dans le Panel 2020 de la Depp) ; recours aux activités périscolaires (cantine, garde, études, activités)<sup>102</sup>, extra-scolaires, de démocratisation culturelle.
- **Ruptures familiales** : Nombre de séparations de couples avec enfants, y compris par décès d'un des membres, (quel que soit le statut juridique de l'union), modalités de compensations des écarts de niveaux de vie pour les enfants, taux de paiement des PA (données DGFIP).

---

<sup>101</sup> Par exemple : compréhension des taux de recours par configuration familiale et revenus, territorialisés, aux modes d'accueil

<sup>102</sup> Demande DEPP pour le premier degré

- **Mobilisation dans les décomptes de structures familiales d'une nomenclature « du point de vue enfants »** : ex un enfant qui est en résidence alternée avec deux parents non en couple. Il y a deux familles monoparentales du point de vue des adultes, mais du point de vue de l'enfant, il vit avec ses deux parents.
- Vision consolidée entre le secteur sanitaire et social du **soutien à la parentalité**
- **Handicap** : consolidation sur une notion adaptée de handicap, du recours aux services, aux aides entre le secteur sanitaire, social et médico-social.
- **Qualité de l'accueil du jeune enfant** : suivi relatif aux temps de regroupements des assistantes maternelles en RAM, suivi de la mise en œuvre de principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant.<sup>103</sup>
- Il manque également des données sur le **recours aux soins pour raisons de santé mentale** ou de conduites addictives chez les jeunes (enfants qui ont accès aux professionnels, facteurs explicatif, inégalités sociales vis-à-vis de l'accès aux soins).
- **Exploitation des appels d'offre aux collectivités locales (éducation artistique et culturelle...)** ; **des plateformes, du Pass culture.**

*Evaluer les dispositifs : une source de données pour des connaissances complémentaires*

Plusieurs des résultats « phare » concernant l'enfance, et en particulier la petite enfance, proviennent des données recueillies pour évaluer de façon expérimentale des interventions visant à améliorer les capacités cognitives et leurs comportements, (moins souvent les conditions de leurs socialisation, les relations entre pairs, ou les ruptures de liens sur leurs parcours). Des expériences ont été particulièrement menées aux États-Unis, et beaucoup datent des années 1960, comme le HighScope Perry Pre-school program<sup>104</sup>, basé à Chicago, ou l'Abecedarian, mené en Caroline du Nord. Ces études sont notables parce qu'elles ont suivi un petit groupe d'enfants (123 enfants pour la Perry PreSchool, 242 pour l'Abecedarian) sur une durée très longue (jusqu'aux 40 ans pour la Perry PreSchool, et 35 ans pour l'Abecedarian). Ils ont montré que les effets des programmes éducatifs standardisés orientés vers les aptitudes cognitives disparaissent avec le temps, mais que des effets sur le "bien-être socio-émotionnel" semblent perdurer jusqu'à l'âge adulte avec un taux de rendement estimé entre 7 et 10 % par an<sup>105</sup>.

Ce type d'interventions et leurs évaluations ont été renouvelés, et exportés en Europe. Par exemple, le programme « Preparing for Life » utilise une approche expérimentale pour évaluer si un « home visiting program » (soutien à la parentalité à travers des visites à domicile par du personnel formé) peut améliorer le bien-être physique, cognitif et socio-émotionnel des enfants.

Ce type de programme n'est pas sans rappeler les bienfaits des visites à domicile par les puéricultrices, sages-femmes et travailleuse familiales en soutien des jeunes mères instaurées par la plupart des services de la Protection Maternelle et Infantile sur l'ensemble des territoires. Pour

<sup>103</sup> Rapport Conseil enfance, *Piloter la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*

<sup>104</sup> C'est sur ce programme que beaucoup des travaux de James Heckman sur l'acquisition de compétences tout au long du cycle de vie, et sur les programmes de la petite enfance, sont basés.

<sup>105</sup> Heckman, J. J., Moon, S. H., Pinto, R., Savelyev, P. A., & Yavitz, A. (2010). The Rate of Return to the High/Scope Perry Preschool Program. *Journal of public economics*, 94(1-2), 114-128.

rappel, la PMI est un service public à portée universelle, de prévention précoce de la morbidité et les pathologies précoces en la santé de la mère et de l'enfant dans ses dimensions médico psycho éducatives et sociales. Jusque dans les années 80 ses services ont été des leviers d'éducation sanitaire et sociale et de lutte contre les inégalités multiples à partir de l'approche globale de la santé telle que recommandée par l'OMS. Puis ces services ont été appauvris et ont pâti des mauvaises conditions de la décentralisation, comme le démontre le récent rapport parlementaire, "Pour sauver la PMI agissons maintenant"<sup>106</sup> de la députée Michèle Peyron. Alors même que se développait dans le pays une augmentation des inégalités dès la petite enfance dans tous les domaines que justement ces services avaient pour mission de couvrir.

Les évaluations finales des programmes importés d'outre atlantique<sup>107</sup> montrent des effets positifs sur le plan langagier (expression et compréhension, mais pas littératie), socio-émotionnel (comportement hyperactifs, autonomie, compétences sociales), mais pas sur l'agressivité, l'anxiété, ou les comportements pro-sociaux, ou un accès moindre services aux urgences. En France des programmes d'interventions auprès des enfants ou leurs parents, de ce type commencent à se développer : on peut citer le programme Parler Bambin avec toutefois des controverses<sup>108</sup>.

Par contre, des petits échantillons, la sélection de ces échantillons (par exemple, les enfants du Perry Pre-school étaient issus que d'un quartier très défavorisés de Ypsilanti, Michigan, et étaient sélectionnés uniquement à partir de la population Black African), et les contextes locaux ou nationaux très spécifiques (les Etats Unis de l'après-guerre) ne permettent pas de généraliser sans précautions méthodologiques leurs résultats à l'ensemble de la population, ou à les « exporter » à d'autres pays. En effet, il est difficile d'isoler un résultat sur une stimulation centrée sur un aspect du développement tout en développant un protocole qui prend bien en compte les interférences entre les autres composantes inférant le développement particulièrement en très petite enfance.

### *Vers des évaluations “ quanti-quali ” : l'exemple de l'Etude EPPSE (Effects of Pre-school, Primary and Secondary Education)*

Afin d'évaluer la qualité des modes d'accueils préscolaires en Angleterre, une grande étude, à la fois quantitative et qualitative, a été menée pour mesurer finement à la fois la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants, et le devenir de ces enfants après l'entrée dans le système scolaire. Des données quantitatives et qualitatives pour 3000 enfants ont été collectées avec un suivi important de 18 ans. **Les résultats quantitatifs** ont permis de montrer que les enfants accueillis dans un mode d'accueil formel affichaient des meilleures compétences cognitives (en anglais, maths, et sciences) et « non-cognitives » (l'autorégulation, le comportement prosocial et antisocial, le plaisir de l'école, le "concept de soi académique", "concept de soi - popularité ", les valeurs de citoyenneté, et l'anxiété), comparativement aux enfants gardés par les parents ou autre mode informel. Il y avait néanmoins un effet de court terme sur l'agressivité, qui disparaissait à l'entrée en collège. Ces avantages étaient particulièrement marqués pour les enfants plus défavorisés, et pour les garçons.

<sup>106</sup> Rapport de Michèle Peyron, Députée , mars 2019 <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2018-102r-pmi.pdf>

<sup>107</sup> Preparing for Life (PFL) Evaluation Team (2016) Preparing for Life: Final Report. *Did Preparing for Life Improve Children's School Readiness*. Dublin: UCD GEARY INSTITUTE FOR PUBLIC POLICY. <http://www.preparingforlife.ie/wp-content/uploads/2017/12/PreparingforLife-Final-Report-LongVersion.pdf>

<sup>108</sup> P. Bensoussan et S. Rayna, « Parler Bambin », jeux et controverses, Eres 2018 et "rapport d'évaluation

Plus les enfants commencent tôt, plus les résultats étaient positifs ; mais les accueils à temps plein n'offraient pas plus d'avantages que les accueils à temps partiel<sup>109</sup>.

Pour comprendre pourquoi certains modes d'accueil formels avaient un impact globalement positif sur les enfants, les chercheurs ont mené en parallèle **des études de cas** qualitatives dans 12 centres. A travers ces études observationnelles, ce travail qualitatif a montré que la **qualité** de l'offre était cruciale pour avoir un impact positif chez les enfants<sup>110</sup>. La qualité du mode d'accueil a été défini par les chercheurs par plusieurs indicateurs : les ratios adultes/enfants ; un personnel qualifié et formé aux thématiques de la petite enfance ; une pédagogie qui intègre l'« éducation » au développement social de l'enfant.

**A la recherche d'indicateurs structurants des politiques** éducatives, sociales et culturelles à destination des enfants, développer des données sur de nouvelles dimensions va multiplier les points de vue. Pour une **meilleure visibilité et narration des performances des politiques** éducatives, sociales et culturelles à destination des enfants, il pourrait être pertinent de développer des indicateurs clés à l'instar du Tableau de bord jeunesse développé par l'Injep, et des indicateurs qui structurent des grandes stratégies intégrées pour l'enfance.

Les grandes stratégies intégrées, et plus largement les approches internationales sur le bien-être de l'enfant, constituent un univers de référence, par rapport auquel se situer, sachant qu'elles déclinent un certain nombre de dimensions susceptibles de décrire le bien-être ou le bon développement de l'enfant et d'indicateurs<sup>111</sup>.

Concernant les pays occidentaux, on peut principalement recenser :

- Unicef, Bilan Innocenti, 26 indicateurs, 5 dimensions
- Conseil de l'Europe : Stratégie 2012-2015 pour les droits de l'enfant
- OCDE, Bien-être des enfants, 21 indicateurs, 6 dimensions
- Union européenne : National Action Plan 2009-2012, puis Stratégie d'investissement social dans l'enfance depuis 2013
- Etats Unis : Child and Youth well being, 28 indicateurs, 7 domaines
- Royaume-Uni : Child Well being index, 28 indicateurs, 7 domaines
- Royaume-Uni : Good Childhood report
- Royaume-Uni : The Children's Plan: Building Brighter Futures – 2007
- Irlande : The National Children's Strategy. Our Children – Their Lives – 2000
- Nouvelle-Zélande – New Zealand's Agenda for Children – 2002

---

<sup>109</sup> Sylva, K., Melhuish, E. C., Sammons, P., Siraj-Blatchford, I., Taggart, B., Toth, K., ... & Welcomme, W. (2012). Effective pre-school, primary and secondary education 3-14 project (EPPSE 3-14). Final report from the Key Stage 3 phase: influences on students' development from age 11-14.

<sup>110</sup> Sylva, K., Siraj-Blatchford, I., Taggart, B., Sammons, P., Melhuish, E., Elliot, K., & Totsika, V. (2006). Capturing quality in early childhood through environmental rating scales. *Early childhood research quarterly*, 21(1), 76-92.

Sylva, K., Melhuish, E., Sammons, P., Siraj-Blatchford, I., & Taggart, B. (2011). Pre-school quality and educational outcomes at age 11: Low quality has little benefit. *Journal of Early Childhood Research*, 9(2), 109-124.)

<sup>111</sup> Mise de jeu des travaux de la Commission enfance de France Stratégie 2016 , *op.cit.*

- Belgique : Plan d'action national consacré aux enfants et accord de coopération portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant concernant toutes les entités fédérale et fédérées du pays - 2005
- Australie : The Nest action agenda pour les 0-24 ans, plan non gouvernemental, issu d'un processus participatif – 2010

**Considérations méthodologiques en fonction des objectifs** : Il ne s'agit pas seulement de sélectionner une liste d'indicateurs, mais le cas échéant de construire **des indicateurs agrégés** permettant de rendre compte de certaines interactions. Il s'agit aussi de visibiliser **des indicateurs** pertinents sur le plan des objectifs de politiques publiques.

### Propositions

#### *Développer un pilotage de long-terme intégré des dépenses publiques consacrées aux enfants en incluant les dépenses locales*

Il s'agirait de développer une connaissance comptable permettant de consolider la question des finances dédiées aux enfants et aux jeunes.

Financer implique une visualisation des ressources à mobiliser et comment les répartir. Aujourd'hui, pour décrire de manière synthétique les financements dédiés aux enfants et adolescents, des travaux existent certes<sup>112</sup>. La Drees va lancer un travail actualisé sur le coût de l'enfant. La France n'a toutefois pas à ce jour bâti de **pilotage de long-terme** des dépenses afférentes aux enfants et aux jeunes comme pour la dépendance sénior.

Or de nombreuses politiques publiques à destination des **enfants et des familles** relèvent de **compétences facultatives locales** tout en étant mises en œuvre et financées de manière déterminante par les collectivités territoriales (accueil des jeunes enfants, activités périscolaires et extra-scolaires et plus généralement « temps et lieux tiers »<sup>113</sup>, culture, actions sociales facultatives et aides ciblées en matière de tarification sur des services essentiels) :

- Les communes, la branche Famille de la Sécurité Sociale et les familles représentent plus de 80 % des financements<sup>114</sup> totaux des accueils de loisirs qui s'élèvent à 4,7 milliards d'euros pour 11,9 millions d'enfants de 3 à 17 ans, principaux bénéficiaires de ces équipements. Les communes sont généralement les plus gros financeurs (38 %).

---

<sup>112</sup> Math Antoine, « Coût des enfants et politiques publiques. Quelques enseignements d'une évaluation des dépenses consacrées par la société aux enfants », *La Revue de l'Ires*, 2014/4 (n° 83), p. 87-113 ; travaux sur la comptabilité intergénérationnelle, par exemple : Le déficit de cycle de vie en France : une évaluation pour la période 1979-2011 (avec C. Bonnet, J. Navaux, J. Pelletan et F.-C. Wolff). *Economie et Statistique* 491-492, 47-70, 2017.

<sup>113</sup> Rapport Conseil enfance du HCFEA (2018), « les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, hors santé, hors scolarité »

<sup>114</sup> Uniquement sur la base des équipements financés par la Cnaf : résultats issu d'une étude réalisé par la Cnaf pour le HCFEA , rapport TLT. Sachant que les activités de conservatoires, les clubs de sciences, de sport etc.. ne relèvent pas de cette catégorie.



- Peu de données consolidées au niveau national existent pour évaluer le financement des pratiques extra-scolaires des enfants et adolescents en matière de culture, de sport, de sciences ou d'engagements et leur distribution territoriale.
- De même pour la cantine scolaire, alors qu'existe un double enjeu de tarification modulée de la cantine en fonction des revenus des familles et d'existence d'un service de restauration scolaire (liberté des communes).
- Les dépenses de fonctionnement des EAJE sont financées à 40% par les collectivités territoriales ( à côté de la branche famille à hauteur de 53% et l'Etat 7%)<sup>115</sup>

Enfin, peu de données existent pour appréhender les **financements** et les **disparités** de financements **des collectivités locales sur ces politiques**. Or sans vision consolidée, nombre de sujets sont difficilement pilotés et d'autres restent dans l'ombre. A partir de ces clarifications budgétaires, des questions plus larges de philosophie sociale et de développement d'une politique générale de l'enfance pourront être mieux posées.

- **Proposition 9 : Mieux exploiter les données de financement pour une vraie approche des dépenses publiques investies dans l'enfance y compris localement**
- Mener des travaux permettant d'identifier les **montants et tours de tables** qui financent les prestations et services « enfants » à différents niveaux d'agrégation, si possible rapportés au nombre de bénéficiaires ; analyser les **disparités territoriales** qui en découlent
- **Les plates-formes d'appel à projets sur divers thématiques (notamment éducation artistique et culturelle) et les subventions aux associations devraient être exploitées pour faire ressortir les financements fléchés ainsi sur les politiques de l'enfance en recueillant au minimum le nombre de bénéficiaires, leurs âges et quelques caractéristiques.**

➤ **Proposition 10 : Evaluer les grands programmes actuels**

Beaucoup des préoccupations des programmes de politique publique actuels, surtout chez les enfants, reposent sur les inégalités sociales, économiques et régionales dans notre société. Il serait donc souhaitable que toute enquête proposant de collecter des données sur les enfants inclut, systématiquement, quelques indicateurs de base comme le niveau d'éducation des parents, les revenus du ménage, et la catégorie socio-professionnelle, ainsi que des variables contextuelles sur le quartier et/ou la commune (taux de chômage, etc.). Les producteurs de données devraient être donc encouragés à introduire ces éléments, et les décideurs et les chercheurs à les utiliser systématiquement.

Plus globalement, la **pauvreté en condition de vie des enfants pourrait être mieux approchée avec des indicateurs qui évoluent avec l'âge des enfants** (les privations les plus significatives

---

<sup>115</sup> Tome II, « accueil des enfants de moins de trois ans » (2018) HCFEA. Plus généralement, comme la connaissance de la situation des jeunes enfants gardés par leurs parents souffre de nombreuses lacunes.

pour un enfant de moins de un an, de 5 ans, ou un adolescent de 15 ans ne sont pas de même nature).

Deuxièmement, les producteurs peuvent veiller à avoir des échantillons représentatifs (c'est-à-dire, que des répondants des différents groupes sociaux soient présents). Pour ceci, deux points de vigilance : si les échantillons globaux de l'enquête sont relativement petits, un sur-échantillonnage des groupes plus susceptibles à ne pas répondre (souvent, les groupes les plus défavorisés) pourrait être considéré ; et, pour les enquêtes longitudinales, veiller à que l'attrition ne soit pas trop importante, ce qui pourrait porter à terme à des échantillons avec une surreprésentation des ménages les plus favorisés, et une perte de puissance statistique pour étudier les ménages moins favorisés.

### - **Stratégie de lutte contre la pauvreté**

Lancée en septembre 2018, la Stratégie de lutte contre la pauvreté vise à réduire la reproduction de la pauvreté, notamment en mettant l'accent sur le développement de l'enfant (en particulier dans la petite enfance) grâce à des politiques visant directement les enfants et en soutenant leurs parents. Décliné autour de 5 engagements, nous nous concentrons ici sur les trois premiers points qui concernent les enfants et les jeunes.

L'engagement n° 1 de la stratégie, « L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté », propose de rendre les modes d'accueil formels plus accessibles aux ménages les plus défavorisés à travers un bonus « mixité sociale » dans l'accueil collectif pour 90 000 places et l'instauration du tiers payant du complément mode de garde courant 2019 pour l'accueil individuel. En plus, un nouveau référentiel pour les professionnels de la petite enfance sera déployé dans un plan de formation continue. Des études telles que les enquêtes Mode de Garde de la Drees pourront être mobilisées pour quantifier la proportion d'enfants ayant accès à un mode d'accueil formel, y compris par origine sociale, mobilisant par exemple des variables collectées par l'enquête sur l'éducation des parents, leurs revenus, ou encore leur statut migratoire. L'enquête prévue pour 2020 pourra faire un premier état des lieux au démarrage de la Stratégie, et la comparaison avec les enquêtes précédentes pourra donner des éléments conjoncturels sur l'accès aux modes d'accueil selon les origines sociales avant et après la mise en œuvre de la Stratégie.

Quels impacts de cette réforme pour le bien-être des enfants ? Au-delà de chiffrer la proportion d'enfants qui ont accès aux différents types de modes d'accueil, une réforme qui vise à « rompre la reproduction de la pauvreté » doit aussi s'intéresser à savoir si les enfants qui ont eu accès à des modes d'accueils formels en tirent bénéfice. Pour ceci, il faut disposer de données qui à la fois collectent des informations sur le mode d'accueil de l'enfant, sur l'âge et la durée d'accueil quand il y a eu accès, et sur son développement cognitif, affectif, et physique. Les enquêtes Mode de Garde ne peuvent pas répondre à ce besoin car elles ne collectent pas des **données sur les compétences et le développement chez les enfants**<sup>116</sup>. Des enquêtes **multidisciplinaires, comme la cohorte Elfe**, pourront répondre sur l'impact des modes d'accueil sur le développement cognitif, socio-

<sup>116</sup> Mais, une nouvelle question proposée pour l'édition 2020 de l'enquête sur la santé générale de l'enfant pourra donner quelques résultats sur ce domaine si la question est gardée dans l'enquête nationale.

émotionnel et la santé physique des enfants, même à long terme si la cohorte continue son suivi. La cohorte a des effectifs assez importants pour pouvoir étudier l'impact sur des groupes spécifiques, comme les enfants plus défavorisés, ciblés par la Stratégie. Mais les enfants de la cohorte, nés en 2011, ne seront pas ceux qui bénéficieront des mesures mise en œuvre dans le cadre de la Stratégie. La cohorte pourra donc nous dire si, plus généralement, le système d'accueil en France est positif pour le développement des enfants, une importante contribution dans une littérature aujourd'hui très tirée par les expériences dans des pays Anglo-saxons.

En outre, pour s'assurer que le lien entre mode d'accueil et développement des enfants est causal (c'est-à-dire, pas confondus par d'autres variables), des stratégies qui prennent en compte la sélection des enfants dans différents modes d'accueil doivent être mises en place et réfléchies en amont. Pour ceci, deux possibilités :

Premièrement, **des données individuelles longitudinales**, permettant d'observer des entrées et des sorties dans les différents types de mode d'accueil et suivre les trajectoires développementales des enfants sur le moyen-long terme, couplées avec des informations fines et répétées caractérisant leur milieu familial. Ce type de données peut permettre d'appliquer des méthodes statistiques qui prennent en compte de caractéristiques inobservables, si elles ne varient pas dans le temps. Des échantillons assez grands peuvent par la suite nous permettre d'étudier si ces effets sont hétérogènes selon le niveau de vie et les origines sociales du ménage, ou varient selon l'âge de l'enfant lorsqu'il a eu accès aux différents dispositifs.

Deuxièmement, des **approches « macro », prenant en compte par exemple des différences régionales ou locales** dans le déroulement de la Stratégie, pourraient nous dire si les localités qui ont connu une intensité plus importantes des investissements connaissent aussi une amélioration plus importante dans le bien-être des enfants. Les deux approches demanderaient des nouvelles enquêtes et/ou des appariements entre plusieurs bases administratives qui permettent des analyses au niveau locale : les Caf, les bases de l'éducation nationale, les données SNIRAM, etc.

L'engagement n° 2, « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants », présente un éventail de mesures qui pour améliorer l'accès aux biens et services essentiels des enfants en situation de pauvreté, en particulier en termes d'alimentation, logement, santé, accès à la culture, aux loisirs et aux vacances. Une manière de mesurer l'accès à ces biens fondamentaux de l'enfant est le dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), la partie française du système communautaire EU-SILC (European Community-Statistics on Income and Living Conditions). Ce type d'indicateur permet à la fois de regarder finement les conditions de vie des enfants, mais aussi de construire des indicateurs plus globaux, complémentaires à ceux issus de la pauvreté monétaire. Ces modules enfants seront reproposés en 2021 et 2024. D'autres études, comme les enquêtes du Ministère de la Culture, pourrons compléter ce panorama, à condition que des données sur le statut socio-économique du ménage soient renseignées (et ceci, sans trop de valeurs manquants) et que les effectifs de l'échantillon soient assez importants pour pouvoir regarder séparément les différents groupes socio-économiques.

Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes. Cet engagement, qui instaure une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, passe par un repérage plus systématique des élèves décrocheurs, et une obligation de proposer à tout élève de moins de 18 ans une proposition de scolarisation, formation, ou accompagnement vers l'emploi. Une évaluation de ce point passe donc par des enquêtes qui ne sont pas basées sur un échantillon d'élèves (donc, basée sur un échantillon en population générale) et qui puisse quantifier la proportion de jeunes non scolarisés, et qui mesure leur situation professionnelle. Les enquêtes Emploi pourront être mobilisables sur ce point, et puisqu'elles sont répétées dans le temps, cela permettra de voir l'évolution des taux de non scolarisation et non emploi de jeunes de 15 à 18 ans autour de la mise en oeuvre de la Stratégie. Une attention particulière de ce point de la Stratégie sera portée aux jeunes accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces jeunes sont particulièrement difficiles à repérer à partir des enquêtes classiques en population générale. Pour mesurer leurs trajectoires à la sortie de l'ASE, des enquêtes ad-hoc sont nécessaires, comme celles décrites dans la partie II.4.

## ANNEXES

### ANNEXE 1. AVIS DE LA COMMISSION DEMOGRAPHIE DU CNIS DU 6 JUIN 2019

La commission souligne la diversité et la richesse des données de la statistique publique (Drees, Insee, Depp) pour observer la situation de l'enfant et ses conditions de vie, ainsi que l'apport des infrastructures de recherche (ELFE, ELAP) pour mieux connaître son développement et les trajectoires de publics spécifiques comme ceux relevant de la protection de l'enfance.

Elle estime nécessaire de consolider et compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA.

Dans le dispositif des sources, l'enquête famille reste une source pivot de connaissance et de description de l'enfant dans son environnement. La commission souhaite que cette enquête, dont la dernière édition date de 2011, soit reconduite. Elle recommande de développer et valoriser les données focalisées sur l'enfant dans les enquêtes existantes. Elle appuie les nouvelles opérations qui interrogent directement l'enfant en tant que sujet.

Concernant les populations spécifiques, comme les enfants handicapés, les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ou d'un placement, les enfants en situation de mal logement ou de grande pauvreté, la commission souligne la difficulté à les repérer et constate des marges de progression. Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée à ces publics, dont les caractéristiques et les trajectoires doivent être mieux connues.

Enfin, la commission recommande que les différentes définitions de l'enfant dans les sources soient lisibles et partagées, de manière à faciliter l'approche globale de l'enfant.

**Référence** : Avis moyen terme 2019-2023, Commission Démographie et questions sociales, Avis n°3 « Mieux connaître les conditions de vie des enfants ». présenté le 6 juin et adopté le 21 juin.

## ANNEXE 2. AVIS DU CNPE SUR LES INDICATEURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Avis 2018-7 du CNPE • Diffuser des données prioritaires chaque année :

Le CNPE préconise de poursuivre la présentation d'indicateurs clés du champ de la protection de l'enfance à travers des données touchant le public et l'activité. Sont présentés ici les données 2017 publiées en 2018.

Ces chiffres clés concernent :

- estimation du nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une prestation ou une mesure de protection de l'enfance pris en charge au 31 décembre de chaque année : estimation ONPE à partir des données de la Drees (enquête Aide sociale) et du ministère de la justice) : 308 400 mineurs et 20 600 jeunes majeurs.
- nombre de mineurs ayant fait l'objet de la saisine du juge des enfants en assistance éducative dans l'année : données SDSE-justice : 104 239.
- nombre de mineurs décédés de mort violente au sein de leur famille, déclaré chaque année ; données ministère de l'intérieur (SSMSI) : 67.
- estimation des dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance pour chaque année : données Drees : 7,934 milliard d'euros (estimation).

Ces chiffres, portant sur l'année 2016, ont été présentés pour la première fois pour l'année 2017 et les chiffres portant sur l'année 2017 sont présentés fin 2018.

En lien avec les services émetteurs de ces données, l'ONPE est chargé de produire chaque année une note explicative de ces chiffres, elle le sera en début d'année..

Pour 2019, dans le cadre du travail de la commission « Connaissance et recherche en protection de l'enfance », le CNPE préconise de réfléchir à définir de nouveaux chiffres clés qui cherchent également à éclairer le domaine de la protection de l'enfance.

### ANNEXE 3. DONNEES ADMINISTRATIVES REMONTANT DES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le ministère de la Culture dispose d'un nombre important d'outils de remontées d'informations dont on trouvera une présentation non exhaustive ci-après, et dans lesquels peuvent être extraites quelques données sur les enfants et les jeunes de – de 18 ans. Cependant, il n'y a pas de centralisation des données. Ces données ont des applications « sectorielle » uniquement.

#### Les plateformes et SI

ELODIE: Gestion des concours/examens de la musique et de la danse (reprise par Elodie2 en étude de faisabilité)

CARTE MUSIQUE: application externalisée

BRAVO: Base de données répertoriant les structures recevant une subvention publique du ministère de la culture dans le champ de compétence de la DGCA, et permettant de constituer une base d'info sur la localisation, les budgets et les volumes d'activité de ces structures (sur le thème des spectacles en arts vivants).

PATRIMOSTAT : Observatoire des publics des patrimoines

OPUS : Observatoire de la fréquentation des musées et monuments nationaux sous tutelle de la Direction générale des patrimoines

SIBIL: Base centralisée des données de billetterie du spectacle vivant en France

SCRIB : données d'activité des bibliothèques

A l'avenir le Pass culture permettra également une remontée d'informations sur les jeunes de 18 ans. (Application externalisée)

#### Les enquêtes

- La requête dite « post-attentats »
- Le programme d'enquête « A l'écoute des visiteurs »
- L'Enquête EAC
- Les Enquêtes en services déconcentrés
- Les enquêtes annuelles auprès des labels 12 labels attribués dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques (Centre chorégraphique national, Centre de développement chorégraphique national, Centre d'art contemporain d'intérêt national, Fonds régional d'art contemporain, Centre dramatique national, Centre national des arts de la rue et de l'espace public, Pôle national du cirque, Centre national de création musicale, Opéra national en région, Orchestre national en région, Scène de musiques actuelles, Scène nationale).
- Enquête nationale +15 ans avec interrogation sur usages passés en bibliothèque (fréquentation au moins une fois d'une bibliothèque).
- \*Remontées annuelles sur le nombre inscrits et emprunteurs 0-14 ans en bibliothèque

## Les enquêtes auprès des établissements publics et les services déconcentrés

**Le Secrétariat général récolte les données suivantes :**

1. **Des enquêtes thématiques auprès des 80 établissements publics (écoles d'arts, d'architecture, musée, cmn etc.)**
  - a. enquête Education artistique et culturelle et démocratisation culturelle 2018

Nombre de bénéficiaires des actions par catégorie de public	Contexte			Dont bénéficiaires en situations spécifiques				Dont bénéficiaires issus de territoires prioritaires	
	Pendant le temps scolaire	Hors temps scolaire	TOTAL	Handicap	Santé	PJJ	Solidarité / Champ social	Quartiers "politique de la ville"	Milieu rural
Petite enfance (0-3 ans)									
3-18 ans									
18-25 ans => 18-30 ans									
Adultes (comprend aussi le public familles duquel on ne peut décomptabiliser les enfants)									
Dispositifs de formations	oui								

- b. **Des enquêtes sur les politiques interministérielles** dans le cadre de mission Vivre ensemble ou Reça qui regroupe les EP ( enquête 2017-2018 Justice et PJJ ; enquête 2018 Culture Santé et médicosocial)



## 2. Des enquêtes annuelles auprès des services déconcentrés

Les chargés de mission Dedac réalisent des analyses sur leur politique interministérielle à partir des données Arpège (outil de programmation budgétaire) et des enquêtes annuelles compilées dans un recueil d'enquête envoyé aux services déconcentrés (Drac)

Les axes analytiques des sous actions pour les remontées budgétaires sont les suivants. Cet outil permet d'avoir une vision du nombre d'action par public cible mais pas sur la quantité de public touché.

AXES	Menu déroulant
Domaines culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transdisciplinaire</li> <li>- Théâtre, cirque, marionnettes...</li> <li>- Danse</li> <li>- Musique</li> <li>- Arts visuels</li> <li>- Patrimoines et Musées</li> <li>- Architecture</li> <li>- livre lecture</li> <li>- maîtrise du français</li> <li>- Numérique</li> <li>- Cinéma</li> <li>- médias</li> </ul>
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enfants et jeunes en temps scolaire</li> <li>- enfants et jeunes hors temps scolaire</li> <li>- enfants et jeunes sur tous leurs temps</li> <li>- adultes</li> <li>- intergénérationnel</li> </ul>
Territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- politique de la ville</li> <li>- monde rural</li> <li>- territoires mixtes</li> <li>- territoires non spécifiques</li> </ul>
Situation spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Handicap</li> <li>- justice</li> <li>- santé</li> <li>- « multi-situation »</li> <li>- sans situation spécifique</li> </ul>
Dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention territoriale</li> <li>- convention interministérielle</li> <li>- hors convention</li> </ul>

## Direction générale de la création artistique

### **Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion (BOCG)**

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion a réalisé en 2017 la première édition du *Panorama annuel des interventions du ministère de la culture en direction des labels* (données budgétaires, données d'activité, cartographies régionales d'implantation). Il a par ailleurs intensifié le suivi des labels de la création par la réalisation d'un kit méthodologique à destination des structures labellisées pour les accompagner dans leurs démarches d'enquêtes de publics, en utilisant les outils numériques aujourd'hui à disposition

En 2017, l'enquête économique sur *La concentration capitaliste et la diversité des acteurs et de la programmation dans les salles de grande capacité* a été actualisée, et face à l'intensification des mouvements capitalistes, de nouvelles études ont été lancées sur trois autres périmètres : les festivals de musique actuelle, le théâtre privé et la billetterie.

Enfin, le bureau a lancé la création de SIBIL de l'outil national de remontée des données de billetterie des spectacles qui seront exploitées dans le cadre de l'observatoire de la création artistique.

Sur la base du constat que la fréquentation du spectacle vivant en France représente une inconnue majeure, la direction de la création artistique du Ministère de la Culture a émis le souhait de mettre en place un système d'Observation statistique du spectacle vivant.

En particulier, des travaux de cadrage en 2017 ont permis de définir les contours d'un dispositif d'observation du spectacle vivant, basé sur la collecte de données de fréquentation et de recettes, issues des billetteries de spectacle.

Les 6 objectifs majeurs du projet SIBIL sont :

Doter le ministère d'une base centralisée des données de billetterie du spectacle vivant en France à la date imposée par la loi (1er juillet 2018)

Simplifier la démarche administrative du déclarant : permettre aux acteurs majeurs, comme aux petits entrepreneurs de remplir le plus simplement possible cette obligation, dans le cadre légal

Assurer la mise en place et la gestion des référentiels, avec des objectifs forts de fiabilité et de cohérence, notamment à des fins de statistiques de qualité

Favoriser l'adhésion des professionnels au dispositif SIBIL

Assurer la formation des utilisateurs

Assurer l'intégration complète de la solution

## Département de la politique des publics : un observatoire des publics des patrimoines

Le DPP assure une fonction d'observatoire des publics des patrimoines et de leurs pratiques, via quatre principaux dispositifs :

- La base de données Patrimostat
- La plateforme « OPUS »
- La requête dite « post-attentats »
- Le programme d'enquête « A l'écoute des visiteurs »

Le département de la politique des publics a une forte spécificité "métiers" indispensable pour connaître et piloter les politiques des publics des établissements patrimoniaux. Les études conduites par le DPP ont pour but d'évaluer l'impact des actions menées par le ministère et les établissements patrimoniaux afin d'améliorer l'accessibilité des patrimoines en matière d'offre éducative et culturelle, de conditions de visite ou d'information auprès des publics. Ainsi les résultats produits sont communiqués et mobilisés par de nombreux acteurs, notamment les établissements patrimoniaux que le département accompagne dans la mise en place de dispositifs de connaissance des publics.

### **Base de données Patrimostat**

Observatoire des publics des patrimoines (+ de 1 200 musées de France - dont les musées nationaux, les monuments nationaux, les Maisons des Illustres) : recensement annuel à partir d'un questionnaire papier jusqu'en 2017. À compter de 2018, la collecte s'effectue via une enquête en ligne (Muséofile), qui intègre l'ancien questionnaire Patrimostat.

Concernant la fréquentation et la composition des publics, les musées renseignent les informations suivantes dans le questionnaire en ligne :

- La fréquentation annuelle totale
- Le nombre d'entrées gratuites
- Le nombre d'entrées payantes
- Le nombre d'entrées visiteurs individuels
- Le nombre d'entrées de visiteurs en groupes hors scolaire
- Le nombre d'entrées de visiteurs en groupes scolaires
- Le nombre d'entrées de moins de 18 ans (hors groupes scolaires)
- Le nombre d'entrées de 18-25 ans
- Le nombre de d'enseignants (titulaires du Pass Education)
- Visiteurs étrangers (% du total des entrées) [uniquement la part du total des entrées (%)]
- Nombre de groupes accueillis : Scolaires / Autres
- Si le musée participe à ces événements, les fréquentations de : la Nuit européenne des musées, des Journées européennes du patrimoine, des Journées nationales de l'archéologie, des Journées des métiers d'art, des Rendez-vous aux jardins, de la Fête de la Science
- La fréquentation du premier dimanche du mois gratuit (s'il a lieu)
- La fréquentation des expositions temporaires (si elle fait l'objet d'un comptage spécifique)

**Plateforme ministérielle « OPUS »** : les musées et monuments nationaux sous tutelle de la Direction générale des patrimoines renseignent trimestriellement des données de fréquentation :

fréquentation totale, fréquentations payante et gratuite ainsi que des données sur la composition des publics : moins de 18, 18-25 ans, scolaires, titulaires du Pass Education.

La synthèse annuelle de cet observatoire, mettant en exergue les principales tendances de fréquentation constatées à l'échelle du territoire national, est publiée sur le site du ministère, elle porte sur l'année n-2 (en 2018, nous disposons des données consolidées pour 2016 pour les MdF et pour l'année 2017 pour les établissements nationaux) :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Connaissance-des-patrimoines/Connaissance-des-publics/Publics-et-patrimoines/PatrimoStat>

### **Panel post-attentats - fréquentation d'un échantillon de lieux patrimoniaux nationaux**

Suite aux attentats de novembre 2015, à la demande du Cabinet du ministère de la Culture, un dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation (fréquentation totale, fréquentation des scolaires, pourcentage de visiteurs étrangers) est mis en place auprès d'un échantillon de 22 établissements patrimoniaux nationaux (14 musées, 2 lieux d'expositions temporaires, 6 monuments nationaux).

### **Enquête « A l'écoute des visiteurs »**

Enquête par questionnaire auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (plus de 60 lieux enquêtés en 2018) : environ 10 300 visiteurs interrogés. Ce programme d'étude contribue à une connaissance générale des publics des établissements concernés et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquête. L'enquête se déroule pendant 6 jours dans les établissements participants, elle donne des informations sur les profils sociodémographiques des visiteurs enquêtés : le genre, l'âge, le niveau de diplôme, l'activité, la catégorie socio-professionnel, le lieu de résidence, et sur les modalités de visite (venue seul, en famille, entre amis, etc.)

## **OBSERVATOIRE LECTURE PUBLIQUE**

Le ministère de la Culture et de la Communication administre, dans le cadre du contrôle technique exercé par l'État sur les collectivités territoriales, une enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques publiques, prévue par les articles R310-5 et R320-1 du Code du patrimoine.

L'enquête nationale sur les bibliothèques publiques a été créée à la fin des années 1960 et dématérialisée dans les années 1990. En 2009, la mise en œuvre de cette enquête a suscité la création, au sein du Service du livre et de la lecture, d'un Observatoire de la lecture publique, qui a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser les données d'activité de l'ensemble des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Le projet s'appuie sur un partenariat avec les Conseils départementaux, qui contribuent à l'identification et au suivi des bibliothèques municipales et intercommunales qu'ils desservent.

Chaque année, l'Observatoire de la lecture publique recueille les données d'activité des bibliothèques relatives au bilan d'activité de l'année précédente. Ces données sont analysées dans les [synthèses annuelles](#) de l'Observatoire et mises en ligne dans un logiciel de cartographie interactive.

A ce jour, près de 12 000 établissements de lecture publique sont régulièrement interrogés par l'Observatoire de la lecture publique, qui constitue l'une des bases de données les plus riches à la disposition des acteurs culturels.

Remontées annuelles sur le nombre inscrits et emprunteurs 0-14 ans  
Actions culturelles

Outil de remontées d'information - SCRIB

Enquête nationale +15 ans avec interrogation sur usages passés. (Fréquentation au moins une fois)

## ANNEXE 4. DONNEES DEPP

### Scolarisation dans les 1er et 2nd degrés, dans l'apprentissage, dans les établissements médico-sociaux

DIAPRE - effectifs d'élèves des écoles publiques et privées du premier degré	
<b>Description</b>	Fichier statistique issu de l'application de gestion des élèves des écoles, recensant les caractéristiques des élèves, de leur école et de leur classe
<b>Périodicité</b>	4 extractions par an (septembre-octobre-janvier-juin)
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Informations relatives à l'élève (sexe, date de naissance, lieu de naissance, dispositifs...), à sa classe, à son école
<b>Champ</b>	France métro+DOM, public et privé sous contrat, 1 <sup>er</sup> degré
<b>Couverture</b>	99,5 % des élèves du public, 95,8 % des élèves du privé sous contrat (taux de couverture septembre 2017)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Taille des classes, taux de redoublement

Scolarité - Constat de rentrée des effectifs d'élèves des établissements publics et privés du second degré	
<b>Description</b>	Fichier statistique annuel issu d'une part des applications de gestion des élèves dans les établissements publics et privés sous contrat du second degré, d'autre part d'une enquête statistique auprès des établissements privés hors contrat, recensant les caractéristiques des élèves, de leur établissement, de leur classe et de leur formation.
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	sexe, âge, nationalité, niveau d'étude (collège, lycée, post bac), PCS du responsable, commune de résidence divisions et des formations suivies l'année en cours et l'année précédente secteur, localisation de l'établissement de scolarisation
<b>Champ</b>	France métro+DOM, public et privé sous et hors contrat, 2 <sup>nd</sup> degré et post-bac en lycée
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Langues vivantes, taux de passage, taux de redoublement, taille des classes

SIFA - Système d'information sur la formation des apprentis	
<b>Description</b>	Recensement des apprentis en formation dans un CFA au 31 décembre
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	apprentis
<b>Variables</b>	sexe, âge, nationalité, dernier diplôme obtenu, régime scolaire, reconnaissance éventuelle de travailleur handicapé, PCS du responsable, commune de résidence formations suivies l'année en cours et l'année précédente localisation de l'établissement de scolarisation, éventuelle convention avec un EPLE localisation, taille et activité principale de l'établissement employeur

<b>Champ</b>	France métro + DOM - tous ministères de tutelle et tous niveaux
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Effectif total, effectif en convention avec un EPLE et effectif d'entrants en apprentissages par niveaux, diplôme préparé, secteur d'activité de la spécialité préparée et régions académiques. Proportion d'apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans

Enquêtes 3 et 12 (scolarisation des enfants en situation de handicap dans les écoles et les établissements scolaires du 2nd degré) Enquête 32 (scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux)	
<b>Description</b>	Dispositif de trois enquêtes permettant de recueillir chaque année des informations individuelles sur les élèves en situation de handicap scolarisés, quels que soient leurs lieu et mode de scolarisation.
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Granularité</b>	Elève
<b>Variables</b>	<p>Enquêtes 3 et 12 : code_Uai de l'établissement, sexe, date de naissance, déficience, type de scolarisation ainsi que les éventuels aménagements de scolarité, aides et accompagnements dont bénéficie l'élève.</p> <p>Enquête 32 : code_Uai de l'établissement, sexe, date de naissance, déficience, scolarisé ou non scolarisé. Type de scolarisation, temps de scolarisation et niveau, si scolarisé.</p>
<b>Champ</b>	<p>Elèves qui bénéficient ou vont bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), suite à une demande effectuée auprès d'une maison départementale des handicapés (MDPH), et qui sont scolarisés en milieu ordinaire (y compris avec l'appui d'un dispositif collectif), ou qui suivent exclusivement un enseignement à distance par le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).</p> <p>Sont concernés les enfants ou adolescents scolarisés dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, dans le second degré, dans l'enseignement post-baccalauréat – sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des secteurs public et privé, y compris de l'enseignement privé hors contrat.</p>
<b>Couverture</b>	Exhaustive.
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Effectifs d'élèves scolarisés selon le mode de scolarisation, le niveau, la déficience, le type d'aide et d'accompagnement

EANA - Enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés	
<b>Description</b>	L'enquête vise à recenser les élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire français et scolarisés dans un établissement scolaire.
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	UAI de l'établissement, classe d'inclusion, sexe, année de naissance, langue maternelle, dispositif d'accueil (dates d'entrée et de sortie)
<b>Champ</b>	<p>élèves allophones, à partir du CP, qui, au cours de l'année scolaire N, vérifient l'une des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etre scolarisé dans un dispositif spécifique de français langue seconde (UPE2A ou UPE2A NSA) ;</li> <li>2. Etre scolarisé en milieu ordinaire avec soutien linguistique ;</li> <li>3. Etre pris en charge dans un autre dispositif spécifique de type module d'accueil temporaire, remobilisation FLS dans le cadre de la MLDS</li> <li>4. Etre scolarisé en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes :</li> </ol>

	manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation à venir. 5. Être en attente d'une solution, c'est-à-dire être en attente d'une scolarisation dans une école ou dans un établissement scolaire
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés par niveau d'inclusion scolaire, proportion d'élèves allophones au sein des effectifs scolaires, répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif, calendrier d'arrivée des élèves allophones au cours d'une année scolaire

## Résultats aux examens

DNB - résultats détaillés	
<b>Description</b>	Fichier statistique issu de l'application de gestion des inscrits au DNB (extraction issue de l'application CYCLADES), recueillant des informations sur le candidat, son établissement de scolarisation, et ses résultats à l'examen.
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- série de l'examen (général, professionnel), sexe, âge, type de candidat (scolaire, individuel, enseignement à distance), PCS du responsable, département de résidence, n° INE.</li> <li>- Caractéristiques de l'établissement de scolarisation : code-UA1, statut, localisation de l'établissement.</li> <li>- résultats</li> </ul>
<b>Champ</b>	France métro+DOM, centres français à l'étranger
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Taux de réussite, taux de mentions, notes par matière

BAC - résultats détaillés	
<b>Description</b>	Fichier statistique issu de l'application de gestion des candidats au baccalauréat.
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Caractéristiques du candidat : série/spécialité de formation, sexe, âge, type de candidat, PCS du responsable, lieu de résidence, n° INE. Caractéristiques de l'établissement de scolarisation : numéro établissement, statut, académie de gestion. Notes par matières aux épreuves terminales et anticipées, décisions de jury 1 <sup>er</sup> /2 <sup>nd</sup> groupe.
<b>Champ</b>	France métro+DOM, centres français à l'étranger
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Taux de réussite par voie et série, par PCS, taux de mentions, notes par matière



CAP, BEP, BP, MC de niveaux IV et V, BT et BMA, Certificat d'aptitude professionnelle, Brevet d'étude professionnelle, Brevet professionnel, Mentions complémentaires de niveau IV et V, Brevet de technicien et Brevet des métiers d'art	
<b>Description</b>	Fichier statistique issu de l'application de gestion des inscrits aux examens professionnels cités.
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Caractéristiques du candidat : sexe, âge, type de candidat (scolaire, en formation continue, apprenti ou individuel), lieu de résidence, n° INE pour certains candidats Caractéristiques de l'établissement : numéro établissement, statut, contrat Notes et matières aux épreuves de la spécialité choisie
<b>Champ</b>	France métro+DOM, centres français à l'étranger
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Taux de réussite aux différents examens, taux de mentions, notes par matière

## Insertion

IVA - Insertion dans la vie active	
<b>Description</b>	Analyser la situation professionnelle des lycéens sept mois après leur sortie du système éducatif.
<b>Périodicité</b>	Annuelle (situation au 1 <sup>er</sup> février)
<b>Granularité</b>	Jeune sortant de lycée
<b>Variables</b>	Age, sexe, commune de résidence Données relatives à la scolarité de l'année précédente : établissement fréquenté, classe et spécialité de formation, obtention du diplôme préparé, niveau de satisfaction quant à la formation reçue Autres diplômes détenus, possession du permis de conduire, Données relatives à la situation professionnelle : exercice d'une activité professionnelle (caractéristiques de l'emploi et de l'employeur, modalités d'exercice de l'activité) ou recherche d'emploi ou inactif (motif de l'inactivité).
<b>Champ</b>	France métro + DOM – sortants de formation professionnelle en lycée et ne poursuivant pas d'études
<b>Couverture</b>	Exhaustive (taux de réponse de l'ordre de 55 % + pondération de redressement)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	- Taux d'emploi selon le diplôme et la spécialité de formation préparés, l'obtention du diplôme préparé, le sexe, le type d'emploi occupé - Taux de chômage selon le diplôme préparé, l'obtention du diplôme préparé - Taux d'inactifs selon le diplôme préparé, l'obtention du diplôme préparé

IPA - Insertion professionnelle des apprentis	
<b>Description</b>	Analyser la situation professionnelle des apprentis sept mois après la fin de leur formation en alternance
<b>Périodicité</b>	Annuelle (situation au 1 <sup>er</sup> février)
<b>Granularité</b>	Jeune sortant de formation par apprentissage et ne poursuivant pas d'études
<b>Variables</b>	Age, sexe, commune de résidence Données relatives à la scolarité de l'année précédente : établissement fréquenté, classe et spécialité de formation, obtention du diplôme préparé, niveau de satisfaction quant à la formation reçue Autres diplômes détenus, possession du permis de conduire, Données relatives à la situation professionnelle : exercice d'une activité professionnelle (caractéristiques de l'emploi et de l'employeur, modalités d'exercice de l'activité) ou recherche d'emploi ou inactif (motif de l'inactivité).
<b>Champ</b>	France métro + DOM – sortants de formation par apprentissage et ne poursuivant pas d'études
<b>Couverture</b>	Exhaustive (taux de réponse de l'ordre de 55 % + pondération de redressement)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	- Taux d'emploi selon le diplôme et la spécialité de formation préparés, l'obtention du diplôme préparé, le sexe, le type d'emploi occupé - Taux de chômage selon le diplôme préparé, l'obtention du diplôme préparé - Taux d'inactifs selon le diplôme préparé, l'obtention du diplôme préparé

## Parcours et panels

Fichier des apprenants	
<b>Description</b>	<p>Le dispositif FAERE (Fichiers Anonymisés d'Elèves pour la Recherche et les Etudes) permet des appariements sécurisés de données individuelles, sur la base d'un identifiant (INE) crypté. Il permet de centraliser des fichiers de données individuelles anonymisées provenant de différentes sources en un seul point afin de faciliter les études statistiques, notamment celles relatives au suivi du parcours des élèves quel que soit leur cursus.</p> <p>Un fichier dit des apprenants est produit chaque année. Il contient l'ensemble des inscrits en formation dans le second degré et dans l'enseignement supérieur en lycée (hormis le privé hors contrat et l'agriculture). Il regroupe des informations provenant des Systèmes d'Information Scolarité et SIFA décrites autant que possible dans des nomenclatures communes afin de faciliter la constitution de cohortes.</p> <p>Il a été enrichi des caractéristiques des établissements de scolarisation et des résultats aux principaux examens (DNB, Bac, CAP, BEP).</p>
<b>Périodicité</b>	annuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Cf. supra.
<b>Champ</b>	France métro+DOM, public et privé sous contrat, 2 <sup>nd</sup> degré et post-bac en lycée, apprentissage
<b>Couverture</b>	exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	-

Panel 2007	
<b>Description</b>	Le panel du second degré recruté en 2007, qui fait suite à quatre panels de collégiens (recrutés successivement en 1973, 1980, 1989 et 1995), a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en sixième jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur). Le suivi des trajectoires des élèves de la cohorte a été prolongé par l'observation annuelle des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et par celle de l'entrée dans la vie adulte des jeunes ayant fini leur formation initiale.
<b>Périodicité</b>	-
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variabes</b>	Situation scolaire chaque année, acquis cognitifs et conatifs des élèves en 6 <sup>ème</sup> et fin de collège, environnement familial de l'élève, comportements et représentations des parents par rapport à la scolarité de l'enfant, déroulement des procédures d'orientation en fin de 3 <sup>ème</sup> et en fin de 2 <sup>nde</sup> .
<b>Champ</b>	Élèves entrés en 6 <sup>ème</sup> en 2007 en France métropolitaine
<b>Couverture</b>	Echantillon (35 000 élèves)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	-

Panel 2011	
<b>Description</b>	Ce panel du premier degré avait initialement pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école élémentaire jusqu'à l'entrée en sixième. Il a été ensuite prolongé aux études secondaires.
<b>Périodicité</b>	-
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variabes</b>	Situation scolaire chaque année, informations sur le milieu familial et l'implication dans la scolarité de l'enfant (enquêtes Famille 2012 et 2016), acquis cognitifs et conatifs en 2011, en 2016 et chaque année depuis l'entrée au collège
<b>Champ</b>	élèves entrés au CP en 2011 en France métropolitaine
<b>Couverture</b>	Echantillon (15 000 élèves)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	-

Projet d'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (Panel 2011)	
<b>Description</b>	L'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège s'insère dans le dispositif du panel d'élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011. La collecte est prévue d'avril à juillet 2019, au moment où les élèves à l'heure de cette cohorte auront atteint la classe de quatrième.  Cette enquête a pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège.
<b>Périodicité</b>	Enquête ponctuelle
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Outre les variables recueillies dans le cadre du Panel 2011, fréquence, types d'activité, conditions de pratique et représentations des activités physiques et sportives, de l'engagement associatif, des occupations pendant les vacances, du travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire.
<b>Champ</b>	élèves entrés au CP en 2011 en France métropolitaine
<b>Couverture</b>	Echantillon (15 000 élèves)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	-

Panel d'élèves en situation de handicap	
<b>Description</b>	Ce panel permet de décrire en détail et d'expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves en fonction de leur type de trouble, tout au long de leur scolarité (en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé). C'est un dispositif comprenant l'actualisation annuelle de la situation scolaire des élèves, des enquêtes auprès des familles, une enquête auprès des enseignants, et une évaluation standardisée des acquis des élèves nés en 2005 et scolarisés en milieu ordinaire.
<b>Périodicité</b>	-
<b>Granularité</b>	élève
<b>Variables</b>	Situation scolaire chaque année, déficience, aides humaines et matérielles, modalités de scolarisation, variables socio-démographiques, attentes des parents vis-à-vis de l'institution scolaire (enquête auprès des familles), expérience des enseignants, relations avec la famille et les autres intervenants (enquête auprès des enseignants), résultats de l'évaluation standardisée menée en 2016 sur le calcul, la lecture et la compréhension, la numération, les outils de la langue.
<b>Champ</b>	élèves en situation de handicap nés en 2001 ou 2005 et scolarisés en milieu ordinaire (écoles et établissements scolaires du second degré de l'enseignement public et de l'enseignement privé) et dans les établissements médico-sociaux au cours de l'année scolaire 2013-2014. France entière hors Mayotte.
<b>Couverture</b>	Echantillon de 13 000 élèves
<b>Principaux indicateurs produits</b>	-

## Evaluations

PISA - Programme international pour le suivi des acquis des élèves	
<b>Description</b>	<b>PISA</b> est un dispositif d'évaluation internationale pour le suivi des acquis des élèves. Il permet d'obtenir des indicateurs de compétence à l'âge de 15 ans. Il s'agit d'une initiative de l'OCDE. Les pays membres de l'OCDE et les pays partenaires peuvent adhérer à cette enquête. La DEPP participe au tirage de l'enquête, à la logistique, à la saisie, à la correction, et à l'exploitation des données. L'évaluation est passée tous les 3 ans sous la forme d'une thématique majeure et de deux thématiques mineures. Les élèves concernés sont ceux du 2nd degré, ceux de Segpa, ainsi que ceux du ministère de l'agriculture. En 2015, cela représentait 250 établissements.
<b>Périodicité</b>	Tous les 3 ans
<b>Granularité</b>	Données nationales
<b>Variables</b>	Une discipline majeure tous les 3 ans parmi la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon
<b>Principaux produits</b>	<b>indicateurs</b> Niveau de performance des élèves français par rapport à ceux des autres pays de l'OCDE.

TIMSS- Trends in International Mathematics and Science Study	
<b>Description</b>	L'étude internationale TIMSS mesure les performances en mathématiques et en sciences des élèves. Elle est organisée par l'IEA (Association Internationale pour l'Évaluation du rendement scolaire). TIMSS s'intéresse à l'ensemble des élèves présents à un niveau de scolarité donné, quels que soient leur âge, leur parcours scolaire et l'organisation des systèmes éducatifs. Dans le premier degré, l'étude concerne la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). La France y participe depuis 2015 (49 pays ou provinces avaient participé à l'enquête cette année-là). Pour le second degré, TIMSS évalue les élèves de grade 8, fin de quatrième en France. La France avait participé à la première mise en œuvre du test en 1995 ainsi que 40 autres pays. En 2019, la France participera pour la seconde fois à cette étude.
<b>Périodicité</b>	Tous les 4 ans
<b>Granularité</b>	Données nationales
<b>Variables</b>	
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon
<b>Principaux produits</b>	<b>indicateurs</b> Niveaux de performances des élèves français par rapport à ceux d'autres pays participants (UE et hors UE)

PIRLS- Progress in International Reading Literacy Study	
<b>Description</b>	<p>L'enquête internationale PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) est organisée par l'IEA (Association Internationale pour l'Évaluation du rendement scolaire). Il s'agit d'évaluer les performances en compréhension de l'écrit en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (la classe de CM1 pour la France).</p> <p>PIRLS s'intéresse à l'ensemble des élèves présents à ce niveau de la scolarité, quels que soient leur âge, leur parcours scolaire et l'organisation des systèmes éducatifs des pays participants.</p> <p>La dernière édition de l'enquête s'est tenue en 2016, permettant d'observer l'évolution des performances des élèves depuis 15 ans.</p>
<b>Périodicité</b>	Tous les 5 ans
<b>Granularité</b>	Données nationales
<b>Variables</b>	
<b>Champ</b>	France métro+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon.
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Niveaux de performances des élèves français par rapport à ceux d'autres pays participants (UE et hors UE)

ICILS - International Computer and Information Literacy Study	
<b>Description</b>	<p>L'évaluation internationale ICILS (International Computer and Information Literacy Study) porte sur les compétences en littératie numérique des élèves de quatrième. Le dispositif est mis en place sous l'égide de l'IEA (Association Internationale pour l'Évaluation du rendement scolaire).</p> <p>En 2018, la France a participé pour la première fois à cette étude initiée en 2013.</p>
<b>Périodicité</b>	Tous les 5 ans
<b>Granularité</b>	Données nationales
<b>Variables</b>	
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon.
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Niveaux de performances des élèves français par rapport à ceux d'autres pays participants (UE et hors UE)

Socle - Évaluation des compétences du socle commun	
<b>Description</b>	Evaluations des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (compétences 1 et 3 du domaine 1). Ce dispositif permet d'évaluer la maîtrise des compétences du socle commun des élèves sous forme d'un indicateur : pourcentage d'élèves qui maîtrisent les compétences du socle (CE2, 6ème & 3ème).
<b>Périodicité</b>	Les indicateurs sont calculés tous les ans à l'issue du cycle 2 (CP, CE1, CE2), du cycle 3 (fin de sixième) ou du cycle 4 (fin de la troisième). On dispose ainsi d'indicateurs comparables tous les 3 ans pour une même fin de cycle.
<b>Granularité</b>	Indicateurs nationaux avec ventilation selon le secteur de scolarisation : public hors éducation prioritaire, REP, REP+ et privé.
<b>Variables</b>	
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon. Echantillon de plusieurs milliers d'élèves depuis 2012 sur les domaines de la maîtrise de la langue, de la culture scientifique et des mathématiques.
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Pourcentage d'élèves qui maîtrisent les compétences du socle (CE2, 6ème & 3ème).

CEDRE - Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons	
<b>Description</b>	Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre), engagé depuis 2003, permet de mesurer les compétences des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre la plupart des domaines disciplinaires en référence aux programmes : maîtrise de la langue (école), compétences générales et langagières (collège), langues vivantes étrangères, histoire-géographie et éducation civique, sciences expérimentales, mathématiques. La présentation des résultats permet de situer les performances des élèves sur des échelles de niveau. Renouvelées à intervalle régulier, ces évaluations permettent de suivre l'évolution du « niveau des élèves » dans le temps
<b>Périodicité</b>	Chaque discipline est évaluée tous les 5 ans.
<b>Granularité</b>	Echelle de performance nationale.
<b>Variables</b>	Ventilation des résultats selon le sexe, le retard scolaire, l'origine sociale, le secteur de scolarisation...
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Echantillon.
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Evolution des performances des élèves dans une discipline donnée.

Repères CP-CE1	
<b>Description</b>	<p>Ces évaluations nationales ont été mises en place pour apprécier les acquisitions et les besoins de tous les enfants de CP et de CE1. Ce dispositif permet de donner au professeur des repères concernant les connaissances et compétences à renforcer dans deux domaines, le français et les mathématiques.</p> <p>La DEPP prépare les épreuves sous l'égide du conseil scientifique de l'éducation nationale, et en lien avec des équipes de chercheurs, la Dgesco, et l'IGEN. L'école reçoit les cahiers de passation, assure l'organisation et procède à la saisie en ligne des réponses.</p>
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Granularité</b>	Elève
<b>Variables</b>	Evaluation en français et en mathématiques
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	A partir du portail en ligne, mise à disposition des enseignants du profil de la classe et des acquis et besoins de chaque élève, pour les différentes compétences évaluées. Mise à disposition d'indicateurs à différents niveaux (école, circonscription,...) avec des repères nationaux.

Evaluations de début de 6ème	
<b>Description</b>	<p>Cette évaluation se déroule au début de l'année scolaire. Chaque élève est évalué, sur support numérique, sur certaines compétences dans le domaine de la langue française et dans celui des mathématiques dans le courant du mois d'octobre.</p> <p>Cette évaluation doit notamment permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. Elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.</p>
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Granularité</b>	Elève
<b>Variables</b>	Evaluation en maîtrise de la langue française et en mathématiques
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Un profil individuel de chaque élève, référé à des repères nationaux est mis à disposition, le positionnant selon quatre degrés de maîtrise dans chaque sous-ensemble de connaissances et de compétences évalué. Mise à disposition d'indicateurs à différents niveaux (école, circonscription,...) avec des repères nationaux.



Tests de positionnement de début de seconde	
<b>Description</b>	<p>Cette évaluation se déroule au début de l'année scolaire. Chaque élève de seconde générale, technologique ou professionnelle passe un test de positionnement, sur support électronique, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.</p> <p>C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et nécessaire pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi. Ce bilan n'est pas exhaustif et est bien entendu complémentaire des analyses des enseignants. Ce test doit aider les enseignants à mieux cibler et organiser cet accompagnement.</p>
<b>Périodicité</b>	Annuel
<b>Granularité</b>	Elève
<b>Variables</b>	Evaluation en maîtrise de la langue française et en mathématiques
<b>Champ</b>	France métropolitaine+DOM, public et privé sous contrat
<b>Couverture</b>	Exhaustive
<b>Principaux indicateurs produits</b>	<p>A partir du portail en ligne, mise à disposition des enseignants du profil de la classe et des acquis et besoins de chaque élève, pour les différentes compétences évaluées.</p> <p>Mise à disposition d'indicateurs à différents niveaux (école, circonscription,...) avec des repères nationaux.</p>

## Climat scolaire

Enquête Climat scolaire et victimation auprès des élèves	
<b>Description</b>	<p>L'enquête nationale <b>de climat scolaire et de victimation</b> en milieu scolaire donne des informations sur la façon dont les élèves perçoivent le climat scolaire et fournit des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, que ces actes aient fait l'objet ou non d'un signalement.</p> <p>Elle a été conduite pour la première fois au printemps 2011, auprès de collégiens. Depuis, l'enquête a été renouvelée, tantôt auprès de collégiens (2013 et 2017), tantôt auprès de lycéens (2015 et 2018). A partir de l'année 2019-2020, elle sera étendue aux élèves du premier degré.</p>
<b>Périodicité</b>	Désormais, chaque population, collégiens, lycéens, écoliers, sera interrogée tous les quatre ans, en alternance (sur un cycle de 4 ans, une année sera sans collecte).
<b>Granularité</b>	Elève
<b>Variables</b>	Sexe, âge, formation, régime
<b>Champ</b>	France métropolitaine + DOM
<b>Couverture</b>	Echantillon d'établissements ou d'écoles (quelques centaines au sein desquels plusieurs dizaines d'élèves sont sélectionnés)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	<p>Part d'élèves qui se sentent bien dans leur établissement, bien dans leur classe, qui s'entendent bien avec leurs enseignants</p> <p>Part d'élèves qui déclarent avoir été insultés, bousculés, agressés. Part d'élèves en situation de harcèlement</p>

Projet d'enquête sur l'éducation artistique et culturelle	
<b>Description</b>	L'enquête sur l'éducation artistique et culturelle auprès des élèves visera à décrire leur point de vue sur les actions et projets culturels et artistiques qui leur sont proposés dans le cadre scolaire, mais aussi dans les cadres péri- et extra-scolaires. Cette description sera enrichie d'éléments contextuels sur les pratiques artistiques et culturelles des enfants ainsi que sur leurs références culturelles.
<b>Périodicité</b>	A définir
<b>Granularité</b>	Elèves
<b>Variables</b>	Sexe, âge, formation, milieu social
<b>Champ</b>	France métropolitaine + DOM
<b>Couverture</b>	Echantillon de plusieurs milliers d'élèves (à préciser)
<b>Principaux indicateurs produits</b>	Part d'élèves ayant rencontré un artiste dans le cadre scolaire, péri- ou extrascolaire Part d'élèves participant à une chorale, à un club théâtre ou danse Part d'élèves ayant produit une œuvre dans le cadre scolaire

## ANNEXE 5. TABLEAU DE BORD JEUNESSE ET PANORAMA REGIONAL JEUNESSE ET SPORT

Thème	N° Tableau	Intitulé du tableau	Producteur	Source
<b>1. DÉMOGRAPHIE</b>				
<b>1. Démographie</b>	<b>1.1</b>	Évolution du nombre de jeunes selon le sexe et la tranche d'âge quinquennale - Part des <b>15-30 ans</b> dans la population totale	INSEE	Recensement de la population
<b>1. Démographie</b>	<b>1.2</b>	Mode de cohabitation de la population des ménages	INSEE	Recensement de la population
<b>1. Démographie</b>	<b>1.3</b>	Primo-nuptialité et âge moyen au premier mariage	INSEE	Recensement de la population et État civil
<b>1. Démographie</b>	<b>1.4</b>	Fécondité : âge moyen des mères à l'accouchement (en année)	INSEE	Recensement de la population et État civil
<b>1. Démographie</b>	<b>1.5</b>	Fécondité : âge moyen à l'accouchement, par rang de naissance de l'enfant	INSEE	Recensement de la population et État civil
<b>2. FORMATION - ÉDUCATION</b>				
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.1</b>	Situation des jeunes âgés de <b>15 à 29 ans</b>	DEPP A1	Insee, enquête Emploi
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.2</b>	Espérance de scolarisation de <b>15 à 29 ans</b>	DEPP A1	Sources multiples (ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et de la santé, Insee)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.3</b>	Poursuite d'études après la troisième	DEPP A1	Sources multiples (ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.4</b>	Poursuites d'études après la seconde générale et technologique	DEPP A	Sources multiples (ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.5</b>	Part de l'apprentissage parmi les <b>16-25 ans</b>	DEPP A1	MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.6</b>	Part des filles en apprentissage	DEPP A1	MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.7</b>	Poursuites d'études après la seconde année d'un CAP en voie scolaire	DEPP B1	Sources multiples (ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.8</b>	Répartition des <b>élèves de 15 ans</b> aux bas et hauts niveaux de compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique	DEPP B2	MEN-MESRI-DEPP, OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
<b>2. Formation - Education</b>	<b>2.9</b>	Répartition par profils de lecteurs lors de la Journée Défense et Citoyenneté	DEPP B2	Ministère des Armées-DSN et MEN-MESRI-DEPP, évaluation de la JDC

2. Formation - Education	2.10	Proportion d'élèves de lycée ayant déclaré se sentir "tout à fait bien" ou "plutôt bien" dans leur lycée	DEPP	MEN-MESRI-DEPP / Enquête nationale de climat scolaire et de victimation au lycée 2015
2. Formation - Education	2.11	Proportion d'élèves de lycée ayant déclaré avoir connu une situation de violence physique ou psychologique	DEPP B3	MEN-MESRI-DEPP / Enquête nationale de climat scolaire et de victimation au lycée 2015
2. Formation - Education	2.12	Proportion d'élèves de lycée public absentéistes	DEPP B3	MEN-MESRI-DEPP, enquête sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public
2. Formation - Education	2.13	Part de jeunes sortants précoces	DEPP A1	Insee, enquête emploi, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP
2. Formation - Education	2.14	Proportion de bacheliers dans une génération	DEPP B1	Sources multiples (ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture)
2. Formation - Education	2.15	Part des étudiants entrant en première année de l'enseignement supérieur à l'université selon la série du baccalauréat	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE
2. Formation - Education	2.16	Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de l'enseignement supérieur à l'université selon le sexe et l'académie	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE
2. Formation - Education	2.17	Part des étudiants diplômés du bac parmi les entrants en première année de préparation au DUT selon la série du baccalauréat	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE
2. Formation - Education	2.18	Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de préparation au DUT à l'université selon le sexe et l'académie du DUT	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE
2. Formation - Education	2.19	Étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA, selon la série du baccalauréat	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE / Ministre en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN
2. Formation - Education	2.20	Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA selon le sexe et l'académie de la STS	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE / Ministre en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN
2. Formation - Education	2.21	Niveau d'études supérieures par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans	DGESIP	Eurostat
2. Formation - Education	2.22	Licence : taux de réussite en trois ans et quatre ans	DGESIP	MESRI-SIES, enquête SISE

3. ACTIVITÉ - EMPLOI - CHÔMAGE				
3. Activité - Emploi - Chômage	3.1	Créations d'entreprises individuelles de 2009 à 2016	DGE	Insee, démographie d'entreprises
3. Activité - Emploi - Chômage	3.2	Créations de microentreprises de 2009 à 2016	DGE	Insee, démographie d'entreprises
3. Activité - Emploi - Chômage	3.3	Part des <b>moins de 30 ans</b> par type d'employeur, sexe et versant dans les trois versants de la fonction publique	DGAFP	SIASP, Insee. Traitement DGAFP
3. Activité - Emploi - Chômage	3.4	Part des <b>moins de 30 ans</b> par type d'employeur, sexe et versant dans les trois versants de la fonction publique	DGAFP	SIASP, Insee. Traitement DGAFP
3. Activité - Emploi - Chômage	3.5	Part des agents civils (hors militaires) de <b>moins de 30 ans</b> dans les trois versants de la fonction publique par région	DGAFP	SIASP, Insee. Traitement DGAFP
3. Activité - Emploi - Chômage	3.6	Part des <b>moins de 26 ans</b> parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique	DGAFP	FIPHFP, campagne de déclaration 2013 et 2016; traitement DGAFP
3. Activité - Emploi - Chômage	3.7	Insertion et région de formation	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
3. Activité - Emploi - Chômage	3.8	Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
3. Activité - Emploi - Chômage	3.9	Plus haut diplôme et sentiment de discrimination [à l'embauche]	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
3. Activité - Emploi - Chômage	3.10	Motifs de discrimination	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
3. Activité - Emploi - Chômage	3.11	Part de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche selon la résidence en quartiers prioritaires de politique de la ville (QPV)	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
3. Activité - Emploi - Chômage	3.12	Taux et part de chômage de 2003 à 2017	DARES	EEC - Enquête
3. Activité - Emploi - Chômage	3.13	Taux de chômage de 1 à 4 ans après la fin des études initiales de 2003 à 2017	DARES	EEC - Enquête
3. Activité - Emploi - Chômage	3.14	Taux d'emploi 2003 à 2017	DARES	EEC - Enquête

<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.15</b>	Taux de sous-emploi 2003 à 2017	DARES	EEC - Enquête
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.16</b>	Part des NEET de 2004 à 2017	DARES	EEC - Enquête
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.17</b>	Taux d'emploi sept mois après la fin des études des sortants de lycée et d'apprentissage	DEPP A1	MEN-MESRI-DEPP / Enquêtes insertion dans la vie active (IVA) et insertion des apprentis (IPA) 2016
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.18</b>	<b>Jeunes de moins de 26 ans</b> dans les différents dispositifs de politique de l'emploi	DARES	ASP (CUI-CIE, CUI-CAE, emplois d'avenir marchands et emplois d'avenir non marchands, IAE-traitements Dares) ; Cnasea remplacé depuis 2009 par l'ASP (contrats-emploi solidarité, contrats-emploi consolidé, contrats d'avenir, emplois jeunes) ; Dares (estimations - contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, Pacte, contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation) ; Insee, enquêtes Emploi pour les emplois occupés par les jeunes ; Unédic (SEJE).
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.19</b>	Part des sortants selon le diplôme, déclarant avoir suivi au moins une formation durant la période non emploi observée trois ans après la sortie du système éducatif	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.20</b>	Objectif principal de la formation	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.21</b>	Moyens d'information mobilisés	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
<b>3. Activité - Emploi - Chômage</b>	<b>3.22</b>	Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants	DGESIP	MESRI-SIES, enquête stages
<b>4. CONDITIONS DE VIE</b>				
<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.1</b>	Privations des ménages selon l'âge de la personne de référence	INJEP / INSEE	Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016
<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.2</b>	Répartition des individus et pauvreté au seuil à 60% du niveau de vie médian selon le type de ménage et leur âge	INJEP / INSEE	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015
<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.3</b>	Situation trois ans après la fin des études	CEREQ	Génération 2013 enquêtée en 2016
<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.4</b>	Évolution du nombre des mesures d'aide sociale à l'enfance de 1996 à 2016	DREES	DREES, enquêtes Aide sociale 1996-2015
<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.5</b>	Évolution du nombre d'actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert) de 1996 à 2016	DREES	DREES, enquêtes Aide sociale 1996-2015

<b>4. Conditions de vie</b>	<b>4.6</b>	Évolution du nombre de mesures de placement à l'aide sociale à l'enfance de 1996 à 2016	DREES	DREES, enquêtes Aide sociale 1996-2015
<b>5. LOISIRS - SPORT - CULTURE</b>				
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.1</b>	Taux de départ en voyage des jeunes de <b>15 à 24 ans</b>	DGE	DGE - enquête suivi de la demande touristique (SDT)
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.2</b>	Accès à l'internet des jeunes de <b>12 à 24 ans</b>	DGE	Credoc - enquête conditions de vie et aspirations
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.3</b>	Mode d'usage d'internet des jeunes de <b>12 à 24 ans</b>	DGE	Credoc - enquête conditions de vie et aspirations
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.4</b>	Usage d'internet en mobilité	DGE	Credoc - enquête conditions de vie et aspirations
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.5</b>	Motifs d'usage d'internet des jeunes de <b>12 à 24 ans</b>	DGE	Credoc - enquête conditions de vie et aspirations
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.6</b>	Dernière commande en ligne : achats en ligne au cours des 12 derniers mois	DGE	Eurostat
<b>5. Loisirs - Sport - Culture</b>	<b>5.7</b>	Taux de licences sportives en 2016	INJEP	INJEP – MEOS, Recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des sports
<b>6. ENGAGEMENT - PARTICIPATION</b>				
<b>6. Engagement - Participation</b>	<b>6.1</b>	Formation initiale des volontaires du Service Civique	ASC -INJEP	Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique, Calculs INJEP - MEOS
<b>6. Engagement - Participation</b>	<b>6.2</b>	Proportion de jeunes volontaires du Service Civique de niveau Vbis ou VI	ASC -INJEP	Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique, Calculs INJEP - MEOS
<b>6. Engagement - Participation</b>	<b>6.3</b>	Part des jeunes entrés dans le service civique	ASC -INJEP	Agence des Services et Paiements - Agence du Service Civique - INSEE (Recensement de population), Calculs INJEP - MEOS
<b>6. Engagement - Participation</b>	<b>6.4</b>	Effectifs des jeunes ayant réalisé une mobilité à l'étranger dans le cadre de programmes d'éducation formelle/non-formelle ou de développement et de perfectionnement professionnels	INJEP	CPMEI 2017; traitement INJEP-MEOS
<b>7. SANTÉ - HANDICAP</b>				
<b>7. Santé - Handicap</b>	<b>7.1</b>	Évolution des taux de recours à l'IVG selon l'âge de 1990 à 2016	DREES	DREES (SAE, PMSI) ; CNAM-TS - Données administratives
<b>7. Santé - Handicap</b>	<b>7.2</b>	Causes de décès des jeunes et des enfants en 2010-2015	Inserm	CépiDC - Données administratives (actes de décès)
<b>7. Santé - Handicap</b>	<b>7.3</b>	Part des jeunes ayant consommé des produits psychoactifs : tabac, alcool, cannabis, autres stupéfiants	OFDT	Escapad

<b>7. Santé - Handicap</b>	<b>7.4</b>	Nombre de jeunes ( <b>15-19 ans / 20-29 ans</b> ) accueillis dans des établissements et services médicaux sociaux selon le type d'établissement (enfant / adulte)	DREES	ES-Handicap auprès des structures pour personnes handicapées :2006 / 2010 / 2014 / 2018 (en 2020)
<b>7. Santé - Handicap</b>	<b>7.5</b>	Part des <b>moins de 26 ans</b> parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique en 2012 et 2015	DGAFP	FIPHFP , campagne de déclaration 2013 et 2016
<b>8. SÉCURITÉ - JUSTICE</b>				
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.1</b>	Nombre et part des jeunes dans les affaires poursuivables	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / SID statistiques pénales. Insee, estimations de population
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.2</b>	Part des jeunes "poursuivables "par âge au moment des faits et par sexe en 2016	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / SID statistiques pénales. Insee, estimations de population
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.3</b>	Nombre et part des jeunes dans les affaires poursuivables	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / SID statistiques pénales. Insee, estimations de population
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.4</b>	Nature des infractions des affaires poursuivables impliquant des jeunes selon l'âge et selon le sexe	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / SID statistiques pénales. Insee, estimations de population
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.5</b>	Traitement judiciaire des jeunes délinquants selon l'âge et selon le sexe	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / SID statistiques pénales. Insee, estimations de population
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.6</b>	Nature de la peine principale selon l'âge et selon le sexe	SDSE	Ministère de la Justice / SG / SDSE / Exploitation statistique du casier judiciaire national
<b>8. Sécurité - Justice</b>	<b>8.7</b>	Nombre de jeunes écroués au 1er janvier	SDSE	Ministère de la Justice / DAP / Statistiques trimestrielles des personnes écroués

Le Panorama statistique régional « Jeunesse - Sports – Cohésion Sociale » :

Le panorama statistique des données au niveau régional ou départemental est réalisé annuellement en collaboration avec la DREES. Il fournit des tableaux de données sur un certain nombre de thématiques, au niveau régional et départemental : Démographie ; Pauvreté – Précarité – Exclusion ; Immigration – Intégration ; Handicap et dépendance ; Cohésion sociale ; Etablissements et services médico-sociaux ; Logement – Hébergement ; Sports – Diplômes délivrés et en particulier sur les champs Jeunesse ; Enfance – Protection de l'enfance.



## ANNEXE 6. RAPPEL DES AVANCEES EN REPOSE AUX OBSERVATIONS DE LA CIDE

**On rappelle le rapport « Travaux du Conseil enfance et adolescence et droits de l'enfant, 2018 »**

### **Les avancées présentées par la DGCS dans son rapport de suivi de la CIDE en 2018**

Dans cette partie, nous reprenons<sup>117</sup> les éléments du rapport final de la DGCS, dont une version préliminaire a été présentée au Conseil de l'enfant le 20 septembre et qui a pu bénéficier par la suite du retour des administrations concernées, notamment en lien avec les travaux menés par le Conseil de l'enfant.

### **Etat du suivi en 2018**

De très nombreuses sources de données distinctes existent en France pour éclairer l'ensemble des domaines visés par la convention, qui ne peuvent toutes être recensées ici de manière exhaustive.

En premier lieu, le service statistique public français, constitué de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et des services statistiques ministériels (SSM), est un des principaux producteurs de statistiques et d'études en général et en particulier sur les conditions de vie et les droits des enfants. Peuvent par exemple être cités :

- Statistiques et études de l'Insee **sur la démographie, les niveaux de vie, les conditions de vie, les emplois du temps...** Par exemple, l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) qui fournit chaque année des indicateurs nationaux détaillés sur les privations matérielles des ménages avec enfants;
- Statistiques et études de la DREES (SSM du Ministère de la solidarité et de la santé) **sur la santé des enfants, les modes d'accueil du jeune enfant (offre et recours), le suivi de l'aide sociale à l'enfance** (Enquêtes annuelles auprès des conseils départementaux ou encore enquête quadriennale auprès des établissements et services de protection de l'enfance), la prise en charge du handicap (Enquête quadriennale établissements et services accueillant ou accompagnant des enfants en situation de handicap)
- Études et statistiques de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale) sur la **scolarité**.
- Sources des données du service statistique ministériel du ministère de l'**intérieur** (SSMSI) : messages d'informations statistiques (MIS) entrés dans le logiciel LRPGN ou le TAJ pour les **mineurs délinquants**
- Données relatives à la **participation culturelle des enfants** : enquêtes ponctuelles du SSM du ministère de la Culture.

---

<sup>117</sup> Partie extraite du rapport établi en 2018 par la DGCS pour le suivi des observations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU : partie collecte de données et insertion des éléments de « données » présents dans les autres parties du rapport.

L'institut national des études démographiques (Ined) est un producteur important de données et de recherches sur ces domaines. En particulier, peuvent être cités les projets suivants :

- **Cohorte Elfe** (Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance) : Étude sur une cohorte d'enfants de leur santé, leur scolarité, leur alimentation, leur familiale et sociale ou encore leur environnement.
- **Enquête Elap** (Étude Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement) : étude sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ainsi que sur leur devenir et leurs conditions de sortie du dispositif d'aide.
- **Enquête VIRAGE** (Violences et Rapport de genre ) (typologie des violences subies tout au long de la vie et sur les 12 derniers mois), réalisée par l'Ined en métropole et en cours de déploiement à la Réunion, en Guadeloupe et à la Martinique.

Par ailleurs, l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) produit des études, synthétise des statistiques, lance et suit des appels à recherche dans son champ de compétence. Il est également chargé du dispositif statistique **OLINPE** (Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance).

Peut être signalé également le **Recensement semestriel par la DIHAL des squats et bidonvilles** en s'appuyant sur son réseau de correspondants départementaux en préfecture, précisant le nombre de mineurs.

Enfin, un recueil de **données spécifiques et anonymisées dans le domaine de la santé et de l'action sociale** en faveur des élèves est renseigné chaque année par les personnels de santé et de service social (rapport tous les trois ans).

### Évolution de la collecte des données et leur diffusion

- La DREES a développé en 2018 un **outil de synthèse et de visualisation cartographique d'indicateurs sur les conditions de vie des enfants**, mobilisant de multiples sources et étudiant plusieurs dimensions : accueil des jeunes enfants, démographie, économie, éducation, logement, loisirs, santé.
- L'Enquête auprès des **établissements et services en protection de l'enfance** a été collectée par la DREES en 2018. Son champ a été **élargi aux établissements de la PJJ** et son questionnaire enrichi pour permettre de repérer les enfants accueillis ayant une reconnaissance du handicap.
- Note d'actualité publiée par l'ONPE et la DREES afin de mettre en valeur quelques « **Chiffres-clés en protection de l'enfance** » (janvier 2018), en lien avec la **recommandation du Conseil national de protection de l'enfance (CNPE)** relative à la publication annuelle d'indicateurs-clés dans le champ de la protection de l'enfance.
- **Large diffusion du chiffre relatif au nombre d'enfants décédés en 2016 en milieu intrafamilial** (source SSMSI), notamment dans le cadre du plan interministériel de mobilisation et

de lutte contre les violences faites aux **enfants 2017-2019** et de la **journée nationale de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants**.

- **Lancement** de la **phase d'accompagnement des conseils départementaux (CD)** dans le cadre du plan d'actions relatif à l'accompagnement des départements dans le cadre du dispositif OLINPE.

- Élaboration d'un **projet de décret sur les modalités de transmission d'informations sous forme anonyme à l'ONPE** et modifiant les articles D. 226-3-3 à D. 226-3-8 du *Code de l'action sociale et des familles* (en cours, piloté par la DPJJ) permettant à terme d'apparier les données de la protection de l'enfance à celle de la justice pour mineur.

- Dans le cadre du **Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2017-2019**, le SSMSI est chargé de : fournir des données relatives aux homicides d'enfants au sein de la famille à l'ONPE ; produire des données chiffrées relatives à l'ensemble des violences faites aux enfants enregistrées par la police et la gendarmerie nationales.

- Collaboration du SSMSI avec le ministère de la Justice dans le cadre d'un **groupe de travail piloté par l'INSEE**, visant à adapter dans le système statistique public français la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) .

- Recueil de données statistiques ventilées par le **GIPED** (pour les **adoptions nationales**) et par la mission de l'adoption internationale (pour les adoptions internationales)

Complément indispensable de la collecte des données, un cadre cohérent de **protection de la vie privée et des données personnelles** est également mis en place :

- **Renforcement des pouvoirs de contrôle de la CNIL** par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

- Présence d'un **délégué à la protection des données dans tous les ministères** depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données (25 mai 2018)

- Au ministère de l'Intérieur : contrôle par les responsables de traitement du ministère du respect du nouveau cadre européen de la protection des données à caractère personnel

- Dans le cadre du RGPD, **consécration d'une protection aux mineurs** en matière de protection des données à caractère personnel (notamment dans le cadre des traitements réalisés à des fins *marketing*) : âge auquel le mineur peut consentir aux finalités du traitement sans l'autorisation du titulaire de la responsabilité parentale fixé à 16 ans ; majorité numérique fixée à 15 ans

- Modification du III de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 par la **loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles** : « *lorsque les données à caractère personnel sont collectées auprès d'un mineur de moins de quinze ans, le responsable de traitement transmet au mineur les informations mentionnées au I du présent article dans un langage clair et facilement accessible* »

## Ressources allouées à la collecte des données relatives à l'enfance

Évaluer les ressources allouées à la collecte de données relatives à l'enfance est un exercice très complexe. Il faudrait identifier dans chaque grande opération statistique une partie dédiée à l'enfance (au sein du recensement de la population, des opérations sur les données administratives et fiscales permettant de décrire les niveaux de vie, isoler la partie enfance de toutes les opérations sur la santé etc.). Enfin, il faudrait pour chaque enquête additionner le temps humain consacré aux différentes opérations et les budgets des enquêtes.

Toutefois, à titre d'exemple, l'enquête **VIRAGE métropole** a été financée à hauteur de **1,27 M€** et celle en Outre-mer à hauteur de **445.000 €**

### A venir

Dans le cadre des travaux en cours des principales sources déjà mentionnées plus haut, on peut signaler quelques faits marquants :

- Exploitation et diffusion des résultats de l'enquête ES-protection de l'enfance 2018 de la Drees
- Préparation de la collecte de l'enquête 2019 auprès des établissements et services pour les enfants handicapés (enrichie de manière à repérer, parmi les enfants accueillis, ceux qui relèvent de l'ASE)
- Préparation par la Drees d'une nouvelle vague d'enquête sur les modes d'accueil des jeunes enfants
- Préparation des prochaines phases de l'enquête auprès de la cohorte Elfe, par l'Ined
- Publication du décret organisant les modalités de transmission d'informations de la PJJ sous forme anonyme à l'ONPE (novembre 2018).
- Chiffrage des violences aux enfants à partir de la nomenclature des natures d'infractions commune aux ministères de la Justice et de l'Intérieur, selon les ventilations de l'ICCS en ce qui concerne les natures des crimes et délits.
- Organisation annuelle du recensement statistique et de la publication du nombre d'enfants morts à la suite de violences intrafamiliales (mesure n°1 du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants).
- Mise en oeuvre du protocole concernant l'éducation artistique et culturelle : évaluation de **l'offre scolaire d'éducation artistique et culturelle** (dès l'année 2018-2019) et évaluation des bénéficiaires auprès des enfants et de leur famille (dès 2020).

En outre, est envisagé un projet de constitution d'un panel statistique transversal aux différents champs de l'aide sociale et de la protection sociale (panel ETAPS), qui permettrait à terme, d'apparier les données du dispositif OLINPE avec d'autres panels statistiques, et de pouvoir suivre ainsi le devenir des enfants et jeunes majeurs passés par l'ASE.

## ANNEXE 7-1. RAPPEL DES BESOINS SUR LE HANDICAP ET LES MNA : LES RAPPORT 2018 DU C.ENFANCE DU HCFEA

### Un exemple de besoin de données dans la petite enfance en situation de handicap

Le rapport « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille » du Conseil Enfance du HCFEA a mis l'accent sur l'exercice délicat d'une estimation du nombre d'enfants en situation de handicap. Le diagnostic de l'enfant n'est pas toujours réalisé (selon les cas, les troubles peuvent être avérés dès la grossesse ou en période périnatale ou bien se déclarer progressivement, ils peuvent aussi être repérés plus ou moins tardivement dans la vie des enfants), le handicap a plusieurs définitions et les instruments statistiques ne sont pas toujours efficaces, ce qui explique en grande partie ces difficultés de mesure. Quelles solutions pourraient être envisagées ?

### Les difficultés de mesure du nombre d'enfant en situation de handicap

Au-delà des situations où le diagnostic (voire le repérage) n'est pas encore établi, la mesure du handicap des enfants en France se fait essentiellement selon deux entrées<sup>118</sup> : une approche épidémiologique ou médicale et une approche plus institutionnelle et administrative, liées notamment aux prestations et aides reçues.

Une dernière approche repose sur des données déclaratives qui sont malheureusement aujourd'hui trop anciennes. En effet, l'enquête Handicap-Santé réalisée par la Drees et l'Insee a maintenant 10 ans (HSM 2008).

### La première approche est médicale et épidémiologique.

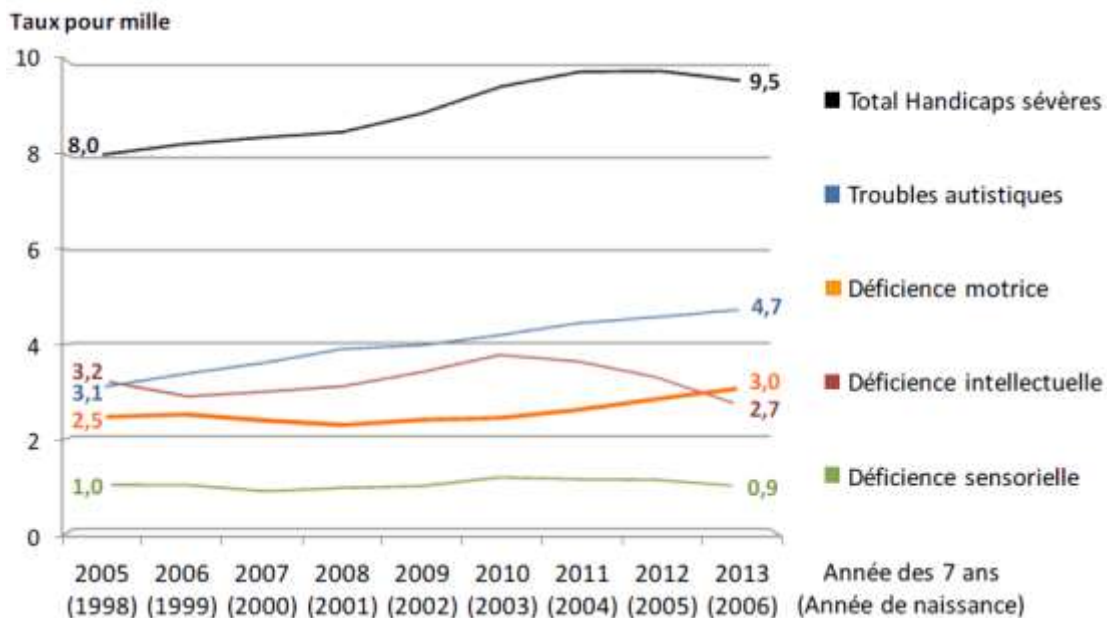
Les informations recueillies, ont pour objectifs principaux : la mesure de la prévalence du handicap et son évolution, de décrire le handicap et de façon plus mineure de caractériser la population. En France, ce type de d'enquêtes, sont réalisées en population générale, depuis le début des années 1990, dans quatre départements (Isère, Savoie, Haute-Savoie, Haute-Garonne) et sont intégrées dans deux registres (Isère, Savoie et Haute-Savoie d'une part et Haute-Garonne d'autre part). Elles reposent sur les dossiers médicaux des enfants consultés, après un aval parental<sup>119</sup>, auprès des Maisons départementales des personnes handicapés (MDPH), des services hospitaliers ou autres établissements spécialisés, des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), des structures sanitaires accueillant des enfants et les services de psychiatrie. Ces enquêtes, portant essentiellement sur des informations médicales, sont finalement assez pauvres en éléments de contexte sociodémographique. Elles permettent néanmoins d'estimer la prévalence du handicap pour une génération donnée. Ainsi, **environ 1 % des enfants en moyenne qui naissent une année donnée seront porteurs d'une déficience sévère selon ces registres, soit entre 7 500 et 8 000**

<sup>118</sup> Cans Ch., Makdessi-Raynaud Y. et Arnaud C. (2010), « Connaître et surveiller les handicaps de l'enfant », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°16-17, 4 mai 2010.

<sup>119</sup> 1,5 à 5 % des parents refusent la consultation des dossiers selon le registre (DREES [2011], *L'état de santé de la population en France*, Suivi des objectifs annexés à la loi de santé publique, rapport 2011).

**enfants par an.** Cette mesure est réalisée aux **5 ou 7 ans de l'enfant**<sup>120</sup>, selon le registre, permettant ainsi la prise en compte des délais de diagnostic, et ne permet donc pas directement d'estimer le nombre total d'enfants en situation de handicap âgés de la naissance à 7 ans, compte-tenu de la montée en charge progressive du nombre enfants porteur d'un handicap pendant les premières années de vie ( progressivité de détection d'une partie des handicaps) ( Plusieurs handicaps peuvent être renseignés, mais un handicap principal est identifié. Ce type d'études permettent surtout de décrire plus en détail les types de handicap : déficience motrice, trouble psychique, déficience intellectuelle, déficience sensorielle. Elles révèlent ainsi une croissance du taux de prévalence du handicap sévère pour les enfants ces dernières années, dues essentiellement à l'augmentation du repérage des enfants porteurs de troubles autistiques (graphique ci-dessous).

**Graphique : Taux de prévalence des déficiences neuro-développementales sévères en Isère, Savoie et Haute-Savoie de 2005 à 2013**



**Lecture :** En 2013, 9,5 pour mille enfants âgés de 7 ans sont porteurs de handicaps sévères.

**Champ :** Enfants âgés de 7 ans, départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie pour RHEOP.

**Source :** Registre des handicaps de l'enfant et observatoire périnatal (RHEOP – Isère, Savoie et Haute-Savoie) – RHEOP (2017), « Handicaps sévères et mortalité », *Bulletin du RHEOP*, mai.

Ces registres adoptent une définition restreinte du handicap se concentrant sur les handicaps sévères. Des études anciennes (enfants nés entre 1976 et 1985) et portant sur le champ des enfants âgés de 0 à 19 ans estiment que la prévalence est doublée en intégrant d'autres anomalies (malformations, maladie somatiques, autres troubles mentaux et déficiences)<sup>121</sup>. Mais à notre connaissance aucune étude actuelle ne permet de mesurer cela pour des enfants de 0 à 6 ans. Les registres portent sur quatre départements et supposent, si on extrapole ces données au niveau

<sup>120</sup> 7 ans pour l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie et 5 ans pour la Haute-Garonne.

<sup>121</sup> CTNERHI (2004), *Le handicap en chiffre 2004*, Éditions CTNERHI.

national, une uniformité de la situation du handicap des enfants en France, hors cette hypothèse ne semble pas évidente<sup>122</sup>.

Enfin, **les exploitations de ces bases de données, portent essentiellement sur des questions de santé.**<sup>123</sup> Certaines exploitations secondaires permettent d'éclairer des problématiques sociales, sans pouvoir aller très loin. Quels sont les effets de la présence d'autres enfants, du diplôme des parents, de l'environnement familial, etc. ? Le portrait social des enfants et des familles est donc largement incomplet.

### **L'information sur le handicap des enfants peut provenir également de données administratives.**

L'enfant ou sa famille doit alors être **un bénéficiaire** d'une prestation, d'une aide monétaire, d'un accompagnement, d'un suivi, ou encore d'un hébergement. Par définition le champ des bénéficiaires ne couvre pas l'ensemble des enfants en situation de handicap.

Le rapport du HCFEA présente le nombre d'enfants bénéficiaires de de **l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)**<sup>124</sup>.

**Tableau : Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en décembre 2017 en France**

	<b>0-4 ans</b>	<b>5-9 ans</b>	<b>10-14 ans</b>	<b>15-19ans</b>
<b>Nombres d'enfants</b>	23 000	83 000	103 000	74 000

**Lecture :** En décembre 2017, 23 000 enfants de 0 à 4 ans (inclus) sont bénéficiaires de l'AEEH.

**Champ :** France entière, bénéficiaires de l'AEEH.

**Source :** Cnaf, Fichiers BENETRIM et FILEAS.

En moyenne, en 2017, rapporté aux estimations de la population de l'Insee par tranche d'âge quinquennal, 0,6 % des enfants de la naissance à 4 ans, 2,0 % des 5-9 ans, 2,4 % des 10-14 ans et 1,8 % des 15-19 ans sont bénéficiaires de l'AEEH. Les effectifs de bénéficiaires sont présentés dans le tableau ci-dessus. Toutefois, une demande au service producteur de la Cnaf sera réalisée pour obtenir le nombre précis de bénéficiaire de 0 à 6 ans et produire le taux de bénéficiaires de l'AEEH

<sup>122</sup> Par exemple, le nombre de bénéficiaires de la prestation compensation du handicap est très variable selon les départements, du simple au double (DREES (2017), *L'aide et l'action sociales en France – édition 2017*, Panorama de la DREES), idem pour les bénéficiaires de l'AEEH (cf. voir données Cnaf dans le rapport du Conseil enfance, *op.cit.*).

<sup>123</sup> On peut par exemple citer Guyard A., Lachenal M., Ihl S., van Bakel M. Fauconnier J. et Cans Ch. (2013), « Déterminants et fréquence du non-emploi chez des mères d'enfant en situation de handicap », *European Journal of Disability Research*, n°7, p 176-192, étude intéressante, parmi d'autres, sur les déterminants du non-emploi des mères d'enfants en situation de handicap en fonction des caractéristiques des enfants, du type d'accueil à visée éducative et des caractéristiques familiales. D'après cette étude de Guyard et *al.* une mère d'enfant en situation de handicap sur deux est sans emploi (inactif ou retraité). Ce taux est plus important si l'enfant présente des déficiences intellectuelles sévères, n'a pas d'accompagnement éducatif (68 %) et si le père est sans emploi.

<sup>124</sup> Les parents des enfants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'AEEH, au titre d'un enfant handicapé, de la naissance à vingt ans et fait partie des prestations familiales relevant du code de la Sécurité sociale. Elle peut être complétée d'un complément d'allocation. Si l'enfant est placé en internat, avec prise en charge intégrale des frais de séjour par l'assurance maladie, l'État ou l'aide sociale, l'allocation n'est toutefois pas due. S'il existe une prise en charge par ailleurs en externat ou semi-internat par l'assurance maladie, l'État ou l'aide sociale à l'enfance l'allocation peut ne pas être versée. L'allocation est enfin versée si le taux d'incapacité permanente de l'enfant est supérieur ou égal à 50 %. La définition du handicap repose ici sur le concept propre à la Sécurité sociale de taux d'incapacité permanente.

âgés de 0 à 6 ans, soit le champ du rapport du HCFEA. Le rapport identifie également les enfants bénéficiaires d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**. Le PPS<sup>125</sup> sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité en milieu ordinaire ou non (accompagnement humain, attribution de matériel pédagogique adapté, dispense d'un ou plusieurs enseignements...). La scolarisation n'était pas obligatoire jusqu'à présent avant 6 ans, les besoins d'aides à la scolarisation sont probablement sous évalués (Le rapport estime qu'environ 30% des enfants de trois ans en situation de handicap ne sont pas scolarisés, et estime par ailleurs un besoin de prise en charge additionnelle potentielle pour 20 000 enfants, pour tenir compte de l'écart entre les besoins et la mise en place effective d'une solution de scolarisation adaptée)

**Sur la tranche d'âge 3-6 ans, la population bénéficiant d'un PPS en 2015 s'élève à 42 000 enfants** (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau : Enfant bénéficiant d'un PPS en 2015**

Age dans l'année considérée	Total général	en % population générale
3	2 893	0,4%
4	8 091	1,0%
5	12 635	1,6%
6	17 920	2,2%
7	22 020	2,8%
8	25 959	3,2%
9	30 258	3,8%
10	33 422	4,2%
11	33 661	4,2%
12	31 555	3,9%

**Lecture :** En 2015, 3 000 enfants de 3 ans scolarisés bénéficient d'un PPS.

**Champ :** France métropolitaine et DOM, écoles publics et privés.

**Sources :** MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Enfin, une dernière institution est présentée dans le rapport du HCFEA permettant d'identifier des enfants en situation de handicap bénéficiaires d'un accompagnement : les CAMSP. Les CAMSP, également intégrés aux données des registres présentés plus haut, sont des établissements médico-sociaux en charge d'intervenir dans les problématiques de handicaps auprès des enfants de 0 à 6 ans. Ces établissements ont pour missions d'accompagner les familles dans le dépistage, le diagnostic, l'accompagnement, l'éducation de leurs jeunes enfants avant leur entrée à l'école. **Les CAMSP suivent environ 30 000 enfants (0-6 ans) en décembre 2015 et 42 000 au moins une fois au cours de l'année 2015.**

<sup>125</sup> Cf. circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires en Annexe 7. Dans les données DEPP utilisées dans cette le rapport du HCFEA sur le handicap, *op.cit.*, , le nombre d'enfants bénéficiant d'un PPS inclue aussi les enfants bénéficiant d'un Gevasco même quand le PPS n'a pas été formellement établi.



**Tableau : Effectif d'enfants suivis en CAMSP par âge et part dans la population générale**

Age	Part par âge des enfants suivis en CAMSP	Effectif d'enfants suivis en CAMSP	Poids dans la population générale d'enfants (%)
moins de 1 an	6%	1814	0,2%
12 - 23 mois	12%	3627	0,5%
24 mois -35 mois	16%	4837	0,6%
36 mois -47 mois	19%	5744	0,7%
48 mois - 59 mois	22%	6650	0,8%
60 mois - 71 mois	18%	5441	0,7%
6 ans et +	6%	1814	0,2%
<b>Total</b>		<b>30229</b>	

Source : Rapport d'activité 2016 – CNSA.

Finalement, les différentes mesures proposées dans le rapport du HCFEA convergent vers une estimation de l'ordre de **60 000 à 70 000 enfants sur la tranche naissance – 6 ans en situation de handicap sévère ou bénéficiaires d'une prestation ou encore d'un suivi**<sup>126</sup> Globalement le rapport estimait un besoin d'accompagnement plus précoce complémentaire pour 30 à 40 000 enfants en restant dans un périmètre choisi par le rapport de s'en tenir aux handicaps sévères ou moyennement sévère sur cette tranche d'âge.

**Ce travail de recension, met surtout l'accent sur l'absence, à notre connaissance, en France d'études en population générale sur le handicap des enfants, qui pourtant semblent ou semblaient possibles avec des enquêtes comme Handicap-Santé réalisée en 2008**, Handicaps-Incapacités-Dépendance réalisée en 1999 (HID 1999, production DREES-Insee), ou encore les anciennes enquêtes décennales sur la santé de l'Insee. Des études, sur le champ de l'enfance et de la jeunesse, à partir de ces enquêtes indiquent parfois en creux des taux de prévalence bien supérieurs à ceux identifiés plus haut<sup>127</sup>. Dans une étude de Bouvier et Niel<sup>128</sup> (2010), 5,4 des jeunes de 10 à 24 ans ont un handicap selon leur déclaration ou celle d'un membre du ménage. Cette mesure intègre les handicaps modérés et les difficultés d'apprentissage, du langage ou de la compréhension, classées parmi les handicaps dits cognitifs. Une étude plus ancienne, estimait un taux de prévalence de l'ordre de 3 % pour les 0-19 ans en France<sup>129</sup> (ce sont les gênes ou difficultés dans la vie quotidienne qui sont observées ici). Le spectre du handicap est plus important que celui observé dans les études et enquêtes médicales ou par l'analyse de nombre de bénéficiaires d'une prestation ou d'un suivi en raison d'un handicap

Le HCFEA propose dans la partie 3.2.3 une série de proposition pour résoudre ces difficultés.

<sup>126</sup> Des exploitations du même ordre sur les enfants en établissement social pourraient compléter cette analyse .

<sup>127</sup> Dans le rapport du HCFEA déjà cité, était également indiqués des taux de prévalence beaucoup plus importants si l'on inclue une plus large périmètre de troubles.

<sup>128</sup> Bouvier G. et Niel X. (2010), « Les discriminations liées au handicap et à la santé », *Insee Première*, n°1308, juillet.

<sup>129</sup> Gardreau M., Mormiche P., Jourdain A et al. (1994), *Enquête sur la santé et les soins médicaux 1991-1992*, Insee résultats - Consommation et modes de vie. Ce qui ne préjuge pas, là encore du taux de prévalence par année, compte-tenu de la montée en charge progressive du repérage de handicaps dans la vie des enfants.

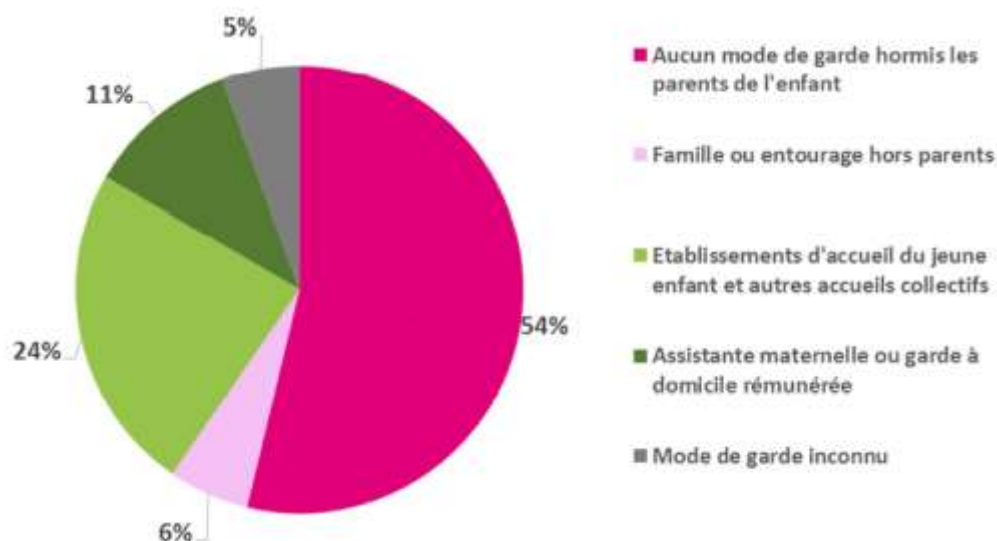
## Avant trois ans connaître la situation des familles avec un enfant en situation de handicap : la nécessaire mise en place d'enquêtes

Afin d'évaluer dans quelle mesure les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans sont présents dans les différents modes de garde et d'accueil, il est nécessaire de disposer de données comparables à celles qui existent pour la population générale. S'agissant des structures collectives (EAJE), il est également utile de connaître les modalités de cet accueil : s'agit-il d'un accueil à temps plein ou à temps partiel ?

Ces informations ne sont pas disponibles dans les enquêtes sur l'accueil du jeune enfant, et difficilement observables avec ces dispositifs étant donné le faible nombre d'enfants en situation de handicap. En effet, à notre connaissance, la seule étude chiffrée permettant d'identifier le recours par les parents de jeunes enfants en situation de handicap aux différents modes d'accueil a été élaborée par la CNSA à partir des rapports d'activité des CAMPS. Selon ces travaux, de la naissance au 3 ans de l'enfant, 54 % des enfants sont gardés exclusivement chez les parents, soit 1,7 fois plus que des enfants de moins de trois ans en moyenne en France (cf. graphique ci-dessous)<sup>130</sup>.

Notons toutefois, que les informations sur les modes de garde et d'accueil sont renseignées dans cette étude pour seulement un enfant sur deux suivi en CAMPS<sup>131</sup> et invite donc à la prudence.

**Graphique : Répartition des modes de garde des enfants de moins de trois ans suivis en CAMSP**



**Lecture :** 54 % des enfants suivis en CAMSP et enquêtés sont gardés uniquement par leurs parents.

**Champ :** 154 CAMSP ont indiqué les modes de garde pour 4 995 enfants de moins de trois ans.

**Source :** Rapports d'activité des CAMSP en 2015 ; CNSA (2017), *Synthèse des rapports d'activité des CAMSP en 2015*.

Cette étude, même imparfaite, fait toutefois apparaître **une sous-représentation des assistantes maternelles parmi les modes d'accueil du jeune enfant en situation de handicap : 11 % contre 30 %** de recours en population générale (cf. HCFEA [2017], *L'accueil des enfants de moins de trois ans*). En revanche, l'accueil collectif apparaît plus important car au même niveau que les statistiques sur le recours à un EAJE (23 %). Il apparaît toutefois difficile de continuer la comparaison avec les

<sup>130</sup> CNSA (2017), *Synthèse des rapports d'activité des CAMSP en 2015*.

<sup>131</sup> En 2016, environ 10 000 enfants de 0 à 35 mois sont suivis en CAMPS, cf. rapport HCFEA.

enquêtes statistiques de référence, comme Modes de garde et d'accueil de la Drees, ou encore l'enquête famille et logements de l'Insee tant la formulation des questions est différente.

### Les solutions envisagées pour répondre à ces difficultés

#### **Une nouvelle enquête en population générale sur le handicap**

Les enquêtes en population générale sur le handicap sont complexes à réaliser dans la mesure où elles nécessitent la réalisation au préalable d'une enquête dite « filtre », c'est-à-dire d'identification des individus qui en France sont en situation de handicap, qui serait représentative de tous les individus vivant en France. Les entrées bénéficiaires ne sont donc pas appropriées pour ce type d'enquête. C'est à partir des données du recensement de la population qu'on peut réaliser une telle enquête. Mais pour obtenir un nombre d'individus en situation de handicap, représentatif par type de handicap, par âge, etc. le nombre d'individus à enquêter dans l'enquête filtre doit être très important. Une fois identifié, une seconde enquête beaucoup plus longue est réalisée pour décrire la situation de ces personnes en situation de handicap.

C'est sur ce modèle qu'était conçue l'enquête Handicap-Santé réalisée par la Drees et l'Insee en 2008. Toutefois, ces enquêtes sont très coûteuses. Une estimation réalisée par Drees évalue à environ 6 millions d'euros, la réalisation d'une telle enquête (ensemble des coûts). La réflexion pour la réalisation d'une nouvelle enquête est actuellement en cours.

**Proposition. Le HCFEA encourage vivement la Drees et l'Insee à renouveler l'exercice de l'enquête Handicap-Santé et à produire des études sur le champ de l'enfance et de la jeunesse en situation de handicap. De même il trouve opportun de poursuivre et renforcer les travaux de recensement des suivis dans les CAMSP par la CNSA. Il juge indispensable d'assurer le financement pérenne de ces études. Il attire pour cela l'attention du Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, sur les moyens nécessaires aux producteurs de données pour réaliser ces enquêtes qui apportent des informations essentielles à la connaissance du handicap pour l'ensemble de la population, y compris les enfants et parmi eux ceux qui ont besoin de mesures spécifiques alors même que la reconnaissance administrative et/ou médicale du handicap, est en cours.**

#### **Compléter les dispositifs existants, notamment les enquêtes auprès des ménages, avec des questions sur le handicap**

À coût minimal, les dispositifs statistiques déjà existants et routiniers pourraient être complétés d'une question d'identification des individus au sein d'un logement ou d'un ménage en situation de handicap. Ces questions sont déjà disponibles dans une partie des enquêtes ménages de l'Insee, pour les individus de 15 ans ou plus. Dans l'enquête Emploi de l'Insee, une question de ce type a été ajoutée depuis 2013. Elle permet des exploitations particulièrement originales par exemple sur les bénéficiaires de minima sociaux (cf. DREES [2017], *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Panorama de la DREES).

Pour les enfants il s'agirait d'identifier au sein d'un ménage ou d'un logement la présence d'un enfant en situation de handicap.

**Proposition.**

**Le HCFEA recommande particulièrement d'ajouter des questions handicap dans les enquêtes ménage existantes :**

- **Au sein du Tronc commun des ménages (TCM) de l'Insee, qui constitue la base de l'ensemble des enquêtes ménages de l'Insee : l'ajout d'une question de repérage du handicap d'un habitant du logement**, quel que soit son âge, permettrait la réalisation de nombreuses exploitations, y compris pour les plus jeunes enfants (en empilant les résultats de plusieurs enquêtes).
- **Dans le cadre de l'enquête décennale famille et logements de l'Insee, qui complète l'enquête annuelle de recensement une année donnée : un repérage des individus en situation de handicap** serait particulièrement intéressant. L'échantillon étant de grande taille, il permettrait des exploitations fines sur les enfants. Par ailleurs, on aurait ainsi des informations sur la scolarisation et les modes d'accueil de ces enfants<sup>132</sup>.

**L'enjeu d'une meilleure connaissance de l'accueil dès avant 3 ans et de la possibilité d'une conciliation vie familiale et vie professionnelle pour les parents**

Le HCFEA souhaiterait que l'on dispose d'informations supplémentaires sur la garde et l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, voire à 6 ans, pour compléter d'une part les travaux menés par la CNSA présentés ci-dessus et d'autre part l'enquête réalisée par la DGCS au printemps 2018 auprès de modes d'accueil de la petite enfance (EAJE et MAM) qui ne porte toutefois pas sur tous les modes d'accueil. L'actualisation de l'enquête Modes de garde et d'accueil de la Drees qui devrait intervenir en 2020 serait l'occasion de compléter grandement l'information disponible sur ces enfants, leur accueil, ainsi que l'organisation familiale liée au handicap de l'enfant. Pour se faire, il faudrait constituer un échantillon *ad hoc* en parallèle de l'échantillon en population générale à partir soit d'informations sur les enfants bénéficiaires de l'AEEH, ou bien des informations des CAMSP. Cette enquête *ad hoc*, qui pourrait être réalisée auprès de 1 000 enfants, apporterait un surplus de connaissance représentatif et robuste sur ces enfants, essentiel à la connaissance publique. Des institutions comme la CNSA, la Cnaf ou encore la DGCS pourraient contribuer au financement et la réalisation de ce complément à l'enquête Mode de gardes et d'accueil de la Drees.

**Proposition.**

**Compléter la prochaine enquête Mode de garde et d'accueil par un sur-échantillonnage portant sur 1000 enfants en situation de handicap, à établir à partir des données de l'AEEH ou des informations des CAMSP.**

---

<sup>132</sup> Préciser les appariements d'enquêtes.

## Des avancées par rapport aux demandes du Défenseur des enfants : un double enjeu de compléments et de visibilité des données existantes

La Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, dans son intervention au cours du séminaire sur les données centrées sur les enfants a présenté de nombreuses limites et demandes d'amélioration concernant les données sur l'enfant. Nous verrons que certains éléments ont été mis en place depuis ces observations. Pour d'autres, les données existent mais manquent d'une visibilité permettant une appropriation aisée par les institutions de droits de l'enfant. Enfin, des marges de progression existent encore, c'est l'objet de ce rapport sur les données.

## Le handicap des enfants : Quelle scolarisation ? Quel lien entre handicap et ASE ? Quel suivi des établissements ?

Dans le premier et le second degré l'information en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap est publiée depuis quelques années par la Depp et le SIES (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) dans sa publication annuelle *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche*. Deux enquêtes statistiques permettent de recueillir cette information :

- Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ;
- Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Ainsi, à la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés. Parmi ces enfants, près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (voir tableau ci-dessous).

### 1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
<b>Premier degré</b>	96 396	111 083	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	5,7
dont PPS (2)	—	89 045	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	1,8
% public	91,5	91,5	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	
<b>Second degré</b>	37 442	44 278	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	9,6
dont PPS (2)	—	28 789	60 380	70 080	79 678	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	54 885	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	9,1
dont Sogpa collège	n.d.	7 571	13 292	15 099	15 788	16 029	16 030	15 507	15 497	15 558	0,4
ULIS	5 988	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	10,7
% public	88,5	87,0	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	
<b>Total en milieu ordinaire</b>	133 838	155 361	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	7,3
Établissements hospitaliers	8 922	6 097	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	4,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	2,0
<b>Total étab. spécialisés (3)</b>	77 141	76 951	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	8 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	8,2
<b>Ensemble (4)</b>	210 979	232 312	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	6,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012. Public + Privé.

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

2. Voir « Définitions ».

3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

Source : DEPP (2018), *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche* – édition 2017.

La ventilation selon le type de handicap est également disponible dans cette même publication. Dans le tableau ci-dessous on peut ainsi voir que les modes de scolarisation dépendent largement du type de handicap de l'enfant.

**3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016**

Déficiences	Milieu ordinaire				Ensemble	Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré			Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage et de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap (1)						51	1 126	1 177
	<b>111 682</b>	<b>48 361</b>	<b>82 675</b>	<b>36 060</b>	<b>278 978</b>	<b>8 140</b>	<b>71 574</b>	<b>79 714</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© 2017

Source : DEPP (2018), *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche – édition 2017*.

Les interrogations sur la scolarisation des enfants en situation de handicap se portent davantage sur les enfants de moins de 6 ans dans la mesure où la scolarisation n'était pas obligatoire jusqu'à présent (voir rapport HCFEA et partie 1 du présent rapport). À l'avenir, on peut estimer que tous les enfants de 3 à 16 ans en situation de handicap seront repérés par ces enquêtes. Des informations sont toutefois diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale présentant le nombre d'enfants scolarisés par âge, le type de handicap et le cycle scolaire (voir graphique ci-dessous). Le handicap est ici regroupé en deux catégories :

- Groupe 1 qui regroupe les troubles du langage et de la parole, auditifs, visuels, viscéraux, moteurs et les autres troubles ;
- Groupe 2 qui rassemble les troubles intellectuels, cognitifs et psychisme.

**GRAPHIQUE 2 – Les modalités de scolarité dans le premier degré par âge pour les élèves du groupe 1 en 2011-2012**

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



Source : MEN/VA-MESR/DEPP

**GRAPHIQUE 3 – Les modalités de scolarité dans le premier degré par âge pour les élèves du groupe 2 en 2011-2012**

France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé



Source : MEN/VA-MESR/DEPP

Source : DEPP (2012), « La scolarisation des enfants en situation de handicap », *Note d'information*, n° 10.

**Les rapports du Défenseur des droits** font aussi état d'absence d'informations permettant de croiser la situation de handicap parmi les bénéficiaires de l'Ase.

**Le Ministère des Solidarités et de la Santé a pris en compte depuis 2017 dans son enquête sur l'Action sociale départementale les remarques du Défenseur des droits.** L'information sur le nombre de bénéficiaires de l'Ase en situation de handicap est à présent collectée. Sous réserve de robustesse de ces données, en cours d'expertise par la Drees, elles pourront être diffusées.

Enfin, concernant les établissements sociaux qui accueillent des enfants en situation en handicap l'information semble également disponible dans le cadre des enquêtes auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (dites ES « handicap »). La récente publication de Thomas Bergeron et Jean-Sébastien Eideliman donne un éclairage intéressant sur cet accueil<sup>133</sup>.

## **ANNEXE 7-2. LES MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA) : DES AVANCEES DANS LE REPERAGE STATISTIQUE**

Les mineurs non accompagnés sont des personnes âgées de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, se trouvant sur le territoire français sans adulte en charge de l'autorité parentale. Conformément à la procédure, les jeunes sollicitant une prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) en tant que MNA font tout d'abord l'objet d'une évaluation assurée par le personnel départemental ou par une association, et d'une mise à l'abri tout au long du processus<sup>134</sup>. Une fois leur minorité et leur isolement avérés, les jeunes sont confiés aux services de l'Ase du département par le biais d'une ordonnance de placement provisoire prononcée par le parquet.

Ainsi, en France, la mesure du nombre de mineurs non accompagnés peut être réalisée par deux biais différents à ce jour. D'abord, par la Mission MNA qui recense les ordonnances de placement provisoire. Ensuite, à partir des enquêtes sur l'Aide sociale départementale réalisée par la Drees qui permettent depuis 2013 de connaître le nombre de ces mineurs et la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Ase. Ces mesures concernent seulement les mineurs repérés et dépendent bien entendu de la définition juridique des MNA (notamment la définition de la minorité).

Selon la Mission MNA<sup>135</sup>, **14 908 personnes sont déclarées mineures non accompagnées (MNA) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017** (voir tableau ci-dessous). En comparaison, 2 555 personnes ont été déclarées MNA du 1 juin au 31 décembre 2013, 5 033 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, 5 990 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et 8 054 du 1er janvier et au 31 décembre 2016. Soit 85 % d'augmentation sur la seule dernière année. Il s'agit majoritairement de garçons (96 %). Ils viennent essentiellement de trois pays la Guinée (29 %), la Côte d'Ivoire (17 %)

---

<sup>133</sup>Bergeron T. et Eideliman J.-S. (2018), « Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 - Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014 », Les Dossiers de la Drees, n°28, Drees, juillet.

<sup>134</sup> Cf. Mission MNA, Plaquette de présentation des missions ; ODAS (2018), « Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent », *La lettre de l'ODAS*.

<sup>135</sup> DPJJ (2018), *Rapport annuel d'activité 2017 de la mission mineurs non accompagnés*, Mars.

et le Mali (16 %) [voir graphique ci-dessous]. Le recueil par la Mission ce fait au fil de l'eau et au niveau départemental. Ainsi, le 7 septembre 2018, date de la dernière actualisation du site de la Mission MNA, il y avait 10 881 MNA identifiés depuis janvier 2018.

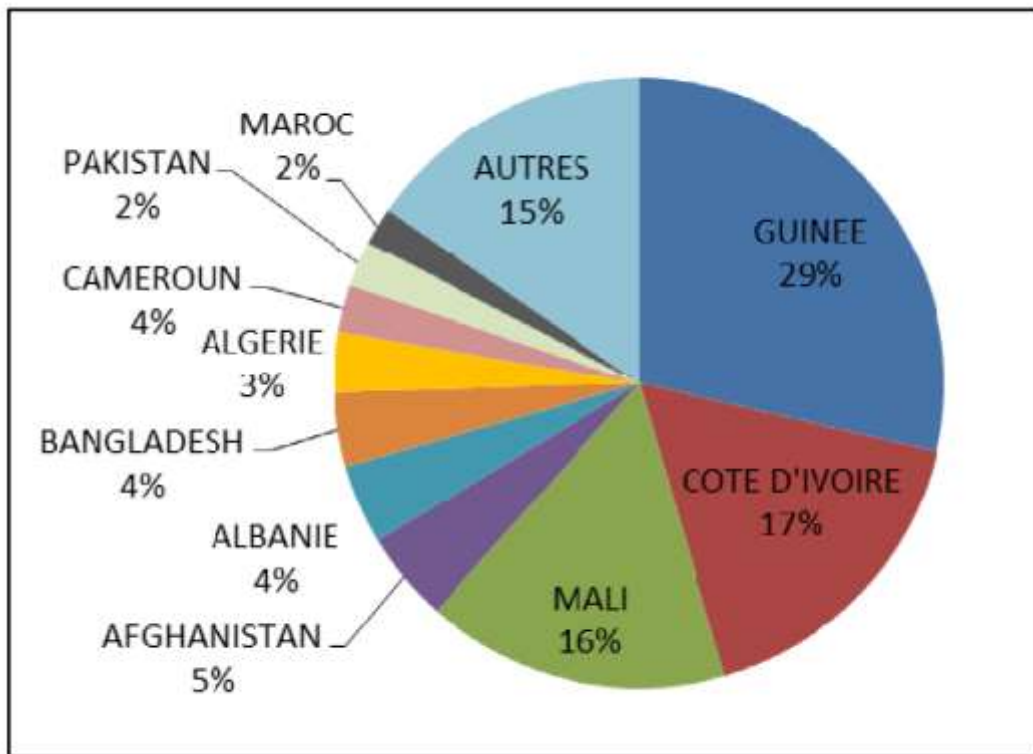
**Tableau : nombre de mineurs non accompagnés en 2016 et 2017 selon la Mission MNA du Ministère de la Justice (DPJJ)**

Tranche d'âge	2017	Pourcentage 2017	2016	Pourcentage 2016
Moins de 10 ans	46	0,31%	21	0,26%
10-12 ans	113	0,76%	129	1,60%
13-14 ans	1 669	11,20%	1105	13,72%
15 ans	4 171	27,98%	2074	25,75%
16 ans	6 662	44,69%	3575	44,39%
17 ans	2 247	15,07%	1150	14,28%
<b>TOTAL</b>	<b>14 908</b>	<b>100%</b>	<b>8054</b>	<b>100,00%</b>

**Source :** DPJJ, Mission MNA (DPJJ (2018), Rapport annuel d'activité 2017 de la mission mineurs non accompagnés, Mars).



**Graphique : pays d'origine des MNA ayant intégré le dispositif en 2017 selon la Mission MNA du Ministère de la Justice (DPJJ)**



**Source :** DPJJ, Mission MNA (DPJJ (2018), Rapport annuel d'activité 2017 de la mission mineurs non accompagnés, Mars).

Ces informations semblent concorder avec celles recueillies par la Drees et l'enquête Aide sociale départementale. En effet, les enfants identifiés comme MNA sont nécessairement confiés à l'Ase. Cette enquête permet toutefois d'identifier parmi les enfants suivis par l'Ase la part de MNA, soit environ un dixième des enfants suivis<sup>136</sup>. Cette enquête est réalisée annuellement.

Les informations existent donc sur les MNA dans le dispositif statistique national. Elle repose, comme toutes les statistiques sur une convention juridique. Il faut que la minorité et l'isolement soient avérés par une commission départementale.

<sup>136</sup> DREES (2018, à paraître), *L'aide et l'action sociales en France – édition 2018*, collection Panoramas de la Drees.



## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

[www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.



Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

**Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie**